Forêt de Tronçais

Maîtrise des Eaux et Forêts de Cérilly

Forges de Tronçais

Georges Bodard

Table

Chapitre I

1. – La Forêt aux temps anciens (jusqu'au XIe siècle)
3. La Forêt à l'époque gauloise
6 – " à l'époque gallo-romaine
10 – " à l'époque mérovingienne
11 – Implantation du christianisme

Chapitre II

14 – La Forêt ducale (XIe – XVIIe siècle)
16 – Main-mise sur la Forêt par les ducs
18 – Droits d'usage
23 – La Forêt au temps de Nicolas de Nicolai (1569)
27 – Aliénation du Bourbonnais (1661

Chapitre III

29. – La forêt royale (1527 jusqu'à la Révolution)
29 – Grands maîtres des Eaux et Forêts, châtelains de Labruyère Laubespin – et autres fonctionnaires.
33 – Edits concernant les Forêts
– Forêt de Tronçais en 1602
37 – Réformation de la Forêt de Tronçais
42 – Les différentes gardes existantes avec les terrains prétendus usurpés par les riverains
47 – – Bois de Charroux

48 - Forêt de Civrais
49 - Gruerie de Cosne
50 - Les dispositions prises après la visite ; assiette de la
54 - Forêt à cette époque (1670)
54 Usagers

Chapitre IV

55 - Maîtrise des Eaux et Forêts de Cérilly
55 - Création de la maîtrise
58 - Officiers de la maîtrise
68 - Gruerie de Cosne
69 - Revenus

Chapitre V

75 - La forêt sous la Révolution
75 - Établissement des Forges de Français
86 - Réclamations des usagers
- Nombre de porcs à mettre panager
105 - Suppression de la maîtrise
96 - Inventaire des pièces établies pour les droits d'usage
96 - Pièces confiées au député Berthomier de Lavilette
91 - Maisons usagères de la paroisse avant 1669
93 - Maisons usagères de la ville avant 1673
94 - Forêts de la paroisse ayant droit de panage
104 - Ancienne coutume pour pacage et panage de la ville
109 - Adjudication par la municipalité de bois, pacages et panages pendant la Révolution
111 - La forêt refuge d'insoumis
114 - Destruction des Loups

Chapitre VI

120 - La forêt après la Révolution
120 - Les Forges de Vrançais (suite)
120 - Constructions ébroïs
122 - Etablissement de Salogne
123 - Etablissement de morat
124 - Observations et renseignements complémentaires 128
- Verrerie de Laleuf
131 - Réclamation des héritiers du prince de Condé
134 - La nouvelle organisation forestière
- Demande de cantonnement de terrains usurpés (1845)
- Règlements pour les bois de futailles (an 10)
- Nouveaux administrateurs et gardes forestiers

Chapitre VII

139 - La forêt scientifique, géographique et pittoresque
139 - Géologie - Relief du sol - Hydrographie
142 - Etangs et cours d'eau
154 - Etangs de St Bonnet, Salaup - Vrançais - Sologne - morat
145 - Sirot - Gaule
187 - Faune - Entomologie - 192
194 - Flore - plantes et champignons
194 - Essences de la forêt
169 - Les beaux arbres
175 - Les beaux sites
180 - Les belles pages écrites sur la forêt
216 - Ouvriers de la Forêt
206 - La Chasse à courre
221 - Légendes de la forêt
160 - La Forêt à vol d'oiseau
202 - Météorologie

- Les voies de communication

235. L'aménagement de la Forêt

239 - La Forêt de Tronçais pendant la guerre 1914-1918

241 - Aménagement actuel

- Chapitre I

La forêt aux temps anciens

(jusqu'au XIe siècle)

– Époque gauloise

Aux temps primitifs les forêts couvraient une grande étendue de pays et la forêt de Troncais actuelle était beaucoup plus vaste que nous la connaissons. Au N et au N.E. Troncais se liait par Chaverot (al. Chavereau) avec Champroux et Civrais qui ne formaient jadis qu'un massif continu avec Gros Bois, Bagnolet et Messarges. Partout, un grand nombre de bouquets de bois, de taillis et de lieux dits subsistent aux environs, rappelant l'existence du massif forestier à une certaine époque. Sur la pente de la Corne de Rollais on trouve : Bois Curé, Bois Cara, Bois de la Dame, Bois Clair, Bruyères souvent répété, les Loges, le Charbonnier, la Forêt etc... au N. la forêt s'étendait jusqu'à Saint-Amand ; encore au XVIIIe siècle, la carte de Cassini nous montre que les bois de Pontcharraud et de la Pommeraye couvraient les deux rives de la Cocuelle (ruisseau des prés Langers) et les bois des Barres, de Vaugon et des Bonneaux prolongeaient le massif forestier de Troncais bien au-delà de la Marmande.

Au Sud, on peut supposer avec Alfred Maury[1] que la partie comprise entre les localités des Nigaults, les Loges, chez

---

1/ Les forêts de la France

Cepy, le montest, le Brethon, et entre les Vernattes, le May et la Vilette était jadis en forêt.

Le massif forestier de nos environs, comprenait encore au milieu du XIIe siècle, la forêt de Maladie qui comprenait 1.152 arpents et s'étendait sur la rive gauche de l'Allier

A l'Est de Maladie s'étendait Messarge de 1165 arpents tout en chênes; puis Bagnolet qui renfermait 1600 arpents 1/ laquelle se reliait à la forêt de Civrais de 1926 arpents, laquelle rejoignait Tronçais par Chaverot et Champroux

La forêt de Tronçais était donc beaucoup plus étendue, plus sauvage, plus vierge que nous la connaissons aujourd'hui

La libre poussée de la nature s'épanouissait en vigoureuses végétations, et l'arbre gigantesque semblait être le but final qu'elle se proposait

« : C'était alors la forêt vierge dans la nature vierge, nous dit m. l'abbé Berthoumieux 2/. Et il ajoute : « Figurez-vous une de ces vastes forêts du Nouveau-Monde, telles que nous les ont dépeintes les voyageurs; imaginez des chênes séculaires, élevant dans les airs leur ramure ombreuse et montrant une orgueilleuse cime où le soleil vient briser ses rayons impuissants; des troncs que la foudre a frappés ou qui, tombés de vieillesse, gisent sur le sol, s'y décomposant lentement, jusqu'à ce que leurs débris aillent engraisser la terre; des massifs de houx

---

1/ A. Maury - p. 19 - D'après un recueil de cartes et plans des forêts de Bourbonnais à la Bibliothèque nationale m^o in f^o fond Saint Germain no, 33 - belle collection de plans sur parchemin

2/ Forêts domaniales du Bourbonnais - Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais - Janvier 1906

et de genévriers toujours verts, la ronce et le chèvre-feuille qui se mêlent s'unissent, s'attachent aux arbres et forment une barrière infranchissable, pour quiconque s'y voudrait frayer un passage. »

Dans ces solitudes impénétrables se multipliaient à l'infini une foule d'animaux sauvages. Sans remonter aux animaux antédiluviens, la faune était encore très-diverse à l'époque gauloise. Il y avait le terrible aurochs, sorte de taureau sauvage dont les cornes ornaient le casque des chefs guerriers; les loups qui y pullulaient, les sangliers et les renards. A côté de ces carnassiers, des espèces plus inoffensives destinées quelquefois à leur servir de pâture, chevreuils et blaireaux etc. Les oiseaux aussi y étaient nombreux: les rapaces se développaient en toute liberté, buses, milans, orfraies, grands ducs éperviers, et exerçaient une terrible souveraineté sur les variétés de gallinacés et de passereaux. Le Coucou, comme aujourd'hui jetait aux échos forestiers, sa syllabe sylvestre. Et, sur le sol, dans les ronces enchevêtrées foisonnaient serpents et reptiles du lézard inoffensif à la dangereuse vipère

Dans la vaste forêt vivaient nos ancêtres. Elle les attirait irrésistiblement par la variété, on peut même dire la profusion des trésors qu'elle mettait à leur disposition. Aussi, petit à petit, à mesure que les habitants se multipliaient, fut-elle conquise davantage. On ne se contenta plus de vivre auprès d'elle, et de la mettre à contribution, on s'enfonça dans ses profondeurs, on s'installa dans les clairières qu'elle recélait et la hache en ouvrit de nouvelles. A partir de ce moment la forêt commença à diminuer d'étendue.

Elle eut alors à fournir constamment le bois nécessaire à la construction des abris primitifs dont le type primordial

fut la hutte arrondie ; elle dut donner ses feuilles pour former des couchettes ainsi que ses épaisses fougères, ses branches pour le chauffage pendant les hivers et la cuisson des aliments pendant toute l'année.

Tandis qu'elle servait aux différents besoins du foyer, elle était la terre nourricière, sans parler du gibier de toutes espèces et des fauves, que ces premiers occupants se plaisaient tant à poursuivre, dont la dépouille contribuait à l'enrichissement de leur table et de leur vêture, la Forêt avait des herbes printanières pour la pâture de leurs troupeaux et, sous les vieux chênes, des amoncellements de glands, pour la nourriture de leurs pourceaux, dont ils faisaient un grand commerce avec l'Italie

Avec toutes ces facilités d'existence, satisfaisant sans efforts leurs rudimentaires besoins, ils négligeaient les travaux agricoles ; le territoire cultivé autour de leurs habitations était réduit au strict nécessaire. Cette Forêt vierge s'ouvre à la première manifestation de la civilisation, c'est-à-dire au premier état rudimentaire et barbare de la Société qui commence.

Chez ces peuplades primitives, l'ignorance, la crainte, peut-être aussi la reconnaissance engendreront la superstition ; la Forêt sera considérée comme une Déité bienfaisante, ses chênes majestueux deviendront des arbres sacrés, ses profondeurs recèleront beaucoup de mystère. Chaque rameau sera dédié à quelque dieu familier. Ils choisiront son sauvage asile pour célébrer les rites de leur culte et accomplir leurs sacrifices. Le chêne deviendra même l'emblème de ce culte ; à la base de son tronc se dressera l'autel ; ils cueille

vont le qui qui orne ses branches en grande pompe avec une serpe d'or réservée pour cette cérémonie, au milieu des chants d'allégresse, et terminèrent cette fête par des festins. Et, dès lors, ce qui sera une panacée universelle, il guérira toute sorte de maladies, sera une amulette emblème de porte bonheur. La forêt, plusieurs fois séculaires a perdu dans l'évolution des temps, les témoins de ces cérémonies, mais le qui a conservé son emblème jusqu'à nos jours.

La forêt était la Déi bienfaisante. Non seulement elle était l'inépuisable dispensatrice des choses indispensables à la vie, la nourrice féconde, l'asile religieux où les dieux séjournaient avec délices dans le mystère de ses profondeurs. Non seulement elle ramenait, chaque année avec ses fleurs, ses parfums, ses chants d'oiseaux, ses innombrables de verdures, la joie, le bien-être, et le bonheur de vivre, mais elle devenait en cas de danger un refuge inexpugnable, non seulement pour se mettre à l'abri de l'ennemi, mais aussi pour le combattre.

C'est ainsi, comme nous l'avons vu, au début de notre histoire, qu'au moment de la conquête romaine, des partisans groupés autour de leur chef Rall ou Rollay, harcelèrent les Romains dans notre contrée, à leur passage pour aller à Avaricum (Bourges), se réfugiant en pleine forêt, les obligèrent de s'arrêter en leur montant véritables de tendre des pièges au chef gaulois, pour s'en emparer, et le prendre, pour exemple, aux branches d'un chêne

- Époque Gallo-romaine

Mais, malgré la résistance gauloise, les romains vainquirent et annexèrent la Gaule. Si, pendant la conquête craignant avec raison, ces redoutables asiles forestiers, parce qu'ils étaient pour eux un réel danger, mais aussi parce qu'ils entretenaient la résistance des indigènes, ils y portèrent souvent la flamme ou la hache, vainqueurs, ils se ravisèrent bien vite :

Leur civilisation plus avancée s'était rendue compte des ressources et de l'utilité des forêts. On sait que leurs Consuls avaient justement, entre autres fonctions, leur surveillance 1/ « provinciae ad sylvas et calles 2/ » Les tout premiers règlements forestiers sembleraient même dater de cette époque et viendraient de Rome. Nous trouvons, au commencement de cette domination romaine les forêts soumises à un impôt.

On distinguait pour cette réglementation deux catégories de forêts = sylva glandiferae = à laquelle appartenait notre forêt de Troncais, et = sylva vulgares = La coupe des arbres avait commencé à être réglée, et l'usage des forêts était devenu, en Gaule, une source de revenus pour les Empereurs 3/

La loi romaine des Douze Tables condamnait à une amende de 25 as celui qui mutilait un arbre, amende qui était autant de fois imposée qu'il y avait d'arbres mutilés 4/

2/ Suétone (Vie de César)

3/ Suétone et Pline

1/ 4/ Alfred Maury - Les forêts de la France (p. 57)

Les nombreux termes relatifs à l'aménagement des forêts que l'on rencontre dans les lois romaines prouvent que les romains étaient très avancés en économie forestière = sylvae materiarae et cidae = distinguaient les bois de haute futaie et les bois taillis; sylva reginam, repullulem, ranascens, stalones, radicilus, emittens = distinguaient les différents bois taillis = arbores grandes, arbores tamiles, distinguaient les différents genres d'arbres, etc..."1/

Mais ces premiers règlements n'eurent pas toute leur efficacité. L'organisation sociale embryonnaire de la Gaule, ne permettait guère de les faire respecter, les temps troublés non plus. Les nombreuses invasions qui se succédèrent pendant l'espace de plusieurs siècles, les guerres continuelles entre barbares, romains contre gaulois, Francks contre Wisigoths, plus tard les invasions normandes et Hongroises, les soulèvements intérieurs des Cottereaux, causèrent aux forêts d'immenses dégâts et furent une première cause, sans doute du resserrement du massif forestier de notre contrée.

La forêt était un refuge dans les temps de calamités. A la fin du IIIe siècle, les Bagaudes qui défendaient contre le fisc romain leur travail et leur liberté s'y réfugièrent et y reprirent, dit-on, la vie primitive et sauvage de leurs ancêtres. Puis ce fut un ramassis de brigands et de voleurs qui s'y réunissaient par bandes pour piller et voler pendant les périodes troublées d'alors plus tard des temps féodaux et de la guerre de Cent ans

---

1/ - Alfred Maury - cité

Les romains affectionnaient cette majestueuse forêt de Tronçais : « Placée comme elle l'était entre le pays des Bituriges et celui des Arvernes, sur le trajet direct d'Avaricum à Gergovie, la forêt, pendant la conquête dût être maintes fois traversée et occupée par les légions romaines. A Venou, non loin de Valigny, sur la route de Saint-Agnan ils avaient construit un retranchement avec fossés et murailles, qui porte toujours le nom de « Camp de César »[1] On a découvert, à proximité beaucoup de médailles romaines à l'effigie de Maximus

Deux voies romaines principales traversaient la forêt : de Drevant à Limoise et Bourbon et de Dun à Cordes auprès d'Hérisson. Une autre voie importante allant de Clamecy à Toulouse par Imphy et Couruais, passait à Coulevre avec croisement à Marçais sur Cérilly, le Doigt, les Morillons, avec d'autres croisements plus loin. Une voie de Bourges à Vichy par Venoux et plusieurs voies secondaires dont une de Saint Amand à Ygrande[2]

On rencontre de ces anciens pavages romains dans beaucoup d'endroits : du château de Labrière Laubespin dans la direction de Jouy, à Soulier, Beauregard, au Vieux Cérilly au S.O. de l'enclave de la Bouteille, au N.E de Saint-Bonnet, près du domaine de Chavanne, à Midola etc « On a signalé des bains avec hypocauste à Blanc-Fossé ; des poteries gallo-romaines et des drainages avec tuiles de recouvrement dans Tronçais à Thiolais - près des Fonts Thureaux, à Villejot dans la parcelle de la

---

1/ voir pour plus de détails sur Venoux notre histoire de Cérilly

2/ Lt Cl de St Hillier - Les voies gallo-romaines - Conférence faite à Moulins à la Société des Etudes locales

de la fontaine. Enfin, à maintes reprises des bûcherons en abattant ou déchaussant des arbres, des promeneurs en soulevant des dalles ont trouvé des monnaies romaines, notamment dans les régions de Braize, de Saint-Bonnet et de Villejo. La plus belle est une pièce d'or dans un état de conservation parfaite, qui a été trouvée par Mr le docteur Demachis de Cerilly, encastrée dans une dalle romaine à Chavanne. Elle représente un Néron couronné, gras, et au revers, Jupiter assis sur son trône, avec, d'un côté, les mots NERO CAESAR AVGVSTVS, et de l'autre IVPITER. Plusieurs belles monnaies romaines découvertes par les bûcherons à Villejo, auraient été vendues par eux à Saint-Amand, vers 1890.1/

Enfin, les romains avaient bâti une cité et un temple à Jupiter à Villejo (Villa Jovis) temple transformé à l'implantation du christianisme dans notre contrée en une église ornée d'un beau clocher. Laquelle église détruite par les Wisigoths, la nuit de Noël pendant la messe se serait enfoncée dans la terre, tandis qu'un vaste bourbier se formait sur son emplacement.

En penchant son oreille, au-dessus de ce bourbier, la nuit de Noël à minuit, on entend sonner à toute volée, les cloches du beau clocher, dans les entrailles de la terre. Il y a aujourd'hui, à la place de ce bourbier une fontaine aux eaux limpides captée dans un bassin de pierre, et dédiée par les Forestiers à Velleda prêtresse des forêts gauloises, avec cette date 1900

Les jeunes filles vont jeter des épingles dans cette fontaine pour se procurer un mari dans l'année

---

1/ Jacques Chevalier - La Forêt de Tronçais 1912

– Époque Mérovingienne

Dès l'installation des Francs les forêts furent mieux protégées tout d'abord. Ces peuplades venant d'une contrée encore plus boisée que la Gaule, avaient pour elles un respect religieux et se rendaient justement compte de leur utilité. C'était dans leurs mystérieuses profondeurs, ainsi que les Gaulois qu'ils sacrifiaient tout d'abord à leurs divinités. Leurs animaux, ainsi que chez les Gaulois s'y réunissaient pour paturer. La loi Salique a pour principal objectif la protection de ces animaux domestiques, porcs, brebis, chevres, les oiseaux, les abeilles même, et cette protection s'étendait jusqu'aux choses qui fournissaient à leur alimentation, c'est à dire les arbres, contre la dévastation insouciante des usagers.

Les peines étaient très sévères contre les délits forestiers et agricoles, presqu'autant que les attentats contre les individus : pour avoir coupé ou brûlé des arbres propres aux constructions ou au chauffage, on s'exposait à 15 sols d'indemnité, pour avoir volé un porc de deux sols, l'amende était aussi de 15 sols, tandis que pour avoir frappé un homme à la tête assez fortement pour en faire sortir trois os, on ne payait que 30 sols. Déjà dans les Codes Burgondes Ripuaires et Wisigothiques, on commence à rencontrer quelques détails sur les droits d'usages forestiers. Quelques produits inférieurs y sont considérés comme communs, tels sont les droits de prendre du bois pour ses besoins. La forêt, à l'origine, était une propriété

publique, appartenant à tous et à chacun. De là, la porte ouverte à tous les excès, à toutes les dévastations. De là, la nécessité de créer des règlements protecteurs dans l'intérêt même de la communauté. Les produits secondaires étaient aussi considérés comme faisant partie du domaine public. Les nombreux droits d'usages primitifs, un peu réglementés comprenaient, l'affouage ou droit de coupe qui se faisait par feu et était sans règle et sans surveillance, et les magnifiques hautes futaies tombaient comme des épis sous la hâche des bûcherons. Une seule chaumière pour le luminaire de ses veillées d'hiver employait quelquefois un arbre entier. Pour cela on le fendait en longs copeaux qu'on faisait sécher et qu'on employait en guise de torches; plus tard quand les manoirs seigneuriaux aux murs épais, aux vastes chambres ornées d'immenses cheminées furent élevés, la consommation était considérable. Tandis que les copeaux flambaient au milieu de la pièce, dans la cheminée brûlaient d'énormes troncs entiers. La forêt paraissait inépuisable, on la laissait croître, sans s'en occuper que pour la rasier

Le droit de glandée, qui était le droit de pannage dans les forêts de chênes - telle notre forêt de Troncais - pour la nourriture des porcs, désignait quelquefois aussi, simplement le droit de ramasser des glands tombés naturellement. Il y avait aussi les droits de poisson, de parcours, etc...

- Implantation du christianisme

Dès le début du VIIe siècle, les disciples de St Colomban

sous la conduite de Babolène s'installèrent aux abords de la forêt où ils fondèrent plusieurs monastères à Jouy-sur-Aubois, à Charenton où une congrégation de femmes subsista jusqu'à la Révolution, et le premier à Isle-sur-Marmande (insula super fluviam milmandram. La rivière de Marmande leur devrait son nom qu'elle tirerait des nombreuses cellules ou mandraes que les religieux construisirent sur ses bords, milmandram ayant fait tout d'abord, marmandre, et dans la suite Marmande.

Les solitudes sylvestres convenaient admirablement pour la vie monastique, aussi de nombreux prieurés s'élevèrent sur tout le pourtour de la forêt et dans les clairières. De nombreux villages se peuplèrent, qui commencèrent généralement par l'installation d'un prieuré, quelquefois aussi par le groupement en un point des loges des ouvriers du bois et devinrent des paroisses.1/ Il y eut aussi des ermitages dans la forêt de Civrais, où la chapelle récemment construite en rappelle le souvenir, dans la forêt de Troncais, la font de l'Ermite, à proximité du rond du Chevreuil rappelle sans doute un ermitage dans ces parages. Nous verrons un peu plus loin ces prieurés, ces paroisses et ces manoirs féodaux obtenir des droits d'usages dans la forêt.

Ces prieurés défrichèrent, à leur origine, de grandes étendues de terrain forestier, non seulement pour les besoins de leurs constructions et de leurs travaux

---

1/ Voir notre histoire de Cérilly pour plus de détails

mais encore pour se livrer à leurs occupations agrico
Cette action agricole des moines, au détriment des
forêts, ne prit fin que, lorsque ramenés par les effor
et les travaux des occupants précédents, les religieux
ne songèrent plus qu'à jouir paisiblement de leurs
biens, abandonnant à des serfs, le soin de cultiver l
sol, dont ils consommaient les produits

- Chapitre II -

La forêt ducale (XIe - XVIIe siècle)

Parmi les forêts de France, la forêt de Tronçay, ou comme on la nommait jadis = la grande Tronçoy = était connue et réputée depuis fort longtemps, par l'administration forestière pour la beauté de ses futaies de chênes, et la qualité de son bois.

En Bourbonnais, elle avait aussi sa réputation. Notre poëte du terroir, Henri Baude, nous en parle dès 1486 dans une pièce adressée à Monseigneur de Bourbon, Connétable de France, où il fait l'éloge du Bourbonnais ;

Le pays, dit-il :
Est le plus plaisant que je voye :
Villes et chasteaux bien empoinct
Où l'on demène toujours joye,
La belle forêt de Tronçoye
Bon air, peuple doulx et humain
S'il y a faulte de monnoye
N'en forge one pas à Sainct Pourçain 1/

Elle doit son nom à ses hautes futaies de chênes, = Tronçoye = nous dit M. Chevalier 2/ était sérité dans

---

1/ ancien Bourbonnais - Voyage pittoresque - T 11 p. 36
2/ Jacques Chevalier - La forêt de Tronçais - Glossaire du Centre de Joubert

l'ancienne France et principalement dans le Centre pour désigner toute haute futaie de chênes, le mot a été formé de tronce (pile de chêne - chêne rouvre) comme châgnaie, de châgne (chêne pédonculé)

Ce vieux terme, continue M. Jacques Oberlin, aujourd'hui restreint à la plus belle « tronçaie » de France, nous indique en même temps que l'ancienneté du massif, le trait que les plus anciens observateurs avaient déjà noté comme caractéristique, à savoir la hauteur de fût de ses chênes qui sont presque tout en pile, d'un seul jet, avec très peu de racines et peu de branches ; ce trait essentiellement frappant, ne serait pas dû seulement à l'aménagement de la forêt en futaie pleine mais à quelque cause permanente, sans doute à l'excellence du terrain et à la nature particulière de ce sol, sablonneux avec un fond argileux ou siliceux sur lequel les racines trouvent alors pivotant pas. »

La qualité du bois de cette forêt est également remarquable ; dès la plus haute antiquité, elle était appréciée pour le logement des vins de Bourgogne et d'Italie = de fabrication gauloise 1/ Chez les Bituriges tout près d'elle, les billes de Tronçais étaient particulièrement appréciées pour les travaux d'ébénisterie et pour la construction des vaisseaux de guerre.

Des années 1639 à 1692, 247 arpents de bois furent coupés dans la forêt de Tronçais, destinés aux bâtiments du Louvre.

Le merrain de Tronçais - nous dit M. Dybert 2/ défi

1/ Pline - Histoire naturelle XIV - 11-27

2/ Revue des Eaux et forêts - 10 mai 1893

toute concurrence pour la fabrication des fûts destinés à contenir les eaux-de-vie fines ; bien préférable au merrain d'Autriche dont les pores sont trop ouverts et qui garde mal le contenu. Aussi les fabricants de liqueurs du midi, viennent-ils les acheter à chaque adjudication de bois, les meilleures coupes de Tronçais

D'après une tradition très ancienne, à l'origine du Bourbonnais, la forêt de Tronçais était propriété privée des 14 communes usagères riveraines. Mais, comme chacun y commettait beaucoup de dégâts et que les frais de garde et de surveillance auraient été difficiles et très coûteux, les paroisses usagères en auraient abandonné la propriété aux ducs de Bourbonnais = qui la possédèrent non pas comme une dépendance de leur duché, mais comme une propriété qui leur était advenue autrement que par les dons du souverain et soumise à aucunes des conditions imposées aux possesseurs de fiefs. = Cet abandon fait sans doute bien avant 1327, date de l'érection de la Seigneurie de Bourbon en duché-pairie en faveur de Louis 1er fils aîné de Robert de France. (On voit, en effet Salin, seigneur de Bourbon accorder des droits d'usages dans la forêt, au prieuré de la Bouteille dès 1189) = C'est là, ajoute le duc d'Aumale dans un procès de revendication = un fait de notoriété publique dans le pays qui se trouve relaté dans un mémoire présenté à l'Assemblée nationale par le député du District de Cérilly = 1

Dès lors, la forêt de Tronçais, à l'origine propriété commune appartint dès le XIIe siècle aux sires et aux ducs de Bour

---

1/ Réplique aux observations faites par S.A.R. Mgr. le duc d'Aumale etc.. 1842 - Moulins chez Desrosiers

bon, qui la possédaient à titre privé, maintenant aux communes leurs droits d'usages, mais en les réglementant. De là ces droits d'usages forestiers, qui étaient, en somme, une restitution, qui n'ont pas complètement disparus de nos jours, quoique réduits au minimum, droits qui ont été dans tous le cours des siècles, la raison d'interminables conflits entre les usagers pour les défendre et l'Etat pour les supprimer.

La propriété particulière et libre disparaissait chaque jour davantage à l'établissement du régime féodal pour faire place à la domination seigneuriale. Les forêts par leur importance, à raison des droits qui s'y rattachaient tombèrent nécessairement sous l'autorité du Seigneur qui se substitua à la propriété communale, 1/

Cependant, si les seigneurs du Bourbonnais réglementaient les droits d'usages forestiers, de façon à prohiber une dévastation complète, de grande ancienneté, nous dit Guy Coquille 2/ les Seigneurs voyant leurs domaines déserts et inhabités, concédaient des usages à ceux qui voulaient les habiter, moyennant quelques légères prestations, plutôt en reconnaissance de supériorité qu'en profits seigneuriaux. = Ce fut, vers la fin du XIVe siècle et pendant le XVe qu'il y eut le plus d'abandons de droits d'usages, pour remédier aux solitudes que les guerres avaient faites de toutes parts aux lieux et places cultivés.

Ces droits concédés étaient stipulés dans des chartes ou contrats pour cet objet, et souvent renouvelés, mais tout

---

1/ Alfred Maury. cité

2/ Guy Coquille - Coutumes du Nivernais

colon conservait l'usage = du bois mort gisant et du mort bois. =

Les paroisses riveraines obtinrent donc des usages; les fours banaux de ces paroisses, les propriétés à proximité vu dans la forêt et de nombreux tenanciers de fiefs sur la lisière. Ces derniers étaient enclins à regarder, en vertu de la législation germanique sur les forêts, le droit de forêt et de chasse qui y était joint comme une prérogative seigneuriale consacrée par cet adage : = le justicier doit avoir forêt = Justiciers vu non tous tenaient à leur garenne, et par la suite, tous usurpèrent des terrains forestiers riverains de leurs manoirs. Ce que nous verrons plus loin, lors du procès-verbal de réformation de la forêt de Français de 1669 à 1671

Les plus anciens titres que nous connaissions accordant des droits d'usages sont ceux-ci :

— Prieuré de la Bouteille : = droits d'usage, chauffage basté et réparations, pâturage et panage accordés aux frères du dit prieuré par lettres de Commission de Salin seigneur de Bourbon en 1189 confirmés en 1395, etc..

— Les habitants de la paroisse d'Isle - droits accordés par lettres du Maître des Eaux et forêts de 1278, confirmés le 5 juillet 1430 par une Ordonnance des gens des Comptes du duc de Bourbon, usage, pâturage et panage au territoire de Larmenanche, moyennant = deux quarts d'avoyne de Bourbonnois = pour chacun feu, leur permettant de faire = pasturer et panager, dans le buisson de Larmenanche, en toutes saisons, leurs bestes, porcs, truyes chèvres et aultres, de prendre bois mort et pourry pour

leur usage, sans coignée et autres ferremens.
— Les habitants de Cirilly — par lettres des gens des Comptes du duc de Bourbon, confirmés par l'ordonnance du 8 août 1440 = droits de chauffage, pâturage et panage, qui consistaient à mettre dans la forêt, leurs = bestes aumailles = depuis Noël jusqu'au 1er mai, et tout leur autre bétail de quelque espèce qu'il soit du 1er mai jusqu'à la notre Dame de Septembre — et au panage les pourceaux des habitants de la paroisse, en payant = cinq sols par chacun chef de ceux qui seront dans leur nourriture, et encore de laisser les nourrains des dits pourceaux le dit temps à tiers, ou payer cinq sols pour chacun, et encore de jouir des dits bois = pour chauffage et bois à bâtir. = Confirmation de ces droits d'usage faits le 18 août 1657, par Jacques Amelot, seigneur de Chaillou, conseiller du Roi en son conseil, maître des affaires ordinaires de son hôtel, grand maître enquêteur et général des Eaux et forêts, aux départements de Champagne, Bourbonnais, Sous Lyonnais, Hautes et Basses marches. = Par sentence de notre Table de marbre du 27 juillet 1636 ils ont obtenu confirmation de leurs droits d'usages, à raison de un porc pour chacun feu et de quatre porcs pour chacun deux feux. = 1/

Avaient obtenu identiquement les mêmes droits d'usage que Cirilly, les habitants des paroisses d'Ainay-le-Château (1216) de Bardais, de Saint-Bonnet-le-Désert de Braize, Ureay, Meaulne, Vitray et le Brethon

---

1/ Registres de l'auditoire de Cirilly — Archives locales

Le Four banal de Cérilly avait, dans la Forêt de Troncais des droits d'usages très-anciens. Confirmation de ces droits avait été donnée par Louis, duc de Bourbon, par lettres patentes du mois de Juin 1368 à = Guilhaume de la Pierre = pour lui, ses hoires et ayant cause. Ils consistaient à prendre dans la forêt = tout le bois, tant vert que sec, qu'il serait besoin pour l'usage dudit four banal, par les mains des maîtres des Eaux et Forêts.

Guilhaume de la Pierre était le Seigneur de Cérilly, degré dépendait le four banal; mais la jouissance en était partagée avec le duc de Bourbon, comme elle le fut, plus tard, après l'aliénation du Bourbonnais, avec le Prince de Condé.

— Four banal d'Ainay-le-Château -

Le sieur Jean d'Aubigny écuyer, sieur d'Alligny et de Bannay avait, dans la Forêt de Troncais des droits d'usages pour l'entretien de son four banal d'Ainay de date ancienne également et aussi pour sa maison de Bannay.

D'après transaction du 25 août 1505, à la suite d'un procès entre défunt Pierre Bannay et les = manants et habitants de la ville et franchise d'Entre-la-Croix d'Ainay = les dits habitants avaient reconnu que le dit four banal d'Ainay appartenait au dit seigneur de Bannay et qu'ils étaient obligés d'y cuire leur pain, en payant un pain sur vingt

Après cette transaction arrivèrent les lettres de Confirmation de Louise, mère du Roi, du 23 Février 1529 portant mandement aux Maîtres des Eaux et Forêts de Bourbonnais ou son Lieutenant de ces droits d'usage

, Parmi les seigneurs riverains ayant droit d'usage, nous voyons =

— Le sieur de Mazières — Obtenant des droits d'usage par deux lettres de Charles d'Agnès, dame de Bourbon, l'une du mois de Septembre 1271, et l'autre du = mercredi d'après la nativité de notre-Dame, même année, accordant à Huguenin Lemorgat et à ses hoires de son corps, droit de prendre = bois mort et su pour son chauffage, faire panager douze bêtes aumailles, panager dix pores, comme l'indiquait l'ordonnance des sieurs Laval et de Saint-Jean maîtres des Eaux et forêts de Bourbonnais. Droits confirmés à son successeur et gendre messire Mareschal de Bouquetreau; de nouveau confirmés à messire de Dreuille gendre de Mareschal; en 1450 à Jean du Bouys époux de damlle de Dreuille et seigneur de Mazières, et à tous les successeurs en 1470, 1486, 1566, 1572, 1579, 1583, 1584, 1603, 1609, 1610, etc...

— A Meaulne — le seigneur d'Ainay-le-Vieil, comte d'Ainay-le-Vieil, Meaulne et Collombier avait des droits de = chauffage = pour lui et ses gens des dites maisons de Meaulne Ainay-le-Vieil et Collombier, pour bâtir es-dits lieux, moulins, étangs et dépendances, et pour faire = les cuves et tonneaux nécessaires pour mettre les vins provenant des vignes des dits lieux, et encore le droit de panage de 140 pores et verrats pour les terres d'Ainay-le-Vieil et de Meaulne, et à ses hommes de Meaulne = pareils droits d'usages qu'aux habitants de la ville de Bourbon, à prendre dans une partie de la forêt de Tronçais = Et ce, en échange des droits = d'avenages = appartenant au dit Barry, sur la châtellenie de Cérilly et grange de Bourbon, par ordonnance du dernier juin 1462. La partie de la forêt réservée à ses

ses droits était = de faire panager les pores dans la portion de la dite forêt, depuis la Croix de Braize, jusqu'à la Croix de Vitray, et de la dite Croix jusques au lieu de la Boreteille, et du dit lieu jusques au guet Pelletier. =

— La dame de Valigny — avait des droits d'usage accordés par Agnès de Bourbon, par lettres de l'an 1200 à Robon Assailly et sa femme et leurs hoires de leurs corps, qui consistaient en = bois mort, à chauffer et à bâtir pour leur maison à Valigny seulement; le panage de 12 pores, et le pâturage de leurs bêtes, par lettres de Louis, duc de Bourbon.

— Le sieur de Ginçay — avait des droits dans les forêts de Tronçais et de Civrais = bois mort et mort-bois pour le chauffage de la dite maison de Ginçay, bois vert escimé pour bâtir et réparer la dite maison, granges, moulins, étangs et appartenances; faire pacager et engraisser dans ces deux forêts, quinze pores = par lettres patentes de Louis duc de Bourbon, du mois de mai 1368 accordées à Guilhaume seigneur de Ginçay et à ses hoires mâles descendant de son corps en droite ligne.

— Le sieur de Civray — à cause de son fief et seigneurie de Civray avait des droits d'usages dans la forêt de Lespinasse = bois à chauffer et à bâtir et réparer la dite maison; de pacage pour tous ses bestiaux et de panage pour six pores, par lettres de don fait par Jean de Bourbon, et Agnès sa femme le 20 octobre 1266 à Huguenin Le morgueau = en considération des services par lui rendus = Nous avons tout lieu de croire que cette seigneurie de Civray n'est pas celle paroisse de Thenneuille, mais celle située

paroisse de Lourouse-Hodement, dont le propriétaire ne tarda pas à aller habiter la seigneurie de Mazières où il obtint, ainsi que nous l'avons vu plus haut, des droits d'usage dans la forêt de Français, pour sa maison de Mazières, par lettres d'Agnès de Bourbon de 1271

— Le Seigneur de la Varenne — avait aussi des droits dans la forêt de Lespinasse = et en autre forêt à sa volonté consistant en bois sec et bois mort, bois pour chauffer et bâtir, droits de pannage de 12 porcs et de pâturage pour les bêtes de sa maison, accordés par lettres de Pierre duc de Bourbon du 14 mars 1531 — et auparavant par lettres d'Agnès de Bourbon en 1276 à Guilhaume de la Varenne et aux hoirs de son corps.

— Le sieur du Bouys et de Biauzay — avait des droits d'usage dans la forêt de Civray = bois à chauffer et à bâtir, pâturage de vingt bêtes aumailles et pannage de douze porcs pour sa maison du Bouys; pâturage de 12 bêtes aumailles et pannage de 12 porcs, pour ses métairies de Biauzay, y compris leurs suivants, accordés au sieur Jean du Bouys par lettres de main-levée et de concession faite par Charles, duc de Bourbon, du 22 novembre 1445 = en considération de ses services et l'ordonnance du Lieutenant général des Eaux et forêts de Bourbonnais du 15 novembre 1445 qui sont des confirmations de droits plus anciens.

La Forêt au temps de Nicolas de Nicolaï
(1569)

Nicolas de Nicolaï, géographe du Roi qui

accomplit un voyage d'études « dans le païs et duché de Bourbonnais, en 1569 » à l'issue des guerres de religion si fatales à notre contrée, alors que les Huguenots étaient toujours maîtres de Cérilly, nous donne néanmoins quelques renseignements sur la forêt de Tronçais

Il commence par quelques détails généraux sur l'ensemble des forêts de Bourbonnais

Gilbert de Villardy - écrit-il - était premier garde des forêts de Tronçay, Dreuille, Grasbois, Messarges et Buissons. Ses gages étaient de 80 livres tournois, qu'était tenu de lui payer, Jacques de la Croix, fermier du domaine de la châtellenie de Moulins, par bail à lui fait par feu maître Jean Faulli, commissaire en cette partie en l'an 1566 pour six années consécutives pour la somme de 3600 livres tournois chacun an. En outre de laquelle somme le dit fermier était tenu de payer : à

Guilhaume Fougières garde des dites forêts	40 l.
Pour les gages de 22 sergents ès-dites forêts à raison de 16 livres chacun an	352 l.
Pour les gages de neuf autres sergents es dites forêts à raison de 10 l. chacun an	90 l.
Plus, il y a cinq autres sergents es-dites forêts qui n'ont nul gage	néant
A Pierre Guillemin carpenteur d.d. forêts	27 l. 10 s.
A Gilbert et Jean de Fougières verdiers	120 l.
Somme pour les gages des dits officiers	773 l. 10 s.
Le maître des Eaux et forêts recevait du Trésorier du Bourbonnais	400 l.

Nicolas de Nicolaï fait à peine mention de la forêt de

Civrais qu'il avait traversé, venant de Bourbon par l'ancien chemin passant à Saint Pardoux, dont la fontaine = d'eau vineuse = l'intéressait tout particulièrement, et dont il nous a laissé une copieuse description. Il arrive à la forêt de = Tronçay la grande, laquelle est partye en la châtellenie d'ainay, et partye en celle d'Hérisson. » Ici, il n'est pas question, comme nous le voyons, de notre châtellenie de Cerilly qui n'existait pas encore officiellement, puisque l'édit de création n'est que de 1598, ni de notre châtellenie de La Bruyère Laubespin. Les guerres de religion sont à peine finies, le château de La bruyère est en ruines et inhabité, Cerilly est aux mains des protestants, l'administration de la châtellenie de La bruyère ne peut plus fonctionner, la réunion est faite provisoirement à celle d'ainay le Château. Sa description dut souffrir de ce fâcheux contre-temps.

= En quelle forêt, il y a dix gardes dont neuf ont gages et le dixième n'en a pas. Aussi, il y a deux villes et huit paroisses qui sont usagères à mettre tout le gros bestail pasturer dedans tout au long de l'année; et aussy ont usage de prendre du bois de furie c'est-à-dire du bois tombé par vent cadiaille et orages, sans raison et sans ce que, par aide de ferremens ont les aye fait tomber!/ Les dits usagers sont les habitants des villes d'ainay et de Cerilly, et les paroisses de Bardais

---

1/- Le mort-bois était = le bois de saux; le mort-saux espines, pruines, seur, aulnes et non aultres - Le bois-mort est défini = bois sec en estant ou gisant (alfred maury p. 242 - en note

Braize, Isle et Saint Bonnet le Desert, situés en la châtellenie d'Ainay, et en la châtellenie d'Hérisson, meaulne Le Brethon, Vitray et Ureay.=
Et encore oublie-t-il de citer les particuliers riverains ayant des droits d'usages dans les forêts de Civrais paroisse de Thenuille, et dans la forêt de Troncais pour les autres paroisses.
Ces renseignements sont complétés plus loin par ceux-ci[1]:
...« La forêt de Troncoye la grande, laquelle a cinq lieues de long et deux lieues de large, est l'une des plus belles de France, selon sa grandeur. Elle est des deux châtellenies d'Ainay et d'Hérisson, ainsy que je l'ay ci-devant déclaré.
Les fossés de La Bruyère (La Bruyère Laubespin) dont le capitaine jouit, le grand estang de Cerilly (qui se trouvait au moulin prime, à la Chapelle), le petit estang de Cerilly (la pêcherie de Bourbon), l'estang du moulin du Rutin, l'estang de Champlise (Champlive)
Tout cela est porté dans la châtellenie d'Ainay, pour la raison que nous avons observée plus haut.
Cependant, en arrivant à la châtellenie de Labruyère Laubespin (T. 11 p. 62) il ajoute: « La Bruyère à trois lieues d'Ainay le Chastel = la grande Troncoye = entre deux ... s'étend seulement sur quelques paroisses et villages, des collectes d'Ainay et d'Hérisson, et y a capitaine et chastelain à gages, procureur du Roi et de Monsieur sans gages. Et, quant à l'expédition de la justice, les assises et officiers, se trouvent dans la ville

---

1/ Nicolaï - T. 11 p. 49

de Cirilly = mais, pour les Eaux et forêts, le grand maître d'yelles, qui est capitaine du dit chastel, tient tous les ans, quand il fait son cours, les assises dans yelles.... »
= Quant aux forêts, bois, buissons, eaux et étangs, ils sont distincts es châtellenies précédentes, suivant les mémoires et instructions que j'en ai reçu du sieur de Cordebœuf maître des Eaux et forêts du fait et duché de Bourbonnais, entre les fleuves de Loire et d'Allier. »

Ainsi que nous l'avons remarqué Nicolas de Nicolai cite : la paroisse de Cirilly, châtellenie d'Ainay, la forêt de Tronçay châtellenie d'Ainay et d'Hérisson les étangs du Rifin, de Champlivie, et de Cirilly, mais encore les bois du château de Labruère lui-même dont jouit le capitaine châtelain, grand maître des Eaux et forêts de la châtellenie d'Ainay... Qu'était donc la châtellenie de Labruyère Laubespin, et à qui servait-elle ?... Un poste d'organisation, de surveillance et d'administration de la grande forêt de Tronçais dont le château était le siège des assises annuelles que tenait le grand maître des Eaux et forêts, car la maîtrise de Cirilly n'existait pas encore, et une organisation forestière particulière avait continué de fonctionner après la réunion du Bourbonnais à la Couronne qui eut lieu en 1527 après la trahison du Connétable Charles III de Bourbon, notre dernier duc.

Aliénation du Bourbonnais

(1661)

Le 26 février 1661, le Prince de Condé recevait du roi

Louis XIV à titre d'engagement et en échange du duché d'Albret et de la baronnie de la Durance, le duché de Bourbonnais avec toutes ses dépendances, dont jouissait alors la reine douairière anne d'autriche, veuve du roi Louis XIII sans en rien excepter, réserver ni retenir, sauf = pour le regard des bois de hautes futaies qu'il ne devait ni couper ni abattre = Plus tard, le 1er août 1672, un arrêt du Conseil d'Etat, accordait au Prince de Condé la jouissance du droit de pouage dans les Forêts de Sa majesté

Depuis cet échange la Forêt de Tronçais a toujours été administrée, gardée, gérée par l'Etat à l'exclusion des agents du Prince, ainsi qu'elle l'avait été depuis la réunion du Bourbonnais à la Couronne

De ducale qu'elle avait été, notre forêt était devenue Forêt royale.

- Chapitre III -

La Forêt royale

(1527 jusqu'à la Révolution)

Nous savons que le grand maître des Eaux et forêts du Bourbonnais était capitaine châtelain de droit du château de Labruire Laubespin, et ce jusqu'à sa suppression vers 1595 et le transfert du siège de la châtellenie à Cerilly

Dans une étude sur = le Personnel administratif en Bourbonnais, publiée dans le Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais [1] l'abbé Berthaumier nous fournit une liste, sans doute incomplète de ces grands maîtres, nos châtelains, depuis le commencement du XVe siècle. Nous allons la reproduire ici:

- 1370 Richard Mauvesin et Jacques Sadellier capitaines. Soutiennent le siège du château par les Anglais; ils succombèrent et furent emmenés prisonniers - Ainsi nous dit M. l'abbé Berthaumieu; mais nous croyons qu'il commet une erreur et que ces derniers étaient non pas les capitaines châtelains, mais bien au contraire les deux capitaines aventuriers qui s'en étaient emparés avec leurs routiers anglais. Nous trouvons en effet dans = l'Histoire de la vie et faits héroïques de Louis II duc de Bourbon par Papyrius Masson Forézien en la Cour du Parlement - Paris - Francois Huby, rue Saint Jacques, au soufflet d'argent vert, etc. MDCXII, p. 90 textuellement ceci, au sujet de la reprise

---

1/ année 1913 - p. 362

du château de Labruère Laubespin aux anglais :
« ..... Et par ainsy fut La Brieure assiégée où le commun de Bourbonnoys allât au siège, qui bien estoient deux mille. Et rompit l'on les foussez, et l'eau s'en courut, et feirent, les bonnes gens tant de fagoty qu'ils comblèrent les foussez, et feist-on un châstel pour aller au pied du mur qui futy missez ; et apris on ietta feu dedans qui ardoit tout. Parquoy feurent prins, les plus grands capitaines de léans, messire Richard Mauverdin et Jacques Sadellier, et tout le remanant des Anglais feurent prins dedans qu'on livra aux communes qui en feirent de grosses charbonnées ... »

- 1456+ - 1470+ - Jean Bénédict dit Galand
- 1440+ - 1456 - Louis des Barres. Le duc lui donna les revenus de la châtellenie, en récompense de ses services exceptionnels.
- 1462+ - Jean Gardette
- 1494 - 1496+ - N.. Dumoulin
- 1496 - - Pierre maréchal sieur de Fourchaud
- 1514 - 1524 - Pierre d'Anlezy nommé maître des E. et F.
- 1525+ - Jean de la Loüé maître des E. et F. (titres de la maison de Bourbon)
- 1540 - Jean de Villars (15 L
- 1543 - 1569 - Jean de Dornes, sieur de Cordeboeuf, fils de Thierry
- 1569 - - Nicolas Gardais, écuyer, seigneur de Clos-Richard = capitaine châtelain de Labruère Laubespin et maître des Eaux et forêts du païs et duché de Bourbonnais (A.A.) on le retrouve avec le même titre, dans un acte

du 30 juillet 1572 accordant des droits de pacage et de chauffage dans la forêt de Tronçais aux prieurs du Brethon.

-1580. Guilhaume Fournier, seigneur de Ramayet, du Plessis = Conseiller du Roi, grand maître enquêteur et général réformateur des Eaux et forêts de France et de Champagne, Lyonnois, Maconnois, Bourbonnois Forez, Auvergne, Lamarche et Limousin, et grand gruyer de Bourgogne, etc.. qui accorde également un droit de paturage et chauffage aux prieurs du Brethon.

-1603. - Nicolas Potier, sieur d'Oquerre, prend pour le même objet, le même titre

-1610. - Claude Roy de Sabanne = maître des Eaux et forêts (gages de 15 £

-1631. - François Sénétaire Roy sieur de la Presle

-1649. - Jean Roy, écuyer, qui se marie en 1651 (publications des 16-23 avril) à Yseure avec Anne Stample, fille de Jacques Stample écuyer, sieur de Bérou et des Villefaliers et d'Anne Debiès d'Orléans. Il était fils de François Sénétaire Roy ci-dessus, écuyer sieur de Lapelin et de Louise Talon (R.P. d'Yseure,

-1660 - Pierre Feydeau, chevalier, seigneur de Lépaud, = maître des Eaux et Forêts aux départements de Champagne, Bourbonnais et autres provinces (R.P. de Bourbon) qui plaide en 1667 avec Antoine de la Trollière de Thenerille

Nous connaissons encore comme officiers des Eaux et Forêts, avant l'établissement de la maîtrise de Cerilly :

- 1643 - Noble Antoine Aujohannet, conseiller du Roi et son procureur aux Eaux et Forêts de Bourbonnais, frère de Jehan Aujohannet sieur du Pain, habitant Cerilly (R.P. de Theneuille)
- 1638 - Noble Jean Rousseau garde marteau des Eaux et forêts de Bourbonnais (R.P. de Cerilly)
- 1661 - Pierre Aujohannet, sieur des Ouches, fils de Antoine ci-dessus, sans doute avec les mêmes fonctions (R.P. de Theneuille)
- 1613 - Gilbert Jouneau = greffier des forêts (R.P. de Cy)
- 1620 - Jean Michaud, huissier-audiencier = aux Eaux et Forêts de Troncay-la-grande, en la gruerie de Labrieure Laubespin, par provisions du 2 juin (A.A.B. 845

Nous connaissons aussi quelques noms de sergents gardes relevés dans nos Registres paroissiaux, depuis 1603.

- 1603-1627 - Guy Marnyer, époux de Pierette Bequas = fourestier
- 1610 - Jehan Baudet = fourestier = père de Jehan Baudet
- 1609-1616 - Jehan Jouneau, dit = Garon Larouze = greffier fourestier de la garde de Larmenanche, époux de Françoise Baudet
- 1617-1646 - Louis Jouneau = fourestier = en la garde de Larmenanche, probablement fils du ci-dessus
- 1619-1651 - Michel Trottet = sergent à garde =
- 1628 - Gilbert Fabien
- 1630 - Antoine Jouneau
- 1631 - Jean Barleau en la garde de la Jarry
  - Guy Ravet = dit le Cadet = de la Bouchère à pié Denys
- 1632-1666 - Gilbert Jouneau en la garde de Larmenanche

- 1632 - 1635 - Pierre Fabien = dit Sanssoucy =
- 1635 - - Pierre Barleau = à la garde de la Jourry =
- 1636 - - Pierre Cadoult = garde de Tronçais et Civray =
- 1643 - 1651 - Nicolas Maquiault = dit le Barroy, en la garde du Meslier =
- 1646 - Jean Blanc = garde de la Jarrye =
- 1651 - 1686 - Jean Fabien

. Edits concernant les Forêts -

Contre les nombreuses causes de destruction des forêts, la royauté dut lutter constamment. Outre les ordonnances anciennes que nous connaissons (au moins quelques unes) beaucoup d'autres furent publiées Philippe Auguste s'en occupait activement. Les premiers maîtres des Eaux et forêts dont l'histoire fasse mention, Etienne Bienfait et Jean le Veneur, sont cités jusqu'à Henri III. Une ordonnance de Philippe le Bel en août 1291 organisait la juridiction forestière, qui se conserva en se modifiant jusqu'à la fin du règne des Valois. Mais à cette époque notre forêt de Tronçais était encore ducale et les règlements royaux y demeuraient sans effets. Un abus criant et souvent défendu par les rois qui ne parvinrent jamais à l'abolir, était le Droit de = garenne = Ce droit qui ne semblait consister qu'en une simple défense de chasser et de pêcher, avait pour les riverains des effets désastreux. Comme il était expressément défendu de tuer le gibier du Seigneur, sur le territoire interdit, il en résultait que les dégâts causés

par ce gibier rendaient toute culture impossible, ce qui chassait les habitants.

Aux environs, et à proximité du château de Labruyère Laubespin, le lieu dit = la garenne = sur la nouvelle route du Brethon, ne rappellerait-il pas ce souvenir?...

Et partir de François 1er les édits succédaient aux édits diminuant les prérogatives, réglant les droits en les réduisant, promulguant des règlements plus précis applicables à toutes les circonstances, et cette oeuvre fut poursuivie par ses successeurs. Les guerres de religion et les désordres civils, ayant de nouveau troublé le royaume, les édits forestiers restèrent inappliqués. Les nouveaux officiers chargés de les appliquer, ayant acheté leurs charges à un prix élevé, furent les premiers à piller pour s'indemniser; les besoins d'argent de l'Etat rendaient les concussions plus faciles, et à l'avènement de Henri IV, le désordre était à son comble.

Sully fut toujours préoccupé de ces déboisements qui lui faisaient dire : = que la France périrait par le bois =

En 1597 fut inauguré un règlement général des Forêts de France, ainsi que le projet de les faire arpenter et d'en faire dresser la carte, projet qui ne fut exécuté que longtemps après.

Comme toutes les autres forêts du royaume, la forêt de Tronçais ainsi abandonnée fut mise à contribution par les riverains usagers, paroisses, prieurés, maisons seigneuriales et arrières de toutes sortes. Chacun, après l'avoir mise en coupe réglée, arrondissait ses domaines d'une partie de son territoire; les abus de toutes natures

les brûlures inconsidérées s'ajoutant aux ravages.

On pourrait croire - nous dit M. Jacques Chevalier [1] que le défrichement fut poussé avec une intensité extraordinaire vers le milieu du XVIIe siècle et que c'est de cette époque que date le plus grand recul de la forêt. Les documents de 1602 et de 1645 donnent encore à Troncais une contenance de 30.000 arpents. Des aliénations eurent lieu sans doute en 1602, sur le Conseil de M. Doguerre qui écrivait à cette époque [2] :.. Et à les environs d'yelle forêt sont plusieurs bruyères et chaulmes sans aucuns rejets de bois, dedans lesquels il y a quelques vieils chesnes et anciens arbres sur socqs pourrys, tombant par pièces qu'il est besoing vendre en fonds et superficie ...»

Une carte dressée par ordre du roi en 1665, par deux arpenteurs jurés du bailliage d'Orléans, les Fleury, indique avec précision, les héritages = tant au dedans que joignant yelle forest, lesquels sont autrefois sortis d'yelle [3] ..»

D'après cette carte devaient faire partie de la forêt les héritages ci-dessous, soigneusement arpentés ;

Au N.E dans la région de Valigny (de Chandon à Baliveau) et de Coulleuvre (Protière) Le Colombier.

Freteau	1577 arpents
Champroux	273
Chaverot	325

Dans la région de Cerilly (le mont, Souline, Brault

1/ La forêt de Troncais

2/ Ms 18574, f° 171 - cité en note

3/ Carte sur parchemin de 3 x 2,30 à la Bibl. nat^le ms français 16813 - cité en note

Lavatoire) – Mazières, les Naudins 495
Aubray, le Rutin 882 arpents
Les Loges 784 "
Dans la commune du Brethon (chez Cepy, La Rif-
faudière, la Vernatte 787
Le Montet, les Goits, la Gravière 850
Dans les paroisses de Meaulne et d'Urcay
Depuis Pied Bertin jusqu'à Menestier (La
Bouteille) 2,035 "
Au N.O. bois et bruyères où se trouvent enclavés
La Pacaudière, Beaumont et Braize 1,323
Enclave de Vitray 770
Région de Baigneraulx, Le Pavillon Saint
Bonnet 1,261
Région de Pontcharrault et de Richebourg
(y inclus les bois de Pontcharrault et de
Chandon 1220
La Forêt, moulin Pirot, Bouy et Langeron 1083
Ce qui fait un total de 14182 arpents
de terres ou héritages reconnus = autrefois sortis de
la forêt.
Ce qui, ajouté à la contenance actuelle des neuf
gardes (18300 arpents) avec les héritages plus récem
ment usurpés (1981 arpents, nous donne un total
comme contenance de la forêt de Tronçais à une cer
taine époque, de 34.463 arpents, c'est-à-dire plus de
17000 hectares, sans doute encore bien éloignée de sa
contenance originelle. 1/

La forêt de Tronçais cité

Cette même année 1602, le même M. Doquerre, conseiller du Roi chargé de visiter les bois de hautes futaies et les taillis appartenant à Sa majesté, nous fait cette description de la forêt de Tronçais.

«: La grande forêt de Tronçais consistant en dix contrées et gardes se joignant toutes l'une, l'autre, savoir : La Remenanche, La Goutte Dardan, Peagu, La goutte de Meillier, Gros Boulle, Piperon, Morat, Land Blanche, La Bouteille, la Jarrye. Toutes les dites gardes contenant ensemble trente mille arpents de futoye, la plupart fort antiennes, caducques et bien claires d'arbres, la plus espoisse estant la garde de Lamenanche, tous arbres de chesnes et quelques vernes et charniers de marescages, seullement le rejet ne croissant pas en toutte la diete foretz, à cause de la caducité des arbres quasy sans racynes et le fond sablonneux et sans besures par les trop vieulx arbres y ayant seullement en ycelle forest.

Cité par M. Jacques Chevalier - La forêt de Tronçais
En note = Bibliothèque nationale mss. Français 18574 fo 171 (207) Extrait du procès-verbal fait par M. Doquerre, conseiller du Roi 1602 au fo 174 (p. 211)

- Réformation de la forêt de Tronçais -

Quelques années après cette visite de Doquerre, sous Louis XIV, et sur les instances de son ministre Colbert, de grands efforts furent faits pour l'aménagement des forêts royales. Elles furent visitées, arpen

fois et délimitées très-sérieusement

Cette opération, sous le nom de Réformation fut suivie d'un procès-verbal des travaux exécutés, procès-verbal pour notre Forêt, conservé à l'Inspection de Montluçon et qui abonde en renseignements

Il a pour sous titre = Délimitations : Tronçais, Berlongis, Espinasse, Druille, Civrais 1670

Ces délimitations commencées en 1669, ne se firent chez nous qu'en 1670 et 1671 les maîtrises de peine créées. La maîtrise de Cérilly qui ne fut créée qu'en 1669 n'était pas encore organisée. Elle comprenait ces différentes forêts plus la Forêt du gros Bois et avait une guerie à Cosne, comme nous le verrons plus loin

Furent nommés pour cette Réformation = Lorimond Huraud chevalier Seigneur de Saint-Denis, Conseiller du Roi, grand maître enquêteur et général réformateur des Eaux et Forêts de France, aux provinces et Généralités de Orléans, Blois, Tours, Poitiers, Bourges et Moulins. Et Jean Leferon, conseiller du Roi, comme commissaire

Il leur était ordonné = de se transporter successivement dans les bois et forêts appartenant à Sa Majesté pour en faire une visite générale et exacte de grande en grande, de triage en triage, pour en connaître la situation, l'enclave, nature et qualités des bois, l'état où elles sont présentement, la nature et qualité de leur fonds et leur distance des villes ou rivières =

Enfin, ils devaient donner leur avis pour les réglements

des coupes de bois et autres aménagements à faire pour les conserver et mettre en bon état.

Partis de Vierzon, où ils avaient terminé la visite des fonds de la Généralité de Bourges, le 26 janvier 1670 accompagnés de Louis Huard secrétaire, Jacques Charnalin greffier et de Jean Fleury arpenteur de la ville d'Orléans, les commissaires réformateurs arrivaient, à Cerilly, le 27 où ils mandaient aussitôt les sergents à gardes de la forêt, qui étaient =
Jean Blanc à la garde de la Jarrye
Jean Michel, à celle de Maurat
Pierre Buisson à celle de la Lande Blanche
Louis Bonnichon à Pisaguer et Montaloyer
Gilbert Gourbier à celle de la Bouteille
Jean Fabien à La goutte, Le Meslier et les Tilières
Gilbert Jouneau à Laremenanche
La Remenanche (al. Laremenanche et Larmenanche) correspond aujourd'hui à la région de la Corne de Valigny et de la Corne de Rollay — La Goutte ou mieux la Goutte Dardant (al. Dardan ou d'Argent à Thiolais et Bougimont — Pisaguer (al Pisaigüe ou Pisagüe) aux régions de Puits aigü — Mesliers, à les près Laugers, la Croix de la Loire et les Chamignoux — Montaloyer est quelquefois désigné aussi Pipcron — la Jarrye comprenait les Tiers, le Trésor, Villejo et le Pendu,

Lorsqu'il fallut réunir les officiers de la maîtrise les gardes déclarèrent = qu'il n'y avait aucun officier d'établis dans la dite maîtrise, depuis l'édit de

création du mois d'août 1669 depuis la dite Forêt de Tronçais aurait toujours été conduite par les officiers de la maîtrise de Moulins, qui auraient tous été interdits des fonctions de leurs charges par jugements rendus à la Réformation des Eaux et Forêts de Moulins, depuis qu'ils demeuraient dans la Ville de Montluçon,

Ainsi des commissaires examinateurs nommés par le Roi, viennent inspecter la Forêt de Tronçais et la maîtrise de Cerilly, sans y trouver un seul officier pour les recevoir, et les gardes eux-mêmes ne connaissent pas ces officiers, ne savent pas, s'il en existe... La maîtrise, de création récente n'est pas encore organisée Sept sergents à gardes sont les seuls maîtres de la Forêt, tout s'y fait sans aucun contrôle et sans méthode d'aménagement. En 1686 et en 1698 d'Arguesges et Le Vayer signaleront les mêmes négligences dans deux rapports que nous verrons plus loin.

Les commissaires firent d'abord une vente de bois = de réciprocage sur le retour de mauvaise nature = Furent adjudicataires Pierre Bastillier d'Ainay, Sébastien Girou du Verdier, et Michel Darlon de Couleuvre marchands de bois qui avaient sans doute l'habitude de s'approvisionner dans de meilleures conditions

Puis, l'arpenteur Fleury présenta = la figure et mesurage de la Forêt de Tronçais, par lui faite en 1665 (nous avons déjà vu, un plan par un Fleury) en 1602

par ordonnance de M. de Pomereu commissaire départi pour la Réformation des Eaux et forêts de Moulins et de Bourges, qui montrait que la forêt = était un seul corps contenant 18.300 arpents, à raison de 100 perches par arpents, vingt deux pieds pour perche et douze pouces pour pied.1/ Non compris 1981 arpents et demy, usurpés par les particuliers riverains

Il a été constaté que la forêt partagée en neuf gardes n'était plus gardée en 1669 que par sept gardes. Qu'elle était située = dans un fond bien propre à porter des bois de hauts futayes jusqu'à l'âge de 200 ans, ce qui leur est apparu tant par la bonté de la terre que des vieils chesnes et bois qui y restent = Qu'elle n'est éloignée = du côté des villages d'Urcay et de Meaulne que d'un quart de lieue de la rivière de Cher sur laquelle on peut faire flotter les bois qui descendent dans la rivière de Loire et passe à un quart de lieue de la rivière de Tours, et du côté des villages de Couleuvre et de Valigny et la ville de Cérilly de quatre lieues de la rivière d'Allier.=

Elle est reconnue être = la plus grande partie mal plantée de vieils chesnes de cent, cinquante, deux et trois cents ans sur le retour, la plupart estetez et esbranchez, et le reste partie en taillis entièrement perdus et ruinés sans aucuns rejets, et le surplus en jeunes futayes de chesnes bien plantez et de bonne nature....

1/- D'après un thalamus de 1475, l'arpent valait 5.107m20 la perche 51m07, le pied 0m325 et le pouce 0m027 -
(Thalamus ou livre des abutemens, des mesures du Bourbonnais

Puis, les commissaires passèrent à l'examen des gardes :
— 1° La garde de Larmenanche qui contient 2400 arpents, dont le territoire devait être augmenté de 559 arpents prétendus usurpés, aujourd'hui en terres, prés, bois, héritages aux riverains
— 2° La garde de la Goutte d'Ardan qui contient 1395 arpents, non compris 96 arpents prétendus usurpés par les riverains, savoir :
- 15 arpents de bois possédés par le sieur de Cholmes
- 22 arpents appelés : les étangs Cocus :
- 16 arpents et 1 quartier par un nommé Bausset
- 2 arpents et demy, par les nommés Bausset
- 33 arpents et demy du domaine du Mont
- 3 arpents et demy du domaine et moulin de la Varenne et 4 arpents du domaine et moulin Pirault
— 3° La garde du Meslier - contient 2020 arpents non compris 405 arpents 1/2 de terres prétendues usurpés par les riverains, savoir :
- 34 arpents et demy possédés par la dame de la Pierre, Thomas, Madet, Fabien, le curé de la paroisse d'Isle
- 59 arpents en terres et bruyères, par la dite dame de la Pierre, Madet, Jean Fabien et autres, dans laquelle pièce il y a plusieurs maisons bâties
- 27 arpents de terres par la dite dame de la Pierre
- 7 quartiers de terres et basties par le dit Fabien
- 7 arpents de prés par le sieur du Glous de Souira (?)
- 9 arpents de basties par l'engagiste du dom. de la Ratoire
- 7 quartiers et demy de prés du domaine de la Fais
- 5 arpents 1 quartier en un étang par les sieurs Les'leu de Chamdron (?) (Chandon, peut-être)

-5 arpents ½ et ½ quartier en partie par Nicolas et François Lescures (écrit Lescorron) et autres
-1 arpent ½ de prés par le dit sieur de Lesleu
- 5 quartiers au lieu dit = l'étang des Barres = par le sieur des Barres
- 2 arpents, 1 quartier ½ en terres par le sieur de la Troullière
— 4° Garde de la Jarrye - contenant 2316 arpents non compris 109 arpents ½ prétendus usurpés, savoir :
- 22 arpents 1 quartier de bruyères par le nommé Avechin propriétaire au domaine Danguilly
- 3 arpents appelés = l'étang de Laugère
- 7 arpents en terres et bruyères par la dame de Laugère
- 9 arpents ½ de bruyères par la dlle de Lespineuse
- 5 arpents 3 quartiers par la dlle de Bruières
- 3 arpents ½ de bruyères par le sieur Montannet
- 12 arpents de terres et bruyères par le propriétaire du domaine de Nigottières
- 23 arpents par les propriétaires des meslayeries du Rutin et Nigottières.
— 5° Garde de Morat - contenant 2460 arpents, non compris 162 arpents prétendus usurpés, savoir :
- 8 arpents et demy en prés où est le moulin de Mazières
- 3 arpents en prés par le sieur Tauveau
- 3 arpents ½ et ½ quartier de prés par le sieur Rémond
- 3 arpents ½ de prés par les sieurs Rémond et curé de Braize
- 5 arpents 3 quartiers de prés par le sieur curé de Braize
- 20 arpents de terres en labours et bruyères par le Sr Tauveau
- 7 arpents 1 quartier de prés par le dit sieur Tauveau
- 4 arpents ½ de terres par ledit sieur Toureau

- 15 arpents d'autres terres parlodit sieur Tourneau
- 5 arpents 1/2 de pris par le même
- 5 arpents 1/2 de pris, par le sieur curé de Saint Bonnet
- 5 arpents 1/2 de pres par le sieur de mayières
- 3 arpents 1 quartier de pris par le sieur Jouannet
- 28 arpents, 3 quartiers de terres par le sieur de mayières
- 15 arpents de terres et parties par lodit sieur de mayières et le sieur Aplin
- 5 arpents 1/2 de terres parlodit sieur aplin
- 3 arpents 1/2 de pris parle même
- 1 arpent en étang par le sieur Bugon (Bujon probt,
- 13 arpents 1/2 de terres en parties parle dit sieur Bugon
- 6e Garde de la Lande Blanche - contenant 2214 arpents, y compris 80 arpents qui joignent la dite garde cy devant dépendants de la garde de Pizy, et non compris 215 arpents prétendus usurpés, savoir =
- 62 arpents en l'étang de Saint Bonnet
- 2 arpents 1/2 en un autre étang par les sieurs X. et Rémond
- 6 arpents 3 quartiers en terres et parties parle dt. aujolhamet
- 1 arpent 2/3 de terres par le dit sieur aujolhamet
- 42 arpents 1/2 de terres par le sieur Tourneau
- 21 arpents 1/2 de terres par le même
- 53 arpents en un pastys et etang appelé Lande Blanche franches parle sieur de mayières
- 3 arpents 1/2 et 1 quartier de pris par les Gauthier
- 4 arpents 1/2 de pris par le sieur marquis de Livy
- 15 arpents 1/2 de terres et pris par les Gauthier
- 3 arpents 1/2 de terres franches par le domaine de Clis
- 22 arpents de terres et pastys par le sieur de la Vernat

- 9 arpents 1/2 de terres par le sieur de la Vernat
- 1 arpent 2/3 de quartier de prés par le marquis de Levy
- 2 arpents 3 quartiers 1/2 de prés et pastys par le Sr des Gouves
- 3 arpents 3 quartiers d'autres prés, par la demoiselle Dumet et Grand Font.

— 7° Garde de Pizegu = tenant du côté de soleil levant à la garde de la Lande Blanche, le chemin à aller de Breize à la Grange entre deux, ou autres héritages du domaine des Loges; d'occident à la garde de Montaloyer; du midi à la garde de la Bouteille, un petit chemin à aller de Vitré aux Loges entre deux. Elle contient 1200 arpents, non compris les 80 arpents des loges, joints à la garde de la Lande Blanche, et aussi non compris 97 arpents usurpés par les riverains, savoir =

- 17 arpents de terres en pastys par le sieur Rémond
- 43 autres arpents de terres en pastys do,
- 22 arpents 1/4 de terres en bruyères par le né Bissenet, ?,
- 3 quartiers de terres par ledit Bissenet
- 16 arpents de terres do,
- 8 arpents par le sieur Font Bouillant

— 8° Garde de Montaloyer = tenant de soleil levant à la garde de Pizegu; d'occident aux héritages de Pied-Bertin et de Septentrion aux héritages de Beaumont. Elle contient 1415 arpents, non compris 95 arpents usurpés par les riverains, savoir =

- 6 arpents 1 quartier de bruyères par la Dlle de Chassac
- 11 arpents de terres par le sieur de Bruilly
- 11 arpents 1/2 de bruyères par Orat chirurgien
- 8 arpents, en un pré et estang par le dit Sr de Bruilly
- 20 arpents 1/2 de bruyères par le sieur de Melin

- 13 arpents 1/2 de bruyères par Jean Bèze
- 24 arpents 2/3 de bruyères par le sieur curé de Brèze
- 9° Garde de la Bouteille - tenant d'un côté, sur l'orient aux terres et héritages des Loges appartenant à la demoiselle de Fougères; du côté d'occident aux terres et bois du Creu, Grand Villers, Leplex, Les Places, les Bouchaux et les Godignons; du midi aux taillis du Creu, héritages du Petit Villers, du montet et des gourres (sans doute du montais et des Goûts, paroisse du Brethon) et de Septentrion aux héritages du village des Hommes et paroisse de Vitré et à la garde de Pizegü. Elle contient 2880 arpents, non compris 408 arpents 1 quartier prétendus usurpés par les riverains savoir:
- 87 arpents bois et taillis appelés les arpents du Creu
- 2 arpents, 1 quartier 1/2 en un estang et un pasty par le sieur de Villechevreux
- 20 arpents en prés et bruyères par le dit sieur de Villechevreux et le sieur Bocca du Pleise
- 20 arpents de terres et bruyères par le sieur Florant
- 2 arpents et les 2/3 d'un quartier par le sieur Dubreuil
- 2 arpents et 1 quartier de terres par le sieur Favier
- 12 arpents 1/2 de bruyères par le sieur Dubreuil
- 35 arpents 1 quartier 1/2 de bruyères par le Sr de Bouchan
- 1 arpent 2/3 d'un quartier, par le sieur Gralier
- 26 arpents 2/3 d'un quartier de terres et bruyères do,
- 5 arpents de prés par les sieurs Dupleix et Berrane
- 50 arpents de terres et pastys par le Sr de Font Bouillant
- 49 arpents 1/2 quartier d'héritages par le fermier de la Bouteille
- 2 arpents 1/2 de prés par le sieur de Font Bouillant.

- 3 quartiers de prés par Gilbert maillard
- 8 arpents 3 quartiers de prés par le sieur du Creu
- 1 arpent 1/2 moins 1/3 de quartier de prés, par le sieur de Fougières
- 2 arpents de prés par Gilbert Gourdier
- 2 arpents de prés par le seigneur du Creu
- 2 arpents 1/2 d'autres prés, par le même
- 4 arpents, 1 quartier de rochers et pastys, par le Seigneur de la Grave
- 2 arpents 1/2 de prés par le même
- 4 arpents 1/6 de terres par le même
- 12 arpents 1/2 de terres et pastys par le sieur des Gourres
- 23 arpents 3 quartiers de terres, pastys et estangs par ledit sieur des Gourres (des Gants probablement)
- 6 arpents de terres et bruyères par la Dlle de Fougères et 12 arpents de terres et bruyères par le sieur de Font Bouillant.

Bois de Chavreau

Pierre de Gondau y est sergent à garde ainsi que de la forêt de Civrais et demeure à Gondau.

Le bois de Chavreau est composé de deux pièces, qui se joignent en pointu : l'une qui joint la forêt de Troncais tient aux terres de la Gaize et Biautier et des Penneaux, d'autre côté aux héritages de Protière et forêt de Troncais, et d'autre au bois de Champroux et héritage du domaine de Larue ; elle a 115 arpents, d'après le mesurage de 1665 ; la seconde pièce qui a 171 arpents 1/2 tient d'un

d'un côté aux héritage du domaine de Larue, d'autre aux communes du village de Couleuvre, aux héritages de Salle-quérin et d'autres côtés aux héritages des domaines de Champiat et des Perneaux.

- Forêt de Civrais -

La forêt de Civrais contient, d'après l'arpentage de 1665, 1926 arpents en une seule pièce, non compris les héritages de l'hermitage de Civrais qui contiennent 86 arpents, et les héritages du village de Gondou qui en contiennent 150, enclos dans la dite forêt. Elle tient du midi au bruyères du village du Bruy (le Bouis) et aux héritages des domaines de la Trouillière (La Trallière) et de Bouillole....

Ainsi le nombre total des bois dépendant de la maîtrise de Cérilly - non compris ceux de la gruerie de Porne qui en ressortissait aussi, avec une organisation un peu spéciale - se monte, à cette époque à 21.638 arpents et demy, non compris 2138 arpents 1/2 prétendus usurpés par les riverains. Ces 21 638 arpents sont répartis dans : la forêt de Tronçais - le bois de Chavreau - la forêt de Civrais - le bois de Grouet - Le petit bois ou taille de Bourbon - le bois de Bellevau - le bois de Monffon - le bois de la Crémoire - le bois de Soulongis

Aujourd'hui, la forêt de Civrais a 1096 hectares dont 305 sur la commune de Theneuille ; la forêt de Soulongy a 376 Ha dont 119 sur la commune du Vilhain et environ 95 (94 Ha 16a 10ca), sur le canton d'Herisson

- / Gruerie de Cosne -

La gruerie de Cosne, ressortissant de la maîtrise de Cerilly, contenait les bois suivants :

- Brosses de la Loüère	225 arpents ½
- Parc de la Chaussière	170 "
- Brosses de Maignet	128 " 1 quartier
- Brosses de Venarre	314 "
- Forêt de Lespinasse	1733 "
- Forêt de Druille	1917 "
- Forêt de Gros bois	2930 "
- Bois de la Canarde	24 "

Représentant un total de 7438 arpents, 3 quartiers non compris 2897 arpents prétendus usurpés, et pour l'ensemble de la maîtrise de Cerilly, une contenance de 29077 arpents, un quartier répartis en = 17 forêts ou bois sous = non compris 5026 arpents ½ quartier de terres et héritages, enclos dans la dite Forêt par plusieurs particuliers, les bruyères de la Forêt de Druille et les prétendues usurpations faites par les propriétaires riverains

On constate que les particuliers riverains ne se gênaient pas avec la Forêt non délimitée, non enclose et un fossé non surveillé et mal gardé. Qui résulta-t-il de la constatation de ces usurpations ?.. Nous l'ignorons et nous croyons qu'il n'y eut pas de sanctions de prises. Du reste, l'usurpateur prouvait ne pas être le propriétaire du moment, et plusieurs mutations pouvaient avoir eu lieu.

Dans toutes les garder et les bois examinés les commissaires firent ces constatations générales :

« La plus grande partie mal plantée en vieils chesnes de cent « cent cinquante, deux et trois cents ans, sur le retour, la plus- « part estiez et ebranchez et le reste, parties en taillis, entière- « ment perdus et ruinés sans aucun rejet et le surplus en jeu- « nes futaies de chesnes bien plantez et de bonne nature, entre « lesquels il y a quelques essences de charmes, hêtres et bouleaux « et autres méchants bois ruinés tant à cause du pasnage con- « tinuel des bestiaux et bestes à laines que du feu qui y auroit « été mys ordinairement pour la plus grande commodité des « dits pasnages que par les délits continuels qui y ont été faits. »

Les dispositions prises après la visite ; aniette de la forêt à cette époque (1670)

Et la suite de cette visite, il fut decidé :

- 1° De faire la reconnaissance et figure des 5026 arpents et ½ quartier prétendus rompus et autres usurpations qui pourraient avoir été faites
- 2° De faire les bornages du circuit des dites forêts et bois, même des héritages y enclavés
- 3° De fermer les dites forêts et bois de fossez de huit pieds de largeur sur six de profondeur, plantez à double rang d'épines, tant pour empêcher l'entrée des bestiaux que pour servir de séparation contre les héritages des particuliers
- 4° De régler les droits d'usages prétendus dans les dites forêts tant à bâtir, chauffer, pâturer, que pasnager suivant les possibilités ; avec interdiction de tous ces droits pendant 20 années ou tout autre temps pour que les forêts puissent se conserver.

-5° D'établir, pour les protéger 13 sergents gardes, dont 8 dans la forêt de Tronçais qui devront être placés :
Le 1er garde de Larmenanche et bois de Chavreau ayant à surveiller 2686 arpents 1/2
Le 2e garde de la Goutte d'Ardan 1395 arpents
Le 3e garde du Meslier 2020 arpents
Le 4e garde de la Jaurye 2316 arpents
Le 5e garde de Morat 2460 arpents
Le 6e garde de la Lande Blanche 2214 arp
Le 7° gardes de Pizegu et de Montaloyer, ensemble 2615 arpents formant une seule garde à l'avenir
Le 8e garde de la Bouteille ~~2880~~ (2880) arpents
Les cinq autres gardes devaient être établis :
Le 1er dans une garde composée des bois et buissons de Civrais, Granet, Pontbois, Billenau, Monfin, et la Crémoise ensemble 2223 arpents, 3 quartiers
Le 2e dans une garde composée du bois de Soulongy, des brosses de la Louière, parc de la Chaussière, brosses de Magnet et de Venas dépendant de la gruerie de Cosne - Soulongy de la maîtrise de Cérilly, ensemble 1738 arpents 1/2
Le 3e dans une garde composée des forêts de Lespinasse et de Dreuille, ensemble 3650 arpents, 1 quartier
Le 4e dans une garde composée des bois de la Couarde et de partie de la forêt de Gros bois, du côté du pont de Barrachin jusqu'au bois engagé au sieur de Saint-Hilaire de Colombier 1814 arpents
Le 5° dans une garde composée de l'autre partie de la forêt de Gros-bois, du côté de Bourbon, 1263 arpents.

Rapidement, il fut procédé au barnage en attendant que le fossé fut creusé ; on planta 1672 bornes sur tout

le périmètre, dont la première = contre la goutte et ruisseau qui descend du moulin Pirault, contre les prés de la Boucaumerie = Le total du circuit de la forêt de Troncais montait ainsi à = 18667 perches, soit 41 lieues françaises ou un peu plus de 27 lieues communes. = Toute usurpation devenait dès lors impossible en même temps que la superficie de la forêt, était définitivement fixée

Nous ne suivrons pas les commissaires réformateurs dans leur long travail de bornage, nous nous contenterons de rassembler ici, sur leur pas, les noms des riverains le plus souvent cités, qui sont des indices de gros propriétaires à cette époque :

– Bois de Chavreau – La dame de la Pierre (terres de la Guaïzo) Avenier, Salteguerin, Fauconnier, Jeannin, Henry Bachelier, Pierre Rémond

– Forêt de Civrais – Chapelle de Saint-Pardoux, sieur de Lavaron, M. Missaint, sieur Rémond, sieur de Meschatin, sieur Doquerre ou Doquaire

– Forêt de Troncais

– garde de Laremenanche = Dame de la Pierre (moulin Pirault) Gilbert André, Thomas Madet, Pierre Badillier, sieur de Villebon, Pierre Foucat (al. Fouquat) Jean Raynaud – François Lecloc, Gaulme, Saulnier

– garde de la Goutte d'Ardan = Noël Bannet, sieur de la Varenne, sieur de Marigny, Dufour (propriété du grand Brault) sieur des Claux (terres de Brault) du Soulier, sieur Bouillon, sieur de Champlive

– Gardes du Meslier – de la Jarrye – de Morat = monsieur le marquis de Levy (terres de Mazières et des Brais) Gervais, Gauthier

- garde de la Lande Blanche - Jean et Gilbert Gauthier, antoine Berthomier (de la Villette) dame de Fougères, au-johannet
- garde de Pizegu - sieur de Fontbouillant, antoine Senvaille, sieur de la Trouillière, Grandjean
- garde de la Bouteille - le prieuré de la Bouteille et autres héritages y joignant qui contiennent 53 arpents 1/2
- garde de montalayer - Jean de la Rosée de Braize, Jean de la Vaile, sieur de Bouillon, Thomas Madet

Cette délimitation et ce bornage achevés nos commissaires réformateurs nous laissent cette assiette de la forêt de Trancay :

« La foretz s'étend, depuis le village de Brethon au Sud, jusqu'à l'estang où s'élevoit la thuilerie de Gannot au Nord, depuis les villages de Barrière et de Salleguerin à l'Est, jusqu'à ceux de Dorignost et de Vaux à l'ouest - que la partie comprise entre les villages des Nigault, les Loges, chez Cepy, le montest, le Brethon et entre la Vernatte et le metz et les Nigault renfermait de vastes clairières - A l'Ouest, la forêt était comprise entre le Cher qui la longeait pendant plusieurs Kilomètres et le ruisseau qui se jette dans cette rivière, près du moulin de la Vernil (?) A meaulne, en allant vers le Sud, la forêt reculait à l'Est et avait pour lisière le cours d'eau que reçoit le Cher, et sur lequel était construit le moulin d'Aglandebœuf et le village du Creux. Le village de la Riffaudière semblait former au Sud Est l'angle originaire de la forêt. Au Nord-Est, elle s'avançait jusqu'à l'estang de

Couleuvre. Au Nord, elle montait près de Valigny, remontait jusqu'au château de Chandon et allait rejoindre la thuilerie des Jaccotz. Enfin, en allant vers l'Ouest la forêt descendait jusqu'au village de Brèze à celui de la Pacaudière qui était presque enclavé dans la forêt, dont il occupait une clairière. La forêt prenait alors pour lisière, le cours d'eau sur lequel était construit le moulin du Ris, et qui se jette à l'Ouest dans le Cher.

L'aménagement de cette forêt fut ainsi résolu : On devait réciper à la réserve des meilleurs chesnes qui s'y pouvaient trouver pour servir de baliveaux et pour faciliter par leurs semences le repeuplement, qu'il était nécessaire de piquer de glands dans les endroits vides et laisser recroître en haute futaie

— Usagers —

Nous avons vu plus haut que pour permettre la réfection de la forêt on demandait que les droits de pacage et de panage soient interdits pendant 20 ans au moins Mais, si ces droits d'usage devaient être supprimés provisoirement, il en est d'autres qui furent éteints pour tous les usagers, sans exception, tels furent les droits de bois à chauffer, à bâtir ou à confectionner cuves et tonneaux. = Le nombre des bêtes à faire pacager et panager fut aussi réduit, supprimé pendant certaines saisons et en certains lieux fixés par les ordonnances. Cette suppression se fit = sauf pour les usagers à se pourvoir pour obtenir le remboursement de cette faculté. = Quelques

riverains. ils une indemnité ?.. nous l'ignorons. Mais, presque tous les riverains ayant été usurpateurs devaient sans doute plus qu'on leur aurait accordé

~ Chapitre IV ~

Maîtrise des Eaux et forêts de Cérilly.

Dès cette réformation la Forêt est délimitée, bornée, entourée d'un fossé sur tout son périmètre, pour consé-quent à l'abri de nouvelles usurpations. L'aménage-ment en est étudié et décidé; les usages qui peuvent nuire à la croissance des arbres supprimés ou restreints aux époques et dans lieux qui ne nuisent pas aux plantations; les sergents à garde judicieusement ré-partis dans cette Forêt pour veiller à l'exécution des réglements, à la répression des délits. La maîtrise de Cerilly est instituée depuis le mois d'août 1669 et va être organisée; des officiers remplissant diffé-rentes fonctions vont être nommés, résideront dans le pays, à Cérilly même, et non plus à Moulins, où seul habitera le Grand maître d'une vaste région.

Dans chaque maîtrise particulière il y avait = un maître particulier, un Lieutenant, un procureur du roi, un garde-marteau, un greffier, des huissiers-au-diéniers, un receveur particulier et des sergents à garde. Quelquefois aussi un substitut du procureur du roi,

un garde général. Nous ne connaissons ce dernier dans notre maîtrise qu'à partir de 1757; il était généralement installé à la gruerie de Corne qui ressortissait de la maîtrise de Cerilly.

Dans chaque maîtrise il devait y avoir audience au moins une fois par semaine, et le maître particulier devait, de six mois en six mois visiter les forêts, bois et buissons de la maîtrise. Les maîtres particuliers ou leurs Lieutenants devaient tenir leurs = assises ou hauts jours = deux fois dans l'année aux jours et aux lieux publics accoutumés. A ces assises qui ne devaient pas se prolonger au-delà de deux jours étaient tenus d'assister tous les officiers de la maîtrise, gruerie et grairies en dépendant, sous peine de mille livres d'amende. On y jugeait les fautes commises par les officiers ou employés de la maîtrise, et les personnes assignées pour délits forestiers. On y faisait aussi les ventes de bois et l'on s'occupait de l'aménagement de la forêt

La gruerie était un territoire forestier dépendant d'une maîtrise, où le gruyer exerçait ses fonctions. Il y avait même les gruyers royaux et les gruyers seigneuriaux. Le gruyer royal comme officier subordonné à ceux de la maîtrise dont il dépendait avait pour rôle de surveiller les forêts éloignées du siège de la maîtrise, et connaissait en première instance des moindres délits qui s'y commettaient. Dans certains endroits les gruyers s'appelaient = verdiers =

Les gruyers royaux ne pouvaient juger que des délits dont l'amende ne devait pas dépasser, d'après les ordonnances, la somme de 42 livres. Ils étaient

tenus de visiter de quinzaine en quinzaine les eaux et forêts de leur gruerie. Ils avaient un marteau particulier.

La grairie était un droit que le roi levait sur certains bois ou forêt appartenant à des particuliers et qui variait suivant les pays. A certains endroits il était du cinquième.

Au début de cette création de la maîtrise, nous savons qu'elle fonctionnait mal; nous avons vu plus haut que les commissaires réformateurs ne trouvèrent aucun officier à Cérilly que les sergents à gardes déclaraient n'en avoir jamais vus dans la forêt de Tronçais, et ne pas les connaître. Ceci se passait en 1670. Quinze ans plus tard, en 1686 d'Argouges dans un procès verbal de la Généralité de Moulins nous parle de la maîtrise de Cérilly où il constate de nouveau, beaucoup de négligence:

La maîtrise de Cérilly - écrit-il - contient Tronçais, Civrais 28 878 arpents et renferme les forêts de Lespinasse Venat et Magnet. Le roi a, dans la maîtrise de Cérilly = la plus considérable de la province = à cause des forêts de Tronçais, Civrais et gros bois 28 878 arpents Tous les dits lieux ne sont éloignés que de quatre à cinq lieues au plus, des rivières de Cher et d'Allier. Cependant, ayant remarqué que déduction faite des gages des officiers, il en venait que peu d'argent au trésor royal, cela m'a donné lieu de vouloir entrer dans l'examen et détail des forêts du roi de cette généralité. Il y en aurait beaucoup à vendre. Dans la maîtrise de Cérilly, il y aurait à vendre 1.367 arpents

à conserver 27.711 arpents. A l'égard des bois à conserver il faudrait les clore et hacher, en sorte qu'il n'y entrât point de bestiaux, et il y aurait lieu d'espérer par ce moyen qu'à l'avenir, l'on pourrait avoir des bois propres à toutes sortes d'usages... (p. 11)

En 1698, dans un nouveau mémoire sur la Généralité de Moulins l'Intendant Le Vayer fait remarquer (p 157) que... « les bois et forêts du roi sont fort négligés dans cette Généralité. La plupart des bois de la maîtrise de Cérilly sont de la Généralité de Moulins, mais le siège est à Cérilly de la Généralité de Bourges 1/ et entraîne avec lui les bois de la maîtrise. Par le peu d'application des maîtres particuliers, sur lesquels le Grand maître qui va faire des tournées qui sont rares et fort brusques, ne peut avoir assez de connaissances, pour les rendre attentifs à leur devoirs.... »

Officiers de la maîtrise

Nous avons recueilli tant aux archives de l'Allier que dans nos Registres paroissiaux et archives locales quelques renseignements sur ces officiers de la maîtrise dont la liste est sans doute encore incomplète

— 1° maîtres particuliers de la maîtrise :

- 1681 - Pierre Huguet sieur d'Epinaux (paroisse de Chemeville) = Conseiller du Roi et maître des eaux et forêts

---

1/ Nous savons, qu'en effet, sous le rapport financier Cérilly était de la Généralité de Bourges et de l'élection de Saint-Amand

de la maîtrise fils d'antoine Huguet décédé. En 1685 il est désigné = noble Pierre Huguet = (R.P. de Cerilly)

-1701- - Jean Ravieron = maître particulier de la maîtrise (R.P. de Cirilly)

-1760- - Charles Amable Huguet du Lys = maître particulier de la maîtrise (R.P. de Cerilly)

-1789 - Jean Baptiste Huguet du Lys = maître des Eaux et forêts de Cirilly = Il se marié le 20 août de cette année avec Rosalie Vierommier (A.A.B. 804.)

2° Lieutenants de la maîtrise :

-1686 - noble Claude Chuplier, seigneur du Plaix Couture, le moyeau, qui était fils de François Chuplier seigneur du Plaix, président et Lieutenant de la châtellenie d'Hérinon et de marie manceau. François était né en 1625 et s'était marié avec marie manceau en 1654. le 3 novembre - Claude Chuplier qui succéda aux charges de son père, fut en outre Lieutenant général de la maîtrise de Cerilly. Il épousa, cette année 1686, marguerite Courtois, fille de Pierre Courtois, seigneur de Favière et de marie Huguet. Ils eurent 8 enfants, dont = 1 - marié, épousa en premières noces de Sébastien Vauvret seigneur de la Bambre, en secondes noces de Jacques Guérin seigneur de Guidalle - 2. Claude ou Charles Edmond, auteur de la branche du Plaix - 3 Pierre, auteur de la branche de Couture - 4 - Anne Elisabeth mariée le 2 juillet 1715 à Gilbert Bon Perrot, seigneur de Modière, Sollier, Saint-Angel, etc. subdéligué de l'Intendance,

-1724. - Charles Edmond Chuplier du Plaix fils du président qui lui succéda dans sa charge de

Lieutenant de la maîtrise. Il se maria en 1725 avec Marie Vauvret et eut pour fils, Claude qui fut aussi Lieutenant général

-1738- - Gilbert Berthomier sieur des Preaux (ou des Bronts) = Lieutenant de la maîtrise de Cirilly = qui épousa Françoise Belinon - Une de leurs filles, Marie Anne, se maria vers 1750 avec Jean Baptiste Michel docteur en médecine à Montluçon, fils de Léon Michel apothicaire à Montlucon et de Louise Périer

- (?) - Claude Chuyllier, fils de Charles Edmond et de Marie Vauvret, qui se maria avec Madeleine Berthomier de la Grange, fille de Jacques Berthomier élu en l'élection de Montlucon et de Apolline Thomier de Montluçon - De ce mariage 8 enfants. Parmi eux : Pierre Chuyllier du Bloix, né en 1756, secrétaire de la Rhône sous l'Empire et Chevalier de la Légion d'honneur ; Jacques Blaise et Jacques Claude.

- 1783-1790 - Jacques Claude Chuyllier fils des ci-dessus né en 1757 - Epousa Marie Fouquet de la Roche, de laquelle il eut deux fils et une fille, dont un fils, Charles épousa Vitaline Dumas Trimbault, 1/

3° Procureurs de la maîtrise

-1681- - Noble Jean Robiins, sieur des Belins (R.P.

-1708 - Jean Ronéron des Landes = conseiller du roi

1/ La plupart de ces renseignements sur la famille Chuyllier sont tirés d'un ouvrage de des Gozis = Les montluçonnais = Annales Bourbonnaises 1892 - p. 59

et son procureur en la maîtrise de Cérilly (R.P. de Cérilly)
Nous avons déjà vu en 1701 un Jean Rouéron des Landes maître particulier qui pourrait être le même personnage avec une erreur de désignation
- 1707-1717 - Jean Robière = cons. du roi et son procureur en la maîtrise (R.P. de Cér.) (peut-être le même qu'en 1681, ou son fils)?
- 1717 - - Pierre Robière = cons. du roi et son procureur en la maîtrise (R.P. de Cérilly)
- 1719 - 1725 - Charles Robière, sieur de Pinonnière, des Blins (al. Bélins et de Nigottière = propriétaire de la charge de procureur en la maîtrise, époux de marguerite Thévenard (R.P. de Cérilly)
- 1725 - - Gilbert Montonnet = cons. du roi et son procureur en la maîtrise (R.P. de Cy.)
- 1728 - 22 juin - Gilbert Advenier = procureur en la maîtrise = (R.P. de Cy)
- 1733 - 1777 - Pierre Dufour = cons. du roi et son procureur en la maîtrise (R.P. de Cy) qui épousa marguerite Robière
- 1750 - Philippe Chassagne = procureur ès. justices des Et Forêts de Cérilly = marié avec marie Duverné (R.P.
- 1752 - 1760 - François Blanc = procureur es-cour en la châtellenie et maîtrise royale de Cérilly (R.P. de Cy
- 1782 - 1790 - Pierre Raby de la Lande = procureur du roi en la maîtrise (R.P. de Cy)

H° Gardes Généraux de la maîtrise

- 1711 - 27 septembre - Gabriel Aujohannet = garde général des bois et forêts, collecteur des amendes et con-

fications de la maîtrise de Cirilly par provisions des 8 février - 29 septembre 1711 (A.A - 850 ou 849 B)

- 1745 - Louis aujohannet = garde général de la maîtrise (R.P.)

- 1757 - 1785 - 1790 François Lagnais = garde général de la maîtrise des eaux et forêts ; en 1766, nous le trouvons = garde général des amendes = en 1762 = calculeur de la maîtrise = enfin = garde général, calculeur des amendes, restitutions et confiscations en la maîtrise de Cirilly et grurie de Cosne = Il est marié avec marie anne Séron, et possesseur du grand domaine du Rubin (R.P.

- 1780 - Jean Pierre moustaux = garde général et premier huissier - audiencier en la maîtrise = (A, locales - Registres de l'auditoire)

5° Gardes marteau de la maîtrise

Le garde marteau fondé en 1583 fut institué par Henri III pour marquer les arbres destinés à la réserve. Une ordonnance de Charles IX de 1561 pour enrayer le désordre des forêts et en arrêter le dépérissement prescrivait que le tiers des bois taillis dépendant du domaine serait mis en réserve pour croître en futaies. Les officiers des maîtrises étaient chargés de veiller à l'exécution de cette ordonnance sous peine de privation de leurs offices. En 1573, une autre ordonnance réduisait au quart les taillis à mettre en réserve. Ce fut l'origine des quarts de réserve, visités encore aujourd'hui.

Le marteau ou sceau marqué aux armes du Roi était déposé dans un coffre fermant à trois clefs ; l'une appar

tenait au maître particulier, vu en son absence au Lieutenant, la seconde était entre les mains du procureur, le garde-marteau possédait la troisième

- 1676 - noble Claude Sérin, sieur de Sancretz (?) = conseiller du roi et son garde marteau en la maîtrise (R.P.)

- 1688 - noble Gilbert Bujon = ancien conseiller du roi, juge verdier et garde marteau en la maîtrise de Cérilly (R.P. / Il pourrait se faire qu'il soit en la gruerie de Cosne)

- 1691 - 1714 - François Thiersonard = sieur de Nigottière, garde marteau. (R.P.)

- 1714 Jacques Thiersonard = garde marteau en la maîtrise, époux de dame Marie Bernard (R.P.

- 1740 Jean Thiersonard sieur de Chaillaux = garde marteau en la maîtrise (R.P.)

- 1747 Jean Grimard = garde marteau de la maîtrise marié avec Marguerite Thiersonard (R.P.)

- 1786 - Jean Baptiste Grimard, sans doute fils du précédent = garde marteau = marié en premières noces le 26 avril 1772 avec Marie Jeanne Dufour de Bord, et en secondes noces, le 29 avril 1786 avec dame Marie Françoise Huguet du Lys (R.P.)

- 1790 Enfin cette année-là, nous trouvons un Jean Grimard = garde marteau = qui doit être le même

6°- Receveurs de la maîtrise

Nous avons vu plus haut que les gardes généraux étaient = collecteurs des amendes de la maîtrise = c'étaient

un peu les mêmes fonctions que celles des receveurs, et peut-être le même porté sous un qualificatif différent
- 1730 - Gilbert de Laspie = receveur des amendes de la maîtrise (R.P.)
- 1787. Gabriel Aujohannet = ancien receveur des amendes de la maîtrise (R.P) déjà vu garde général
- 1790 Jean François Métenier = âgé de 45 ans, receveur de la maîtrise, nommé le 17 septembre 1790 receveur du District en versant un cautionnement de 100.000 francs

- 7° Greffiers de la maîtrise

- 1687 Antoine Huguet = greffier de la m. roy (R.P.)
- 1749 Etienne Bujon = greffier des forêts (R.P.) = Le sieur Bujon commis greffier de la maîtrise, tient sa charge de ferme des héritiers de feu François Huguet sans provisions du Roi = Il est en même temps fermier de Pontchartrault, paroisse de Saint-Benin (aujourd'hui commune d'Ainay-le-Château)
- même année. Jean Rivière = commis greffier = (R.P.)
- 1760. 1775 - Claude Huguet = greffier = R.P.
- 1781 - François Taquais = greffier en chef de la maîtrise de Cérilly, fils de François Taquais garde général (R.P.

8° Huissiers de la maîtrise

- 1695 - 1723. Gilbert Pierre, premier huissier audiencier (R.P.) aux eaux et forêts de Cérilly, par provisions du

12-22 novembre (A.A. B 848)

- 1723 Louis Arjohannet, époux de Catherine Legrand = premier huissier audiencier aux Eaux et forêts de Cirilly, par provisions du 18 mars (A.A. B 850 ou 849)

- 1746 Remy Servantier = huissier royal en la maîtrise de Cirilly, demeurant à Ainay le Chateau (R.P.)

- 1760 Pierre moustons premier huissier audiencier en la maîtrise = (R.P.)

- 1790 Jean Pierre moustons (R.P.)

9° Arpenteurs de la maîtrise

- 1762. Charles Théodore Meige = arpenteur juré des maîtrises de Cirilly et de montmarault (A.A. B 656)

- 1790- Claude Théri = cy devant arpenteur juré en la maîtrise de Cirilly, nommé geomètre arpenteur du District, à la date du 1er octobre 1790

10°. Fermiers de la maîtrise

Les droits de pasnage et de glandage se donnaient à Ferme, en adjudication. Les fermiers en recouvraient les redevances dues par les usagers

- 1670 Jean Blanc = fermier de la forêt de Tronçay R.P.

- 1720 - 7 novembre. Jean Bouricault = adjudicataire général des pasnages et glandages de la maîtrise de Cirilly et grurie de Cosne, pour une année. Il sous Ferme, pour cette année, à compter du 7 novembre, jusqu'à la notre Dame de Septembre ~~1721~~ 1721 à Gilbert Jouannin marchand demeurant paroisse de Venas, savoir : les pasnages

et panages des forêts de Grosbois, Dreuille, Lespinasse et les Brosses de Venas, moyennant 450 livres payables à la Saint Jean Baptiste, par devant me Thévenard notaire royal à Cerilly (Etude me Laffaucrière)

- 11° Sergents à gardes de la maîtrise

- 1670 - 1688 - Jehan Fabien sergent à garde à la Goutte, le Meslier et les Tillières
- 1670 - Jean Blanc garde à la Jarrye
  Jean Michel garde à Morat
  Pierre Buisson à la Lande Blanche
  Gilbert Gaurlier à la Bouteille
  Gilbert Jouneau à Laremenanche
- 1673 - Jehan Jouneau
- 1676 - Antoine de Gondoux = garde des bois de Civrais
- 1677 - Pierre de Gondoux = garde des bois du Prince de Condé (R.P de St Plaisir) probablt de Champroux
- 1686 Jean de Gondoux, garde de la forêt de Civrais
- 1688 - 1690 Gilbert Fabien = garde de la forêt et huissier royal - décédé en 1690 (R.P.)
- 1685 - 1719 Jean Aujonnet (al. Aujohannet) garde à Isle-sur-Marmande (R.P.)
- 1693 - 1710 - Gabriel Popin
- 1706 - Jean Claude Maire
- 1708 - Pierre Soigle
- 1709 - 1743 - Antoine Soigle
- 1707 - Pierre Dubreugnez
- 1719 - 1726 - Pierre Déron = tailleur d'habits et garde de la forêt de Tronçais (R.P.)
- 1720 Philippe Buissonnier, garde de la forêt de Civrais

demeurant à Biauzay
- 1724 Antoine Bujon du bourg de Mesculne
- 1725 - Pierre Mouchelaux à Saulongy
- 1728 - 1744 - Pierre Devillars decedé en 1724
Pierre Monttous = cabaretier et garde de la forêt = RP.
- 1738 - Antoine Martinet = garde des eaux et forêts = RP.
(A.A.B. 612)
- 1740 - Antoine Perdu
- 1744 - Roger Gillet
- 1744 - 1762 - Jean Blanc à Beaumière
- 1747 - 1776 - Gilbert Tardy marié à d^lle Claudière
- 1749 - Jean Touzet
- 1753 - Pierre Madet (A.A.B. 612)
- 1754 - Jean Delorme - Louis Demange à Vitray
- 1758 - Charles François Gozard
- 1778 - Guy Auclere = garde de S.A.S. le prince de Condé demeurant à Bougimont, paroisse d'Isles/Marmande, RP.)
- 1785 - Michel Talbot = aubergiste et garde de la maîtrise (RP.)
- 1766 - 1786 - Jean Soigle
- 1790 - Claude Péridon
- 1782 - 1791 - Charles Provost paroisse du Brethon

Il ressort de cette liste bien incomplète, que beaucoup de gardes de la forêt ne demeuraient pas sur les lieux comme aujourd'hui; que plusieurs aubergistes et autres artisans de Cerilly étaient en même temps gardes; qu'ils devaient sans doute se contenter de faire une tournée de temps en temps; que leur situation les gênait pour sévir contre les délinquants et que par eux, la forêt était mal protégée (Les dates sont celles où nous les rencontrons dans nos documents.)

- Gruerie de Cosne -

Nous ne connaissons également que fort peu de l'ancien personnel concernant la gruerie de Cosne

- 1695 - Etienne Métenier est premier huissier - audiencier de la gruerie de Cosne, par provisions du 22 déc^bre (AA.B.848)

- 1706 - maître François Dangely = cons. du roi, substitut du procureur du roi aux eaux et forêts, gruerie de Cosne (AA.B 390

- 1731 - 1764 - Mr François Charpentier de Montblanc = receveur des eaux et forêts en la maîtrise de Cirilly et gruerie de Cosne. Il est demandeur cette année-là contre messire Jean Trocheneau de la Rouche, officier d'infanterie, et dame Fousoier, sa femme (A.A.B 521, in f° de 60 ff. Il était né = à Calais en Picardie, marié à Marie de Murat et seigneur de la terre de Benay (ou Bresnay) et mourut à Souvigny le 6 septembre 1764 (R.P. d'Avermes) dame Fousier était sans doute sa seconde femme. Dans ces mêmes registres nous trouvons, un peu plus tard, Antoine Charpentier de Montblanc, qui est sans doute son fils.

1757 - François Taquais garde général de la maîtrise des Eaux et forêts de Cirilly est parfois désigné = garde général, collecteur des amendes, restitutions et confiscations, en la maîtrise de Cirilly et gruerie de Cosne =

- 1737 - 1761 - Jacques Roux est = receveur des épices de la maîtrise de Cirilly et gruerie de Cosne. il est marié avec Thérèze Reignier, laquelle mourut à Souvigny, le 12 mars 1789 à 75 ans. De ce mariage = Claude baptisé à Saint Hilaire le 16 août 1737 - François baptisé à Saint Hilaire le 12 septembre 1738 - qui eut pour parrain François Fallier notaire royal et Lieutenant en la justice de Saint-Hilaire, et 2 filles : Jeanne qui fut inhumée en l'église de

Saint Jean de Moulins le 9 janvier 1773. âgée de 26 ans (ce qui la fait naître vers 1747 ou 1748 - et Catherine qui se maria le 29 septembre 1775 avec Martin Hullier marchand à Savigny - Jacques Roux mourut à Saint-Hilaire le 2 mai 1761 (R. P. de Saint-Hilaire),

En même temps que Jacques Roux est receveur des amendes (1737) nous trouvons François Roux (son fils, sans doute = greffier en la gruerie de Cosne - François est marié avec Marie Reignier (les deux frères avec les deux sœurs). De ce mariage : Jean baptisé à Saint-Hilaire, le 24 septembre 1732 qui a pour parrain Jean Reignier procureur es. cour à Moulins (sans doute le grand père maternel) - Plus tard, nous trouvons François Roux, notaire royal à Saint-Hilaire, où il meurt le 16 janvier 1761 la même année que Jacques avec cette désignation = notaire royal et greffier en la maîtrise de Cérilly et gruerie de Cosne

- 1767 - Nicolas Roland, est = juge en la gruerie de Cosne
- 1778 - Claude Verne, officier en la gruerie de Cosne.

- Revenus de la maîtrise -

La forêt a cours de sa mauvaise surveillance et des pillages par les usagers riverains ne fut jamais d'un gros revenu. On trouve, à l'époque où la forêt était encore en la possession des ducs, en 1382, une feuille ou un tronçon de feuille de compte pour cette année - lu publié par l'archiviste Flamant dans le Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais du mois d'avril 1911 avec ces indications :

... autre recepte des deniers des Fouretz de Bourbonnois pour les termes de Sainct Jehan (Baptiste) et de noël l'an mil ccciiiijxx et deux

Premièrement en la châtellenie de Bourbon

De Guillaumin Fromentaul et Guillaume Alasemone Fourestiers de Gros-bois, pour les exploiz de la dicte Fourest du dit terme de Saint Jean Baptiste l'an iiiijxx et deux, xxxviij. l. viij. s. ix. d. et pour le terme de noël ensuivant, xvj. l. xij d. pour tout ce liiiij. l. ix. s. ix d.

De Jehan de l'Espine Fourestier de Cromaire (non identifiée) pour ledit terme de Saint Jehan lxxv. s. et pour le terme de noël ensuivant xliij. s iij d. pour les dits deux termes cxviij. s iij d.

De Durand Touralier, Fourestier de Civray pour le dit terme de Saint Jehan xvij. l. ix. s. iij d. et pour le terme de noël ensuivant xxxl. xviij. s, pour tout ce xlviij. l. vij. s. iij. d.

Somme cviij. l. xv. s. iij. d.

Autre recepte de deniers des dits exploiz en la chastellenie d'Aynay-le-Chasteau pour les termes de Saint Jehan, l'an iiiijxx. iiijx et ij., vij l iij d et pour le dit terme de noël ensuivant lxxix. s. vj. d de Jacques Fouaier fourestier x. lxix. s. vj. d à cause de Troncet, la grant

De Jean Valegny fourestier de la dicte fourest pour ledit terme de Saint Jean, l'an. ~~xxx~~ iiiijxx et deux c. xv. s. vj. d. et pour le terme de noël ensuivant vj. l. vj. s pour ce xij. l. xviij. d.

De Pierre Grumelet fourestier de la dicte fourest pour ledit terme de Saint Jehan, l'an iiijxx et deux cxvij. s. vj. d et pour le terme de noël ensuiv. viij. l. vj. d. pour ce xiij. l. xviij. s.

De Philippot de Chailly, Fourestier de la dicte fourest, pour le dict terme de Saint Jehan l'an. iiijx et deux. lj. s. et pour le terme de noël ensuiv. lxxij. s. pour ce vj. l. iij. s.

De Jehan de Fouremart, Fourestier de la dicte Fourest au dit an iiij^{xx} et deux, pour le dit terme de Saint Jehan c.iij.s.vj.d et pour le terme de noël ensuir. iiij.l.x.s pour ce ix.l.xxj.s.vj.d.
De ..... Saris pour ledit terme de Saint Jehan, l'an iiij^{xx} et deux vj.l et de noël ensuir vj.l.ix.d.t. pour les deux termes xij.l.ix.d.

Somme lxiiij.l.xvj.s.iij.d.

Autre recepte des dits exploix faits en la chastellenie de Hérisson, à cause de Lespinau (Lespinasse actuellement sur le territoire des communes de Lavaud-Hadement et de Venas cant. d'Hérisson) de Solengi (Soulongis, communs de Saint Caprais et de Vilhain) et de Dreuille (communes de Cosne sur l'oeil et de Vieure) pour les termes derrains dix
De Hugues de Bonnefon, Fourestier de Dreuille pour le terme de la Saint Jehan l'an iiij^{xx} et ij. lxij.l.vij.s.ix.d et pour le terme de noël ensuir au dit an de luy et de Martinot de Vieure. xxx.l.xv.s. pour tout iiij^{xx}xij.l.ij.s.ix.d
De Guiot du Breuil Fourestier de Solengy, pour le terme de Saint Jehan, l'an iiij^{xx} et ij. xl.xxj.d, et pour le terme de noël ensuir xj.l.viij.s. pour tout ce xxj.l.ix.s.ix.d
De Philippe Robert Fourestier de Lespinau pour le terme de Saint Jehan au dit an iiij^{xx} et ij subdit ix.l.x.s.vj.d. et pour le terme de noël ensuir viij.l.ix.s. pour tout ce xvij.l.xix.s.vj.d.

Somme vj^{xx}xij.l.xij.s

Ce document ne nous renseigne pas beaucoup. nous le notons à titre de curiosité. mais nous savons que tous frais payés, les ducs de Bourbon n'en retiraient aucun revenu.

Malgré la réformation de la forêt, son aménagement meilleur, la création de la maîtrise qui permettait d'éviter les gaspillages, la forêt de Tronçais n'était pas d'un gros revenu. Nous avons vu deux intendants du Bourbonnais le constater dans leurs procès-verbaux. De 1669 à 1778 ce revenu ne dépassa pas 4.000 livres, revenu à peine suffisant pour couvrir les frais d'administration, de culture et de surveillance.

Dans un pays éloigné des grands centres, sans industries, sans communications faciles, il était absolument impossible d'obtenir un profit satisfaisant de cette immense étendue de bois que traversaient seulement quelques étroits sentiers impraticables, et dans laquelle n'existaient, ni routes, ni chemins pouvant faciliter les transports.

L'administration finit par s'émouvoir de cette situation, et en 1778 ordonna l'ouverture d'une route qui devait joindre Bourbon l'Archambault à Ainay le Chateau, en passant par Ygrande, Theneuille et Cerilly et traversant la forêt. Les travaux furent commencés, mais tant d'événements se succédèrent qu'en 1837 ils n'étaient pas encore terminés; il restait à faire tout le parcours à travers la forêt de Cérilly à Ainay

Il fallut l'établissement des forges de Tronçais pour mettre la forêt en valeur, comme nous allons le voir plus loin.

En 1569, alors que Nicolaï parcourait le Bour-

bonnais, la corde de bois de chauffage qui avait à Cérilly, comme à Montluçon, Hérisson et Moulins 4 pieds de haut 8 pieds de large et 3 pieds 6 pouces de long faisait 128 pieds cubes ; à Moulins où la longueur était de 4 pieds, elle faisait 144 pieds cubes.

Cette corde de bois prise en forêt valait ordinairement 3 livres. Dans l'ancien Bourbonnais nous trouvons ces prix = au XVIIIe siècle = la corde prise dans la forêt 3 liv. et 6^l conduite en ville = Le prix dans les campagnes en a toujours été inférieur et maintenant encore (1883) il existe des communes limitrophes du département et de la Creuse et du Cher où la corde de bois ne revient pas à plus de 1 franc, prise sur le lieu de l'exploitation. Il est vrai de dire qu'à quatre lieues de là et dans les villes, la même corde de bois se paye 20 frs. »

Avant 1914 la corde de bois valait, rendue conduite de 15 à 16 francs, suivant la qualité ; en 1920 de 45 à 50 francs ; en 1929 de 80 à 90 ; aujourd'hui (1932) de 110 à 120 fr.

Les bois d'industrie ont augmenté dans les mêmes proportions. La forêt exploitée actuellement fournit de ces bois, ce qui a bien augmenté les revenus, ce qui était impossible sous l'ancien régime. Revenus aussi augmentés par la location de la chasse à courre et de la pêche, dans le réservoir de Tirault (réservoir de la marmande)

Le livre journal du citoyen Bourderye, sous inspecteur des forêts pour le canton de Cérilly pendant la période révolutionnaire, au IX de la République

nous dit aussi : « en 1802 la corde de bois ne valait encore que 2 à 3 francs, façon comprise. Les grosses pièces pouvant équarrir 0.40 valent debout, dans la coupe, aujourd'hui de 50 à 60 fr le mètre cube grume, soit 2.40 à 3f le pied cube ; en 1802 ces mêmes pièces valaient 0,25 le pied cube, soit 6 à 7f le m³ (légèrement endommagées !/

Des bois de bordage ayant 0m.18 de largeur sur 0 08 d'épaisseur et 7m de longueur et cubant 0m³100 à 100f le m³ vaudraient 10f la pièce ; en 1802 ils se vendaient 1f la pièce. Le grand barricage actuellement vendu au 1/4 mesure des Charentes (505 pièces soit 400 pièces réduites vaut 500f (tierçons) ou 250f (barricage) ; en 1802 le millier de bordeau (soit 1900 pièces de douves) valait 100f ce qui ferait moins de 27 le 1/4. Enfin, le millier de merrain à Tronçais (soit 3000 pièces merrain, rebut et ganivelle comptées pour 1800) valaient ces dernières années 500f - en 1802, 8950 pièces de merrain valaient 150f, ce qui ferait 50f pour le millier ?/

Il y avait la ferme des droits de pacage et de panage qui n'étaient pas d'un gros revenu, et qui, depuis l'échange du Bourbonnais, étaient au profit du prince de Condé.

1/- La Forêt de Tronçais J. Chevalier et Raffignon

2/- do

- Chapitre V -

- La forêt sous la Révolution -

Pour le bon aménagement des forêts royales Louis XVI marchait sur les traces de Louis XIV. malheureusement la Révolution éclata et les forêts allaient subir la dévastation la plus grande qu'elles eussent encore connue. Si bien que sur 34 millions d'arpents qui existaient en France, en 1760 il n'y a plus aujourd'hui que 8 millions d'hectares. notre forêt de Tronçais n'échappa pas à ces ravages.

Ce qui caractérise l'histoire de la forêt de Tronçais pendant la période révolutionnaire, ce fut l'établissement des forges de Tronçais à Saint Jean de Bouis, aujourd'hui Tronçais; les troubles apportés par les nombreux ouvriers qui y étaient employés; les efforts faits pour faire annuler cette autorisation; les réclamations des propriétaires usagers pour conserver leurs droits dont la jouissance était désormais troublée.

De là cette réunion des propriétaires maîtres pour reconquérir leurs droits, cette antipathie contre les forges motivée encore par la dureté des temps qui en pleine période de grande disette, réunissait là un nombre inquiétant de bouches supplémentaires à nourrir. Et, résultat de cette difficulté d'approvisionnements les troubles répétés que semèrent, dans une contrée tranquille ces

nombreux ouvriers = gens inconnus et pour la plupart sans aveux = qui ne reculaient pas devant la violence pour se procurer ce qu'ils désiraient. La forêt, de ce fait, offrait beaucoup de danger pour les riverains, à cette époque, et encore parce qu'elle était un refuge aux insoumis et pour bien ceux qui avaient maille à partir avec la justice. La garde nationale de Cérilly et celle des environs furent souvent dans l'obligation, pour assurer la sécurité des habitants d'organiser une = colonne mobile = pour en explorer les profondeurs.

Dès le 20 septembre 1790 quand il fut question de réduire au nombre de 3 les 7 districts du Département tout d'abord créés, le District de Cérilly pour conserver son chef-lieu, invoque toutes les raisons qui lui paraissent les plus convaincantes, entre autres la proximité de la forêt = qui seule contient 19000 arpents de bois, est une des plus belles qui soient dans le royaume .... comprise entre deux rivières navigables, le Cher et l'Allier et capable de fournir abondamment à alimenter la marine ....

Au moment de la création du nouveau système d'impositions, alors on demandera de gros dégrèvements = parce que le pays est couvert d'une immense forêt inhabitée qui est une cause de pauvreté pour le pays ...»

A cette époque, la forêt de Tronçais, toute comprise dans le District de Cérilly se répartissait ainsi, dans chaque communes nouvellement créées :

Commune de Cérilly	3710	arpents
" Braize	858	"
" Isle	997	"
" Saint Bonnet	3460	"

Commune de Valigny	1500	arpents
" Meaulne	500	"
" Brethon	1508	"
" Urçay	1400	"
" Vitray	1550	"

auxquelles il faut ajouter Thenneuille pour une partie de la forêt de Civrais; Le Vilhain pour une partie de la forêt de Soulongis.

Etablissement des forges de Tronçais

La forêt de Tronçais, nous le savons rapportait peu ou rien. Afin de tirer parti de la valeur du bois, dans une région où il était si abondant et d'une si bonne qualité on pensa au moyen efficace d'y établir des forges ou usines. Plusieurs maîtres de forges chargés d'examiner les lieux se retirèrent découragés après avoir constaté la faiblesse des cours d'eau qui devaient fournir la force motrice nécessaire, et effrayés par les dépenses énormes que nécessiterait l'installation d'un établissement aussi considérable que celui qu'on projetait de faire

C'est alors que vint M. Rambourg avec la volonté de réussir. Par un arrêté du 16 février 1788 il obtint la concession de 15 arpents de forêts destinés à l'établissement des forges, concession à laquelle devaient s'ajouter en 1803, 65 hectares pour un second établissement, moyennant le don au domaine de 70 hectares de brandes par lui acquis à Richebout et ensemencés en chênes. La concession devint définitive par ratification de l'acte d'échange en 1823. De plus M. Ram-

bourg reçut, par le même arrêt du 16 février 1788 le droit d'exploiter pendant quarante ans, et par quarantième 5112 arpents de futaies dans le triage des Landes Blanches de la Bouteille et de Montaloyer, et la jouissance pendant 30 ans des vides existants dans ces triages, à charge de les cultiver et de les ensemencer en glands dans les dix dernières années, et de les rendre repeuplés à la fin de la concession

M. Rambourg se mit à l'œuvre avec 500 ouvriers. Il commença les travaux par une première installation près du petit moulin de Saint Jean de Bouis. La construction fut vigoureusement poussée, malgré toutes les difficultés amenées par la Révolution qui venait de se déchaîner ; méfiance et réclamations des usagers qui se voyaient frustrés de leurs droits de pacages et de panages dans une grande partie des vides de la forêt, du fait de cette installation, hostilité des habitants contre = ces hommes sans religion et inconnus = qui tombaient là en pleine disette ; méfiance aussi du gouvernement révolutionnaire qui avait envoyé un délégué pour arrêter = le dangereux aristocrate, habitant une forêt dénommée le Désert =. Rambourg triompha de toutes les oppositions et sut s'imposer.

Le curé Hérault de Saint-Bonnet-le-Désert, relate dans son Registre de paroisse de 1790, la venue de ces étrangers = hommes d'un génie supérieur, habiles dans les sciences mathématiques et du machinisme, grands ouvriers d'eux-mêmes et amis de tous leurs ouvriers = (Parlant de Rambourg et de Pierre Cernay, son collaborateur

Le 31 mars 1790 on y coulait la première = gueuse = On demanda la force motrice à la Sologne, qui fut barrée à Saint Jean de Bouis, et forma le vaste étang de

Tronçais qu'on y voit aujourd'hui, puis à Saloup on lui créa un réservoir en 1794, puis par l'acquisition de l'étang de Saint Bonnet, et ensuite par la création des étangs de Sologne et de Nouat après la Révolution et l'agrandissement de l'établissement.

Tronçais était alors un des établissements les plus complets et les plus remarquables de France pour la production des Fers Fins de première qualité.

La première installation de Saint Jean de Bouis était le long de la route actuelle d'Ainay au Veurdre, construite depuis, et qui on appelait alors = le chemin des mulets = parce que le trafic des forges, ne se faisait qu'à dos de mulets. Mais, malgré les deux réservoirs de Tronçais et de Saloup on dut, dans les années de Sécheresse avoir recours à des machines à vapeur.

Il semble - nous dit M. Chevalier [1] qu'il y ait eu à Tronçais, dès une époque reculée des forges dites = catalanes = comprenant un foyer ouvert, une soufflerie, un lourd marteau et une trompe actionnée par une chute d'eau; une seule opération convertissait le minerai en fer soudable et malléable, par le charbon de bois, sans passer par l'intermédiaire de la fonte.

Cependant si l'établissement de Tronçais, était vu d'un mauvais œil par les habitants du voisinage, le gouvernement, étant donné les circonstances, ne tardait pas à y trouver des avantages, et à le soutenir. Dès le 10 décembre 1792 sur la proposition des commissaires de la manufacture d'armes de Moulins, que Tronçais alimentait, il était accordé au citoyen Romboury, autori-

---

1/- La forêt de Tronçais citi

sation = de faire la coupe de douze arbres dans la forêt, et d'exploiter pour trois années seulement, une carrière par lui découverte dont la pierre est propre à = l'aiguiserie = des armes à feu, armes blanches, canons, outils à piquer - miers et tranchants. Ils demandaient aussi la = prompt achèvement de la route qui devait mettre en communication les départements de l'Allier et du Cher, attendu que les dits débouchés sont nécessaires pour l'exploitation des mines et carrières de la forêt de Tronçais, et pour le service de l'établissement national à moulins. =

Le 13 décembre le Lieutenant colonel d'artillerie Villemure chargé de la manufacture d'armes de Moulins demandait que le département prenne sous sa protection = l'établissement d'une usine pour la fabrication des maquettes à canon projetée par le citoyen Rambourg maître de la forge de Tronçais, à 780 toises de la Forge = Cette demande examinée le 21 suivant par le Comité départemental obtint approbation par un arrêté en ces termes : = L'établissement pour lequel est demandée l'autorisation se trouvant lié aujourd'hui avec celui de la manufacture militaire d'armes de Moulins et sous ce point de vue les travaux de l'un influent nécessairement sur ceux de l'autre, le Directoire du Département adresse un vœu à la Convention pour que fussent conservées la Forge établie à Tronçais, ainsi que les concessions qui en dépendent, que l'on s'assure de la légitimité des droits d'usage réclamés par plusieurs paroisses - que Rambourg pourra construire une usine sur un terrain acquis par lui sous condition des indemnités légitimement dues = Le rapport du citoyen Garnier = commissaire examinateur = nous donne ces renseignements sur les forges et usines de

Tronçais à l'époque du 21 frimaire an 11 :

« La forge de Tronçais est située près de la forêt de ce nom sur la rivière de Sologne, commune de Désert-sur-Sologne (non révolutionnaire de Saint Bonnet-de Désert, aujourd'hui Saint-Bonnet-Tronçais) district de Cérilly du département de l'Allier, à dix lieues de Moulins. Cet établissement est composé d'un haut fourneau, d'une forge à trois feux, d'un gros marteau, d'un martinet d'une fonderie qui sera bientôt en activité, de deux grandes halles à charbon, de deux grands corps de bâtiment servant de logement aux ouvriers, de cinq autres moins grands pour le même usage, d'une tuilerie avec logements, d'un four à chaux, d'écuries et magasins et généralement de tout ce qui est nécessaire à un grand établissement dans le genre de forges. »

« Il s'alimente de branchages et cimeaux provenant des coupes de l'immense forêt de Tronçais qui, autrefois pourrissaient tous sur place, faute de débouchés

« Les mines qu'on emploie sont du genre des limoneuses à base argileuse ; elles se tirent à une, deux et même jusqu'à quatre lieues de l'établissement

« La multiplicité des travaux et la rareté des ouvriers n'ont pas permis de se livrer jusqu'à ce jour à de nouvelles fouilles dont les indices ne paraissent pas douteux. Ces mines sont en très grand nombre jusqu'à une et deux lieues de l'établissement.

« L'établissement des forges de Tronçais a été créé par le citoyen Rambourg occupé depuis quatorze années dans la fabrication de l'artillerie. Il y a cinq ans qu'il en fait l'exploitation et, depuis deux ans seulement il s'est

adjoint un associé ; une seconde forge à 600 toises au-dessus de celle-ci et qui, sous très-peu de temps sera en activité, ainsi qu'un fourneau qu'on construit en ce moment élevera la fabrication à un million de livres de fer annuellement

« L'établissement de Tronçais fournit aux besoins de la manufacture d'armes de moulins. Le surplus du fer qui s'est vendu jusqu'à ce jour dans le département de l'Allier et autres lieux voisins pourra se convertir, dès que la seconde forge sera achevée en acier et en lames à canons.

« Les fers de Tronçais réunissent les deux qualités si nécessaire à ce métal pour lui assurer la préférence ; la ductilité et la ténacité s'y trouvent combinées. Des canons faits à la manufacture de moulins = même au bout de la barre, sans être corroyés = en ont fourni la preuve la plus authentique. Cinq à six épreuves d'un assez bon nombre ont été faites en ma présence, sans qu'il en soit crevé un seul. Il en est crevé trois dans la dernière épreuve qui était de soixante canons, tandis que dans toutes les manufactures il en crève 10 p% et même davantage

« Dans le cours de la création de l'établissement, on y occupait 500 ouvriers ; aujourd'hui 200 seulement y sont occupés, mais il en faudrait à peu près le double ... les travaux souffrent faute de subsistances. » Le 28 Frimaire, le commissaire conclut = L'établissement de Tronçais déjà très important par son produit et par la qualité de ses fers, peut le devenir bien davantage s'il est secondé par le gouvernement. Sa localité et ses moyens d'aliment y concourent... On s'occupe dans ce moment-ci d'établir à Tronçais, une acierie en vertu

de l'arrêté du Comité de Salut public du 17 sept. dernier

« Projets de nouveaux établissements ». Le citoyen Rambourg entrepreneur de la Forge de Tronçais vient de remplir une commission dont il était chargé par le comité de Salut public, pour les départements de Montblanc et de l'Yèvre. Il m'a dit qu'en parcourant il avait remarqué qu'on manquait de limes. On les a tirées de l'allemagne jusqu'à la guerre actuelle. On pourrait en élever une fabrique à Tronçais. On peut y élever également une fonderie de canons pour les côtes et pour la marine de la République.... Pour faire trouver au profit de la République tous les avantages présentés par l'établissement de Tronçais, il faudrait :

- 1°. Des secours pécuniaires à l'entrepreneur dont la fortune est altérée par plus de cent cinquante mille livres de pertes que les événements lui ont occasionnées depuis deux ans. Ces pertes venant presque toutes des grandes eaux
- 2°. que pour faciliter les débouchés le gouvernement prescrit la confection d'environ quatre lieues de routes restant à faire depuis Bourges-les-Bains jusqu'à Cérilly.....
- 3°. que l'entrepreneur puisse se procurer des subsistances pour ses ouvriers, qui manquent de grains...

Les grandes difficultés dont parle le commissaire étaient de plusieurs sortes. Il y avait d'abord celles des circonstances générales dues à l'avènement de la Révolution, bouleversant tous les us et coutumes, avec ses nombreux troubles, français remplaçants dans la région, raréfiant la main d'œuvre par les réquisitions continuelles de conscrits dirigés sur la frontière pour la

défense de la patrie en danger. A ces causes déjà graves viennent s'ajouter de plus graves encore : la disette. Comment nourrir tant de bouches supplémentaires, ouvriers aux forges, forgerons et bûcherons exploitant la forêt, tandis que le pays sans ressources était obligé d'en appeler aux pays voisins déjà réclamer continuellement de puissants secours ?... Il y eut donc des troubles souvent répétés, que nous avons vu au courant de notre histoire pendant la période révolutionnaire (au chapitre Subsistances)

Le 7 janvier 1793 Rambourg nommé directeur de la manufacture d'armes de moulins, désigné pour accomplir une mission à Paris répond au Conseil départemental = qu'il n'accepte qu'à regret la mission qui lui est confiée, ayant autour de lui deux sœurs malades, son régisseur, son domestique, ses ouvriers sans pain et qu'il continue malgré les murmures, sur le refus de délivrance du grain.... et se trouve ainsi seul pour pourvoir à tant..." Le Comité : ce appréciant l'intelligence et les talents du citoyen Rambourg, lui fait promesse de veiller à l'approvisionnement de ses ouvriers, pendant son absence, et fixe immédiatement une réquisition de 1000 boisseaux de blé sur les fermiers des biens d'émigrés dans le district de Cerilly - aussitôt le District proteste contre cette réquisition. Le conseil départemental persiste en autorisant le District à réquisitionner qu'au fur et à mesure des besoins des ouvriers, mais Cerilly proteste de nouveau, et contre la concession à Rambourg des 112 arpents de forêt cédés.

Depuis le 16 juin précédent, ordre avait été donné à la municipalité d'Agonges de délivrer = au cit. Rambourg dont les ouvriers manquent de pain et de grains 100 boisseaux dans la quinzaine (R. du District A A)

A la suite de sa mission à Paris, Rambourg annonçait au Département, le 21 nivôse : « qu'en vertu des ordres du Comité de Salut public, en date du 16 nivôse un grand établissement allait s'élever à Tronçais, qu'il s'agissait d'une fonderie de canons en fer selon la méthode anglaise, pour la marine et les côtes, où il se fabriquerait annuellement environ deux millions pesant de canons de calibres de 4 et intermédiaires jusqu'à 36 inclus ! / Rambourg demande alors l'autorisation d'extraire du sol de Tronçais les pierres, sables et argiles dont il avait besoin, le 14 vendémiaire an VI et est autorisé le 14 messidor an VII (A.A. L 292

tre du cit
bourg et état
ges de St Bon
Desert, can
ainay s/ colo
et 9 fructidor

Autre mission en Carinthie fut confiée à Rambourg par le ministre Chaptal, lequel revint avec une collection de mémoires et de planches qui furent gravées aux frais du gouvernement. Napoléon 1er confia à Rambourg, pendant quatre années, la direction de la fonderie Impériale d'Indret où il fabriqua plus de 8 millions pesant de canons. Cette fabrication faite avec de vieux canons de rebut subirent les épreuves avec un succès complet.

Le curé Hérault de Saint Bonnet le Desert qui a laissé de nombreuses notes dans les R.P. au moment de la Révolution, parle peu de Rambourg et des forges de Tronçais, sans doute parce qu'il avait conservé la religion protestante.

Un Conseil de fabriques et manufactures ayant été

constitué par Napoléon 1er Rambouillet y siégea à partir de 1810. Il avait à cette époque 50 ans et occupait 500 ouvriers. La fin de l'Empire lui fut funeste matériellement. La marine lui devait 200.000 francs qui furent payés seulement en 1816 en obligations du Trésor. 1500 milliers de fer fabriqués en vue de la guerre et de la marine ne furent pas vendus, et il perdit beaucoup d'argent de fait que ses clients furent ruinés totalement ou en partie par les événements de 1814

– Réclamations des usagers –

Dès les premiers travaux pour l'édification des forges de Trouvais, les réclamations commencèrent
Le 21 septembre 1790 une nouvelle pétition (nous ignorons les précédentes) pour que l'arrêté au sujet de la cession des 5112 arpents de forêt au cit. Rambouillet fut annulé
La pétition fait remarquer = que cette concession était très-nuisible aux habitants usagers; que différents décrets de l'Assemblée nationale exigent que, pour le service de la marine les bois futaies soient soigneusement conservés, ceux compris au cit Rambouillet sont de ceux-là et pourraient fournir des approvisionnements considérables, par le Cher jusqu'à Nantes. Les usagers ne peuvent se fournir que dans cette forêt de bois à bâtir et à brûler. La concession des vides dans cette partie est préjudiciable aux riverains usagers pour leurs droits de pacage et de pannage. avec la concession faite à m. Rambouillet ces droits deviennent illusoires; ils seront forcés de laisser dans leurs domaines une por-

tion considérable en jachères, leur culture de grains sera diminuée et les colons ne trouvant plus leur subsistance les abandonneront; les propriétaires seront forcés de réunir leurs domaines en un seul, de là émigration, diminution de la population, réduction d'impôts qui tomberont à la charge sur les autres communes du département...»

Malgré de si bonnes raisons, le Conseil général auquel la pétition fut soumise décida = que l'intérêt de la Nation exige que la Forêt de Tronçais soit conservée, que 8 coupes sont adjugées aux concessionnaires à exploiter de 1781 à 1789 montant à 829 arpents; qu'il ne doit recommencer à couper qu'en 1821, époque à laquelle le bois n'aura que quarante ans, que cet établissement doit être avantageux à l'égard des usagers estime que quoique les titres ne puissent être contestés que cependant pour la conservation des Forêts, il est nécessaire que ces droits soient supprimés, mais qu'on les indemniserait par un cantonnement laissé à leur disposition à leur proximité, proportionné à l'étendue, population et culture, et qu'en outre les adjudicataires à venir seraient tenus par leur cahier de fournir aux usagers vingt cordes de bois par chaque feu à raison de 30 sols. Exigue, moyennant cette indemnité il ne resterait d'autres droits aux usagers, que celui de panage en temps de glandée pour leurs porcs.»

Ce rapport et cette décision transmis aux administrateurs du département = afin de leur donner des notions plus claires et certaines, sur les prétentions des habitants des paroisses usagères = faisait aussi ressortir que le sieur Rambourg, en vertu de l'ordonnance des Eaux et

forêts de 1669 et de l'arrêt du Conseil du 9 août 1723 ne pouvait pas établir de forges avant d'avoir obtenu des lettres patentes dûment vérifiées et sans avoir fait dressé contradictoirement, avec les communautés et propriétaires riverains un procès-verbal de commodo et incommodo, et que M. Rambourg avait négligé cette formalité...»

Cette décision fut appuyée par le Conseil du Directoire de District de Cérilly le 28 septembre suivant (1790)

Le 16 juillet 1791 nouvelle réclamation à la suite de laquelle le Directoire du Département invite celui de Cérilly, à lui donner des renseignements = sur l'utilité dont pourrait être à l'Etat la concession faite en 1788 au cit. Rambourg, en indiquant si l'Etat y est tellement ménagé dans ses intérêts que celui de se procurer du fer dans l'intérieur de la France ne soit point acheté par des sacrifices trop considérables....»

Cette demande était faite par le Comité des domaines de l'assemblée nationale. Le District de Cérilly nomma deux commissaires, Ruet Duchon et Duchon de la Presle pour se transporter sur les lieux, visiter les établissements qui se créaient, et recevoir les observations du sieur Rambourg. Ils concluaient leur rapport = par une opposition formelle à l'établissement des forges qui ruinaient le pays et la forêt.»

Le 1er janvier 1792 nouvelle réclamation. En réunion du Conseil général, le procureur a dit = parlant au nom de paroisses circonvoisines := Sous l'ancien régime, temps auquels les ordres arbitraires faisaient la loi, vous vous êtes vus privés de vos droits de passage pacage, bois de construction et de chauffage. A peine

avez-vous vu lever l'aurore de jours plus calmes que vous avez pensé à rentrer dans les droits qu'on vous avait usurpés = M. Berthomier de la Vilette, ancien procureur du roi à Cérilly, étant député à l'assemblée nationale, les communs pensent à lui pour = les défendre contre un arrêt tout à fait illégal qui ~~apporte~~ accorde au sieur Rambourg une partie considérable de la forêt de Troncais, lequel se dispose en despote le plus hardi à vexer ceux dont il aurait dû implorer l'indulgence ...» M. Berthomier de la Vilette fut, en effet, chargé de cette réclamation collective, mais aucune décision ne fut prise parce que M. Rambourg avait aussi des influences qui retardaient en haut lieu, une décision qui aurait pu lui être préjudiciable, et cela = malgré la défense zélée = d'un ancien concitoyen, M. le Trocheux

Il fut alors décidé que chaque paroisse enverrait deux commissaires à Cérilly, qui se réuniraient le 7 janvier pour aviser. Cérilly nomma Nicolas Beguas et Joseph Saint Horand Ainay et Saint Bonnet n'envoyèrent personne. Cette réclamation fut faite de nouveau sans solution.

En février 1793, Gilberton est nommé = pour s'en occuper très-sérieusement = et reçoit pour cela = pleins pouvoirs =

Le 8 septembre suivant, peut-être en raison des démarches de Gilberton on paraît donner satisfaction aux usagers. Un administrateur du district nommé pour visiter la forêt constate qu'on peut y introduire 6.300 porcs. aussitôt sont nommés 12 commissaires pour faire le rencessement des porcs dans la municipalité : A. Gilberton, Jean Tardy Jean Bte Bollet, J. Mathiaut, Joseph Juillet, Denis Girodeau, Lucas Louis, François Pajot, Nicolas Beguas, Pierre

Rivière, Gilbert Delaspie et Jean Gauzard.
Le recensement a donné les renseignements suivants :

- Gilberton et Tardy dans	24	domaines et	6 hocatures	204
- Bolli et Mathieu dans	24	" et	5 "	156
- Juillet et Girardeau	17	"	10 "	217
- Lucas et Lajot	14	"	3 "	264
- Regnaud et Rivière	16	"	13 "	259
- Delaspie et Gauzard	16	"	3	315
			Total	1406

Non compris ceux des habitants demeurant dans la forêt
On nomma des gardes champêtres pour veiller qu'on n'introduise pas plus de porcs que le nombre fixé par l'adjudication deux gardes furent nommés pour veiller qu'il ne soit amassé aucuns glands, fruits et bois etc... Chaque propriétaire devait payer 2 sous par porc

Malgré toutes ces précautions l'administration ne fut pas encore satisfaite. Le cit. Chaumont adjudicataire des pasnages et panages de la forêt, fait assigner, par acte de Jarrouffet huissier, le 2 pluviôse, le citoyen Gilberton en qualité de fondé de pouvoirs de la municipalité de Cerilly et autres, à comparaître le 8 pluviôse par devant le tribunal du District de Cerilly, siégeant à Bourges (nom révolutionnaire de Bourbon) à l'effet d'être condamné à payer le prix de l'affouage des cochons prétendus réservés en vertu des droits d'usages. Sur ce, le Conseil général se réunit = approuve ses fondés de pouvoir Gilberton, Saint Horand et Butty; les autorisent à se présenter à l'assignation; à proposer tous les moyens qui sont à opposer à cette demande; à se pourvoir auprès du Département à l'effet d'obtenir toute autorisation nécessaire; promettant d'avoir le tout pour agréable et d'indem-

d'indemniser les citoyens le cas échéant, recommandant de défendre énergiquement les droits des paroisses usagères contestés. Les autres communes se réunissent à Cerilly pour suivre cette affaire, et prennent une délibération approuvée à l'unanimité, et revêtue de 50 signatures

Entre temps les communes usagères font des concessions: le 27 floréal an 11 : = elles renoncent (les habitants) à prendre en la forêt de Troncais du bois mort et mort bois pour chauffer l'âtre et bâtir, afin de ne pas occasionner une perte considérable à la nation avec réserve expresse qu'ils font de leur droit d'usage d'envoyer pacager leurs bestiaux et panager leurs porcs, ce qui leur est absolument nécessaire pour leur agriculture. = A cette date, et probablement à cause de l'abandon ci-dessus les habitants des paroisses usagères sont reconnues aptes à jouir conformément à l'arrêt de réformation du 2 décembre 1673 du droit de pâturages pour quatre bêtes aumailles et de panage pour deux porcs et leurs suivants pour chaque maison usagère et en payant une redevance de 0.25 par porc (A.A.)

Nous connaissons pour la paroisse et la ville de Cerilly les maisons usagères existantes lors de la Réformation de 1669-1670 et de l'arrêt du 2 décembre 1673:

- 3 domaines et 4 locatures du village de Pernier 7 feux
- Village de Pernier 2 feux

" de Chappe	6 "	des nigauds	3 feux
" des Nodins	2 "	La Vilhaine 1 loc^ie	3 "
" du Bouis	2 "	Soulier	2 "
" de Marcin	3 "	Moulière	2 "
du mont 3 locateries	3 "	Beige locaterie	1 "
" des Magnoux	3 "	Couère	3 "

Village de la Bruère	1 feu	Village de Bord	1 feu
" Le Doigt. 1 loc^ie	3 "	" Trochetière	1
" La Buchère	2	" Brault	2
" La Garenne	1	La Feuille-Reserve	2
" Les Peillands	2	" Grisetière	1
" Laspie	2	La montée 1 loc^ie	2
" Bretoire 1 loc^ie	2	" Cheyeauvert	1
" Vieux Cerilly	1	" La Ratoire	1
" Courtault	1	" Le Bouis	1
" Charoterie	1	" Les Glands	1
" Les Renards	2	" moulin du Rutin	1
Clous loc^ie aux Advenier	3	" moulin de Soulée	1 Brunet
" La Tachette	2	" moulin de Soulée	1 Duceau
" Fay	2	" Beauregard 1 loc^ie	2
" Laffernault	2	" Pinonnière	1
" Les Bourses	1	" Nigottière 1 loc^ie	2
" La Tuilerie	2	" Le Tendre	1
" La Coulangerie	1	" Le Berry	1
" Le Charolais	1	" Font Pourry	1
" La Vesvre	1	" La Pierre	2
" La Bodeterie	1	" Le Bouchet	1
" Villers	1	" Merlatière 1 loc^ie	2
" Le Patru	1	" Beaumière 1 loc^ie	2
Le Puits. loc^ie la Pionnerie	3	" Isard	1
" Le monceler	1	" Loc^ie de Boucher	1
" La Guaize	1	2 locat aux Chauchards	2
" La Gauthière	1	" La Palatrie	1
" La Flandrie	1	" La Contesterie	1
" La Palizerie	1	" La Grange	1
" La Difenauderye	2	" Locaterie de Cod	1
		Ensemble	129 feux

A la colonne Observations, nous lisons : On observe qu'il existe dans la ville de Cerilly, 120 feux qui ne sont pas portés au présent état, quoiqu'ils soient usagers, tous existant avant l'édit de réformation. Ce qui porte à 249 pour la paroisse, le nombre de maisons usagères

Dans un autre état dressé en 1820, des maisons usagères existantes avant 1673, nous relevons un total de 242 dont 153 pour la campagne et 89 seulement pour la ville, désignés nominativement :

- La veuve Simonnet	1 feu	- Morel	1 feu
- Dumas Trimbault	2 "	- Tardy aubergiste	2
- Veuve de Jean Pajot	1 "	- Duerot	1
idem	1 "	- Veuve Civadey	1
- Laurent Gilbert	1 "	- Tardy aubergiste	1
- Veuve Lhoste	1 "	- Veuve Debize	1
- Bernard	1 "	- Pajot François	1
- Defaulenay	1 "	- Veuve Pelet	1
- de Saint Horand	1 "	- Leblanc	1
- Berthomier Chiron	1 "	- Métenier	1
- Raynaud	1 "	- Jollivet	1
- Bonnet	1 "	- Claustre	1
- Bourdet	1 "	- Auclair filles	1
- Thibault Lagarenne	1 "	- Lucas	1
- Veuve Couppré	1 "	- Veuve Brossette	1
- Jouannin	1 "	- Legrand	1
- Penet	1 "	- Moustous Alexis	1
- Malthet fils	1 "	- Jollivet	1
- Thibault Beauregard	1 "	- Chauchard serrurier	1
- Fontaine	1 "	- Trimouille	1
- Renaud	1 "	- Alaguillaume	1

- Bouchicot	1 feu	- Héritiers Thévenard	1 feu
- La Cure	1 "	- Bollet	1 "
- Bourgoing	1 "	- Sévat	1 "
- Becquas	1 "	- Aujohannet	1 "
- Le collège	1 "	- Petitjean	1 "
- Levesque	1 "	- Tardy	1 "
- Junchat	1 "	- Veuve Dufresne	1 "
- Veuve Gamard	1 "	- de Saint-Horand	1 "
- Gilberton	1 "	- Lucas taillandier	1 "
- Moustous Alexis	1 "	- Veuve Degand	1 "
- Veuve Magnaux	1 "	- Berthomier Lavilette	1 "
- Petit dit Careaillat	1 "	- Laroche tailleur	1 "
- Bonneau	1 "	- Laroche taillandier	1 "
- Levesque	1 "	- Laroche tailleur	1
- Dumas dit le frisé	1 "	- Petit dit Careaillat	1
- Chauchard serrurier	1 "	- Armingeat	1
- Thibault Lagarenne	1 "	- Thibault serrurier	1
- Huguet Antoine	1 "	- Pajot cardeur	1
- Berthomier Chéron	1	- Dôme Louis	1
- Dumas Trimbault	1	- Héritiers Vindrinet	1
		Feux de la ville usagers	89

Ces noms sont ceux des propriétaires en 1820 des maisons usagères de la ville, avant 1673.

Un autre tableau qui avait été dressé en 1806, le 17 octobre, au sujet de l'adjudication de la glandée pour toutes les communes riveraines, nous donne le nombre de 245 porcs attribués à Cérilly, à proportion de sa population qui se répartissent ainsi :

- Gilbert Brunet meunier à Soulier	2
- Galmard de Soulier	10

- Jean Duceau meunier à Soulier	10
- Le domaine de Soulier à m. Thivenet	9
- Le domaine de Soulier à Duchezeau	9
- Le domaine de Brault par Bourdin	7
- Le domaine d'En Bas de Brault par Tillier	10
- La montée par Debord	11
- Le dom. de Beauregard par Gozard	9
- Le dom. du Tendu par Neveu	6
- Le dom. de la Gauthière par Desveaux	5
- Le petit dom. des Nigauds par Desclouse	6
- Le dom. des Brais par Vénuat	7
- Le dom. de la Guaize par David	9
- Le dom. de Nigottière par Sanguillon	7
- Le dom. de Chezeauvert par Martin	11
- Le dom. de Merlattière par Sanguillon	8
- Le dom. des Brais par Jamet	4
- Le dom. du Charollais par Bourdin	4
- Le dom. de la Varenne par J. André	9
- Le dom. du Bouchet par Marillon	5
- Le dom. du Rutin par Gaultier	5
- Le grand dom. des Nigauds par Bonneau	9
- Le dom. du Bouis par Caffry	12
- Le dom. de la Mouillière par Landon	2
- Le moulin du Rutin par Duceau	9
- Le dom. du Berry par Desclouse	10
- Le grand dom. du Rutin par Debord	10
- Le grand dom. du Mont par Montliaud	5
- Le grand dom du Puits par Lagarde	6
- Le dom. des Glauds par Mathiaud	5
- Le petit dom du Puits par Bernard	3
Total	245

Les usagers ci-dessus ne pouvaient envoyer un plus grand nombre de pouces que celui prié, et devaient les faire marquer au pied des lettres C.I. et ne les envoyer qu'à partir du 1er Novembre.

Nous trouvons un = Inventaire des pièces et mémoires concernant les droits d'usage dans la Forêt de Tronçais, fournies par les habitants de la Commune de Civilly, jointes à une réclamation du 29 nivôse an V. Les voici :

- 1° Une expédition en parchemin d'une permission accordée par arrêt de Chailloux du 18 août 1657 portant que les habitants d'Ureti continueront de jouir des droits de pacage et pannage dans la Frêt de Tronçais en attendant la vuidange des oppositions interjetés par les Fermiers des glandées et poissons de la dite Forêt.
- 2° Une assignation donné le 2 pluviôse an 11 au cit. Gilberton procureur des habitants des communes usagères à la requête de Gilbert Chaumont adjudicataire des pacages et pannages pour 1793. 1794, à comparaître devant le Tribunal de Bourges-les-Bains pour être condamné à lui payer la somme de 22. 240 francs pour, pour les dits habitants avoir fourni la déclaration de 5061 porcs.
- 3° Une autre assignation, donné par le même Chaumont, le 4e pluviôse an 2 aux affiliés communaux de la commune de Braize, pour comparaître devant le même juge pour être condamné à payer la somme de 1195 livres, pour la déclaration faisant faite de 299 porcs étant dans leur commune.
- 4° Une assignation donné le 26 ventôse à la requête du cit Gilberton, changé de pouvoirs des dits communes usagères, à comparoir devant le même juge le 8 germinal

suivant, pour voir dire que les habitants des dites paroisses auront acte de leur intervention et prise de fait et cause dudit Gilberton, sur la demande dudit Chaumont
- 5° Une autre assignation du même jour donnée à la requête des habitants au dit Chaumont pour comparaître devant les mêmes juges pour voir dire qu'ils auront acte de leur intervention et prise de fait et cause et qu'ils seront maintenus dans tous leurs droits d'usages, de pacage et de pasnage dans la Forêt de Tronçais, ainsi que ceux d'y prendre du bois pour chauffage et bâtir.
- 6° Un jugement du Tribunal du 8 germinal an 2 qui donne acte aux habitants des dites communes de leur intervention... et ordonne que les pièces seront réunies ès mains du cit. Meige, l'un des juges pour faire un rapport à l'audience suivante
- 7° Une assignation donnée le 29 germinal an 2 à la requête des habitants des dites paroisses usagères au cit. procureur syndic du ci-devant District de Cérilly, à comparaître le 8 floréal suivant devant les mêmes juges aux fins du jugement sus-énoncé, pour avoir dire si les conclusions prises par les dits habitants leur seront adjugées
- 8° Une expédition du jugement sus-dit du 8 floréal qui ordonne que toutes les pièces et titres seront communiqués tant au District qu'au Département pour avoir leur avis
- 9° Une expédition de l'adjudication des pasnages et pasnages pour l'ordinaire de 1793-1794, qui contient un dire des officiers municipaux de Cérilly, à l'effet de faire conserver les habitants de la commune dans leurs droits d'usages en la dite Forêt - adjudication en date du 12

12 septembre 1793, par devant les administrateurs du District.

- 10° La loi du 12 août 1792 relative au rétablissement des communes et citoyens dans leurs propriétés et droits dont ils ont été dépouillés par l'effet de la puissance féodale, veille sous le no. 253.

- 11° La copie d'un mémoire signé Petitjean, Butty, a-Gilbertas, présenté aux audiences du cy. devant District qui rappelle les différents titres qui établissent les droits des usagers

- 12° Une expédition en papier d'un Extrait du livre de Rel. Formation du 26 janvier 1670, par mm. Florimont, Lacroix et Jean Leferont, commissaires du Roi portant qu'ils sont d'avis que les habitants de la ville de Cérilly demeurant dans les maisons usagères seront maintenus aux droits d'usages, pâturage et pannage. La dite expédition, signé Vaugeois greffier de la cy. devant maîtrise.

- 13° Un extrait de l'état des chauffages, que le roi en son conseil veut et entend être délivrés aux usagers sur les Forêts du Département de Bourbonnais, en date du 2 décembre 1673, signé à l'expédition, Colbinet et enregistré le 26 octobre 1676, signé de Lasprée.

- 14° Un mémoire du Fondé de pouvoirs des paroisses usagères en forêt de Tronçais, pour être présenté aux administrateurs du cy-devant District de Cérilly et ensuite à ceux du Département de l'Allier, sur lequel est l'avis du Directoire du District qui porte que le Fondé de pouvoirs des paroisses usagères, doit être autorisé à défendre les intérêts des usagers, daté du 7 décembre 1792

- 15° Un autre extrait de l'état des chauffages de 1674

portant que les habitants des paroisses usagères jouiront des droits de pâturage pour quatre bêtes aumoulles et de panage pour deux porcs, y compris leurs suivants délivré par Taquais greffier

-16°- Un mémoire présenté au Tribunal du District par le cit. Gilberton, comme fondé de pouvoirs des usagers signé Petitjean, Butty et Gilberton à l'effet d'établir les droits des usagers.

-17° Une copie collationnée du procès-verbal de Réformation par le cit. Potier d'Auquierre (Duquerre) en date du 24 octobre 1603 qui porte les articles concernant les droits d'usages qu'il y avait pour lors en la forêt de Tronçais et qui constate que les pays usagers au nombre de dix ont droits d'usage, pâturage et panage dans la dite forêt

-18° Une pétition présentée le 13 août 1793 par les off^rs m^x de Cirilly aux administ^rs du cy devant District, tendante à ce que la dite année, 1793, la forêt de Tronçais fut visitée par les dits administrateurs et les agents forestiers conjointement pour constater la quantité de porcs qui pourrait y être introduite la dite année

-19° Un arrêté du Conseil g^al de la commune de Cirilly en date du 12 avril 1793 aux mêmes fins que ci-dessus.

-20° Une copie du procès-verbal de visite de la forêt pour le susdit ordinaire 1793-1794 qui constate qu'il peut y être introduit la quantité de 6300 porcs

-21° Un arrêté du District renvoya, sur sa demande, le cit. Chaumont au Tribunal du District

-22° Un deuxième mémoire du fondé de pouvoirs des paroisses usagères, présenté au Tribunal du District.

A côté de ces nombreuses pièces nécessitées pour la défense des droits des usagers, nous avons la liste des pièces confiées au député du pays, Berthomier de la Vilette pour appuyer leurs réclamations à Paris :

1° Un cahier contenant des copies collationnées des titres anciens des communes usagères : 5 mai 1378 - 6 août 1444 - 5 septembre 1446 - 9 août 1446 - 9 février 1479 - 3 décembre 1490 - 22 septembre 1604 - 13 juin 1621.

2° deux ordonnances du grand maître des Eaux et forêts de Bourbonnais des 18 août 1645 et 18 août 1657

3° Extrait de la Réformation d'Auguerre du 28 octobre 1603

4° Une expédition du procès-verbal de Réformation du 1er Septembre 1671, et de l'arrêt du Conseil d'État du 2 septembre 1673

5° Expéditions de trois sentences, l'une du 8 mai 1729 au profit de Marie Bonneau veuve Berthomier - l'autre au profit de Gilbert Berthomier du 13 septembre 1736 et l'autre, au profit d'Antoine Gilberton et autres du 14 novembre 1782

6° 29 quittances au profit des différents usagers.

La question des droits d'usage n'était pas encore réglée en 1812. Le 6 avril de cette année un mémoire sur les us des paroisses usagères est établi, faisant ressortir les droits des usagers et la spoliation de ces droits [1]

1/ mémoire sur les us des paroisses usagers de la forêt de Troncais - conservé dans les minutes de M. Elie Grandjean notaire à Ureaux reproduit par M. Ernest Olivier dans une étude sur « La forêt de Troncais » (Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France - 4e trimestre 1908

— 6 avril 1812 — « La forêt de Tronçais comprenant 19.000 arpents appartient à la Nation depuis 1523 par confiscation pour cause de félonie commis par le Connétable de Bourbon, qui la possédait en pleine propriété

« Cette forêt était alors grevée de droits d'usage, pâturage et pannage et autres appartenant à dix paroisses riveraines reconnues dans tous les temps pour tous les ~~temps~~ propriétaires de cette forêt.

« Elle a passé à la Nation avec toutes ses charges et les droits appartenant aux usagers n'ont pas été altérés par la mutation de propriétaire. C'est ce qui a été reconnu depuis Henri II et tous ceux à qui elle a été donnée en usufruit jusqu'en 1671 que les commissaires envoyés en Bourbonnais pour la Réformation des Eaux et Forêts examinèrent sur les lieux, les titres des usagers, les visèrent et furent d'avis que les habitants des dites paroisses usagers devaient être maintenus et gardés aux droits d'usage et pannage à eux appartenant dans la dite forêt de Tronçais, pour y faire pâturer quatre bêtes aumailles seulement et deux porcs pour chacun feu, y compris leurs suivants ou nourrains. Le 3 décembre 1672 intervint arrêt du Conseil d'Etat conforme au dit avis. Depuis, ces droits appartenant aux usagers ont été constamment reconnus tous les ans, par les procès-verbaux de visite et adjudication des pâturages et pannages de la forêt de Tronçais, forêt publiquement à Cérilly, par les officiers de la maîtrise.....

« Les droits appartenant aux usagers sont donc clairement établis, ils devaient donc espérer de continuer d'en jouir paisiblement et sans trouble. Cependant, à la

Fin de 1788 un sieur Rambourg entreprit quelques travaux au milieu de cette forêt; les usagers ignoraient absolument à quel titre: au commencement de 1789 il eut l'indiscrétion de se vanter, que tous les viuides d'une partie très considérable de cette forêt lui appartenaient, qu'il en disposerait à sa volonté, les affermerait à qui bon lui semblerait. Ces propos causèrent les plus vives inquiétudes aux usagers qui ne pouvaient faire pacager ailleurs que dans les viuides et ils réclamèrent par leurs cayers de doléances à l'assemblée baillagère; ils firent même prévenir le sieur Rambourg par nos procureurs à qui ils communiquèrent leurs titres, mais celui-ci présumant trop du despotisme ministériel et administratif qui le favorisait, mépris les réclamations et les avis des paisibles habitants de la campagne, persista à publier qu'il était le maître des viuides, qu'il chasserait les bestiaux...

« Les usagers pensèrent alors qu'il était temps de connaître le titre du sieur Rambourg; ils s'assemblèrent légalement à Cérilly sous la conduite de leurs syndics, et obtinrent enfin, en vertu d'un compulsoire, une expédition du 6 février 1788, enregistré clandestinement, le 9 mars et le 13 avril suivant au greffe de la maîtrise sur un ordre verbal du maître; ils y reconnurent le projet hostile du sieur Rambourg de ruiner leur agriculture; ils commencèrent alors d'un mémoire et une requête en opposition qui fut présentée et appuyée d'une multitude de titres depuis l'an 1371 jusqu'en 1789. Le Conseil était alors le seul tribunal où on peut s'adresser, quoique juge et partie; mais l'assemblée nationale ayant reconnu depuis le droit de la

Nation de rendre dans ses propriétés qui n'auraient pas été aliénés par les représentants, les usagers ont pensé qu'ils devaient soumettre leurs titres et celui du prétendu concessionnaire à son comité des domaines pour les examiner et en faire un rapport à l'assemblée. Le titre unique du sieur Rambourg doit évidemment être déclaré comme non avenu, ceci ne peut faire une question, mais, si les représentants de la Nation stipulant pour elle, croyaient qu'il fut avantageux à ses intérêts de faire une concession quelconque, soit au sieur Rambourg, soit à tout autre pour former un établissement dans, ou auprès de la forêt de Vincennes, alors ils ne pourraient le faire qu'en dédommageant préalablement, et d'une manière équivalente, les usagers.

« La nation, comme propriétaire, ne possède que comme un particulier, et n'a pas plus de droits; or, un propriétaire d'une forêt, ne peut y faire d'établissement, ni en changer la nature qu'il n'ait été préalablement pourvu à l'indemnité des usagers par un cantonnement suivant les formes établies. Les usagers de Vincennes diront avec confiance aux représentants de la Nation : Vous n'avez pas plus de droits que le Connétable au lieu duquel vous êtes ..... le principe est incontestable, et, si la Nation pouvait s'en écarter, elle serait injuste, et elle n'a ny du vouloir, ny du pouvoir de l'être. « Si, une fois ce principe fondé sur la justice était violé, en disposant d'une partie quelconque de la forêt, on ne saurait plus où s'arrêter; car si on pouvait aujourd'hui disposer d'un arpent, on pourrait bientôt en disposer de mille, enfin de sa totalité; il n'y a pas plus de droit de disposer de peu que de beaucoup

« Les usagers s'adressent donc aux représentants de la

Nation, comme propriétaires de la forêt de Français et ils présentent leurs titres en cette qualité ; et s'ils sont trouvés légaux, authentiques, suffisants, comme ils n'en doutent pas, ils demandent qu'avant de faire réhabiliter aucun établissement il soit pourvu à leur indemnité par un cantonnement où ils puissent exercer utilement leurs droits sans trouble, et continuer leur agriculture

« Ils ne demandent ni grâce, ni faveurs, le temps en est heureusement passé, comme celui de l'oppression, mais la justice règne et ils espèrent que leur demande éprouvera d'autant moins de difficultés qu'elle est fondée sur les principes de la justice et de la raison et que, malgré les injures, la calomnie, les imputations vagues et absurdes et les vexations du prétendu concessionnaire et de ses adhérans, on n'a pu articuler aucun positif contre aucune des communautés usagères qui ont toujours été soumises aux loix et n'ont cessé d'en demander l'exécution ... »

D'après les souvenirs des vieillards, les usagers de la ville qui avaient des bêtes à faire panager dans la forêt de Français (encore vers 1840) nommaient des pâtres et des sous pâtres qui les menaient et les gardaient. Au jour dit les bêtes à cornes ou les cochons étaient réunies sur le plan de foire (aujourd'hui place Déron, qu'on appelait place aux veaux. Là, les gardiens les prenaient en consigne et partaient. Au retour, il paraît que c'était un curieux spectacle de voir, à leur arrivée, chaque bête ou chaque petit troupeau prendre de soi-même le chemin de son écurie.

L'administration des forêts faisait savoir, au son du tambour quand on devait = faire marquer les bêtes = pour les envoyer pacager en forêt. Cet anavoir se fait

toujours, mais à cause du mauvais vouloir de l'administration et des changements dans la Façon de cultiver cet usage tend à disparaître et ne peut convenir qu'à certains riverains de la forêt,

= Suppression de la maitrise de Cerilly

Pendant la période révolutionnaire, et principalement, en l'an III il y eut de nombreuses réquisitions de bois destinés à la marine que l'on devait faire conduire avec célérité, considérant que pour assurer le triomphe de la Liberté, il fallait une marine formidable = Les temps étaient critiques, l'Europe liguée contre la France nécessitait de nombreuses armées et la fabrication urgente de moyens de défense. Pour ces réquisitions on prenait des mesures disciplinaires = contre tout bourrier qui refuserait ou négligerait de satisfaire aux réquisitions. Il ne devait y avoir de chômage pour eux que les jours de décadi. Également = aucun ouvrier des forges ne devait abandonner son fourneau, un autre jour sans être signalé.

Enfin, la maitrise des Eaux et Forêts était supprimée en l'an IV, par un arrêté de l'administration centrale du 2 frimaire, qui nommait = le citoyen Bourgoing ex administrateur du District, et Dufour cultivateur, pour inventorier, tous les Registres, titres, états sommaires de comptes ouverts, plans, procès-verbaux d'arpentages et tous les papiers et documents qui peuvent se trouver dans les greffes des ci-devant tables et marbres, maitrises et gruries, secrétariat et bureaux des Grands maitres

et autres députés publics et particuliers = et ce pour faciliter la nouvelle organisation de la Régie etoit l'Enregistrement, vu l'avis du Comité des Finances du 18 Brumaire.»

Avant la réorganisation de l'administration forestière la Foret restoit donc sous l'autorité de l'administration cantonale qui avait un rôle de surveillance et qui faisoit toutes les opérations. malgré la bonne volonté des agents nationaux forcément incompétents pendant cette période transitoire la Forêt fut bien mal gardée et bien mal administrée. Elle eut à supporter de nombreuses déprédations, et les abus des riverains usagers: «Louis XVI, nous dit Alfred maury, par sa proclamation du 3 novembre 1791 plaça les bois sous la protection des municipalités. C'était, continue-t-il, livrer les forêts, dans les communes rurales, précisément à ceux qui les devastoient. Diviser la nation, les assemblées législatives, les municipalités les communes et les gardes nationales gardiennes des Forêts, c'était placer sous une autorité impuissante et entre les mains d'un dépositaire mal défini un de nos plus précieux trésors. L'abolition des maîtrises fut une calamité publique, et bien que protégées par le principe de l'inaliénabilité proclamé par l'assemblée nationale, les Forêts domaniales éprouvèrent à cette époque les plus grands dévastations. Les villages profitaient de l'anarchie pour se servir sur les arbres. On les brûla, on les abattit inconsidérément. La haine pour les Seigneurs et pour la royauté fit porter la hache dans les bois qui avaient été leur richesse et le théâtre de leurs plaisirs. Les arbres disparurent de tous les côtés, en sorte qu'en un siècle, la France perdit la moi-

tié de ses forêts, car, le marquis de mirabeau, dans sa théorie de l'impôt (édition 1760 p. 21) évalue à 34 millions d'arpents les forêts qui couvraient la surface de la France et, aujourd'hui elle n'en possède que 8 millions d'hectares.»

Nous savons par le livre journal de Sébastien Bauderye sous-inspecteur des forêts en l'an X, 2/ que les communes usagères, malgré la réformation, la délimitation et le bornage prudent (les bois de périmètre n'ayant pas été achevés) n'avaient jamais cessé d'étendre leurs prétentions au plus grand détriment de la forêt. on mettait le feu à la forêt dans certains cantons pour faciliter la pousse de l'herbe; les repousses en étaient consumés et les gros arbres atteints; enfin toutes les nouvelles habitations qui se construisaient dans les communes, même les nombreuses loges des ouvriers (notamment paroisse du Brethon) revendiquaient le droit d'envoyer pacager leurs bêtes dans la forêt, et on arrivait ainsi au nombre prodigieux de 7.000 bêtes aumailles et de 10.300 porcs.»

La forêt venait alors de subir un grand incendie, qui avait consumé = une partie et qu'on avait arrêté aux beaucoup d'efforts; un procès-verbal détaillé en avait été transmis au Préfet et au Sous-Préfet, de là au ministre. Cet incendie avait été allumé = par la chute du tonnerre = et menaçait de prendre de grandes proportions; la catastrophe fut réduite à de moindres proportions par le

---

1/. Alfred maury cité - Les Forêts de la France

2/ - Journal à l'usage du Cit. Bauderye sous inspecteur des Cantons de Cérilly en l'an IX (à l'Inspection de montluçon - Communiqué par m. Raffignon)

zèle des habitants et l'énergie du maire Butty (de Cerilly) qui fut ~~cité par~~ félicité par tous les personnages officiels 1/

Adjudications de bois, pacages et panages par l'administration cantonale à cette époque.

- Le 16 septembre 1789, les pacages et panages sont affermés 474 L pour un an par Claude Chaput, qui sous-ferme à Jean Landaroux, au profit de l'État, le prince de Condé ayant émigré.
- Le 5 septembre 1790 - l'usufruit à mgr. le Prince de Condé dans les forêts de Tronçais, Civrais et appartenances, est affermé à Pierre Bernard de Saint Oran, pour 16500 francs cautionnement fourni
- Le 7 septembre 1791 - adjudication de bois nationaux à Gilbert Boullard marchand de bois à Moulins 14025 L
- Le 5 décembre 1791 - adjudication de bois nationaux à Nicolas Rambourg 15937 L 10 s.
- Le 16 octobre 1792 adjudication aux mêmes 17664 L
- Le même jour, adj. de bois nationaux au sieur Pierre Bernard de Saint-Horand 35469 L 8 s 9 d
- 12 septembre 1793 - adjudication des pacages et panages des forêts de Tronçais, Civrais et autres 27000 L à Gilbert Chaumont marchand de bois à Cosne.
- 17 nivôse an 2 - adjudication de bois nationaux au sieur Nicolas Rambourg 17.664 L 1 s 4 d
- 14 pluviôse an 2 - adj. de bois nat. 127 arpents 3/4 dans la forêt de Tronçais à 410 L l'arpent montant à 58051 L

1/ - archives locales - nous n'avons pas connaissance de ce procès-verbal, et nous ignorons où cet incendie eut lieu.

14° 6d à Jean Baptiste Esprit Toustain.
- même jour - adjudicat. de 10 arpents dans la forêt de Civrais à 1310 l. l'arpent, montant à 14740 l. 16° 8d à Gilbert Chaumont marchand de bois à Corne.
- 5 ventôse au 2 - adj. de bois nat. pour 28258 l. 18° au cit. Servinière
- 12 germinal au 2 - adj. de bois nat. pour 116.903 l. 15° à Jean Baptiste Toustain fournisseur de bois de marine à Limoges.
- 25 frimaire an 3 - adj. d'une coupe de bois dans la forêt de Troncais 44.880 l. à Gilbert Thibault des Alliés de meaulne
- 16 nivôse an 3 - adj. de pacages dans la forêt de Troncais pour 1500 l. à Marc Petitjean de Couleuvre - Le même jour, au même pour 1050 l.
- 6 Brumaire an 4 - adj. de bois nat. 127 arpents 50 perches dans la forêt de Troncais pour 4600 l. l'arpent faisant 586.500 l. et pour les deux sols pour livres 58640 l. à Claude Billaud, commune de Viviers.
- 7 Brumaire an 4 - adj. de bois nat. forêt de Troncais pr. 50 000 l. en principal et 5000 l. pour les deux sols pour livres à Jean Jarrouflet de Vallon.
- 5 pluviôse au 4 - adj. de 127 arpents 1/2 de bois nat. forêt de Troncais à 125 l. l'arpent et 26 deniers pour livre au total 17664 l. un sol 3 deniers à Nicolas Rambourg.
- 16 ventôse au 6 - adj. de 127 arpents 1/2 même prix au même
- 15 floréal au 6 - adj. des pacages de Civrais 450 l. en pp.al et 45 l. pour les deux sols pour livres à Marc Antoine Bergerolle à Buxière la Grue
- même jours - pacages de la forêt de Soulongis, à Marc Antoine Lorigeon de Buxière

- 9 vendémiaire an VII - adj. des pacages et panages de la forêt de Tronçais à Jean Jarrouflet propriétaire au Creux pour 16720 £
- 23 frimaire an VII = en présence de l'agence forestière provisoire = adj. de 167 arpents ½ de bois, savoir 127 arpents ½ dans la forêt de Tronçais ; 30 arpents dans la forêt de Dreuille, 10 arpents dans la forêt de Civrais = au son du tambour = Lamoureux de Venas adj de la forêt de Dreuille à 150 £ l'arpent - Jean Manicault d'Isle adj du lot de Tronçais, à 59 £ l'arpent pour 7522 £ 50 en ppal et 2 sols p% soit 752.25, en tout 8725 £ 25 - Fallier adj des 10 arpents de Civrais à 150 £ l'arpent
- adj de pacages et panages pour 200 porcs à Jean Vindrinet d'Isle pour 4500 £ - Pour 30 porcs dans la forêt de Grosbois à Jean Baptiste Desbordes commune de Meillers pour 500 F - Pour 25 porcs dans la forêt de Civrais à Gilbert Advenier de Theneuille pour 500 £ - Pour 20 porcs dans la forêt de Dreuille à Pierre Duranton de Cosne pour 550 £
- La forêt de Lespinasse chargée de 20 porcs à Gilbert Guillaumin de Venas pour 210 £ - La forêt de Soulongis chargée de 15 porcs à Vindrinet d'Isle pour 60 £ - La forêt des Brosses et parc de la Chaussière à Gabriel Claustre de Cosne - Mayet et Venas, 10 porcs à Jacques Vindrinet.
- 24 frimaire an VII - adj. de 10 arpents de bois forêt de Civrais pour 770 £ à Gilbert Chaumont
- 5 pluviôse an VII - adj. de 127 arpents ½ de bois dans Tronçais à 59 £ l'arpent à Jean Maniaud propriétaire à Isle pour 8274 £ 75
- 14 frimaire, an VIII - Vente de coupes de bois à Tronçais

63 hectares 3/4 plus 83 hectares 3/4 - dans Dreuille 15 Hectares
- dans Civrais 15 hectares.
- Adjudication des panages et pacages de Tronçais, Dreuille et Civrais au cit. Jonet pour 15.100^

Les adjudicataires des pacages et panages en profitaient souvent pour spéculer. En pluviôse et nivôse an 9 alors que Chaumont était adjudicataire, les communes se plaignent fortement des exactions par lui commises = lesquels adjudicataires contre les dispositions précises de leurs baux exigent des usagers des sommes exhorbitantes, en sus de ce qu'ils devraient percevoir (réclamation de Vitray): que le prix exigé par les adjudicataires s'est accru à un tel point que les propriétaires payent, pour l'introduction des bestiaux dans la forêt, le tiers de leur revenu; et qu'ils abusent des saisies d'animaux qui ne doivent pas rentrer dans la forêt, brebis, moutons, chevaux, etc.. pour exiger de grosses indemnités (réclamation du Brethon) et générale)
Pour combattre ces abus, les communes se réunirent et établirent des règlements que les maires furent mis en demeure de faire observer, et firent, en même temps une pétition qu'ils adressèrent au Préfet = pour arrêter ces abus et défendre les droits immémoriaux des usagers =

La Forêt refuge d'insoumis

Déjà, en 1792 le procureur sindic de la commune de Cirilly, exposait en réunion du Conseil général = qu'ils se commettaient journellement dans les forêts nationales du District, des dégâts considérables, soit en y coupant des

bois de toutes espèces, soit en coupant et faisant brûler les forges, chaque les gardes soit insouciance, soit aveuglement peut-être aussi par peur d'être maltraités par les délinquants ne réprimaient point les abus.... ils étaient dès lors, autorisés à requérir la gendarmerie et la garde nationale (A.A.L.382)

En 1793, comme les délits augmentaient, la Convention recommandait, le 14 juillet = l'arrestation des étrangers non domiciliés en France avant le 14 juillet 1789 et ceux qui pouvaient s'y dissimuler, comme ouvriers des bois, dans les manufactures, forges et autres établissements du District, ouvriers sans aveux, discoureurs, gens mal intentionnés, même les émigrés. Les patrons de ces établissements étaient tenus, par un arrêté du Directoire du District de fournir dans la huitaine un tableau indiquant : 1° les prénoms, noms et surnoms de leurs ouvriers - 2° le lieu de leur naissance - 3° leur âge - 4° s'ils étaient célibataires veufs ou mariés - 5° le nombre de leurs enfants non travailleurs - 6° leur profession - leur dernier domicile - le lieu de leur résidence, et l'époque depuis laquelle ils y résidaient

En l'an II, le Directoire du District dénonçait au Directoire du Département (2) = la facilité laissée à certains jeunes gens de la première réquisition de se donner comme charbonniers ou comme ouvriers en fer et observait = que si la République avait besoin de fusils et de canons, il lui fallait aussi des soldats pour les porter et des canonniers pour les tirer = chaque si, de proche en proche, on exemptait tous les ouvriers qui contribuaient à la fabrication du fer, bientôt on exemperait = le bûcheron qui fait du veau, dont la peau doit servir de tablier au manœuvre qui porte le charbon au

fourneau.» Une infinité de jeunes gens sur ce que la loi exempte les ouvriers en fer se jettent dans les forges; le citoyen Rambourg en a pour sa part une quarantaine. Le District reçoit journellement des pétitions tendant à l'exemption: = un boucher se fait marinier, des vignerons, charbonniers, des tailleurs se transforment en équarisseurs, et pourvu qu'ils habitent dans une forge, ou qu'ils travaillent pour elle, terrassiers, tailliers, pionniers, maçons, couvreurs, laveurs, tireurs de mines etc... tous, se croient exempts .....» (Signé Bourgoing, vice président du Directoire)

Dans la forêt se réfugiaient aussi beaucoup de réquisitionnaires, d'insoumis et de déserteurs, ainsi que nous l'avons vu dans notre histoire de Cerilly (Période révolutionnaire) et nous savons que Cerilly et les paroisses environnantes furent dans l'obligation de créer, avec leurs gardes nationales, une = colonne mobile = qui explorait presque constamment la forêt, à la recherche des insoumis et des déserteurs, et pour assurer la sécurité de la contrée

En l'an 11, la gendarmerie avait reçu l'ordre = de faire des recherches journalières dans la forêt de Tronçais, le bruit s'étant répandu que des hommes inconnus que l'on soupçonnait être des prisonniers de guerre ou déserteurs étrangers, s'étaient retirés dans cette forêt, et qu'il était passé six hommes habillés de bleu qui allaient du côté de la forge de Saint-Jean-de-Bouis.»

Les temps alors étaient tellement troublés, que la panique était à l'état latent.

Destruction des Loups

Autrefois, les loups étaient très-nombreux dans la forêt de Français. La forêt était percée beaucoup moins de lignes et de chemins qu'aujourd'hui, moins exploitée et moins fréquentée. Sa vaste étendue, ses futaies et ses fourrés offrait aux loups un sûr abri. Les animaux qu'on y menait panager et pacager, les troupeaux de brebis qui paissaient dans les enclaves cultivées ou sur les lisières, les attiraient. Leur sécurité assurait leur peuplement. Les détruire ou du moins se préserver de leurs ravages fut la préoccupation constante des autorités. Cependant nous n'avons de renseignements sur l'organisation de cette destruction qu'à partir de la Révolution

Nous savons que ce carnassier faisait beaucoup de victimes; que des ouvriers étaient attaqués tous les jours et que plusieurs drames s'étaient passés dans la Loge à Français, où plusieurs personnes s'étaient réfugiées pour leur échapper. Nous avons vu dans nos Registres paroissiaux qu'à la fin du XVIIe siècle, un loup enragé avait fait de nombreuses victimes à Cerilly et les environs.

En 1738 un loup fit également beaucoup de mal à Bourbon, et la notice du curé sur le registre de paroisse nous fait connaître la férocité de ces animaux et le danger qu'ils faisaient courir aux habitants: « C'est à propos du décès de Damien Ridet l'une des victimes, que le curé Chazelet écrit: « Décès de Damien Ridet âgé d'environ douze ans, fils de Jacques Ridet fendeur de la loge des Vesvres dépendant de la mothe dans les circonstances suivantes: Le lundy 20 Janvier dernier, environ les 9^h du matin

le dit Damien Ridet, étant allé à une petite mauvaise
porte derrière leur loge, son père étant dedans, l'entendit qui criait : mon père ! mon père ; son dit père étant
sorti pour aller à lui, il vit un loup qui le tenait entre
ses jambes et le dévorait. Son père se jeta sur le loup et le
terrassa au travers du corps, et le loup pour se défendre se
jeta sur le père, lui dévora une main et lui fit plusieurs autres blessures et morsures à la tête et sur les autres parties du
corps. Et le dit loup le laissa après un coup de fusil qui fut
tiré sans blesser ledit loup qui, en continuant sa fuite rencontra sur son chemin, un coupeur de bois, nommé François Thibault dit Galas, se jeta sur lui n'ayant rien pour se défendre
le dévora, lui ayant mangé les mains, emporté au dehors
le visage, partie de la tête ou tégument. Ces trois personnes furent conduites en l'Hôtel-Dieu où elles ont été traitées longtemps et sont guéries, à l'exception dudit Damien Ridet. Le
loup fut tué à coups de cognée dans le bois des Verres par les
Augrain frères, lesquels, mordus aussi n'ont point eu de
mauvaises suites. »

Ces loups étaient de dangereux voisins commettant toutes sortes de méfaits sur les bêtes et sur les gens.

Il y avait, à leur sujet, toutes sortes de superstitions (histoire nombreuse des « menaux de loups » à part). M. l'abbé Moret nous dit dans son ouvrage sur les paroisses Bourbonnaises : « Autrefois, raconte-t-on aux environs de Saint-Menoux alors que le pays était infesté de loups, mon père coupait tous les soirs un bon morceau de pain, et mettait un sou dedans, en disant : « Voilà pour le premier pauvre qui passera demain ». Aussi, ajoutait-il, le loup qui faisait beaucoup de mal ailleurs, n'a jamais mangé un seul de nos agneaux, car aujourd'hui

Dieu garde est bien gardé.»

En 1791, un état des loups tués aux environs de Cerilly, du 24 mars au 31 septembre, donne:

Isle, par Pierre Collier et autres	un gros
Louis Brunet	un gros
Pierre Gauzet	un gros
Valigny, par Jean Bonnet	un gros
St Bonnet par Pierre Brunet et autres	7 petits

Le 17 novembre 1792, le Département envoyait au Directoire du District de Cerilly 113 livres pour être distribuées en primes aux destructeurs.

Tous les ans, souvent plusieurs fois par an, était organisée officiellement une chasse aux loups. Le 24 frimaire an IV 18 livres de poudre de mine et 16 livres de poudre fine sont distribuées par le Directoire = pour soigner les bestiaux chercher les loups = et une chasse est fixée pour le 20 nivôse. Canton de Cerilly, distributeur Saint Horand: 2 livres poudre fine pour la destruction des loups, Dufour nommé commandant pour cette chasse

- Canton d'Ainay - distributeur Bujon 2 l. poudre fine - nourris et Commandant
- Canton de Meaulne - distributeur Serat, 2 l. poudre fine - Saint-Horand commandant.

Ce même an IV, nouvelle distribution de poudre pour faire dans tous les cantons riverains, une nouvelle chasse aux loups fixée au 26 Vendémiaire avec nomination de commissaires pour cette chasse = Chapuis, de la Feuille pour Cerilly - Saint Horand pour Meaulne - Nouvrisset pour Ainay-sur-Saligna

Le 17 prairial an III François David avait touché 400 livres pour avoir tué 14 louveteaux.

Le 15 germinal de l'an V, 50 francs sont donnés au citoyen Pernier qui a détruit une louve. Les indemnités aux destructeurs sont ainsi fixées :

- pour un loup enragé	150 francs
- pour une louve pleine	60 "
- pour une louve non pleine	50 "
- pour un loup	40 "
- pour un louveteau	20 "

Le 6 prairial, on donne aux nommés Landon, Auclair et Bergerat 160 francs pour avoir détruit 8 louveteaux

Malgré ces précautions les loups continuaient à peupler et à causer des dégâts. L'administration des forges eut à lutter constamment avec eux. Dans une Requête au Roi en Conseil d'Etat, le sieur Rambourg, propriétaire des forges de Tronçais contre l'administration des forêts, accuse 6 000 francs de mulets dévorés par les loups. Les mulets y étaient nombreux tout le trafic des forges et l'exploitation de la forêt se faisant alors à dos de mulet. Il y en avait constamment plus de 500.

Dans un rapport fait au Préfet de l'Allier en 1824 (A.A.) M. Rambourg rend compte de la situation en ces termes : « ... Les chemins vicinaux ne sont pas sûrs dans la forêt ; plusieurs personnes ont été arrêtées en plein jour par des loups qui se lançaient sur leurs chevaux ; je me contenterai de signaler M. Dufour, alors Contrôleur des Contributions à Hérisson ... L'agriculture souffre de leurs ravages et les cultivateurs craignent d'envoyer paître leurs bestiaux dans la forêt et même dans leurs champs. M.M. les Préfets ordonnent des chasses générales et particulières qui restent infructueuses ; les loups reparaissent toujours et avec eux la désolation. En quatre

mois de l'an 1812 ils ont dévoré pour 6000 francs de mulets dont les approvisionnements auraient manqué par suite de la désertion des muletiers. Le propriétaire des usines a dû faire fabriquer pour 2000 francs de pièges et il a appelé des fonds du Berry un habile preneur de loups....."

Grâce à l'habileté de ce dernier, - nous dit M. Olivier - (La Forêt de Français), on arriva au résultat désiré. En huit mois seulement furent pris 22 grands loups ou louves vivants, quatre autres échappèrent en laissant leurs pattes dans les pièges, un grand nombre de louveteaux fut également capturé, et le pays fut, pour un moment, délivré de ce fléau. Mais le piégeur vint à mourir et les loups recommencèrent à pulluler. Un petit propriétaire d'Isle, Pierre Guilleteau fut chargé de continuer la destruction; il touchait une prime de 50 francs par animal et jouissait en forêt de quelques avantages de pacage pour ses chevaux. En deux ans il réussit à prendre 200 loups dans ces pièges; au bout de ce temps le nombre des loups ayant notablement diminué Guilleteau se servit pour tuer les chevreuils du fusil qu'il était autorisé à porter pour sa défense, et perdit d'occupations, il se mit à exploiter les arbres pour son compte ayant encouru la disgrâce du Conservateur, il fut mis à la porte de la Forêt en 1826. A partir de cette époque les chasses régulières et les battues organisées par les officiers de louveterie devinrent suffisantes pour maintenir la multiplication et arriver à l'extinction. De 1844 à 1858 le marquis de Beauvoir, officier de louveterie, grand veneur de la forêt de Français, qui habitait le point du jour, fit annuellement de vingt à trente loups ou louveteaux.

La prime allouée par le gouvernement ayant été beaucoup

augmentée ; d'autre part, m. Fould qui élevait des chevaux de pur sang, dans son haras de la Flandrie (commune de Couleuvre) payant aussi les loups tués dans son voisinage, le nombre de ces animaux diminua rapidement, et depuis l'année 1900 on n'y a plus revu de portées de louveteaux

nous nous rappelons nous-même que pendant l'hiver 1870-71 les loups vinsent plusieurs fois, la nuit, dans les rues de Cérilly.

Les moyens de destruction furent donc ceux-ci :
tout d'abord primes aux destructeurs, chasses et battues puis les piéges, traquenards et trappes et dans quelques lieux l'empoisonnement

L'établissement des officiers de louveterie et les chasses a courre soit isolément, soit en battues

Et constamment les primes qui étaient, en dernier lieu de 150 francs par louve pleine 100 francs par louve non pleine, 100 francs par loup et 40 francs par louveteau

Il y avait un officier de louveterie par arrondissement pour l'arrondissement de montluçon : d'abord le marquis de Beaucaire demeurant au point du jour à Cérilly - en 1889 monsieur François Andrivon demeurant à Doyet.

Chapitre VI

La forêt après la Révolution.

Les Forges de Tronçais (suite)

Dans son histoire du Bourbonnais, publiée en 1836 Caffin de Morel, nous donne beaucoup de renseignements sur l'établissement de Tronçais ..... « Ce n'est-nous dit-il- que dans l'hiver de 1789 que l'établissement des forges de Tronçais a commencé à s'élever. Pendant l'hiver on rassembla des matériaux; M. Ramburg s'occupa de perfectionner les plans; on construisit des baraques pour mettre à couvert 500 ouvriers qui furent réunis et au mois d'août on fora la première fonte ....

Un tableau dressé en 1815 nous donne la nomenclature des constructions faites jusqu'à cette date :

1°- Etang de Saloup aménagé et créé comme force motrice

2°- Chaussée traversant l'étang de Saloup de 540 pieds de long qui donne passage au public dans toutes les saisons, sur un pont assez original, passage autrefois intercepté par les eaux;

3°- Logement du garde 36 pieds sur 18;

4°- Remise de 15 pieds sur 15;

5°- Etang de Tronçais aménagé aussi comme force motrice;

6°- Un haut fourneau à fondre le minerai avec four à réverbère pour utiliser les flammes perdues et qui produit de la fonte de la brique et de la chaux, sans emploi de combustible

7°- Un four à réverbère à la méthode anglaise, pour fondre et

couler de grosses masses;
8°. Une forge de 120 pieds de longueur, 40 pieds de longueur construites en pierres de taille et moëllons; 2 gros marteaux de 8 à 9 quintaux chacun, soufflets à piston (en note: ce sont les premiers soufflets de ce genre construits en France; ils économisent les 2/3 de l'eau, deux roues et deux paires de soufflets sur trois; ils sont généralement imités partout) trois feux d'affinerie.
9°. Corps de bâtiment de 50 pieds de long, 30 pieds de large avec premier et second étage servant de logement des commis et ouvriers et d'ateliers de menuisiers et maréchaux
10°. Corps de bâtiment de 50 pieds sur 30 pour logement du régisseur
11°. Halle à charbon de 120 pieds sur 40
12°. autre Halle à charbon de 100 pieds sur 40
13°. Corps de bâtiment pour écuries de 80 pieds sur 20
14°. Item, pour auberge de 40 pieds sur 22
15°. Sont en pierre de taille pour le passage public de 24 pieds d'ouverture
16°. magasin général avec clocher, horloge, etc. de 120 pieds sur 40 et 24 pieds d'élévation
17°. Corps de bâtiment de 60 pieds sur 18 servant de logement d'ouvriers et d'ateliers de charpentiers
18°. autre corps de bâtiment de 150 pieds sur 19 pour logements d'ouvriers
19°. autre de 30 pieds sur 16 pour le même usage
20°. autre pour écuries et remises de 60 pieds sur 40
21°. Halle à tuiles et à briques
22°. Four à chaux
23°. Ancien four à chaux servant de logement
24°. Corps de bâtiment de 160 pieds sur 19 servant de logement

d'ouvriers et de boulangerie
25e Logement de maître avec un premier de 126 pieds de long sur 19
26e Ecuries pour les chevaux de moins et logement de domestiques de 54 pieds sur 20.
27e Autre écurie et remise de 72 pieds sur 20
28e Jardin et verger
29e et 30e Canal de 20 pieds de large, 400 toises de long pour conduire les eaux aux usines inférieures
31e Vannes régulatrices, avec déversoir de gré, entre les établissements pour maîtriser les eaux

Etablissement de Salogne

32e Haut fourneau à fondre la mine, avec four à reverbère pour utiliser les flammes, comme ci-dessus
33e Forge à deux gros marteaux de 8 à 9 quintaux, soufflets à pistons de 120 pieds de long sur 40 de large
34e Corps de bâtiment pour logements d'ouvriers et boulangerie de 144 pieds de longueur sur 18 de large.
36e autre idem de 54 pieds sur 14
37e autre idem de 36 sur 18
38e Halle à charbon de 150 pieds sur 40
40e Déversoir à pelles, avec voûte souterraine de 100 pieds de longueur
41e Canal de 400 toises de long pour tirer les eaux d'une vallée voisine de 30 pieds de largeur moyenne et 10 pieds de profondeur moyenne
42e Canal de dérivation ouvert sur 250 toises de long
43e Pont sur ledit Canal servant de passage public.

Etablissement de marcat

H4e. Digue d'étang de 120 toises de longueur, 12 pieds d'épaisseur aux fondations, construite en pierres de taille et moellons, mortier de chaux et ciment, percée de sept aqueducs en pierres de taille

H5e. Déversoir à gué de 90 pieds de long, sa chute établie sur pilotis; à côté, un déversoir à pelles pour régulariser les eaux, le tout en pierres de taille

H6e. Fenderie à fendre le fer de 120 pieds de long sur H2, les rouages de l'intérieur en fonte.

H7e. Forge à un gros marteau, quatre martinets, four de reverbère, soufflets à pistons

H8e. Un corps de bâtiment pour logement de commis et d'ouvriers de 90 pieds de long sur 18

H9e. un autre corps de bâtiment, même usage de 125 pieds sur 22

50e. Une halle à charbons de 100 pieds de longueur sur H2

Observations

Toutes les voûtes pour l'échappement des eaux autour de cet établissement sont sans terre et construites en pierres de taille moellons et mortier de chaux et ciment. Tous les aqueducs des trois établissements sont ceinturés d'une couche de béton dans leur épaisseur de manière qu'ils ne perdent pas une goutte d'eau. On n'a pas fait mention d'une vingtaine de petits bâtiments servant de logements et à d'autres usages, de même que de beaucoup de travaux souterrains. Le remuage des terres a consisté à environ quatre vingt mille mètres cubes.

L'établissement de Tronçais est, dans son genre, un des plus

grands que la France possède, et des mieux distribué dans son ensemble; mais il est loin d'être au point où il devait être parti, sans la Révolution. Au moins deux mille ouvriers pour le travail du fer et de la fonte, y auraient été occupés; on y aurait fabriqué de la grosse artillerie, des armes portatives, des projectiles de toute espèce, des outils de tous genres, des chaudières, des moulins à sucre, des pompes à vapeur, etc...

L'entrepreneur a été forcé d'ajourner ses projets. L'établissement est seulement au moment d'être consolidé; car il ne suffit pas d'avoir construit, il faut une génération; il faut y attacher la colonie qu'on y a rassemblée, parle bien être....

Plus tard, m. Baulanger dans une = Etude statistique du Département de l'Allier = nous donne les renseignements complémentaires suivants:

..... « malgré les soins apportés à l'aménagement des eaux, l'usine était, dans les sécheresses, forcée à de fréquents chômages et on a dû y établir deux machines à vapeur. L'une d'elles de la force de 15 chevaux fait mouvoir le soufflerie du haut fourneau et celle de la forge; l'autre, de la force de 8 chevaux met en mouvement deux marteaux. Elle se composait alors = de deux feux de grosse forge, d'un four à puddler, d'un four à réverbère de deuxième fusion et d'un four à manche.

Le haut fourneau a 9 à 10 mètres de hauteur et marche au charbon de bois et à l'air froid. On n'y consomme que des minerais du Berry provenant des minières de Bourges et de Dun-le-Roy. Les fontes qu'il produit sont grises, grises et de très-bonne qualité. Ce fourneau fabrique moyennement 3 tonnes de fonte par jour, pour chauffer duquelles on consomme 2700 Kilos de minerai au prix de 17.50 la tonne, et 1500 Kg.

de Charbon à 67.50 les 100 Kgs. La production totale annuelle du haut fourneau est d'environ 1000 tonnes dont les 9/10e en gueuses de fonte pour affinage; le reste est moulé en pièces diverses pour le service des usines. Les feux de forges de l'usine de Tronçais servent à l'affinement du fer par la méthode comtoise. Seulement, dans cette usine ainsi que dans les autres qui sont inspirées du même groupe, on a apporté quelques modifications dans la forme du feu et dans le mode de travail. Les forges sont en général plus allongées dans le sens de la face du travail à la tuyère, et cette dernière est ouverte de manière à permettre à l'ouvrier de travailler des deux côtés. Pour empêcher le feu de se refroidir la face de la tuyère se ferme avec une plaque mobile. Le vent est fourni par deux tuyères afin de répartir l'air d'une façon plus égale sur la fonte à affiner. Cette disposition des foyers accélère beaucoup le travail et permet d'opérer sur des masses de fonte plus considérables que dans les anciens feux. Le fer paraît, du reste, avoir gagné en qualité. On a, pendant quelque temps, travaillé dans ces foyers à l'air chaud; en 1844 on a renoncé à cette méthode qui altérait le fer.

On obtient dans les foyers d'affinerie du fer en barres ou des loupins que l'on étire ensuite au laminoir dans l'usine de Marat. La production annuelle de la forge de Tronçais peut être évaluée à 1500 quintaux métriques de fer en barres et 2000 quintaux de massiaux ou loupins. On emploie: 1300 Kgs de fonte pour 1000 Kgs de fer en barres et 1100 Kgs de fonte pour 1000 Kgs de loupins.

La consommation de charbon de bois est de 1300 Kgs dans le premier cas et d'environ 1100 dans le second.

Le puddlage s'opère immédiatement sur les fontes brutes et

sans passer par l'intermédiaire du mazéage. Ce travail s'éxécute avec la houille de Commentry

Les flammes du four à puddler servent à chauffer une chaudière à vapeur alors petit four dans lequel on amène d'abord les fontes au rouge sombre. Les loupes sont battues à l'aide d'un marteau pilonneur mû par une machine à vapeur, et transformées en lopins que l'on étire ensuite à l'usine de moral. La production annuelle du four à puddler est d'environ 3000 quintaux métriques de marteaux

– Les artifices de l'usine de Solugne située à environ 2 kilomètres en aval de la précédente sont mis en mouvement par les eaux de la Solugne, et par une machine à vapeur de la force de dix chevaux qui supplée à leur insuffisance.

Le fourneau est le même, la qualité de la fonte fabriquée la même qu'à Tronçais. mais la production est moindre, 700 tonnes environ par an. La production du fer en barres la même qu'à Tronçais, 1500 quintaux, et 2000 Kgr de marteaux pour l'étirage.

– L'usine de moral a été construite en 1822, mais elle ne comprenait alors qu'une fonderie et une tirerie à la houille, et ces appareils, mus par des roues hydrauliques ne pouvaient servir qu'à une fabrication restreinte. Ce n'est qu'il y a cinq ou six ans, par l'établissement d'une puissante machine à vapeur de la force de 60 chevaux que cette usine a pris une certaine importance. Cette machine fait mouvoir les cylindres et laminoirs à gros et petits fers. Une autre machine de la force de 10 chevaux met en mouvement la soufflerie de la forge française, dont les marteaux sont mus par des roues hydrauliques

L'usine de moral comprend cinq fours, à réchauffer le fer

pour l'étirage, un train de cylindres ébaucheurs et des laminoirs pour la fabrication des gros et petits fers de toute nature.

La forge française se compose de trois feux d'affinerie. Le travail dans la grande usine consiste à faire réchauffer les loupins ou massiaux fabriqués dans les usines annexes et de les étirer de manière à produire des fers de toute espèce. Le réchauffage s'opère à la houille dans les fours à réverbère dont les flammes sont employées au chauffage des chaudières qui alimentent les machines

La production de l'usine de morat, peut-être évaluée annuellement à près de 30.000 quintaux métriques de fer dont la moitié est en gros fers, et l'autre en petits fers de toute espèce.

Les feux d'affinerie sont analogues aux annexes

La forge de Morat produit annuellement environ = 1000 quintaux métriques de fer en gros barres; 3000 quintaux de loupins ou massiaux pour l'étirage

— Aux usines ci-dessus se trouve annexé la trifilerie de Laleuf, situé sur le ruisseau des mailleries dans la Commune de Braize. Cette usine qui paraît avoir été construite vers l'année 1824 au lieu et place d'un ancien moulin, se compose de 8 bobines de trifilerie et de quelques métiers à fabriquer les pointes de Paris. Elle est mise en mouvement par la force du ruisseau des mailleries réunies dans un petit étang

Sa production, dans ces dernières années était d'environ 2000 quintaux métriques de fil de fer de divers numéros, dont 1800 quintaux sont transformés en pointes de Paris. Les matières premières, consommées dans cette trifilerie proviennent de l'usine de morat (Baulanger p. 417 et suiv.)

Renseignements Complémentaires

Les transports minéraux aux usines de Tronçais dès l'origine se faisaient tous à dos de mulets, chargés de leurs bâts. Dans les espaces incultes autour de l'établissement = dans les vuides = de la Forêt, ces nombreux mulets paissaient en liberté, singuliers animaux qui vivaient tristement, ainsi que leurs conducteurs au milieu de ces maigres pacages. Un cheval blanc - nous dit M. Bâtinier - dans le Voyage pittoresque de l'ancien Bourbonnais servait de guide à toute la bande ; il hennissait, et à ce signal, tout le troupeau arrivait, chaque animal recevait sa charge et la caravane se mettait en route sur une longue file. Le muletier ainsi sur le dernier mulet faisait retentir les échos de la forêt, de coups de fouet, semblables au roulement du tonnerre ; il lançait avec une admirable justesse des pierres contre l'animal récalcitrant ; les pierres ricochetaient de dos à dos et allaient atteindre l'animal récalcitrant. Le muletier couchait dans les bois, avec ses animaux et ne connaissait rien des choses de la civilisation. Il ne redoutait que les loups.... C'est aujourd'hui un type complètement disparu..

Le trafic se faisait sur Buxy-le-Roy et autres usines du Berry ; plus tard, il y eut un chemin, venant d'Ainay passant à la Forge et allant sur le Veurdre en passant par Lury, création nouvelle, ou simple réfection du chemin primitif qu'on appelait = le chemin des mulets = Dans un acte de vente de 1792 il est désigné sous le nom de = grand chemin de Tronçais au Veurdre = S'il faillait en croire une pétition, qu'en 1811 les habitants du Veurdre auraient adressée au Préfet, à l'effet d'obtenir le canton = cette route n'of-

frait pas de sécurité aux voyageurs, mais, à cette occasion, les communes de Lurcy, Couleuvre, Neuve, Fouz et Mésangy répondirent dans une protestation commune = que le moyen puisé de cette prétendue insécurité ne méritait pas de réponse, car jamais aucun voyageur n'y avait été arrêté (R. Fourneris - Histoire de Lurcy-Lévy). Ce chemin devint plus tard la route d'Urçay au Veurdre, construite en 1832 aujourd'hui le chemin de grande Communication no, 7 depuis 1881

Les forges de Tronçais fonctionnèrent par elles-mêmes jusqu'en 1861, et augmentèrent le commerce de la contrée ainsi que la population. Dès cette époque elles commencèrent à périclite. Par l'abaissement des droits d'entrée qui favorisèrent l'introduction des fers anglais, Tronçais dut abandonner les fers au bois. Après 1870 l'apparition de l'acier et la concurrence des fers de l'Est, obligèrent à arrêter Morat et le train machine fut transporté à Montluçon en 1877, de là à Neuves-Maisons. Dès lors, Tronçais s'attacha aux produits travaillés.

Vers 1876, les usines, quoique transformés dans leur production étaient encore d'une grande activité. Les nombreux ouvriers qui y travaillaient faisaient la fortune des localités environnantes, surtout de Saint-Bonnet et d'Ainay-le-Château. C'est ainsi que la population de St Bonnet qui était en 1851 de 1247 habitants, atteignit 2054 en 1876 pour redescendre à 1453 en 1913 et 1164 en 1931.

A Ainay où le voisinage des usines de Tronçais, s'augmentait de clouteries, d'un atelier de machines à vapeur, d'une tuilerie et d'une fabrique de porcelaine la population monta de 1200 âmes environ à 2279 en 1881 pour redescendre à 1800 environ en 1913 et 1532 en 1931

Les usines de Tronçais fournirent successivement après les travaux des premiers temps, parmi lesquels des plaques de fonte pour cheminées dont plusieurs demeurent dans la contrée (château de mazière et de nodière) de nombreux matériaux dirigés sur la facture d'armes de Moulins. depuis sa transformation, les câbles de la tour Effel, les cables de sondage de la mission Charcot, ceux de l'institut océanographique de monaco, etc... Vers 1880 on y fabriqua des cordes de piano des baleines de parapluie, des fils de fer galvanisés, des câbles en corde et en fer, des filets pour les cuirassés ; pendant la guerre des fils de fer barbelés pour les tranchées

Les ouvriers furent réduits de 5 à 600 à une centaine

En 1885 m. Jardi, alors administrateur perfectionna l'outillage et essaya de lutter contre la concurrence. On fait aujourd'hui à Tronçais (1913) des câbles en acier trempé, dont le fil porte jusqu'à 200 K° par mm² et qui se paient (acier ou nickel) 10 ᵉ le K° câbles en ronds, câbles en grelins, câbles plats pour l'extraction des mines, câbles pour les tourelles de la marine, monte charge, réseaux pour les forts du génie, etc... On y faisait de nombreuses expéditions pour l'Espagne, l'Italie et la Russie, l'Allemagne et l'Amérique

Le Directeur actuel est m. Moulle qui a épousé une demoiselle Raffignon, fille à notre inspecteur des forêts, à la résidence de Montluçon, mort conservateur, il y a quelques années.

La production annuelle de Tronçais est de 1500 tonnes de produits qui se vend de 400 à 10.000 la tonne

La forge possède 235 hectares de terrain, dont 102 d'étangs 103 de propriétés rurales, anciennement destinées au pacage des mulets et 30 Hᵃ de maisons et jardins pour les ouvriers.

Sans les difficultés qu'il eut constamment à surmonter M. Rambourg aurait sans doute pu faire de notre contrée un vaste centre industriel qui aurait été une source de richesses

« L'usine de Tronçais - nous dit M. J. Chevalier - (la forêt de Tronçais) fut ainsi l'origine de la grande industrie bourbonnaise, l'une des cellules de la Compagnie Châtillon-Commentry, à laquelle M. Rambourg l'apporta en 1845, et la mère de Saint-Jacques de Montluçon. Elle nous offre dans les changements successifs, et dans ses adaptations différentes, un tableau à peu près complet de l'évolution de la grande industrie au XIXe siècle... »

Réclamation des héritiers du prince de Condé.

En 1792 le duché de Bourbonnais ayant été mis sous séquestre et réuni au domaine de l'Etat, comme propriété du prince de Condé émigré fut administré comme tout le reste de la France, et la forêt de Tronçais de forêt royale devint forêt nationale.

La Révolution passe. L'Empire succède et passe aussi. Louis XVIII règne. Des lois en faveur des émigrés dépossédés sont promulguées. Une loi du 5 décembre 1814 restitue au prince de Condé le Bourbonnais dans = les termes et conditions qu'il avait été cédé à son aïeul, par Louis XIV, c'est-à-dire = comme aliénation à titre d'engagement =. Le duc d'Aumale, comme héritier du prince de Condé s'empresse de réclamer à l'Etat, comme lui appartenant = les vuides de la forêt = dans lesquels était comprise la concession faite à M. Rambourg. Il y eut procès au Tribunal

de montluçon au profit de l'Etat en 1838, le duc d'aumale en appela à Riom en 1842 sans toutefois obtenir gain de cause. L'avocat qui plaidait pour l'Etat, se référant à l'échange de 1661, faisait judicieusement ressortir, pour prouver le mal fondé de la réclamation du duc d'aumale, ces considérants : «
-1° que la forêt de Tronçais n'avait jamais fait partie de l'acte d'échange, soit preuve qu'elle ne faisait point partie originairement du Bourbonnais, mais qu'elle appartenait aux anciens ducs à titre privé, sans donner lieu à aucune revendication envers le Roi et que, confisquée sur le Connétable de Bourbon et réunie à l'Etat, elle n'en a jamais été séparée depuis ; soit preuve que les dispositions de l'édit de 1566 s'opposait aux aliénations des grandes forêts, soit enfin parce que les actes qui ont suivi, ont fait connaître que le Roi s'était réservé les forêts autres que celles cédées au Prince.
-2° que l'arrêt de réglement de 1672, en concédant au Prince de Condé, le droit de faire des prélèvements dans les forêts du Roi fait suffisamment connaître que ce Prince n'était pas le propriétaire de ces forêts, puisqu'autrement on lui aurait accordé un droit que nul ne pouvait lui refuser et dont la concession excluait nécessairement toute prétention antérieure.
-3° que l'arrêt du Conseil de 1688 a fixé définitivement et sans retour les droits du Prince dans les bois et forêts qui couvraient le Bourbonnais, et que le Prince ne pouvait plus réclamer dans tous les bois et forêts qui ne se trouvaient pas compris dans cet arrêt.
-4° que les vides existant dans la forêt de Tronçais, au moment de l'engagement de 1661, ne sont rien moins que les vides actuels survenus par les exploitations qui ont eu lieu dans la forêt de Tronçais depuis 150 ans.

5° Qu'il y a une différence entre les vides d'une forêt et les terres vaines et vagues; que les vides d'une forêt compris dans son périmètre entourés de fossés ou séparés par des bornes des propriétés voisines, délimités par un procès-verbal font corps avec la forêt dont ils dépendent et ne peuvent jamais être considérés comme terres vaines et vagues, situés ça et là, non cultivés, non clos, non abandonnés au premier occupant, et qu'on ne peut pas confondre les vides réservés par la législation avec les terres vaines et vagues, cédés au Prince par le contrat de 1661

6° Que jamais le Prince de Condé n'a élevé aucune prétention sur la forêt de Tronçais, non plus que sur les vides qui en dépendent; que depuis 1761 jusqu'à 1792, l'administration des domaines a toujours exercé sur cette forêt le dominium plenum sans restriction, sans réserve, au vu et au su des agents du Prince, sans aucune opposition de leur part.

7° Que le Prince de Condé n'a jamais exercé aucun acte de possession utile sur les vides qu'il réclame et que la jouissance des droits d'usage qu'il invoque comme un fait à l'appui de sa possession est tout-à-fait insignifiant, puisqu'il portait sur la généralité de la forêt de Tronçais, tandis que les agents du Prince reconnaissent que ce fait ne pouvait avoir aucune influence sur les dix-sept dix-huitièmes de la propriété et qu'il suit nécessairement de là qu'il ne peut en avoir davantage sur l'autre dix-huitième

8° Que le Prince de Condé n'étant pas, n'ayant jamais été engagiste de la forêt de Tronçais ne peut invoquer les dispositions de la loi du 14 ventôse an VII non plus que des lois postérieures et que sa demande doit être rejetée

9° Enfin, que le Prince de Condé n'étant pas en possession des

terrains qu'il réclame aujourd'hui au moment de son émigration et n'en ayant pas été dépouillé par les lois révolutionnaires, ne peut, d'aucune manière, invoquer la loi du 5 décembre 1814 qui s'est bornée à restituer aux émigrés leurs biens non vendus, réunis au domaine de l'Etat par les lois sur l'émigration..." 1/

La nouvelle Organisation Forestière

Les maîtrises des Eaux et Forêts furent supprimées par la loi du 22 Septembre 1791. Nous savons que cette loi n'eut son effet qu'en frimaire an IV et que les municipalités les remplacèrent provisoirement. En pluviôse an 8 nous trouvons de nouveaux administrateurs forestiers:
Sébastien Bourderye agent forestier maître particulier
Denis Giraudeau agent national
Antoine Bergeralle garde marteau
et Joseph Juillet greffier de la ci-devant maîtrise
qui prêtent le serment obligatoires pour tous les fonctionnaires = Je promets fidélité à la Constitution =
Un Code forestier fut dressé stipulant tous les règlements concernant la forêt, les peines infligées aux délits, leur délimitation, leur aménagement, les servitudes dont elles étaient grevées, etc... Ce code du 31 juillet 1827 fut complété à plusieurs reprises = lois du 4 mai 1837, du 18 juin 1859 - du 4 avril 1882, du 28 novembre 1883, du 21 juin 1898, etc...
Les coupes étaient adjugées publiquement, aux frais et risques de l'adjudicataire, qui en outre était obligé de faire agréer par l'agent forestier local, un facteur ou garde

vente assermenté. L'adjudicataire était, en effet responsable tant sur le territoire de la coupe = qu'à l'aide de la cog c'est-à-dire dans un rayon d'environ 250 mètres de tou délit forestier, si le garde vente n'en faisait pas un rap port à l'administration

Toutes les forêts soumises au régime forestier étaient soum ses au martelage. La création de nouveaux droits d'usag était interdite dans les forêts de l'Etat et les anciens, de nouveau réglementés. On en facilitait l'extinction par le r rachat ou le cantonnement = Aujourd'hui sont-ils fort réduits. La coupe des fougères et l'enlèvement de la terre de bruyère sont même taxés. Les droits de pacage et de pannage demeurent à peine en vigueur, le premier de no vembre à février, le second d'avril en octobre, pour les porc existant avant 1672. Du reste, la nouvelle façon d'élevage fait qu'ils ne sont pas réclamés. Quant au bois mort ou gisant, en principe tous ceux qui paient moins de 10 francs d'impôts (avant 1914) avaient le droit de l'en lever, mais en réalité on s'accorde la gratuité qu'à ceux qui paient moins de 2 francs d'impôts - c'est-à-dire cote personnelle mais non mobilière - aux veuves, aux infirmes aux indigents, et à toute personne qui en fait la demande, moyennant trois journées de travail. L'administration forestière y met allement de mauvais vouloir que la fo- rêt est littéralement encombrée de bois gisant, qui pour rait cependant aider beaucoup de malheureux, et rend, sous les futaies, la marche impraticable

L'administration forestière, réorganisée par le décret du 14 janvier 1888 a été dénommée = administration des Eaux et forêts depuis le décret du 19 avril 1898. Elle constitue

l'une des Directions du ministère de l'Agriculture. Le D
recteur des E. et F. exerce ses fonctions sous la haute autori
du ministre. Les agents du service extérieur, préposés, garde
domaniaux et mixtes, garde cantonniers, brigadiers, gar
des généraux, sous-inspecteurs, inspecteurs et Conservateurs
des E. et F. sont sous ses ordres immédiats

En 1896 un décret du 17 novembre rattacha à l'admi
nistration des Forêts, la police et l'exploitation de la
pêche.

En 1890 m. Desjobert, alors Inspecteur des E. et F. de
Bourbonnais, donne le détail suivant de la composition
de la Forêt à cette époque: (Revue scientifique du Bour
bonnais et du Centre de la France. T III - 1890 p 256):

- Vieilles futaies de 200 à 250 ans	1000 Ha
- Semis ou fourrés de 1 à 15 ans	300
- Gaulis de 15 à 25 ans	500
- Jeunes perchis de 25 à 50 ans	1500
- Hauts perchis de 50 à 90 ans	3400
- Jeunes futaies de 100 à 120 ans	2000
- Pins	1500
- Clairières ou vides	236
Total	10,436 Ha

D'après un tarif arrêté pour le Conservateur le 10 oc-
tobre 1878, l'administration forestière délivre, suivant
les ressources des Forêts domaniales, les menus ci-après
moyennant une indemnité en argent qui est versée à la
caisse du Receveur des Domaines, soit de journées de main-
d'œuvre qui sont employées sous la Direction des agents

(prix d'avant 4

à des travaux d'amélioration - savoir :

- 1° Jeunes plants de toute essence, basse tige, le mille — 4x ou 2 journée
- 2° Jeunes plants de toute essence, haute tige, le cent — 2x ou 1 „
- 3° Epines, houx, genêts, bourdaine, genevriers, la voiture ou les 100 charges — 6x ou 3 „
- 4° Ronces, bruyères, airelles, mousses et fougères - la voiture ou les 100 charges — 2x ou 1 „
- 5° Saules, le stère — 2x ou 1 „
- 6° Bois mort, su gisant, les 100 charges — 6x ou 3 „
- 7° Herbes sèches, la voiture ou les 100 charges — 4x ou 2 „

avec interdiction des voitures et des instruments tranchon pour l'enlèvement des bois morts.

Des nouveaux administrateurs forestiers, nous connaisson

An l'an X Inspecteur à montluçon — m. Deliage

agent à Cerilly Sébastien Bourderye, souvent désigné = inspecteur du Canton = Denis Giraudeau agent national, Joseph Juillet greffier

- 1889 - H. Daubrée directeur vice président du Conseil d'administration des forêts à Paris. un rond porte son nom

De Touzain garde général à Cosne sur l'oeil

A cette époque les départements de l'allier, de la Creuse de la Haute-Vienne et du Puy-de-Dôme en entier forment la 21e circonscription dont le chef-lieu est à moulins.

- 1890. E. Desjobert Inspecteur à montluçon

Raffignon Inspecteur-adjoint au pavillon des Brays puis inspecteur à montluçon, qui acheta l'étang de Saint Bonnet qui fit bâtir le Châlet sur ses bords et mourut en 1924

puis successivement, au pavillon des Brays, comme sous-inspecteurs : Dardy, Duellier, Gaudey, Bonnet
Et actuellement m. de Miéry inspecteur à Montluçon *
Dès lors le Conservateur réside à Moulins. L'inspecteur de la forêt de Tronçais a pour résidence Montluçon et un pavillon est aménagé aux Brays, comme pied-à-terre ou pour loger à l'occasion un sous-inspecteur ou un garde général

Furent nommés gardes forestiers le 19 floréal au 2 Léonard Saigle et Antoine Dalaudière pour les bois du Creux
22 messidor au III Charlemagne Borde pour Larmenanche
Alexis Boubier pour Meiller
an V - Denis Menestrot à Saint Bonnet le Désert

Sont soumis au régime forestier, inspection de Montluçon

Château-Charles	618 Ha - 60 a
Civrais	1090 - 91
Dreuille	1258 - 41
Grosbois	1741 - 78
Lespinasse	73 - 30
Soulongis	376 - 39
Tronçais	10434 - 46

* aujourd'hui Dubois de la Sablonnière

- Chapitre VII -

La forêt géologique, scientifique et pittoresque

Situation et relief du sol

La forêt domaniale de Tronçais actuelle est situé sur les confins du Canton de Cerilly, avoisinant le département du Cher, canton dont elle couvre une grande étendue. Nous savons qu'elle est le reste d'une vaste région forestière qui couvrait anciennement tout le rebord N.O du plateau Central entre les rivières du Cher et de l'Allier, sur les confins du Bourbonnais et du Berry.

× 8392 Ha sur une superficie totale de 33928 Ha

Elle occupe, sur la rive droite du Cher, un plateau mamelonné incliné au N. d'une altitude moyenne de 250 m. généralement peu accidentée sauf dans la partie méridionale, principalement à l'Ouest. Les points culminants en sont le Bois Laid pris du Brethon 375 m et les Goults 376. Le montais 361 et la Bastille 315; au S E nous relevons les altitudes, à Thiolais 324 m et à Bourgimont 314 pour arriver à 240 à Richebourg, et à 224 au rond de la Cour

Son périmètre, très découpé a, sur certains points 16 à 18 Kilomètres de large, mais vers le nord-ouest de la marmande il se réduit à 5 ou 6 Kilomètres: à la croix de Vitray elle n'a même pas un Kilomètre. Sa plus grande largeur est de 25 Kilomètres, et nous savons sa superficie de 10734 hectares Si l'on ajoute à cette étendue les 1091 hectares de la forêt de Cirnais qui n'en est séparée que par quelques cen-

taines de mètres, et les taillis des propriétés particulières y attenant, notamment ceux de la Gravière et de Pontefarrault, aussi le massif tout proche de Soulongis, on arrive à un groupement total d'environ 13 500 hectares, constituant un des massifs boisés les plus importants du centre de la France.

Ce massif est comme découpé en trois parties par les rivières de Marmande et de Sologne avec la partie centrale plus étendue

Géologie

Le sol de la forêt appartient pour la presque totalité au trias moyen ou grès bigarré composé de grès plus ou moins grossiers, de pegmatites de schistes, de roches siliceuses compactes ou en voie de décomposition. Le plateau forestier s'appuie sur le Sud, dans la région de Cirilly aux terrains primitifs et archéens qui constituent le socle du plateau central, et il s'arrête du côté du N. et de l'E. aux assises calcaires du lias. Ces dernières s'étendent sur la lisière de la forêt, non loin de la Corne de Rollay, en une bande actuellement couverte de taillis. On y trouve en abondance des ammonites, des rostres de balamnites et des gryphées arquées. En quittant la forêt, elle se continue au N. et forme une haute falaise dont le point culminant au mont Malakoff, près de Saint Amand, avec une altitude de 314 mètres barre tout l'horizon et sépare nettement, au point de vue géologique et orographique, la plaine berrichonne du plateau bourbonnais.

La partie S. est de nature un peu différente = granites, gneiss et miscachistes affleurent sur certains points, dans les ravins des Planchettes, de Salaup, et sur le bord de l'enclave de la

Bouteille, où la granite est injectée de beaux filons de porphyrite micacée ; à la Bouteille le ravin lui-même est creusé dans une veine de houillier supérieur composé de charbon en lentilles réunies par de minces filets.

Toute la partie centrale de la forêt est occupée par les grès du trias, quelquefois blancs, quelquefois colorés en rouge par un ciment ferrugineux. Parfois - aux environs de Meaulne - maculés de taches rouges, d'où leur nom de = grès argileux bariolés de Français = (de Launay) aux environs du Brethon, l'oxyde de manganèse leur donne une couleur noire.

Ces grès triasiques forment d'excellentes pierres à bâtir extraites de plusieurs carrières à Meaulne, Vallon et Cérilly etc....

Dans la vallée du Cher, de Reugny à Meaulne, une bande de grès houillier s'étend sur 2 ou 3 Kilomètres de largeur. Des recherches près du plateau des Seignes au-dessus du moulin de Grandebœuf, en face du château du Creux et au ravin de la Bouteille ont révélé de trop petites quantités pour entreprendre une exploitation.

Sur certains points (Corne de Rollay et dans un canton de la Marmande) on trouve une couche de rognons siliceux agglomérés par un ciment ferrugineux qu'on dénomme dans le pays = chamiron = couche imperméable, impénétrable aux racines, située à une faible profondeur est très nuisible à la végétation. Les arbres rabougris, peu racinés offrent peu de résistance aux vents.

Mais l'ensemble est formé de grès argileux du trias recouverts souvent de couches de sables siliceux et d'argiles nommés dans le pays = terre boulaise = où sortent de nom-

bonnes sources : Villejot, la Boudaire, Thiellais etc... et éminemment propre à la culture forestière. Ils sont encore améliorés dans la succession des temps par la décomposition continuelle des végétaux et des feuilles mortes qui forment une couche épaisse d'humus sur terre de bruyère riche en éléments nutritifs.

Tous ces avantages n'échappent pas - nous dit M. Jacques Chevalier - aux commissaires réformateurs de la Forêt, en 1670 qui concluaient leur examen ainsi = : "Laquelle Forêt de Tronçay est située dans un fonds bien propre à porter des bois de haute futaye jusqu'à l'âge de 200 ans, ainsy qu'il nous est apparu, tant par la bonté de la terre que des vieils chesnes et bois qui y restent."

Hydrographie - Cours d'eau et étangs

Cours d'eau - Deux cours d'eau principaux traversent la Forêt de Tronçais, coulant parallèlement du Sud au N, séparant le massif forestier en trois groupes : la Marmande dans la partie E. la Sologne dans la partie O.

- La marmande - La marmande prend sa source aux environs de Cerilly par deux branches dont l'une sort du taillis des Vaux, près du domaines des Renards, l'autre dans le canton de Sombrois, sur la route de Couleuvre. La première passe à la Chapelle, alimente le lavoir municipal = du pont = sur la route d'Ainay à 800 mètres de Cerilly et va rejoindre l'autre branche à Soulière. Cette dernière alimente la Fontaine et le lavoir du bas de Thiolais - Fontaine d'un fort débit qui ne tarit jamais - sur

la route d'Isle et Bardais, reçoit le ruisseau de Brault, alimente le moulin de Brault, se réunit à l'autre branche à Souline, fait tourner le moulin de Souline, alimente le réservoir de Pirault, arrose Isle et Bardais, reçoit le ruisseau de Bougimont et autres ruisseaux forestiers, fait tourner les moulins des Bruyères, de l'Alleu, de Brûle pot, arrose Vougon entre dans le département du Cher après avoir passé non loin d'Ainay-le-Château, un peu avant de recevoir la Sologne; puis elle tourne brusquement à l'Ouest, arrose Charenton et se réunit au Cher, à Saint-Amand après un parcours de K. dans le département de l'Allier et de K dans celui du Cher. Nous savons qu'elle tirerait son nom de nombreux moines établis sur ses bords, vers l'an 620 sous la direction de Théodulphe surnommé Babolène, à cause des cellules - en latin mandrae - construites par ces moines en grand nombre milmandrae, d'où le nom de marmande, ou, comme on disait autrefois, marmandre. Lesquels moines fondirent sur ses bords, les prieurés de Jouy, de Charenton, et de Isle sur marmande, Insula super mil mandram.

- La Sologne - La Sologne sort de l'étang de Faix, commune de Cérilly; elle reçoit les eaux du versant occidental des côteaux qui séparent la vallée de la marmande de celle de l'Aumance. Elle faisait marcher le moulin du Rutin après avoir alimenté l'étang à la base du pied Chaumont, traverse en les alimentant les étangs de Tronçais, de Sologne, de Morat; arrose Ainay-le-Château et se joint à la marmande, un peu en aval de cette ville après avoir reçu de nombreux ruisseaux, dont celui de Saloup qui a alimenté ce réservoir

L'aumance affluent du Cher a sa source complètement en dehors de la forêt, mais reçoit les eaux de nombreuses tourbières et des ravins de la Bastille, ainsi que de quelques ruisseaux

Il en est de même de l'Auron qui alimente le réservoir de Goule non loin de notre forêt de Tronçais. L'Auron prend sa source dans la région de Valigny; son débit est alors insignifiant et ses eaux accumulées pendant de longues heures ont peine à mettre en mouvement deux petits moulins à blé qui se trouvent sur son cours. Il alimente le réservoir de Goule après avoir reçu quelques ruisselets et régoles d'assainissement, et sort du département après un parcours de 7 K. L'Auron pénètre dans le Cher à sa sortie de Goule, sur le territoire de Bessais-le-Fromental. Il divise dans le département du Cher de nombreux méandres. traverse Bannegon passe au Sandy près de la commune de Chaumiers, traverse le canal du Berry au Rhimbé, en avant de Fontblin, point de bifurcation du canal sur la cité industrielle de Montluçon; coule côte à côte avec le canal jusqu'à Bourges après avoir arrosé les communes de Verneuil et de Lamay, traverse la ville de Dun-sur-Auron dans sa partie basse et se jette dans le Cher à Bourges, après un parcours de 80 kil.

- Les Etangs -

De nombreux et remarquables étangs, disséminés dans l'intérieur et sur les lisières de la forêt répandent de la lumière et de la gaîté et embellissent les paysages. Tels sont : les étangs de Pirot, ou réservoir de la marmande de Saint-Bonnet Tronçais, de Tronçais, de Sologne, de morat et de Soloup, auxquels il convient d'ajouter l'étang de Goule, ou réservoir de l'Auron, ainsi que les étangs particuliers de la Pacaudière auprès du château du même nom, l'étang du domaine des Barres, à l'Est d'Ainay-le-Château, les étangs de Mazières, de Faix, du Rutin, des Goûts, qui sont des propriétés particulières dont nous ne nous occuperons pas ici

Les premiers de ces étangs, à l'exception de celui de Saint-Bonnet-Tronçais sont tous de création artificielle et de date relativement récente. Les uns ont été aménagés pour alimenter le Canal du Berry, tels sont Pirot et Goule, les autres pour fournir la force motrice aux forges de Tronçais

- Etang de Pirot - L'étang de Pirot, ou réservoir de la marmande est alimenté par la rivière de marmande dont les deux sources arrosent Cérilly, l'une au midi sortant du taillis Devaux, et passant au lavoir du Pont l'autre, au nord passant à la fontaine et au lavoir de Théolais, venant des environs de Pontbras. Ces deux bras de sources se réunissent au bas de la montée de Soulisse et forment la rivière de marmande, laquelle

fait tourner le moulin de Souliss, alimente le réservoir de Pirot et, après l'avoir quitté, arrose Isle-et-Bardais, puis, grossie de nouveaux ruisseaux, passe à Ainay-le-Château et va se jeter dans le Cher, à Saint-Amand.

Pour créer ce réservoir, on a choisi judicieusement une vaste et profonde vallée, encaissée au milieu des hautes futaies forestières, où la marmande faisait déjà tourner un moulin appelé indifféremment moulin Pirot, des Chamignoux ou de la Pierre. Le moulin de la Pierre et son domaine furent submergés ; on voit encore les traces du vieux moulin quand l'eau se retire. Ce moulin de Pirot ou de la Pierre appartenait depuis plusieurs siècles et jusqu'à la Révolution, aux Seigneurs de Cérilly qui demeuraient dans leur donjon féodal de « la Pierre » aux portes de la ville, et s'appelaient eux-mêmes « du Château » Très-ancienne famille, venue du Berry, installée depuis longtemps à la Pierre, où chaque maison de Cérilly devait à leur terrier, cens et devoirs. Les Seigneurs de la Pierre partageaient avec le prince de Condé, engagiste du Bourbonnais depuis 1661, les droits du four banal de la localité et avaient pour le chauffer des droits d'usage très-anciens, dans la forêt de Troncais qui leur furent confirmés par lettres patentes en 1368. De ces possesseurs le nom du moulin, nom qu'a conservé le pont tout près, pont de l'ancien bief l'alimentant, où coule la marmande et où commence la queue de l'étang. Lequel pont a été remplacé et adapté à sa nouvelle destination

L'aménagement de ce réservoir nécessita des travaux considérables. Commencé en 1842, il servit dès 1847, mais

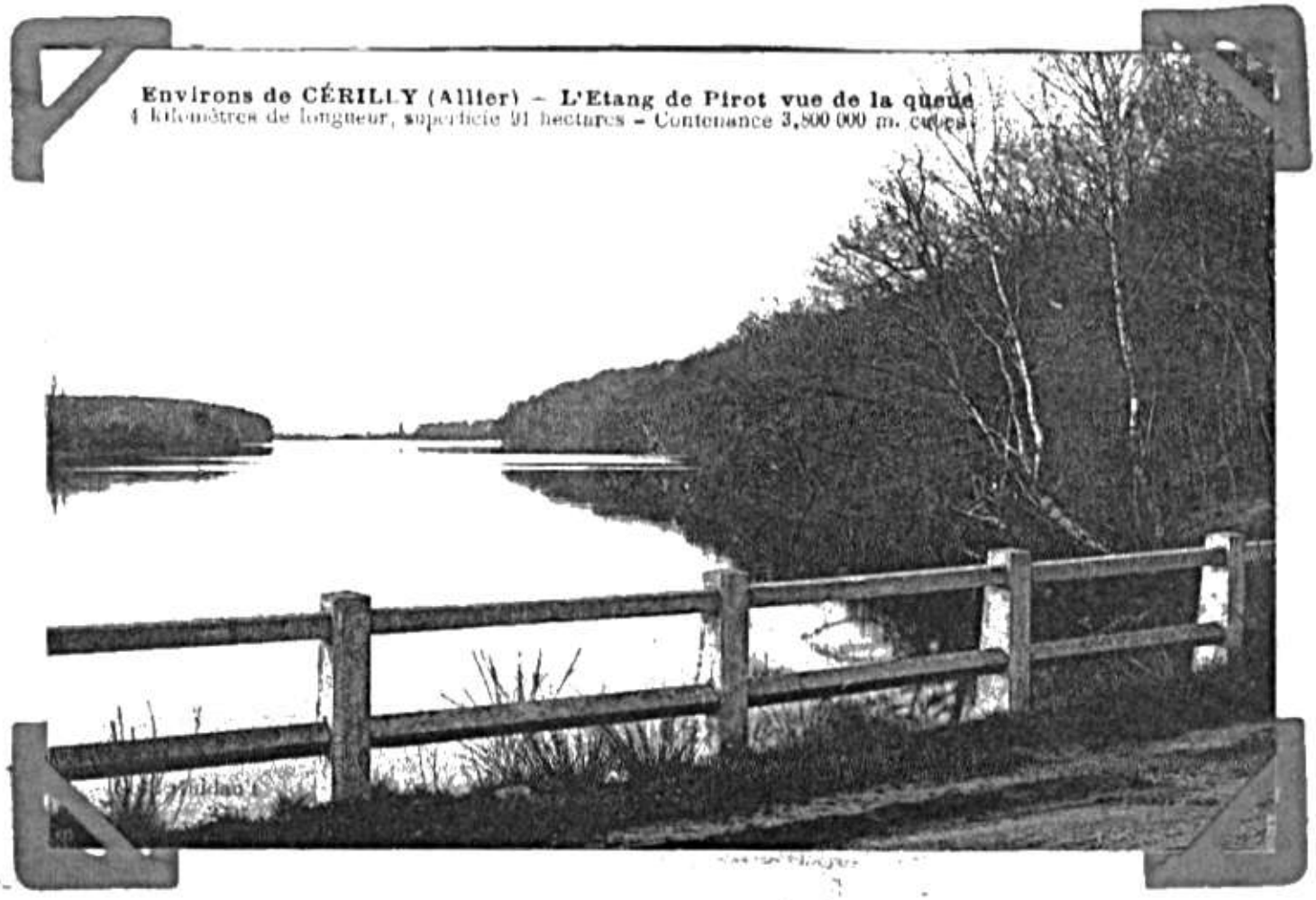

Environs de CÉRILLY (Allier) – L'Etang de Pirot vue de la queue
4 kilomètres de longueur, superficie 91 hectares – Contenance 3,800 000 m. cubes

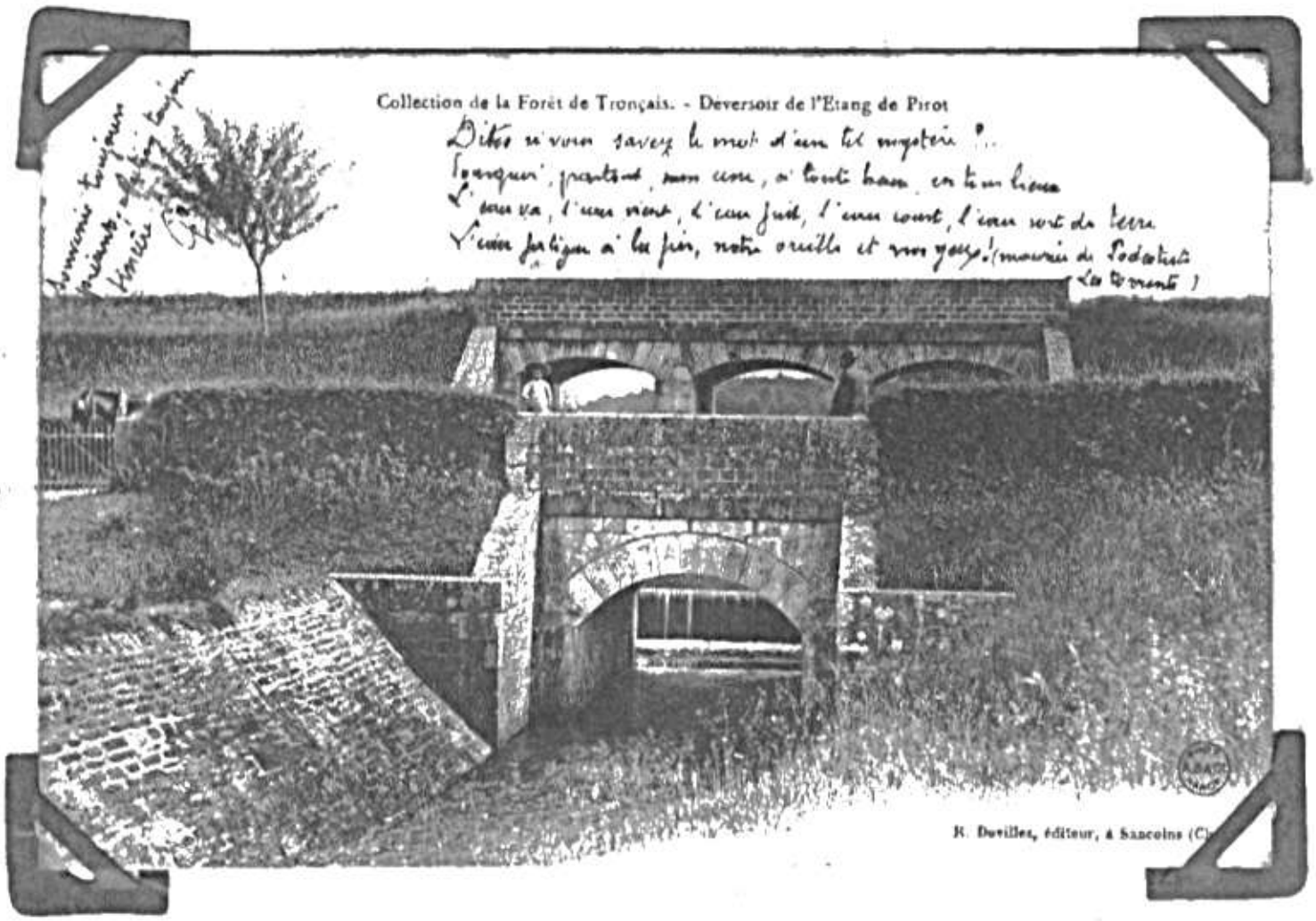

Collection de la Forêt de Tronçais. – Déversoir de l'Etang de Pirot

Dites si vous savez le mot d'un tel mystère ?..
Pourquoi, partout, sans cesse, à toute heure, en tous lieux
L'eau va, l'eau vient, l'eau fuit, l'eau court, l'eau sort de terre
L'eau fatigue à la fin, notre oreille et nos yeux ! (mauvais de Podestats
Les torrents)

R. Duvillez, éditeur, à Sancoins (C

les rigoles et la chaussée ne furent bien achevées qu'en 1852. Il fallut faire appel à de nombreux ouvriers et il en vint de toutes les nationalités dont beaucoup s'implantèrent dans le pays. La dépense fut de plus d'un million et demi.

La chaussée merveilleuse retenant cette énorme masse d'eau, au-dessus du bourg d'Isle-et-Bardais, avec sa longueur de 300 mètres, sa hauteur de 33 mètres, et sa largeur de 30, sa pelle monumentale avec crémaillères, son diversoir à gué de plusieurs arcades de maçonnerie forcent l'admiration et témoignent de son importance. La superficie du réservoir est de 94 Hectares, sa contenance de 3.724.180 m³ à l'étiage de 15 mètres. Plusieurs = rigoles = en maçonnerie véritables petits canaux, partent de cette chaussée, conduisant à Goule l'eau nécessaire au canal que Goule lui transmettra. La nappe d'eau qui se déroule aux regards est d'une étendue de 4 à 5 Kilomètres, au bout de laquelle, dans le lointain, on aperçoit le pont de la Pierre sur la route d'Urçay au Veurdre. Sa largeur varie, selon les sinuosités du terrain de 200 à 1800 mètres. Il paraît que les bords déchiquetés par les deux bras de la Guéraude et de Cros Chaud, auraient un développement de 20 Kilomètres.

Cette nappe d'eau considérable dans une étranglée de la forêt, la barre tout entière, et lors des nombreuses chasses à courre qui, pendant l'hiver, sont une des grandes attractions de la forêt de Tronçais, devient, à son extrémité, fatale aux animaux poursuivis, où ils viennent pour traverser et trouvent la mort. C'est à cet endroit que le marquis de Beaucaire, le grand veneur de la forêt, dont nous aurons l'occasion de parler plus loin,


4 CÉRILLY. Étang de Pirot. La Guérande.
P. Paquet, Edit.

quand il courrait le sanglier, faisait apporter des tireurs pour fusiller ceux qui venaient traverser. De là le nom de « Cercueil » donné à cet endroit par les Chasseurs. C'est encore dans cette nappe d'eau, aux chasses à courre actuelles, que le cerf aux abois vient chercher un refuge et trouve l'hallali.

L'étang de Pirot, site merveilleux par lui-même est entouré de paysages qui font l'admiration du touriste. En premier lieu, l'ensemble de la vaste nappe liquide, brillant sous l'ombrage des hautes futaies, jusqu'au bout de l'horizon; les travaux remarquables de la chaussée et des régoles; les recoins ombragés de la Guéraude et de Cras-Chaud; le pittoresque pont de la Pierre, d'où l'on domine également une autre vue d'ensemble, non moins belle, avec la chaussée dans le lointain; un chemin sous bois courant de ce pont au gros cinquante à la chaussée, en côtoyant les bords ombragés; le Rio Tari, la ligne des ayeaux, le port des bâteaux, ... et surtout le pittoresque village des Chamignoux qui dresse ses maisonnettes tout le long de la crête forestière qui domine et égaie la profonde dépression où s'allonge gracieusement le miroir argenté de l'immense réservoir.....

Le village des Chamignoux et les bords de Pirot sont la promenade classique du touriste en forêt de Troncais promenade qui sert de préface aux randonnées futures parmi ses autres beautés.

Le réservoir de la marmande sous le Contrôle de l'administration des Ponts et Chaussées de Saint-Amand est sous la surveillance d'un garde-éclusier dont la maison



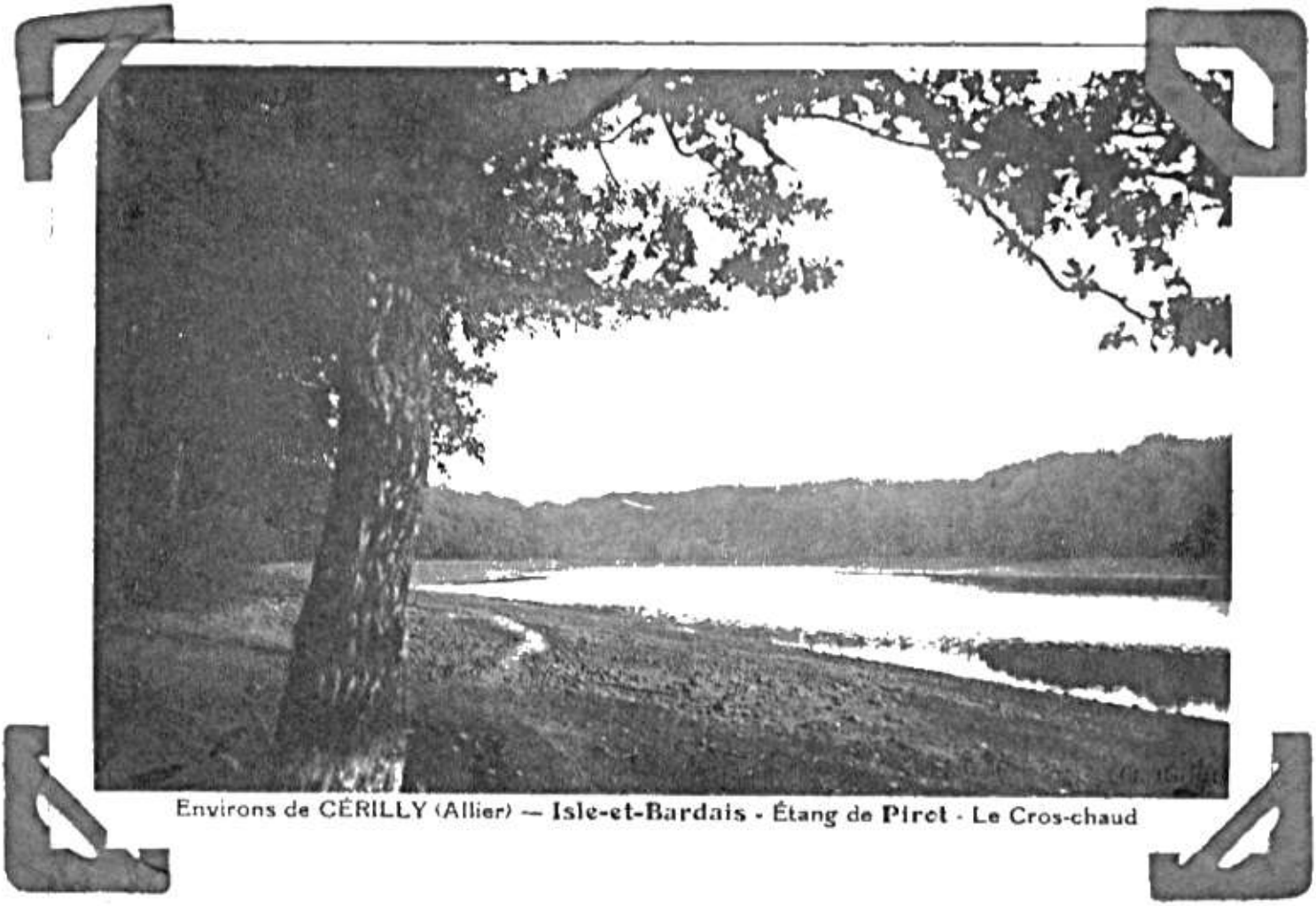

Environs de CÉRILLY (Allier) — **Isle-et-Bardais** - Étang de **Pirot** - Le Cros-chaud

domine la chaussée. La pêche en est mise en adjudication. Le 16 décembre 1884 M. Louis Guillot greffier de la justice de paix de Cérilly, fut adjudicataire moyennant 25 francs pour l'année 1885. Alors, il n'y avait pas beaucoup d'amateurs, mais, depuis ce temps-là les prix et les conditions ont bien changés. Pendant longtemps la pêche fut adjugée à une Société de pêcheurs au filet; depuis un certain temps, l'adjudication est donnée à une Société de pêcheurs à la ligne, dont les membres se recrutent parmi les amateurs des environs. Actuellement (1933) est adjudicataire, la Société = la Fraternelle des pêcheurs à la ligne = dont M. Bouille de Cérilly, est le Président. L'étang largement empoisonné a donné beaucoup de satisfaction aux Sociétaires. Les captures de 12 à 15 Kgs de poissons pour un seul pêcheur se sont souvent produites, dans une seule journée de pêche, avec de belles pièces de 2 à 3 Kgs en moyenne, quelquefois plus. (Pour Cérilly M.M. Héron et Laffoucrière) Cette société entretient un garde pêche pour surveiller le poisson.

Depuis 1934 M. Bouille Dimin. invraie est remplacé par M. Tourny

Lorsque les circonstances y obligent, lorsqu'il a fallu prendre beaucoup d'eau pour les besoins du canal, ce qui arrive très-irrégulièrement les années de grande sécheresse, et qu'il reste dans le réservoir insuffisamment d'eau pour alimenter le poisson, l'Administration des Ponts et Chaussées autorise la pêche complète de l'étang et en fixe la date. Cette grande pêche offre toujours un coup d'œil unique et attire une grande foule de curieux. De la vaste chaussée qui domine tout l'ensemble, le tableau est superbe : le poisson y est en grande abondance, et, étant

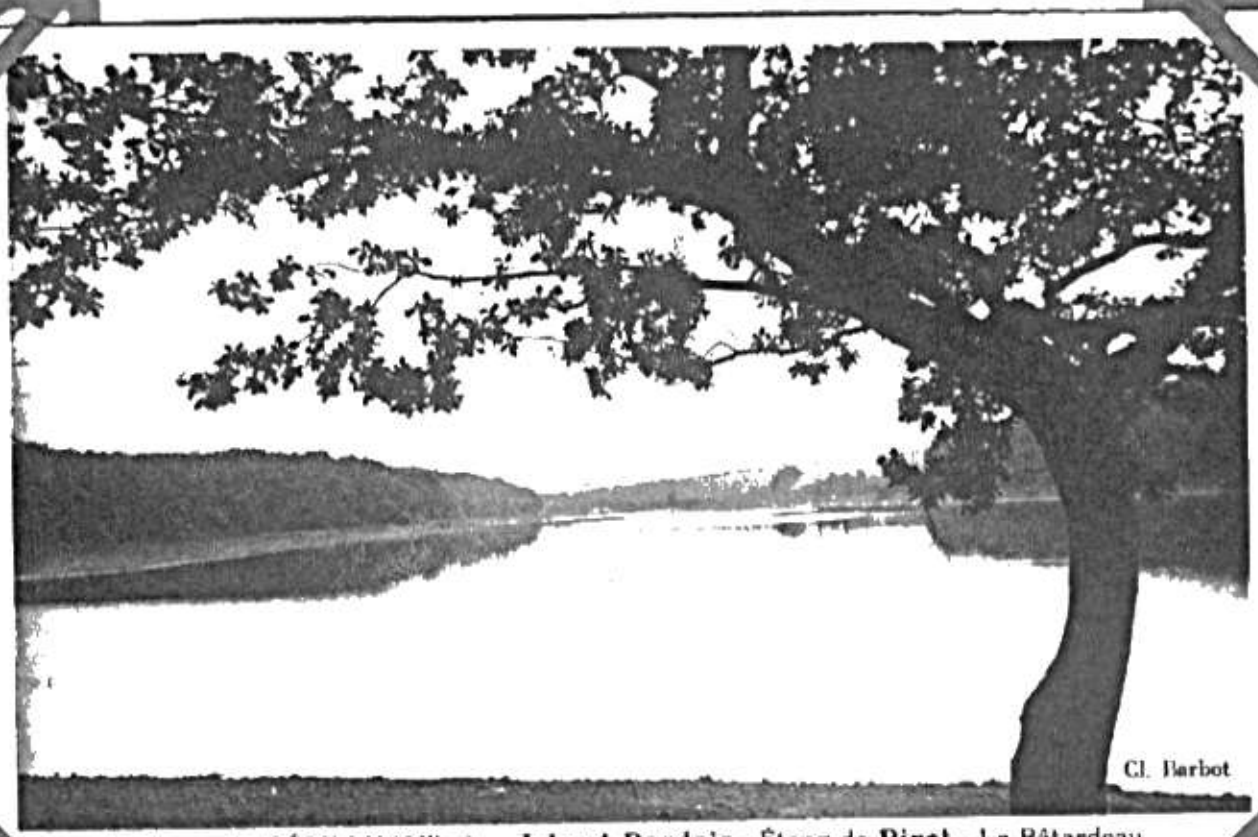

Environs de CÉRILLY (Allier) — **Isle-et-Bardais** - Étang de **Pirot** - Le Bâtardeau



Environs de CÉRILLY (Allier) — **Isle-et-Bardais** - Etang de **Pirot** - A la ligne des Aillettes

donné que cette pêche se fait rarement, il s'y trouve une quantité appréciable de pièces remarquables. Nous y avons vu aux pêches précédentes des carpes de 9 à 10 Kgs et des brochets de 6 à 8 Kgs.

Dans la prairie en contre-bas, où se développent les rigoles, autour de la vaste = pessière = (barrage) d'où l'on retire ce poisson grouillant, les curieux impatients s'extasient à chaque coup de filet. Tout près, dans des guinguettes de toiles et de feuillages, la friture se préparent les bouchons sautent, pendant que le produit de la pêche se débite aux amateurs. De la ~~vaste~~ chaussée qui les domine, une foule de spectateurs assistent à ces opérations, et un va et vient continuel anime ces parages pendant toute la journée. La pêche commence toujours un dimanche et se ~~continue~~ prolongent le lendemain, quelquefois le surlendemain; mais le dimanche est toujours le plus animé.

Le réservoir de Pérot s'est pêché complètement — sans remonter plus loin — au mois de Septembre de l'année de grande sécheresse, 1893, ainsi que le réservoir de Gaule, nouvelle pêche en 1897, puis en septembre 1925, enfin tout récemment les 5 et 6 novembre 1933.

On a compté à cette dernière pêche un millier d'automobiles partout diséminées et une affluence considérable de curieux venus de fort loin, de tous les points cardinaux. Une grande quantité de poisson s'est vendue (on a dit pour 28.000 francs); une plus grande quantité aurait dû se vendre. Mais il y a toujours des aléas. Il arrive, malheureusement, dans une circonstance pareille



Environs de CÉRILLY (Allier) — **Isle-et-Bardais** - Étang de **Pirot** - Le Rio Tari



Environs de CÉRILLY (Allier) — **Isle-et-Bardais** - Étang de **Pirot**

que les prévisions des organisateurs sont toujours dépassées et que les opérations se déroulent avec de grandes difficultés.
malgré la saison avancée, la journée fut superbe, un joyeux soleil, succédant à de nombreux jours de pluie embellissait toutes choses. Le dimanche, 5 novembre 1933 fera époque dans les annales de Pirot et des Chamignons; ce fut, sur toutes les routes environnantes, du matin au soir, un continuel roulement d'autos, un assourdissant tapage de Klaksons. La forêt s'était mise en fête pour ses visiteurs et semblait les convier à revenir, à la belle saison, admirer les beautés dont elle est prodigue, et l'étang de Pirot, son plus beau joyau.

×

Nous savons que plusieurs étangs doivent leur existence à l'établissement, à Saint-Jean-de-Bouis, des forges de Tronçais, par M. Ramborg, en 1788.
Il y aurait beaucoup à dire, sur l'établissement de ces forges de Tronçais, sur les difficultés qu'elles créèrent dans la contrée, pendant cette période de grande disette qui caractérise dans notre pays, les débuts de la Révolution; sur les luttes que cet établissement eut à soutenir avec les paroisses riveraines usagères dans la forêt, dont il lésait les droits, sur les émeutes que les nombreux ouvriers, rassemblés là dans ce moment critique provoquèrent dans le pays..... mais aussi sur les services que ces forges rendirent à l'industrie métallurgique, qu'elles introduisirent dans le département, à l'armement de nos armées en campagne contre toute l'Europe coalisée, sur la ré-





chasse qu'elles créèrent dans notre contrée à une époque assez rapprochée de nous.... mais nous avons vu tout cela en grande partie, ailleurs –

Il a suffi à M. Rambourg, pour créer ces étangs dont il avait besoin comme force motrice, de barrer le cours de ruisseaux qui les alimentent, par des digues ou chaussées assez solides pour résister à la pression des eaux ainsi captées, en y ajoutant pelles et diversoirs. Les travaux furent importants et consciencieusement faits, comme nous le constaterons plus loin. Tous ces étangs fournissent aujourd'hui à nos environs, une ressource alimentaire à considérer avec le poisson qu'elles nourrissent.

Tout d'abord voyons l'étang de Saint Bonnet.

= Le grand estang de Saint-Bonnet – mentionné en 1569 par Nicolas de Nicolaï dans la relation de son voyage au païs et duché de Bourbonnais – comme fort long et fort beau, ayant peu moins de demy lieue de circuit = occupe le fond d'une cuvette très-prononcée dont la plus grande profondeur est au Creux des Sables près de Gennetelle. Il communique avec la petite rivière de Sologne par un canal qui a été ouvert à la queue du Haut du Parc. Il était, anciennement une dépendance du fief de Changy, lequel s'étendait, à l'origine, sur la paroisse de Braize; il s'empoissonnait alors de = dix milliers = et contenait 45 arpents. Il avait été acheté à l'État, en 1603 par Jean de Bigny, Seigneur d'Ainay-le-Vieil (Cher), à qui appartenait le fief de Changy, comme = terres vaines et vagues = Cependant, nous le trouvons de nouveau, dans le Procès verbal de Réforc-





mation de la Forêt de Tronçais (1669-1670) comme = terrain usurpé sur la forêt = par un sieur Resnonod et autres propriétaires riverains. Il prend, dans la suite aux mains du sieur de Fougières, Seigneur des Cruzes qui émigra en 1793 et eut ses biens confisqués. Il fut adjugé, comme bien national, le 1er Brumaire an III (23 octobre 1794) pour la somme de 1H 500 livres au citoyen Rambourg maître de forges à Tronçais qui l'utilisa comme force motrice. M. Raffignon, longtemps Inspecteur des Forêts à l'inspection de Montluçon, dirigé comme Conservateur il y a quelques années, lequel affectionnait tout particulièrement nos environs comme lieu de villégiature demeura longtemps au pavillon des Brays en plein centre de la forêt de Tronçais dont il était fier. C'est lui qui fit construire sur le côteau qui domine le vaste étang de Saint Bonnet le coquet chalet dit la Baume. Aujourd'hui ce chalet appartient à M. Marcel, son gendre, lequel, comme Directeur des forges de Tronçais a la surveillance et la Direction de l'étang de Saint Bonnet. On évalue la superficie de cet étang, très-poissonneux à 40 Hectares, environ.

Les bords très-pittoresques de ce petit lac en miniature sont les délices des nombreux touristes qui, toute la belle saison, fréquentent de plus en plus Saint-Bonnet-Tronçais, agréable séjour très-apprécié, au milieu de la grande Sylve. Un endroit même du rivage de l'étang, la Grenouillette, au pied de la forêt, agrémenté d'un massif de beaux pins, a été aménagé comme = plage = et dénommé ainsi par les étrangers. Environ les belles journées d'été

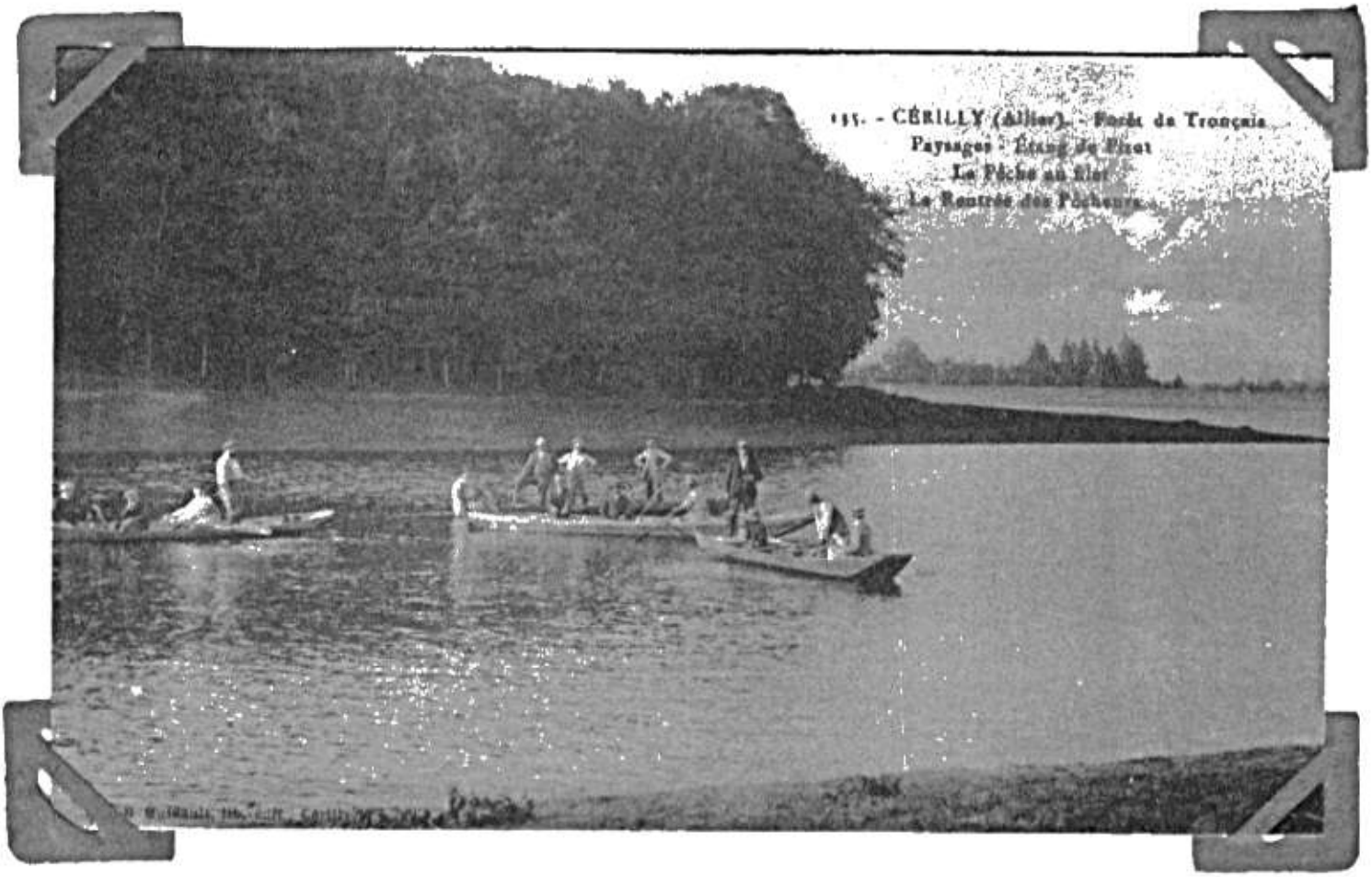
135. - CÉRILLY (Allier). - Forêt de Tronçais
Paysages - Étang de Pinet
La Pêche au filet
La Rentrée des Pêcheurs

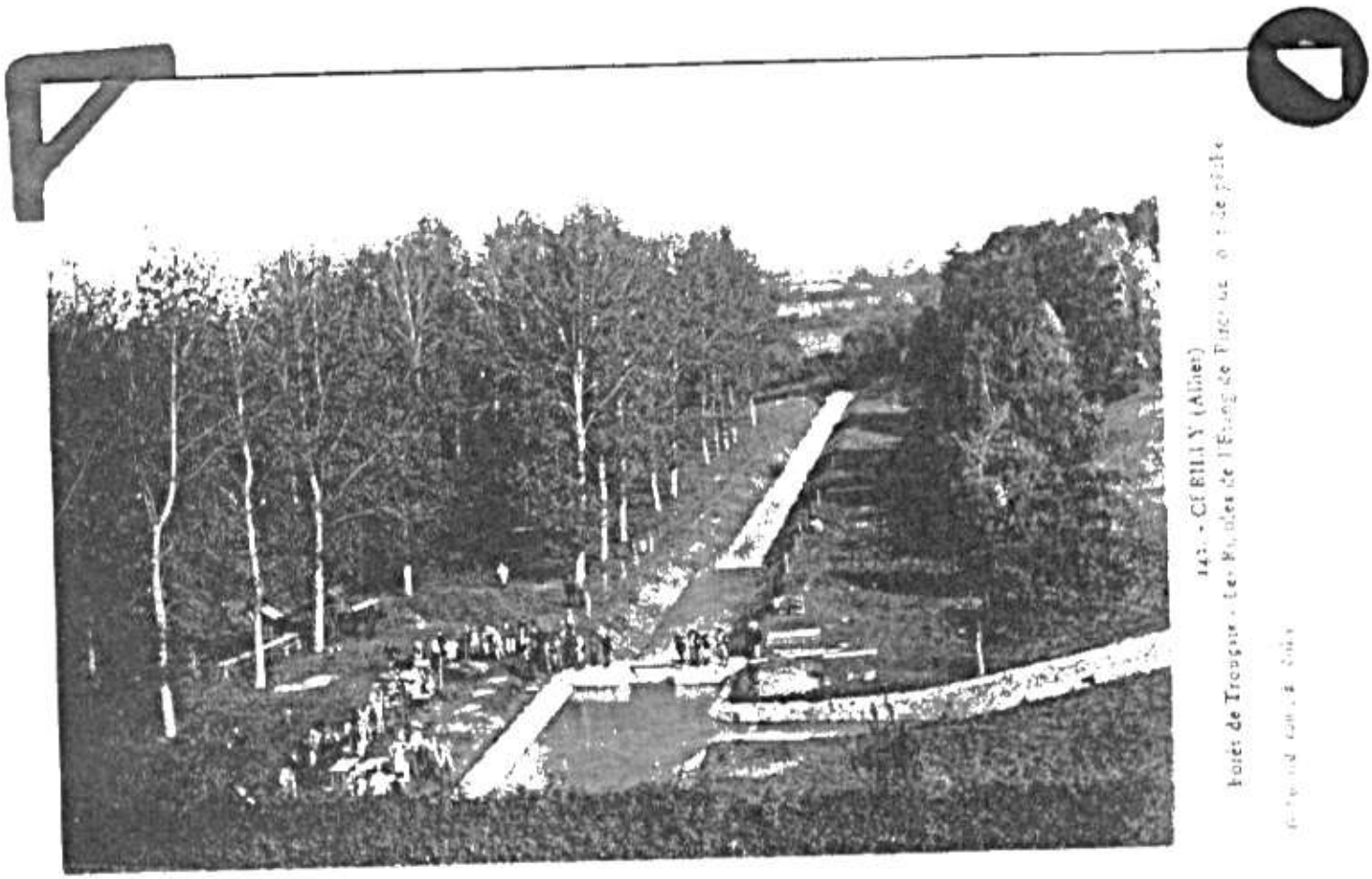
142. - CÉRILLY (Allier)

– et elles furent nombreuses en 1933 – on se rend à cette plage même de très-loin. A l'instar des bords de la mer, les bains de soleil vous y donnent ce teint mulâtre si goûté pour le snobisme actuel, et l'on peut s'y dévêter en costume de bain le plus léger que la mode autorise à promener un peu partout...

×

A quelques kilomètres de là = l'étang de Tronçais = qui surplombe le premier établissement des Forges, a été le premier aménage comme force motrice. C'était, auparavant, un bief de peu d'importance qui faisait tourner le moulin de Saint-Jean-de-Bouis, supprimé par la nouvelle installation. Sa chaussée qui longe la route d'Urçay au Veurdre, ouverte dans la suite, et passant par le Rond gardien, le pont de la Pierre et Lurcy-Levy, a 864 pieds de longueur, et 24 pieds d'épaisseur à sa fondation; elle est traversée par trois aqueducs de pierres de taille avec un déversoir à qui de 72 pieds d'ouverture, armé avec pelle, bande de fond etc... le tout en mortier de chaux et ciment. L'étang a une superficie de 20 Hectares.

D'un côté les rives baignent la forêt et s'enfoncent sous son ombrage; en suivant l'autre côté on a comme horizon, au premier plan, les nombreux bâtiments des forges, au second plan les habitations des ouvriers qui y travaillent, se développant en gradins sur la pente d'une colline, dans leurs jardins fleuris, les maisons du village de Tronçais et, dans un coin ombragé le château du Directeur un peu dissimulé dans un manif

154 - Environs de Cérilly. - SAINT-BONNET-TRONÇAIS (Allier). - Le Grand Étang de Saint Bonnet





G. Bodard, lib.-édit., Cérilly

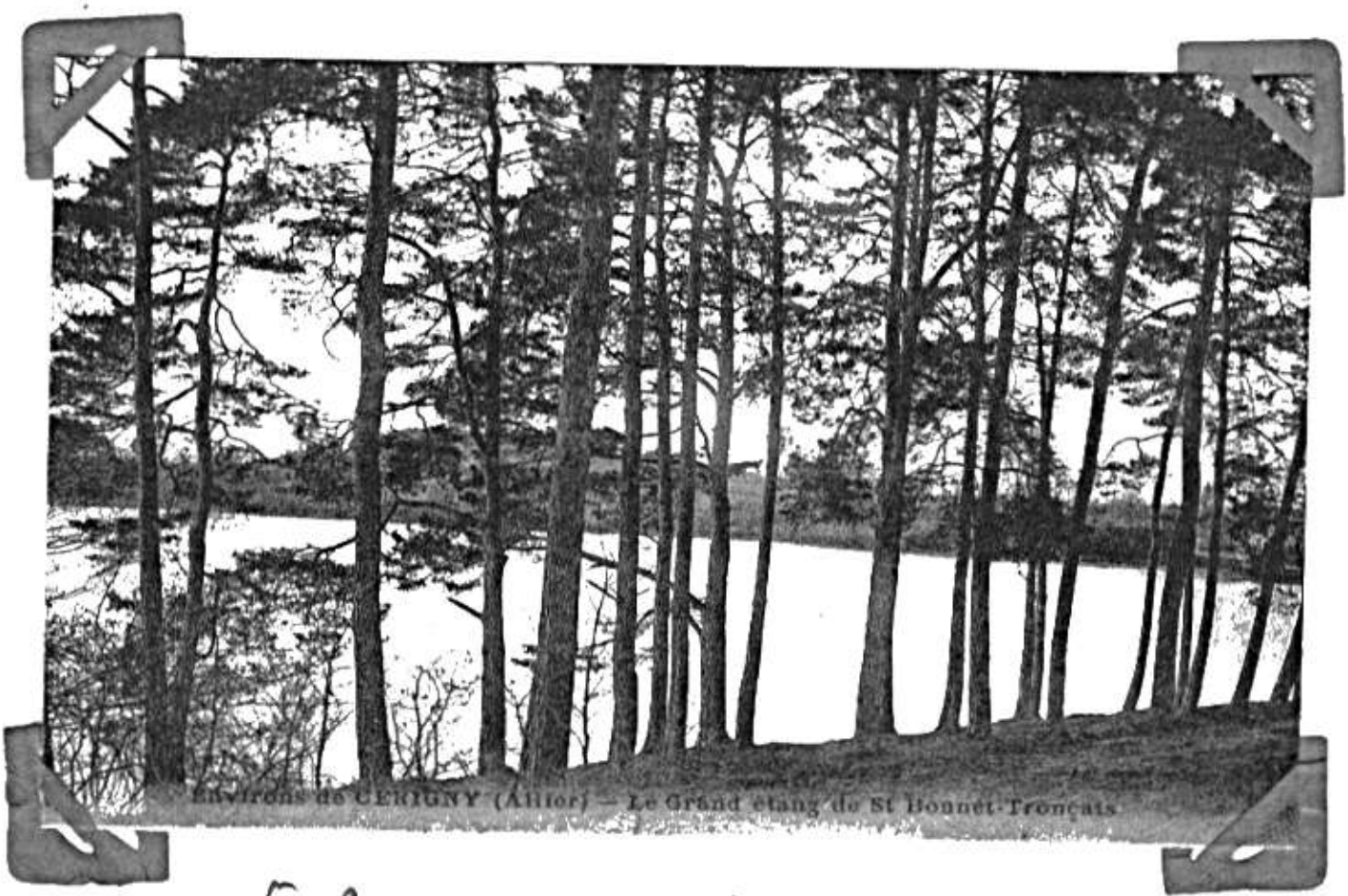

Environs de CÉRILLY (Allier) — Le Grand étang de St Bonnet-Tronçais

La Genetelle au bord la plage

de verdure ; en dernier plan les Pétaies de la Plantonnée dont les épais rameaux garnissent l'horizon

C'est ici le noyau du premier établissement des Forges, le coin sylvestre où retentirent pendant longtemps les sonnailles des troupeaux de nombreux mulets, alors, seuls agents de locomotion, apportant la matière première à pied d'œuvre, conduisant à destination les produits fabriqués. Ils couchaient à la belle étoile, dans les brandes environnantes, se rassemblaient le matin au hennissement d'un cheval et, une fois chargés, portant allègrement leurs bâts partaient en long défilé, excités par les claquements de fouet des muletiers, formant dans leur ensemble le coup d'œil le plus pittoresque

x

En prenant chaque jour plus d'importance surtout pendant les premières années de la période révolutionnaire où elles durent travailler à plein rendement, pour les nombreuses armées de la République en campagne à travers tout le continent, ces forges eurent besoin de nouvelles installations successives à Sologne, à morat et d'une force motrice plus grande, d'où la création de nouveaux réservoirs

Ainsi furent aménagés les étangs de Sologne et de morat. Le réservoir de Sologne qui est plutôt un canal qu'un étang avec sa longueur de 400 toises, sa largeur de 30 pieds et sa profondeur de dix pieds en moyenne, fut établi pour tirer les eaux d'une vallée voisine avec un canal de dérivation ouvert sur 250 toises de longueur

19. - Environs de Cerilly. - Etang et Forges de Tronçais





Sur ce canal un pont fut établi pour donner passage au public, Il y a un déversoir à pelle avec une route souterraine de 100 pieds de longueur. Cet étang-canal côtoyant la route de Tronçais à Saint Bonnet d'un côté, la lisière du bois de l'autre a vu s'élever sur ses bords les villages de Sologne et de Pied-de-nid.

La plus importante annexe de morat nécessita de plus grands travaux. L'étang a une digue de 120 toises de longueur et de 12 pieds d'épaisseur aux fondations, construite en pierres de taille et moëllons avec mortier de chaux et ciment, cette digue est percée de sept aqueducs en pierres de taille, un déversoir à gué de 90 pieds de long et un déversoir à pelle. Sa superficie est de 12 Hectares.

Les trois étangs de Tronçais, Sologne et morat sont alimentés par la rivière de Sologne, qui prend sa source à l'étang de Faux, sur la commune de Cérilly, laquelle faisait tourner le moulin du Rutin aujourd'hui supprimé; après avoir rempli le bief, véritable étang contournant le mamelon du Pied Chaumont, et au sortir des trois étangs ci-dessus, la Sologne va se jeter dans la Marmande à Ainay-le-Château, après avoir reçu le ruisseau de Saloup que nous verrons tout à l'heure.

Depuis l'arrêt des travaux aux forges de morat, près de la haute cheminée rappelant son ancienne importance et désormais inutilisée, l'étang de morat étale paresseusement sa nappe d'eau dormante, ombragée de beaux arbres sur le bord de la route; mais sous bois ses bords gazonneux, pittoresques et solitaires, avec leur luxuriante végétation attirent et retiennent les touristes.

120. - CÉRILLY (Allier). - Forêt de Tronçais - Paysages - L'Étang de Morat

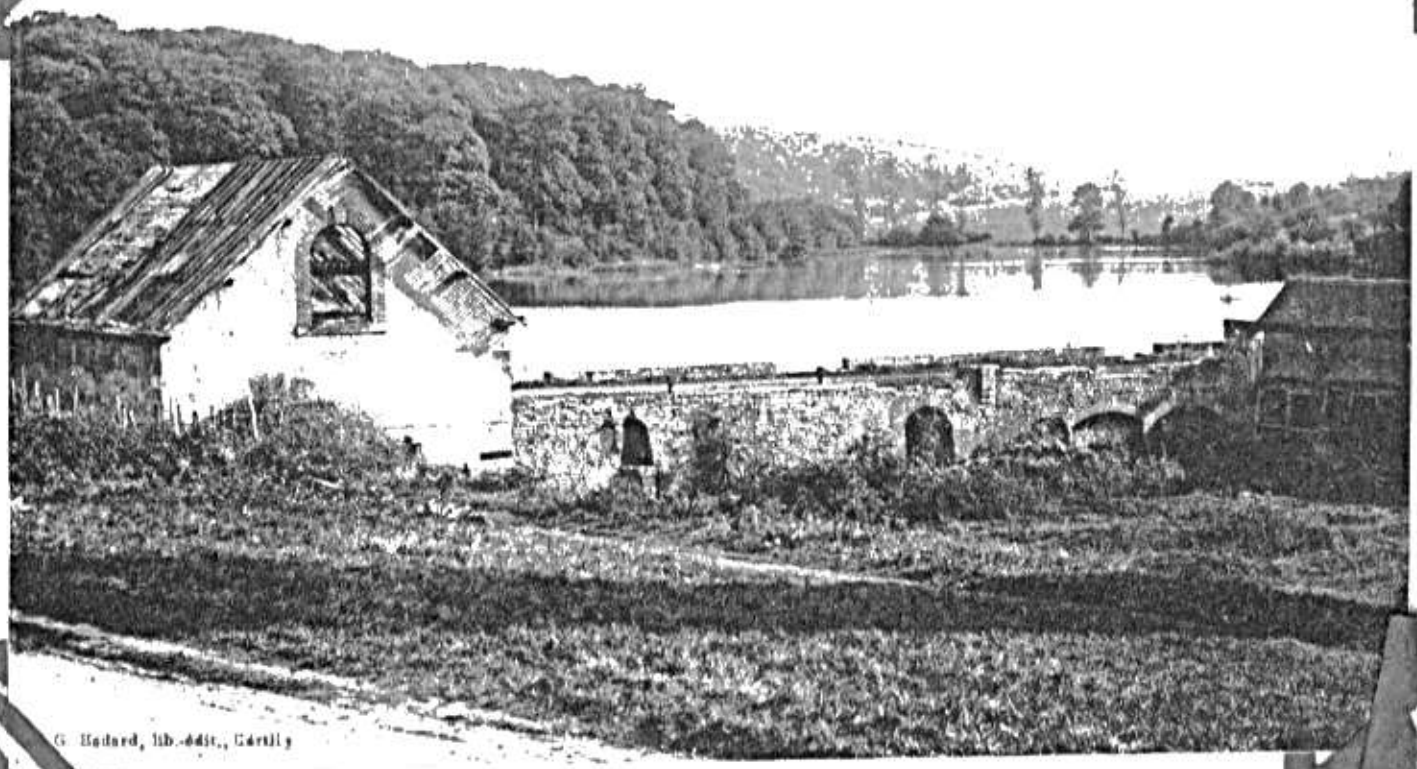

G. Hallard, lib.-édit., Cérilly

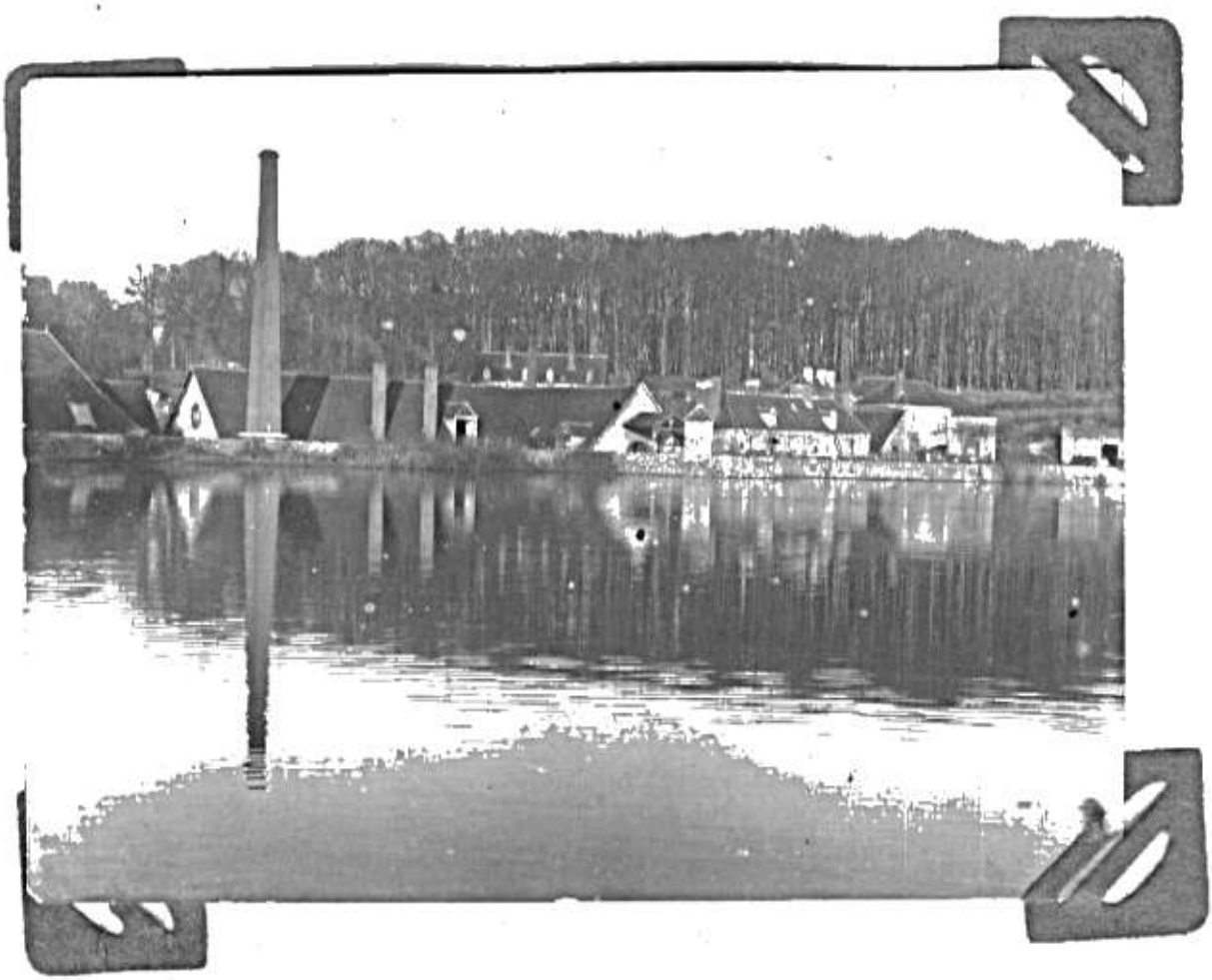

A quelque distance de ce groupe d'étangs, formé p
ce ruisseau de Saloup affluent de la Sologne, toujours
comme force motrice pour l'établissement des forges de
Français, a été créé l'étang de Saloup. Il est situé dans
une ravine profondément encaissée, aux berges très-ra
pides. Les hautes futaies qui l'entourent de toutes par
ont le pied baigné dans ses eaux et mirent leur ra
mures dans son onde assombrie. Sa solitude et son a
pect sont particulièrement tristes et sauvages; un profon
silence règne aux alentours, troublé de loin en loin par
le clapotis des eaux où bondit quelque poisson. On
dirait que dans ces parages, plane toujours l'âme mau
te de cet ancien Seigneur de Mazières, habitant du ma
noir féodal de ce nom, tout proche de ce lieu, auquel le
caractère cruel avait valu le surnom de = Sale loup = et
dont la mort tragique dans cette vallée lui valut son
nom. Sale loup, ayant fait, dans la suite, Saloup

La moitié de cet étang est sur la commune du Bretha
l'autre sur celle de Vitray, aux confins de celle de Cérilly.
Sa chaussée a 480 pieds de longueur, 25 pieds d'épais-
seur à la fondation et 4 pieds au sommet. Le tout en
moëllons, mortier de chaux et ciment, avec un Déversoir
à qui. Cet étang contient une colonne d'eau de 40
pieds et sa superficie est de 8 Hectares environ

Une nouvelle chaussée de 140 pieds de longueur, la traver-
se à son autre extrémité donnant passage au public sur
la route de Cérilly à Meaulne à l'aide d'un pont d'une
originale architecture. Auparavant, le passage à qui était
impraticable les trois quarts du temps.

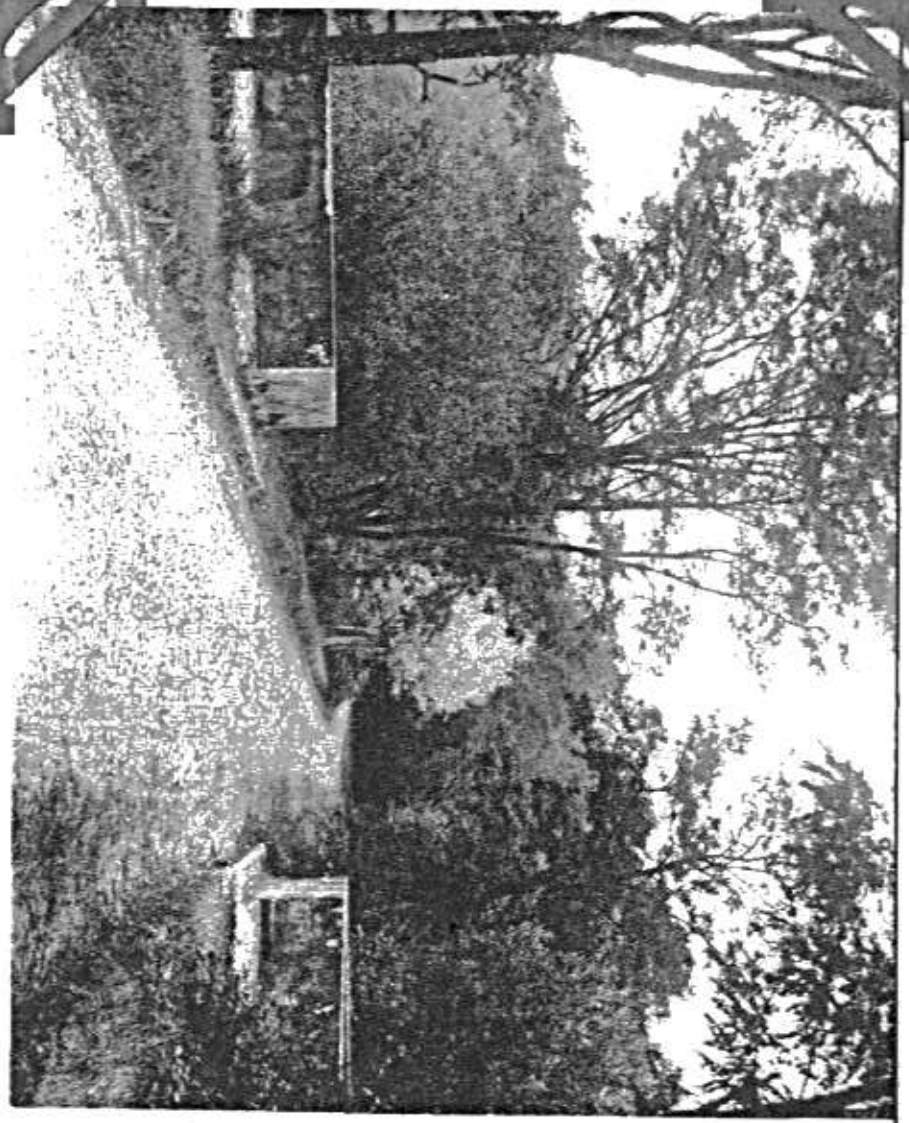

114. - CÉRILLY (Allier). - Forêt de Tronçais - Paysages
Le Pont de Saloup (Route de Meaulne)

Mlle B. Galdault, lib.-édit., Cérilly

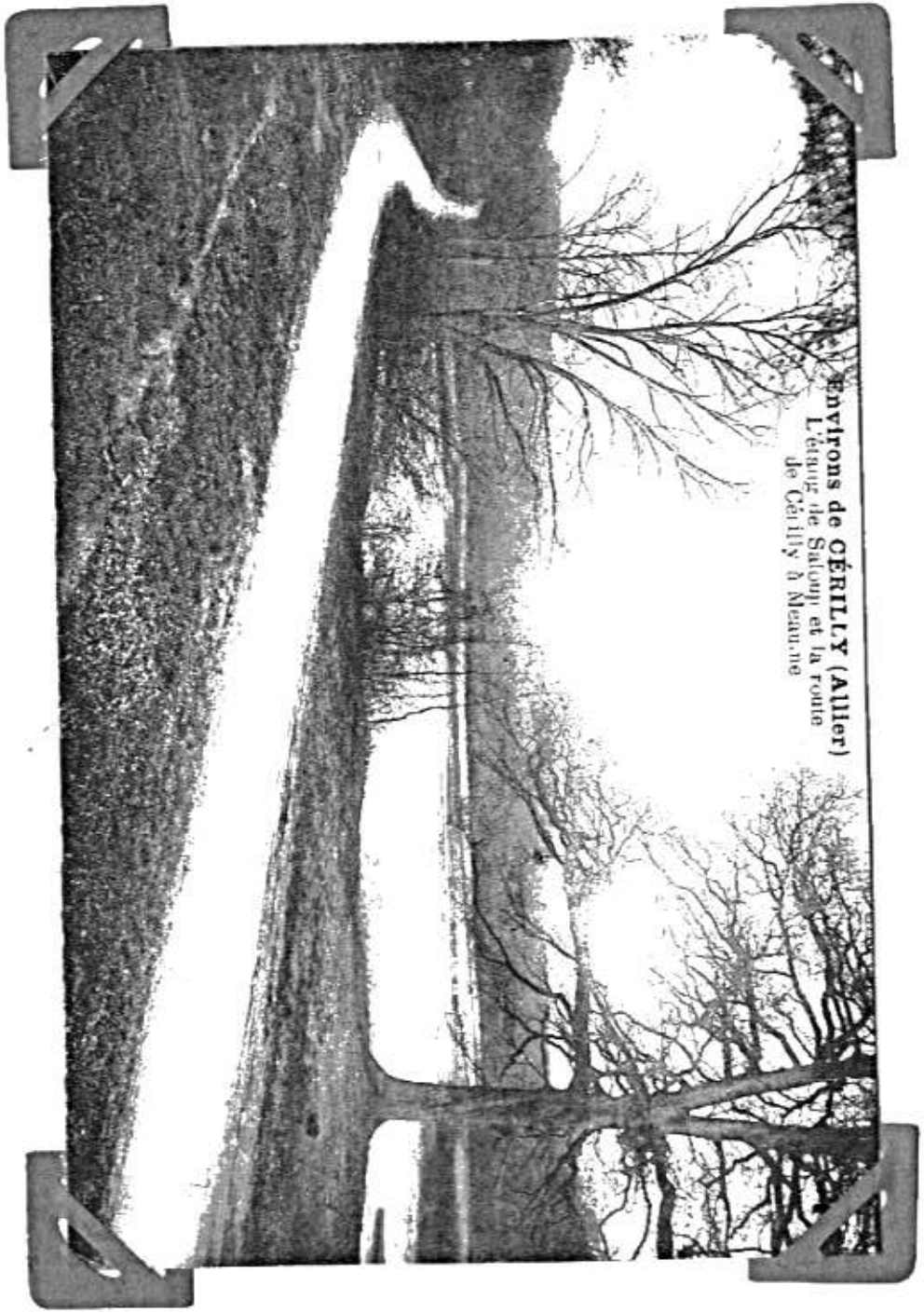

Environs de CÉRILLY (Allier)
L'étang de Saloup et la route
de Cérilly à Meaulne

Par arrêté du 1er Février 1934 M. le ministre de l'Education nationale a inscrit à l'Inventaire des Sites, les étangs de Saint Bonnet, Tronçais, Salaup et Morat, sur la proposition du Comité Départemental des sites, mesure qui sera appréciée des Touristes

*

Tout en laissant de côté les étangs particuliers dont nous avons parlé, pour que la nomenclature des étangs de la forêt ou de sa lisière soit complète, nous ne pouvons pas omettre le réservoir de Goule

Le réservoir de Goule, dont l'étymologie serait = gueule = est situé sur les confins de la forêt de Tronçais. Des futaies voisines ombragent ses rives. Sa chaussée se développe en Berry, tandis que sa nappe d'eau est bourbonnaise. Créé comme celui de Pirot pour l'alimentation du canal du Berry, les travaux d'aménagements furent à peu près identiques. La chaussée de Goule est cependant moins longue, moins bien entretenue, moins dégagée — un moulin y étant adossé — d'un abord plus difficile, moins belle, en un mot et ne produit pas la même impression de grandeur. Malgré sa plus grande étendue (120 Ha), sa plus grande contenance (3.780.000 m3) le étang ne présente pas une aussi grandiose perspective que celui de Pirot. Ses rives plus déchiquetées s'enfonçant sous bois dissimulent une partie de son étendue et nuisent à l'ensemble.

Une deuxième chaussée donne passage à la route de Valigny à Saint-Aignan (Cher) en traversant à peu de distance de l'étang, le côteau de Venouse, où s'é-

SAINT-BONNET-TRONÇAIS

Classement des étangs. — Par arrêté du 1er février 1934, M. le Ministre de l'Education nationale a inscrit à l'inventaire des sites les étangs de Saint-Bonnet, Saloup, Tronçais et Marat, appartenant à la Société de Châtillon-Commentry.

Les fidèles de notre belle forêt de Tronçais se réjouissent de cette mesure de protection prise sur proposition du comité départemental des sites à l'égard de ces quatre jolis étangs qui en sont une des parures les plus appréciées des touristes.

a. - Environs de CÉRILLY (Allier). - Étang de Goule



s'étendent les ruines d'un ancien camp romain appelé = Camp de César = où furent séjour les légions du grand conquérant, marchant au siège d'Avaricum (aujourd'hui Bourges) Les ruines de ce camp sont une nouvelle curiosité de la région qui mérite une longue et intéressante visite. 1/

Le réservoir de Goule est alimenté par la petite rivière d'Auron qui prend sa source aux environs de Valigny. En sortant de l'étang, l'Auron quitte le canton de Culleroy et le Département, et va grossir l'Yèvre à Bourges après un parcours entier de 80 kilomètres, dont 7 seulement dans le Département de l'Allier.

La pêche de l'étang de Goule se donne en adjudication comme celle de Pirot. Elle est détenue par la société = Union fraternelle des pêcheurs à la ligne de Bengy, petite ville du Cher, près de Goule.

Goule est un fleuron de plus des environs de notre Forêt de Tronçais.

1/ — Voir notre Histoire = Culleroy et les environs = 1ère partie - Histoire générale : des origines à la Révolution.



2330. - *Forêt de TRONÇAIS (Allier) - Etang de Goule*

La Forêt pittoresque

La forêt à vol d'oiseau

Si nous prenons une carte de la forêt, ce qui nous permet d'en considérer l'ensemble d'un coup d'œil, nous constatons qu'elle est traversée en tous sens par de nombreuses routes publiques ou forestières, larges, bien entretenues allant dans toutes les directions et accessibles à toutes sortes de véhicules. Ces routes, dans leur parcours se croisent en de nombreux ronds-points (exactement 49) qui apparaissent comme de véritables étoiles; nombreux sont les croisements qui mènent dans 6 et 7 directions au Rond de morat l'étoile en a 8, au Rond gardien et au Rond de la Cave 9.

Ces ronds-points ont des poteaux indicateurs, et beaucoup - depuis quelques années - une carte de la forêt indiquant aux touristes les points à visiter plus particulièrement et l'emplacement des gros arbres classés.

Beaucoup de ces ronds-points portent les noms des anciens administrateurs de la forêt, les arbres ont des noms de lieux

Sur la route nationale de moulins à Bourges, nous trouvons

-1. Le rond du Pendu - rappelant une exécution aux temps féodaux par le châtelain Haut justicier de Labruyère Laubépin siège de l'ancienne châtellenie - 5 directions

- 2. Le rond Daubrée - nom d'un ancien Directeur général des forêts, - 4 directions

3 - Le Rond-gardien, le plus vaste de la forêt, où était établi anciennement un poste à signaux pour la protection du château de Labruyère Laubepin, généralement attaqué de ce côté - 9 directions

4 - Le rond de moral - nom de lieu - 8 directions

5 - Le rond du Trésor - rappelle la partie du bois où de beaux arbres étaient conservés, à une certaine époque, et provenant de l'aménagement de 1670 sous la direction de Colbert - 4 d.

6 - Le rond de Buffivant - rappelle un inspecteur qui établit le premier aménagement de la forêt en 1830 - 7 dir.

7 - Le rond de Richebout - nom de lieu - 5 directions

8 - Le sur la route d'Urcay au Veurdre :

8 - Le rond de montalayer - nom de lieu 5 directions

9 - Le rond du Chevreuil - rappelle un épisode de chasse à courre - 8 directions

10 - Le rond Raffignon rappelle un ancien Conservateur, longtemps Inspecteur à la résidence de montluçon, souvent installé au pavillon des Brayo - mort récemment

11 - Le rond Desjobert rappelle un ancien Inspecteur qui a laissé d'intéressantes descriptions des forêts de Tronçais et de Civrais - 4 directions

12 - Le rond de Veljot, nom de lieu, à proximité de la fontaine 4 dir.

13 - Le rond de la Grande Borne, ainsi nommé d'une borne milliaire de l'époque gallo-romaine, qui s'y trouve encore, aux trois quarts enterrée dans le talus de la route - 6 d.

14 - Le rond des Chamignoux - nom de lieu 4 directions

15 - Le rond Bernard rappelle un ancien Conservateur - 4 dir.

16 - Le rond de Bougimont - nom de lieu - 5 dir.

17 - Le rond du Haut-du-Parc - nom de lieu, près l'étang de Saint-Bonnet Tronçais - 3 dir.

Environs de CÉRILLY (Allier) – Forêt de Tronçais
Le Rond Gardien (9 routes) et la Maison cantonnière



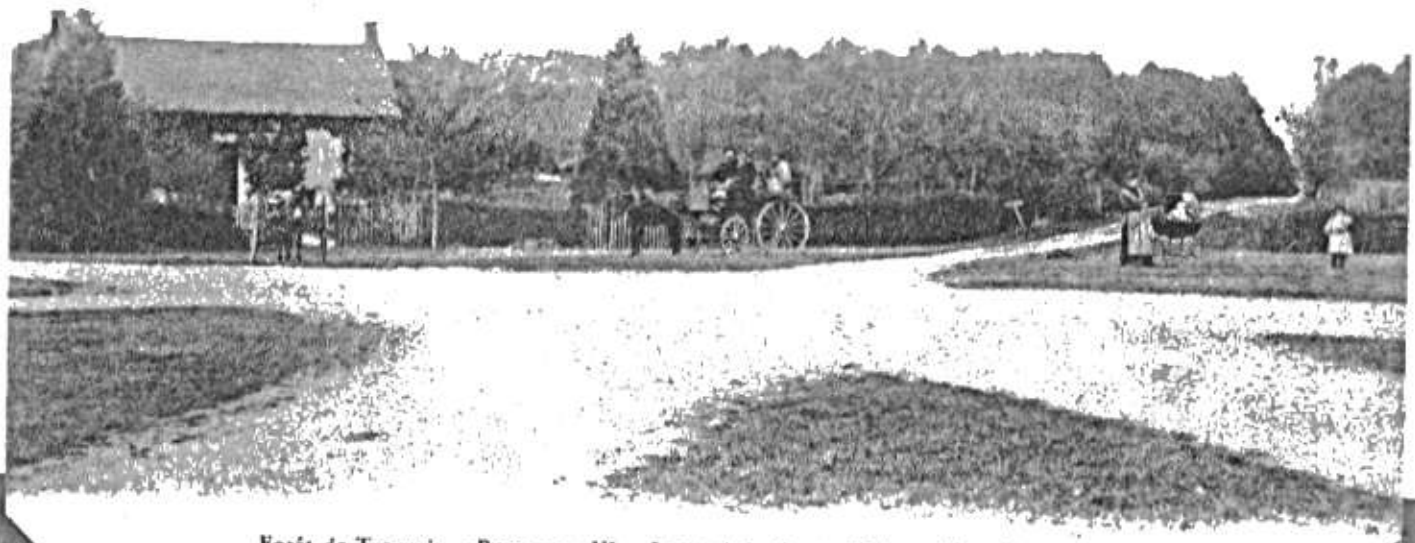

Forêt de Tronçais. - Paysages - VI. - Le rond de Morat - Maisons Forestières

Cérilly - Lib. G. Bodard, édit. - N° 102

18 - Rond du Vieux moral, nom de lieu, près les anciennes forges de ce nom - 5 directions -
19 - Rond des Vernelles - nom de lieu 4 dir.
20 - Rond de Bourg. nom de lieu - 5 dir.
21 - Rond du Guiny rappelle un Conservateur qui termina le réseau des routes forestières en 1880 et le réseau des fossés intérieurs d'assainissement de la forêt - 4 directions
22 - Rond du merlier - nom de lieu - 4 dir.
23. Rond de la Cave - nom de lieu - 9 directions
24 - Rond de la grande Vente - 5 dir.
25. Rond de Beauregard - nom de lieu - 6 dir.
26 - Rond Buffault rappelle un ancien Conservateur - Ce rond s'appelait précédemment = rond du Pavillon des Brays - 5 directions
27. Rond des Tiers - d'une ancienne redevance prélevée sur certain bois, par le roi ou le Seigneur - 6 dir.
28. Rond de Lasnoy - 3 directions

Les autres ronds qui portent tant des noms de lieux sont: des Ecossais - de Soulisse - du Bois clair - Jarsault - de Bougimont - de Brot (al. Braud) - de Thiolais - du Poteau - de la Croix de Vitray - de Vitray - du Bouchant - des Chers Buissons - du Pré Désert - de la Font Bigault - rond Sabotier - de la Mouche - du Bois Laid - de la Bouteille - du Grand Villers - du chêne Aragon - de la Pelloterie...

Cette grande quantité de ronds - point donnent une idée du grand massif forestier.

On compte 65 Kilomètres de routes nationale, départementale, ou chemins vicinaux et plus de 100 Kilomètres de routes forestières

Quelques autres appellations de la forêt ont une étymologie un peu connue. Telles sont :

– La Réserve – qui désignait toute la partie comprise entre l'étang de Pirot et la route de Cérilly à Aimay le Château, comprenant toute la partie centrale de la forêt, soit environ 3.000 hectares (il en reste aujourd'hui à peine 700) qui avait été aménagée par la sagesse prévoyante de Colbert

– Le Trésor – l'endroit où se trouvaient, à une certaine époque, de très-gros arbres conservés pour les besoins urgents, aujourd'hui en grande partie abattus, à l'Ouest de la route de Tronçais à Bourges

– La Ligne de la Boullée, – en ancien patois, bourbier, marécage.

– La Ligne des Génois – du nom de deux frères entrepreneurs qui l'ouvrirent

– Isle – de Insula – au IXe siècle désigné Insula super Milmandram (Isle – sur Marmande)

– Marmande – de nombreuses cellules de moines (mandraes) établies sur ses bords au VIIIe siècle. Mille mandraes a fait tout d'abord marmandue, ensuite marmande.

– Chamignoux – d'un ancien habitant du village qui y mourut au XVIIe siècle, de la morsure d'un loup enragé. (Voir Registres paroissiaux de Cérilly, année 1623)

– Les Cabottes – et les Loges – des anciennes loges construites en bois par les ouvriers de la forêt et les sabotiers travaillant à proximité.

– La bande des Chevaux – d'un emplacement qui, vers 1800 servait de cimetière aux chevaux et mulets employés aux forges de Tronçais

- Chaverot (al. Chavereau) de = cava rupes = on y trouve un amoncellement de rochers formant une sorte de grotte ; on peut-être plus simplement d'un ancien receveur de la châtellenie de Labruyère Lambépin, dont dépendait la forêt de Tronçais, qui vivait au XVe siècle
- Niljot - de Villa jovis, cité gallo-romaine dédiée à Jupiter, détruite par les Wisigoths - dont nous verrons la légende plus loin
- La Loge à François - du nom d'un aventurier qui y était installé et attirait les voyageurs pour les dévaliser pendant les temps troublés de la guerre de Cent ans.
- Le Bouchon - d'un mot patois qui signifiait buisson, hallier
- La Bouteille - d'une merveilleuse bouteille qui sauva un pauvre bûcheron de la misère et lui fit bâtir le prieuré de la Bouteille, en reconnaissance
- La Corne de Rollais - d'un chef gaulois coiffé d'un casque orné d'une corne d'aurochs, pendu par les romains en cet endroit, aux branches d'un chêne
- Thiolais - d'un barde gaulois, Thiol qui eut le même sort que Roll ou Rollais, aux mêmes temps
- Salaup - de la sale conduite et de la mort tragique dans cette vallée, d'un ancien seigneur du château de Mazières, que sa cruauté avait fait nommer = sale loup de mazières = Sale loup fit dans la suite Salaup - Etc...

Fontaines

En parcourant les sous-bois, on rencontre une grande quantité de fontaines, ou = fonts = Elles sont au moins

au nombre de 40 dont voici les principales :

1 - La font Choquet à la Corne de Valigny
2. La font Cabotte do,
3. La font Jarsault à Bougimont
4 - La font de la mère Laporte à la Corne de Rollais
5. La font du Prage do,
6. La font du grand gué à Bougimont
7. La font de la goutte d'argent à Thiolais
8. La font du grand moulin près l'étang de Perot
9 - La font Croc Chaud do,
10 - Le Creux des sangsues - au rond de la grande vente
11 - La font de la Verniole - près les Charmignouse
12. La font de la Bourdoire au rond de la grande borne
13 - La font Viljot près le rond de Viljot
14 - Le creux Bernard à Richebout
15 - La font de Lait - do,
16. La font de Buffevent - près le rond-point
17 - La font de Lierre aux près Langer
18. La font de la Jarry, au Trésor
19 - La font miraud près le rond-gardien
20 - La font des Couarres dans Puy-aigüe
21 - La font de l'Ermite dans le Haut du parc
22. La font Sablière au Bois Brochet
23 - La font du Torcher aux Cabottes
24 - La font de la Clé des fossés
25 - La font Bigoult - au rond du même nom
26 - La font Fraiche aux Loges
27 - La font Saint-mayeul à la Bouteille
28 - La font de la Bouteille do,
29 - La font du Tonneau do,

30 - La font Pissoire - à la Planchette
31 - La font des prés Déserts - do,
32 - La font du Ruchat - au Ruchat
33 - La font des Arpents - à montaloyer
34 - La font Bachre do
35 - La font Chèvre
36 - La font Chabert à Chaverot
37 - La font des Andars, aux Andars Etc...

Nos ancêtres gaulois avaient le culte des fontaines; chacune était dédiée à une de leurs nombreuses divinités. Lorsque le christianisme s'implanta, il en fut souvent de même; nous avons dans nos environs, les fontaines de Saint-Tardoux et de Saint-Martin. Presque toutes avaient des propriétés particulières, et leur légende. Nous connaissons quelques-unes de ces légendes que nous verrons plus loin

Maisons forestières

Pour surveiller cette immensité de bois et l'aménager convenablement, il y a beaucoup de gardes logeant en pleine forêt, dont la maison s'élève, dans chaque canton dans un endroit approprié, souvent sur un rond-point ou à sa proximité. Elles sont ainsi situées:

1 - La maison forestière d'Anguilly, à Richebaut
2 - " route d'Aimay entre les ronds Buffi vent et du trésor
3 - Rond de morat
4 - Village des Champignons

5 - Bougimont
6 - La Corne de Rollais
7 - Rond Raffignon
8 - Rond de Thiélan
9 - Rond de Beauregard
10 - Rond Buffault (précédemment rond du Pavillon des Brays, avec pavillon pour le logement d'un sous-Inspecteur; il y a en face, une vaste pépinière pour l'élevage des essences forestières
11 - a Baigneraut, entre Saint Bonnet et Braize
12 - Montaloyer
13 - Rond de Nitray
14 - Le Bouchant
15 - La Bouteille
16 - Les Carbottes
Un garde éclusier à Pirot - un garde forestier pour la forêt de Civrais à Gondoux.

Il faut ajouter à ces maisons forestières, les maisons cantonnières, souvent intercalées, logement d'un cantonnier affecté à l'entretien d'une certaine étendue de route, collaborateur du garde forestier; mais ces maisons qui relèvent de l'administration des Ponts et Chaussées ne se trouvent que sur les routes publiques: route d'Ainay au Rond gardien, au rond de Morat, au rond de Buffevent. Route d'Uréay au Verndre: à la Vermole, à Tronçoit, et sans doute aussi à Braize, Nitray et Montaloyer

Croix

On rencontre aussi, dans la forêt, un certain nombre

nombre de Croix, moins cependant qu'il y a quelque dizaine d'années, les unes arrachées par malveillance, les autres tombées par vétusté n'ayant pas été remplacées. On peut encore en voir une dizaine ainsi désignées :

1 - Croix Petouillon à la lisière nord-Ouest ;
2 - Croix millépicier sur le chemin du rond-gardien à Bouy
3 - Croix des Breures près d'Uray
4 - Croix de Vitray au rond de Vitray
5 - La grand Croix aux Chers Buisons
6 - Croix de la Raie près du Bathon
7 - Croix gendront à la Vilette
8 - La Croix de la Loire
9 - La Croix Bourdinière, à la lisière Sud-Ouest, à l'orée de la forêt sur la route de Cérilly à Ainay-le-Château

10 - une croix en pierre de robinet sise à rencontre entre l'étang et la route nationale

Chose extraordinaire on ne relève ces croix qu'à l'ouest de cette route et pas une seule à l'Est.

La plupart de ces croix rappellent une circonstance importante, accident, assassinat ou suicide, telle la croix millépicier. La croix Bourdinière était particulièrement affectionnée par les = meneux de loups de la région Cerriloise. Le = meneur = s'asseyait sur le socle de pierre à l'intersection des quatre chemins et ses acolytes accroupis formaient le cercle autour de lui. Seuls, leurs yeux brillant comme des braises révélaient leur présence. Le malheureux passant était alors accompagné par deux loups, et s'empressait, aussitôt arrivé chez lui, de leur jeter, à chacun, un morceau de pain, seul moyen de les faire partir aussitôt.

Les Beaux arbres de la forêt

Depuis quelque temps l'Administration forestière tend à rendre plus facile aux touristes, la visite de la forêt de Troncais. Non seulement elle a multiplié les poteaux indicateurs, placardé, comme nous le savons, dans beaucoup de ronds-points la carte de la forêt, carte facile à lire, signalant les curiosités à visiter, donnant à ceux qui peuvent l'ignorer, l'emplacement des beaux arbres, mais encore dans chaque ligne forestière elle a placé une pancarte signalant ces arbres. De cette pancarte part un sentier qui conduit près d'eux et, sur leurs troncs sont inscrits les renseignements les concernant : hauteur, circonférence et âge présumé.

On a ouvert, sous bois un « sentier touristique » qui va de la route d'Urçay, en partant de la maison cantonnière au-dessus de Troncais, jusqu'aux ravins de Richebout, en côtoyant une réserve de belles futaies, conservées comme un trésor futur, en en prolongeant l'évolution. Aux environs de ce sentier on peut visiter plusieurs des arbres les plus remarquables de la forêt, classés pour leur grosseur et la hauteur de leur tronc, parmi les plus beaux massifs de la Plantonnée et de la Pelloterie, jusqu'aux environs de Richebout

On compte dans la forêt, actuellement (1933) une douzaine environ de ces géants, dont voici la liste et les renseignements :

-1- La Fourche - sur la route du rond de Viljot au rond

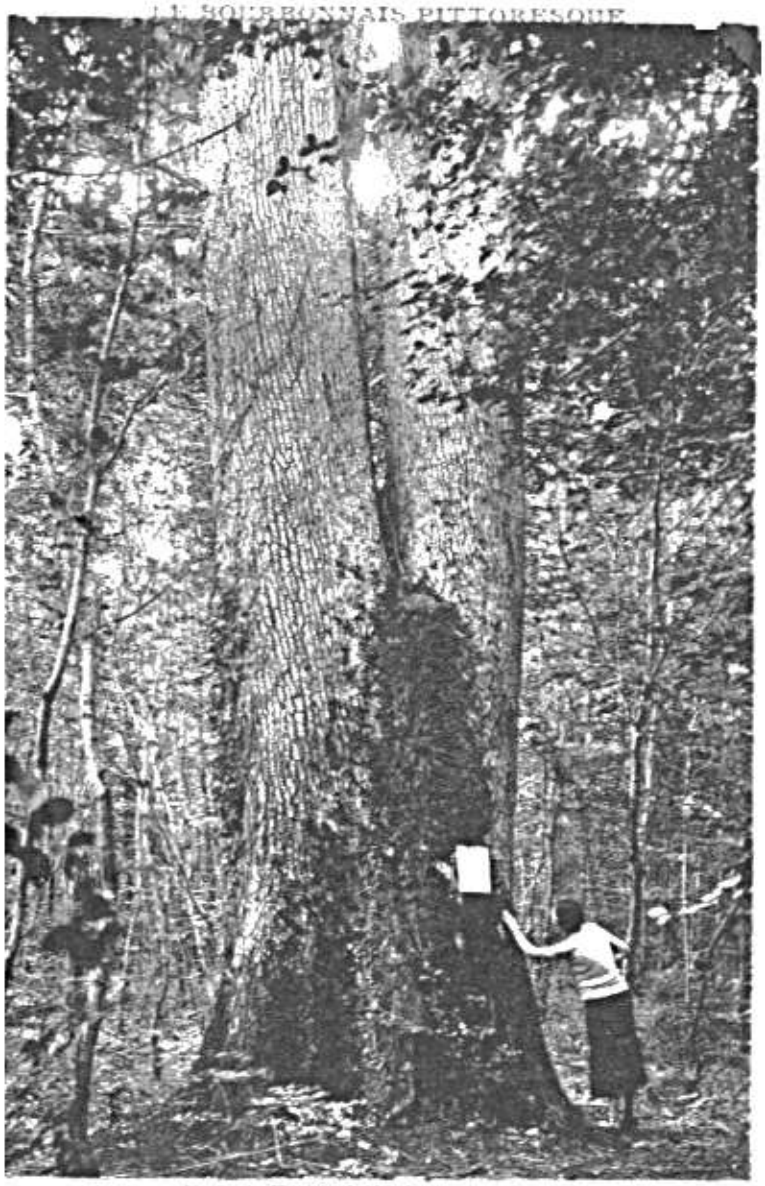

2312. - Forêt de TRONÇAIS (Allier). - Les beaux arbres
La Fourche, 30 m. de hauteur, 6 m. 35 de circonférence - 500 ans

LE BOURBONNAIS PITTORESQUE



2311. - Environs de CERILLY (Allier). - Les beaux arbres
Le Chêne carré 36 m. de hauteur, 5 m. 60 de tour - 500 ans

Daubrée - IVe Série - parcelle 70 - Viljot = Hauteur totale 30m. Hauteur aux branches 14m. Circonférence à 1m30 6m35 - âge présumé 300 ans

-2- Le Chêne carré - sur la même route - IVe Série - parcelle 72 - Viljot = Hauteur jusqu'aux premières branches 16m Hauteur totale 26m Circonférence 5m96 - âge présumé 300 ans

-3- Le Chêne Dabat, route du rond de Viljot au Rond-gardien - IIe Série, parcelle 49 - Viljot = Hauteur 24m Hauteur aux branches 6m Circonférence 5m âge présumé 300 ans

-4- Le Bouquet - route du pavillon des Brays - IVe Série - parcelle 28 - Canton des Sondes - Hauteur 25m Circonférence à la base 9m - à hauteur d'homme 7m50 âge présumé 450 ans. Le plus gros arbre de la forêt, surnommé = le géant = Longtemps désigné = Le Rouquet = par erreur. Doit son nom à un épisode de la Révolution que nous verrons aux légendes.

-5- Le Trio - au pavillon des Brays - IVe Série - parcelle 29 Réunion sur le rond Buffault actuel de trois beaux arbres, près l'un de l'autre dont le plus gros a 26m de hauteur, 8m 30 de circonférence et 350 ans d'âge. Cet arbre 10m sans branches tend, toute droite une longue et énorme branche de 12m de longueur qui ressemble elle-même à un gros arbre horizontal

-6- Le Chêne de montalayer - route du Rond-gardien à Thoray - Ve série - parcelle 56, Canton de montalayer = Hauteur, 22m circonférence âge 280 ans

-7- Le Sylvain à droite du sentier touristique - IIe Série parcelle 3 - Canton de monat = Hauteur 24m circonférence âge 200 ans

-8- Apollon - sur la route du Vieux Monat au rond du


Coll. Guidault
Environs de CÉRILLY (Allier) — Le Trio au Pavi

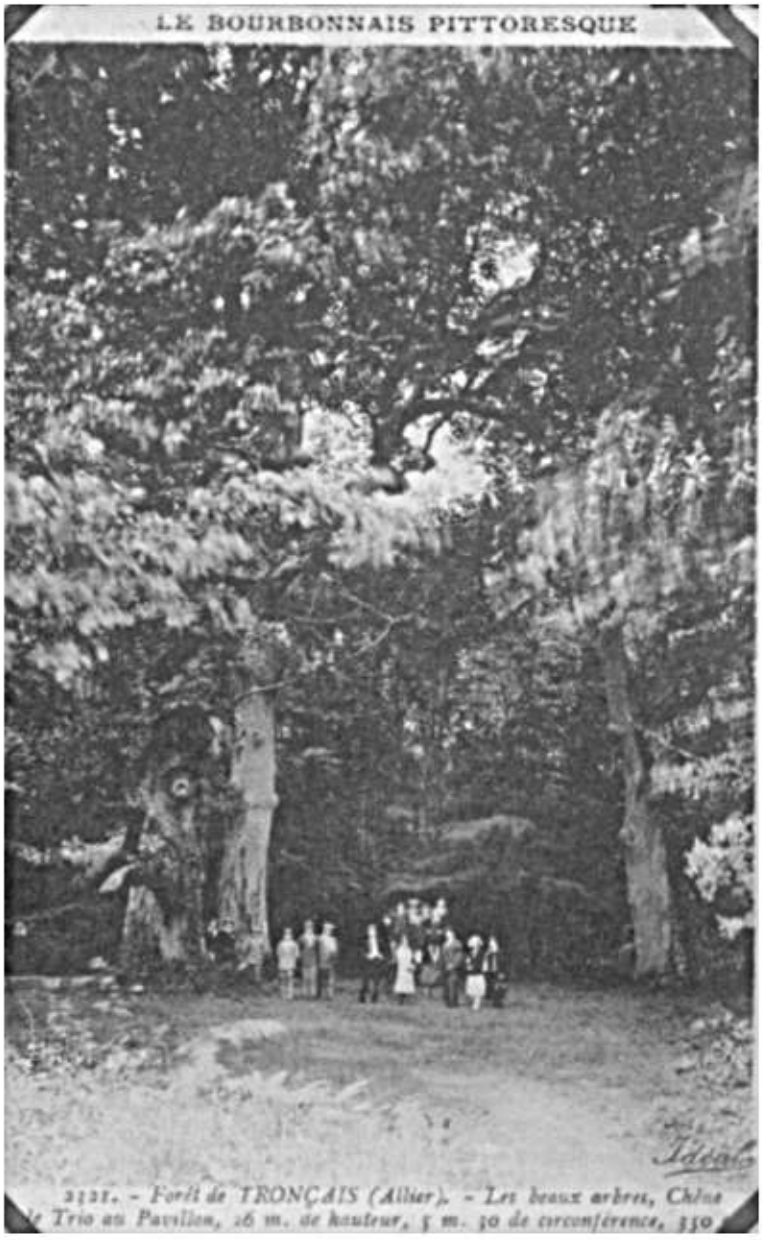
LE BOURBONNAIS PITTORESQUE
Idéal
2121. - Forêt de TRONÇAIS (Allier). - Les beaux arbres, Chêne
Trio au Pavillon, 26 m. de hauteur, 5 m. 30 de circonférence, 350

Trésor - 2e Série - parcelle 2. Canton de morat : Hauteur 34m
Circonférence âge 280 ans

-9- L'Epouse - appelé aussi = Chêne de Buffévent = 3e Série parcelle 54 - Canton de Richebout - sur le bord de la route Hauteur sous la première branche 22m Hauteur totale 36m Circonférence à 1m du sol 4m 90 âge présumé 300 ans. Il y a quelques années, il y avait là deux gros arbres rapprochés qui s'appelaient = les Epoux = Nous ignorons comment l'un deux disparut.

-10- Jacques Chevalier - (probablement l'ancien = Balivaire) baptisé en petit comité par le nouvel Inspecteur des forêts et quelques amis, au mois de Juin 1933, M. Jacques Chevalier présent. Route du rond de Buffévent à morat - 3e série - parcelle 54 - Canton de Richebout = Hauteur 28m Circonférence 4m 05 - âge 280 ans environ

-11- Les Jumeaux - deux énormes troncs partant du même pied point - 3e Série - parcelle 52 à la Pelloterie, canton de Richebout : Hauteur 25m circonférence âge 300

-12- La Sentinelle - 3e Série - parcelle 49 à la Pelloterie canton de Richebout, sur la lisière de la forêt = Hauteur 22m Circonférence âge 300 ans

Outre ces gros arbres actuels, il y en avait d'autres, disparus depuis quelques années, qui avaient eu leurs admirateurs ; il y avait dans le canton du Pendu, le chêne = la tour Eiffel = nommé ainsi à cause de sa base découpée en plusieurs piles qui existait encore en 1925 et cité dans le Bulletin de la Revue scientifique du Centre, à la suite d'une excursion dans la forêt de Tronçais


CÉRILLY (Allier) — Forêt de Tronçais
Les beaux arbres - Les Jumeaux à Richebourg (35 m. - 450

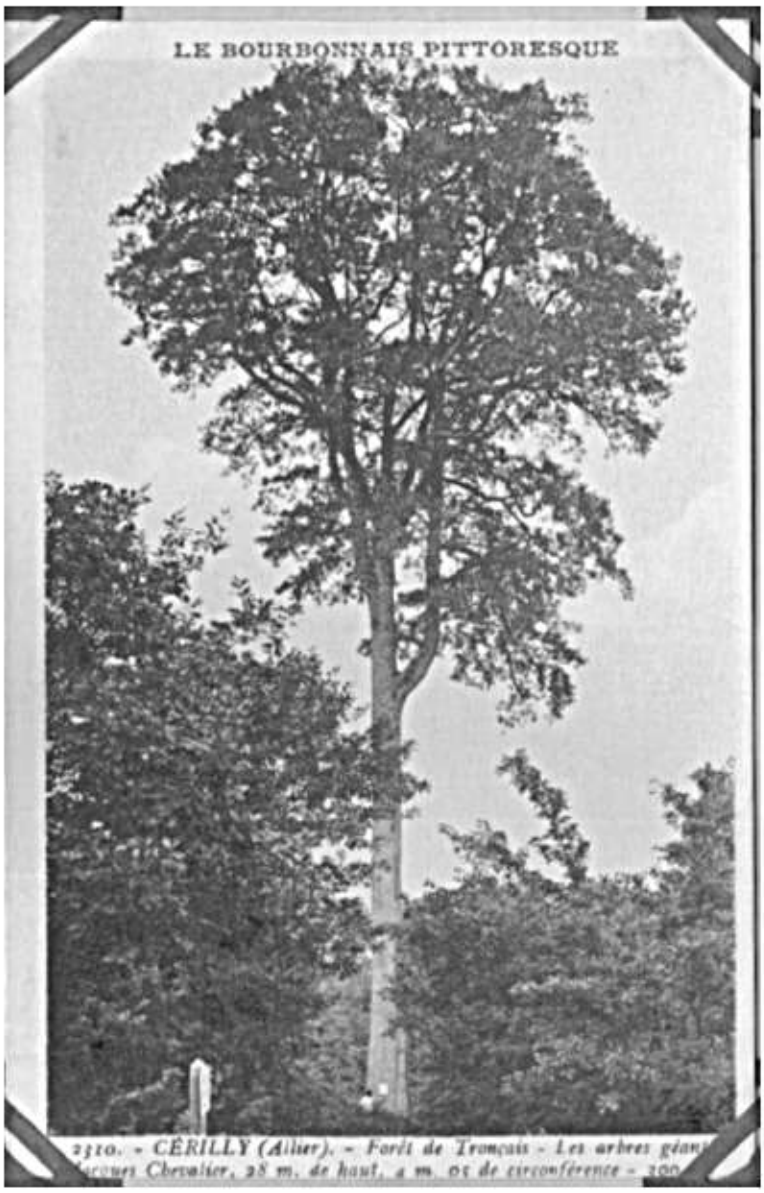
LE BOURBONNAIS PITTORESQUE
2310. - CÉRILLY (Allier). - Forêt de Tronçais - Les arbres géan
Chevalier, 28 m. de haut, 4 m. 05 de circonférence - 300

Près de l'étang des Goûts, il y avait une trentaine d'années, on voyait le = chêne des goûts = alors le plus gros chêne de la forêt, plus vieux sans doute que le Bouquet, à peu près du même aspect, c'est-à-dire aux ramures assez basses, lançant tout autour plusieurs branches énormes et abritant sous leur feuillage une vaste circonférence; il avait 7m 50 de circonférence à 1m du sol mais à la base son tronc renflé avait 10 mètres. Plusieurs branches furent cassées par la foudre et le géant commença à dépérir.

Il y avait, il y a quelques années = le Chevelu = ainsi nommé à cause de ses rameaux épais qui lui faisaient une cime majestueuse. Il avait été classé à la Demande du Touring Club. Il mesurait 25 mètres de hauteur, 6m 50 de circonférence au pied et 4m 50 en son milieu. Les bûcherons avaient pour lui une affection particulière, Le hasard avait voulu que lors du terrible cyclone du 4 septembre 1902 qui fit tant de dégâts à la forêt, il avait résisté à la foudre et sauvé ainsi une troupe de fendeurs qui s'étaient abrités auprès de son tronc. mais sans qu'on ait pu s'en rendre compte, peut-être avait-il reçu ce jour-là une invisible blessure qui le fit succomber sous une nouvelle tornade en 1931. Déraciné, il entraîna plusieurs de ses voisins dans sa chute. Il fut acheté par M. Chemelle, marchand de bois à Buxières-les-Mines qui dirige une grande exploitation. Il pesait 30 tonnes; il a donné 27m3 de bois d'industrie et 26 stères de bois de brûle; le fut d'une longueur de 19 mètres, fut divisé dans la forêt en quatre tronçons; chaque morceau fut

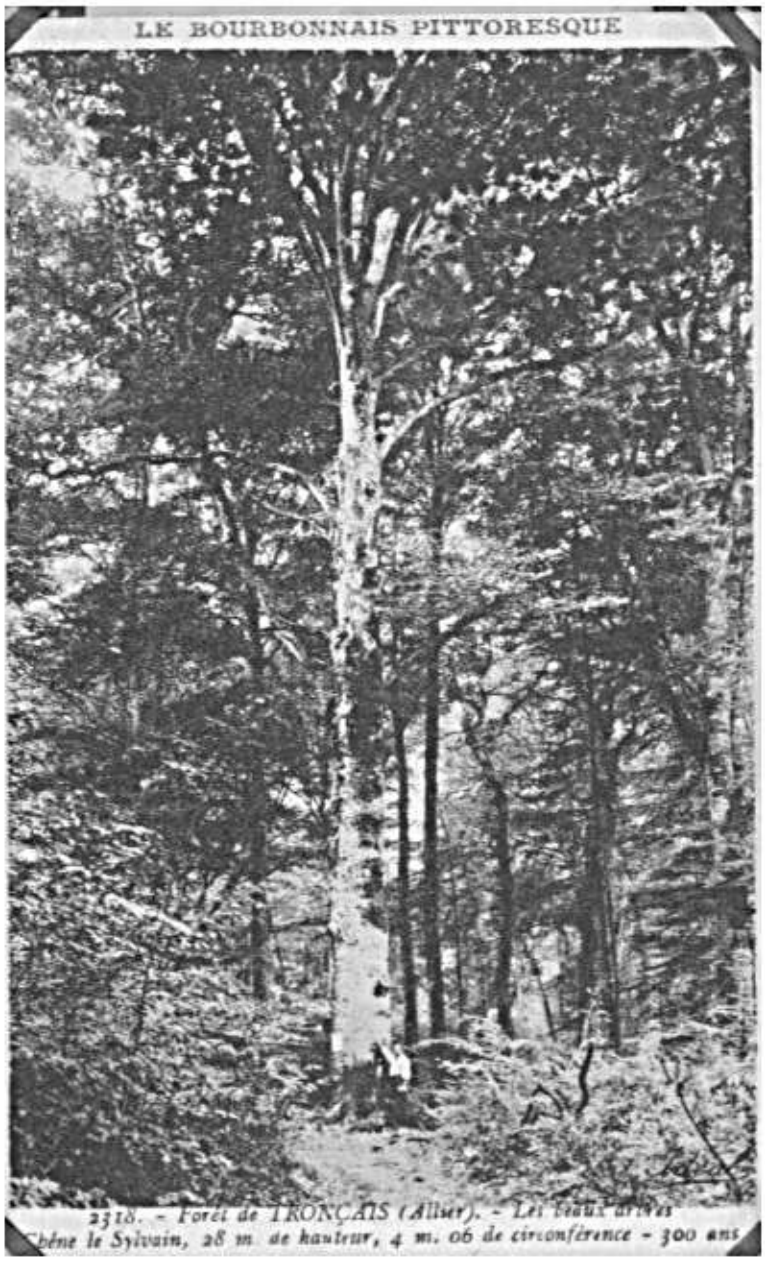

2318. - Forêt de TRONÇAIS (Allier). - Les beaux arbres
Chêne le Sylvain, 28 m. de hauteur, 4 m. 06 de circonférence - 300 ans

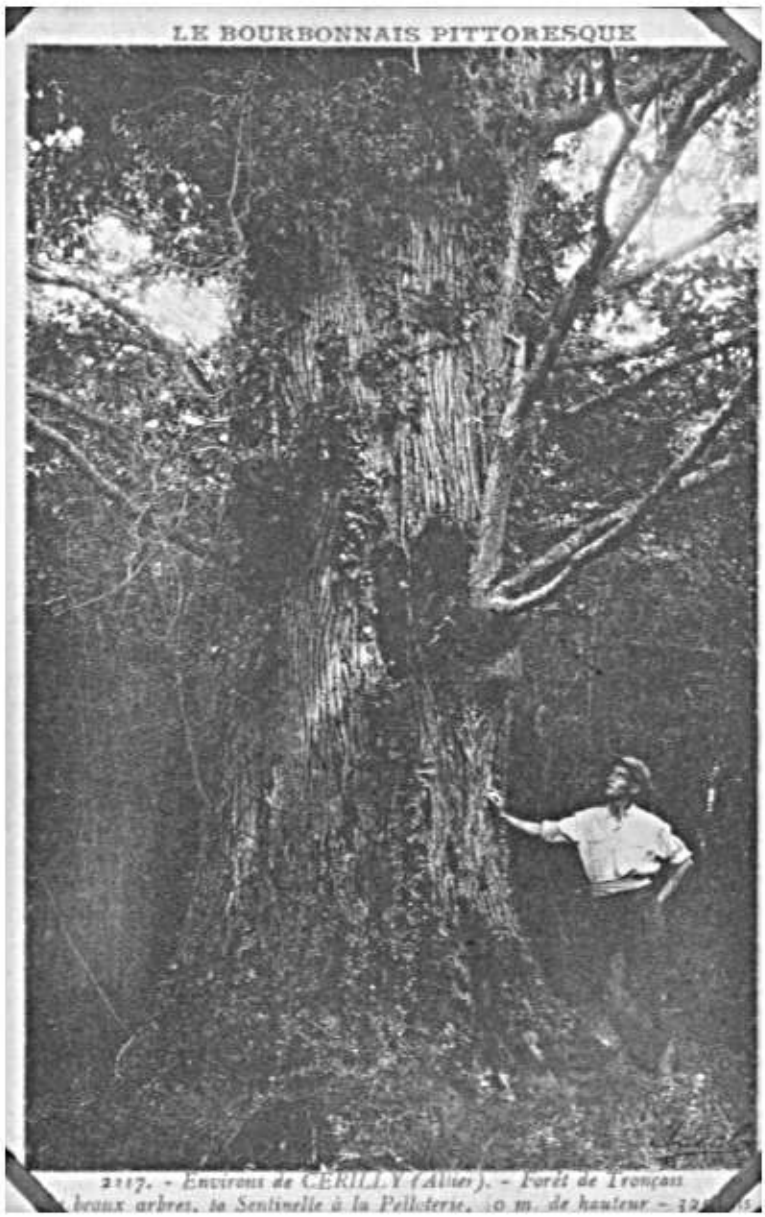

2117. - Environs de CERILLY (Allier). - Forêt de Tronçais
beaux arbres, la Sentinelle à la Pelloterie, 30 m. de hauteur - 32

embarqué en gare de Laugère et transporté en chemin de fer jusqu'à Buxières; il fallut un attelage de 12 chevaux pour conduire chaque bille pesant environ 6 tonnes de la gare à la Scierie. Un tronçon du géant le Chevelu sera Dieu dans un avenir prochain. Raoul Mabru, le célèbre sculpteur auquel l'Auvergne doit tant de belles œuvres, - entre autres, le superbe monument aux morts de Royat - ayant à faire pour l'église de Sainte-Jeanne d'Arc, un Christ monumental de 2m50 de haut est en train de le tailler dans un bloc sans défaut du Chevelu, de 4m50 de longueur sur 0.60 de largeur et 0.50 d'épaisseur, que M. Chemelle a bien voulu céder et conduire dans l'atelier du sculpteur à Royat. 1/

1/ Il paraîtrait que le bloc du Chevelu s'est tout fendu en le travaillant et qu'on aurait décidé de le remplacer par un autre bois

Mais, à côté de ces géants, ancêtres sélectionnés et classés, il y a encore une quantité d'arbres remarquables. Le sentier touristique traverse d'un bout à l'autre, de belles futaies sur un parcours de 5 kilomètres. Commençant par le beau massif de la Plantonnée, il s'avance dans la Réserve, collection de beaux arbres aux troncs élancés comme de gigantesques cierges, seulement couronnés de branches à leur sommet, d'un grand avenir, leur évolution étant augmentée. A l'autre extrémité de la forêt, canton des Tiers on voit encore de vieux chênes trapus et tordus par les siècles, aux branches d'une remarquable grosseur. Dans Richebout un gros hêtre appelé = le hêtre à trois marres = attire la curiosité par sa conformation et, un peu partout, de belles futaies en pleine croissance témoignent de la qualité du sol et de la richesse de la forêt...

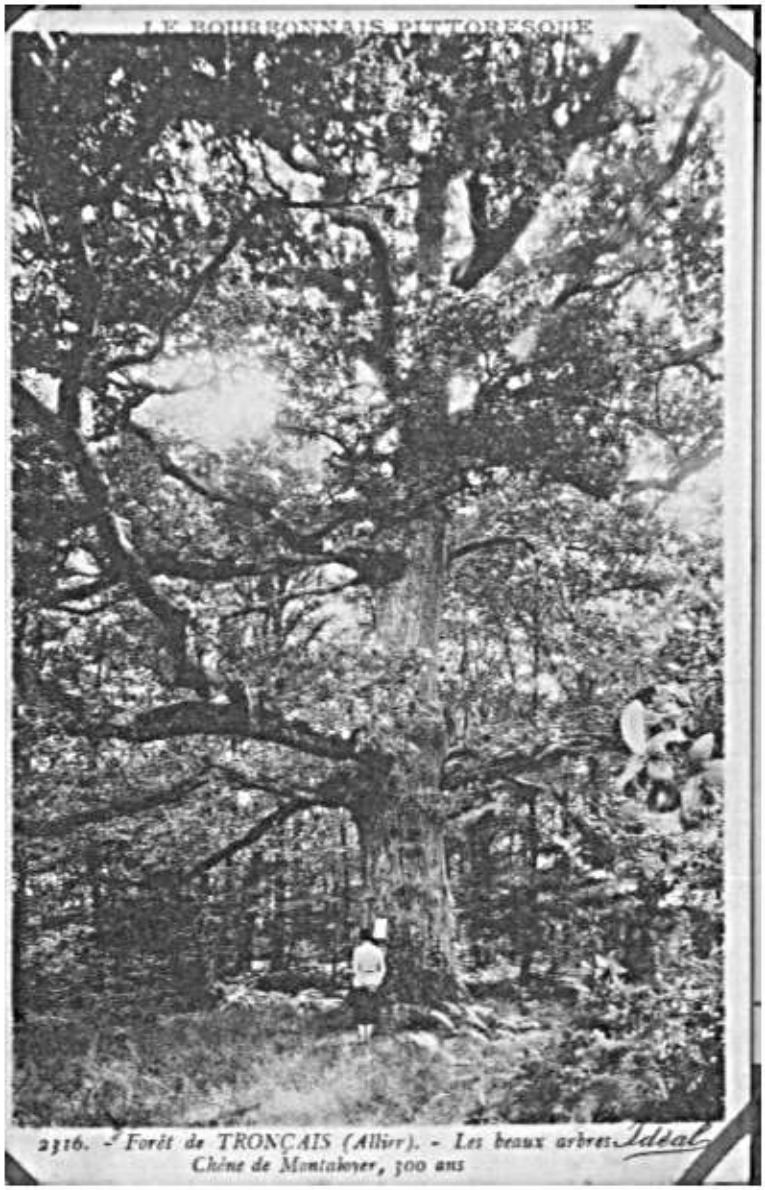
LE BOURBONNAIS PITTORESQUE
2316. - Forêt de TRONÇAIS (Allier). - Les beaux arbres.
Chêne de Montaloyer, 300 ans
Idéal

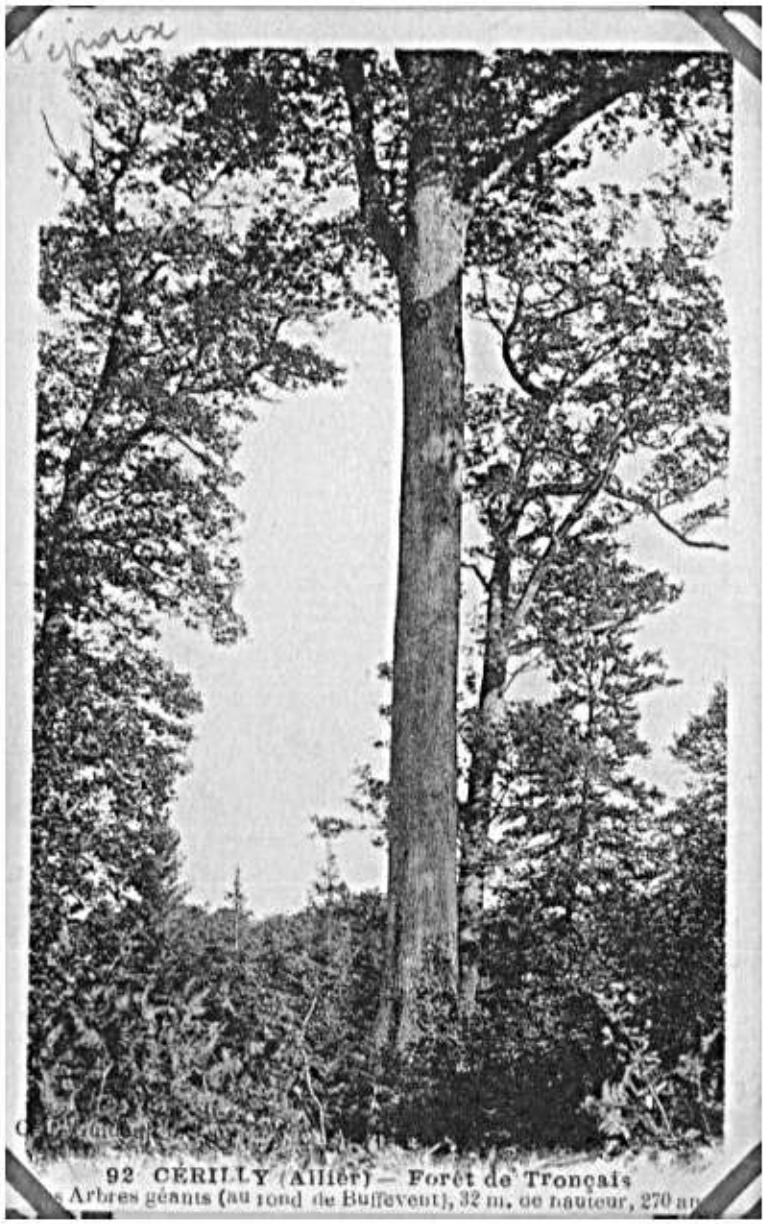
92 CÉRILLY (Allier) — Forêt de Tronçais
Arbres géants (au fond de Buffevent), 32 m. de hauteur, 270 ar

A ces colons de la forêt, il faudrait joindre les = Châtaigniers de Merlatière = leurs voisins ; colons d'un autre genre. Ils sont situés dans un chemin allant de merlatière aux magnons, sur la gauche, et appartiennent, pour la plupart à la famille Defaulnay de Cailly L'un d'eux a 9m 50 de tour à hauteur d'homme, et une de ses grosses branches que la tempête avait cassée, rendit, débitée, deux cordes de bois. Ce roi des châtaigniers, cet ancêtre végétal est sans doute contemporain des géants de la forêt, sinon son aîné

Il y a quelques années (vers 1890) M. Prosper Defaulnay en avait fait débiter un autre, au même endroit, qui avait fourni 40 to 50 cordes de bois de brûle et 1000 piquets On peut, par ces chiffres se faire une idée de leur volume. Il y a encore debout, aux alentours un certain nombre de châtaigniers énormes, ce qui prouve qu'ils ont là, un terrain de prédilection.

Malheureusement avec leurs troncs branchus assez bas, ils n'ont pas la belle apparence des géants de la forêt aux troncs élancés



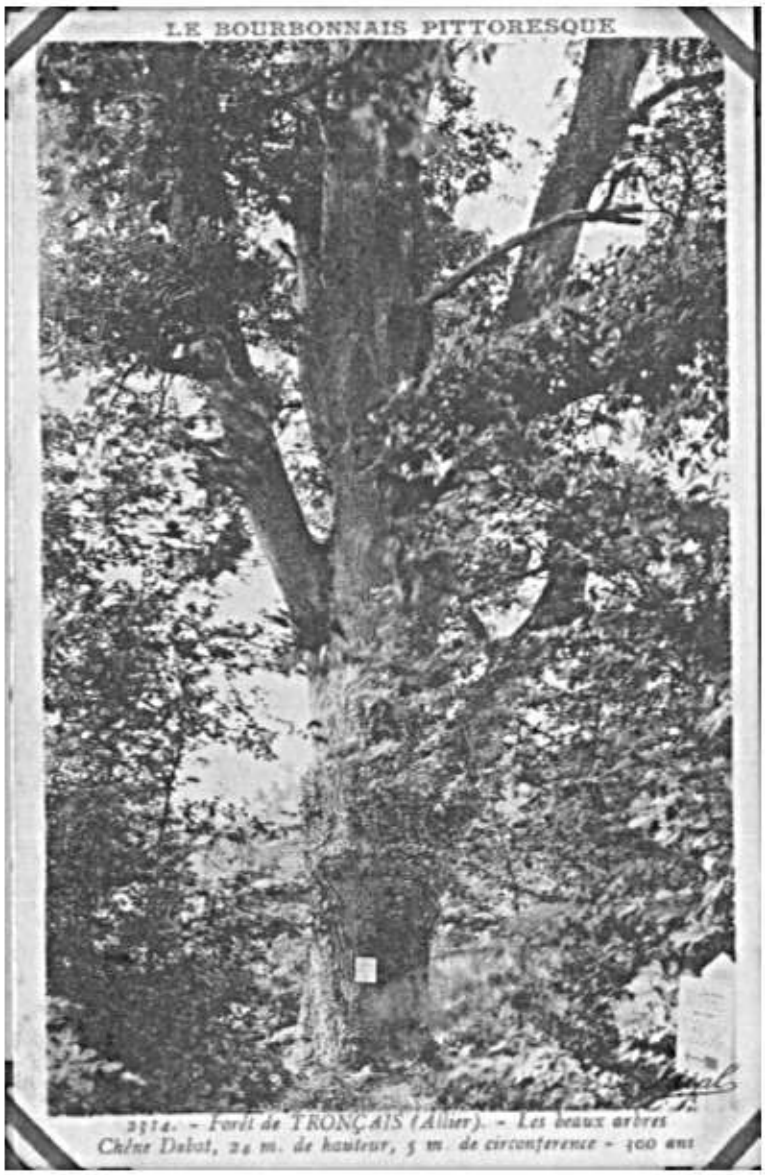

3314. - Forêt de TRONÇAIS (Allier). - Les beaux arbres
Chêne Dubot, 24 m. de hauteur, 5 m. de circonférence - 400 ans

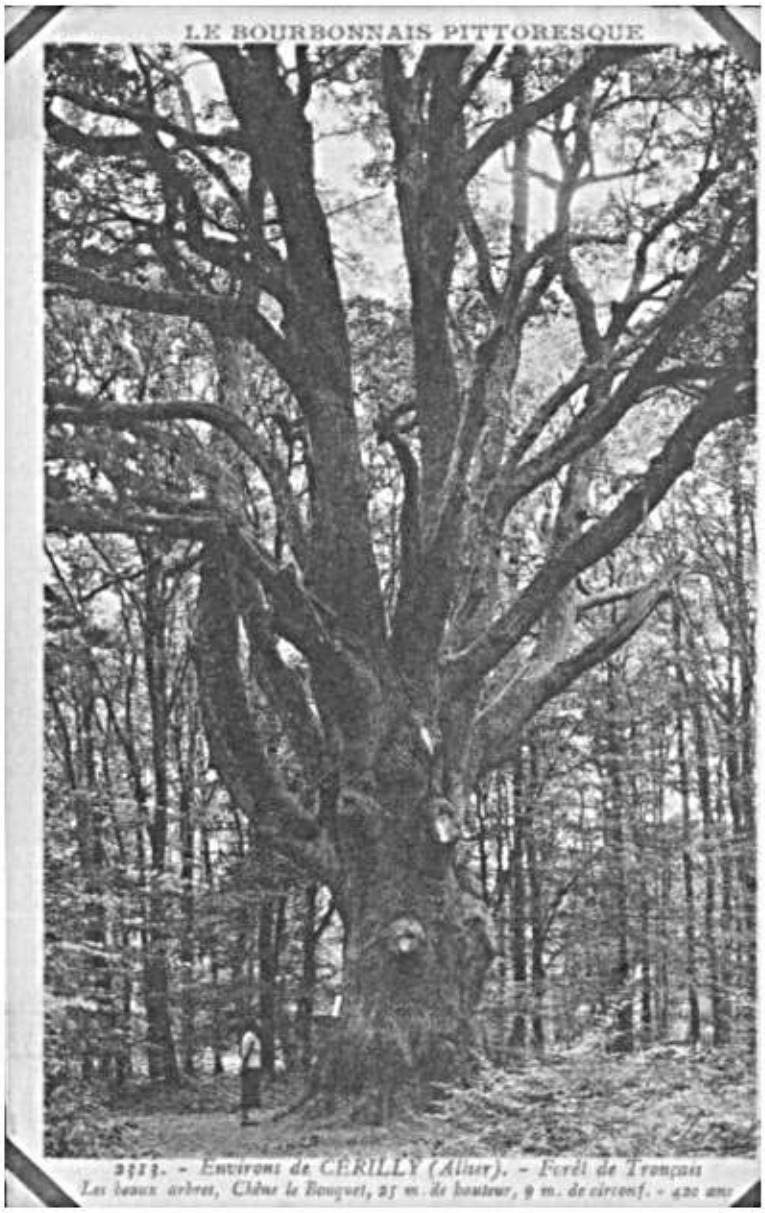

3313. - Environs de CÉRILLY (Allier). - Forêt de Tronçais
Les beaux arbres, Chêne le Bouquet, 25 m. de hauteur, 9 m. de circonf. - 420 ans

Les beaux sites de la Forêt.

De quelque côté que l'on aborde la Forêt, la vue plonge sur une immensité de verdure qui garnit tout l'horizon, paraît impénétrable et semble ne rien recéler dans ses profondeurs. On pourrait supposer, qu'ainsi que lorsqu'elle était forêt gauloise, il ne s'y trouve que de troncs accumulés, des taillis inextricables de broussailles, de ronces et de fougères. Cependant, dès qu'on a avancé dans son intérieur l'impression change aussitôt, la curiosité excitée va de découvertes en découvertes et l'attraction agrandit à chaque pas.

On évalue à l'aise dans son enceinte : son parfum, son silence, son ombrage, son mystère, sont une cause de bien-être qui vous pénètre et vous imprègne malgré vous. Nous savons que les routes y sont nombreuses et se croisent sans cesse en de vastes rond-points gazonnés ornés sur leurs pourtours de puits qui sont un décor, de poteaux et de cartes qui sont une utilité. La randonnée sylvestre en éprouve beaucoup de facilités et de charmes, tandis qu'à vos regards, se dévoilent, à chaque pas, des beautés inaperçues.

Ici, ce sont des futaies aux arbres centenaires, aux troncs dressés vers le ciel, déjà remarquables ; à côté, de autres futaies plus âgées, plus remarquables encore ; çà et là, quelque chêne géant, précieusement conservé, ancêtre trônant au milieu de sa descendance, plus loin, dans les gazons, la nappe d'eau dormante de quelque légendaire fontaine, une clairière ensoleillée, parfois aussi

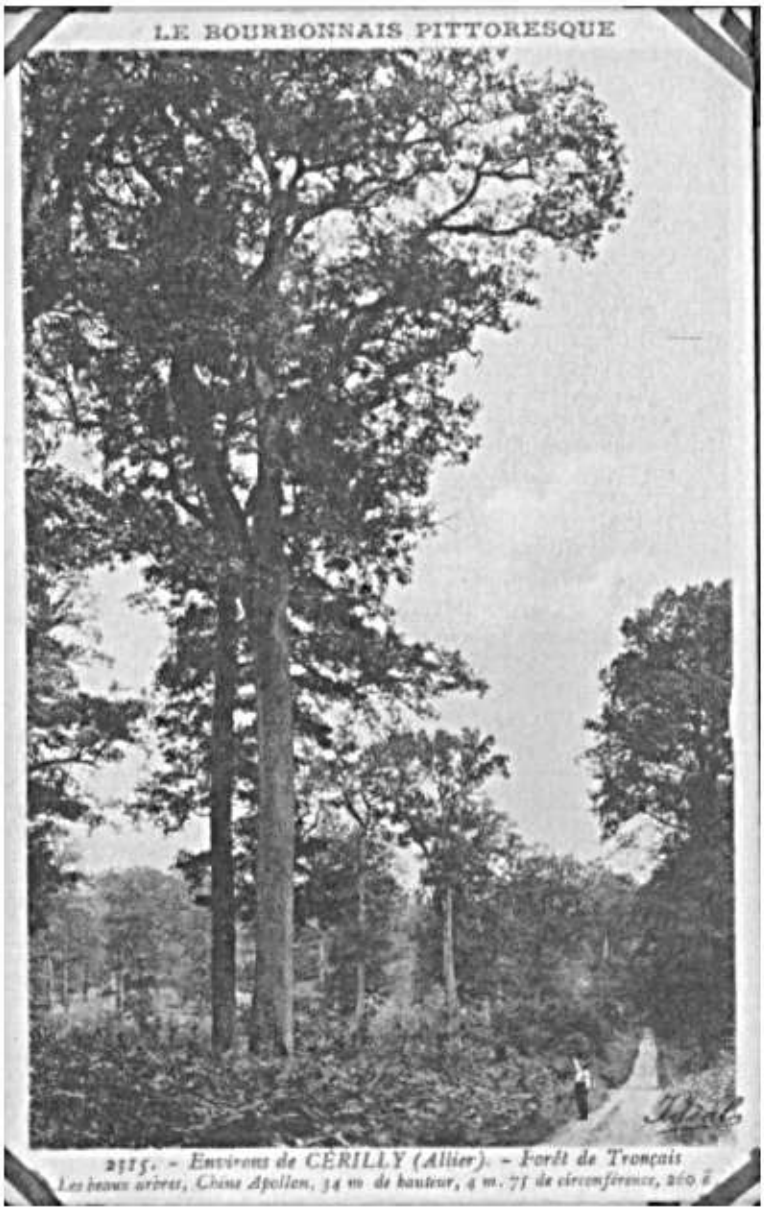
LE BOURBONNAIS PITTORESQUE
2515. - Environs de CERILLY (Allier). - Forêt de Tronçais
Les beaux arbres, Chêne Apollon, 34 m. de hauteur, 4 m. 75 de circonférence, 260 a


Berger T., édit., Cerilly. Cl. J. Arnoux
Forêt de Tronçais - Richebout - Les Jumeaux, 450 ans (classés)

de vestiges du temps passé et, au bout d'un sentier herbeux et embroussaillé, au hasard de la promenade, une trouée dans la verdure, découvrant une lointaine perspective, un coin de campagne environnante, un horizon qui se perd dans le ciel bleu, ou, tout près, dans quelque ravine, quelque verte étang, en partie dissimulé sous les ramures qui l'entourent.

La forêt que l'on croirait toujours semblable est pourtant toujours diverse, malgré leur nombre elle ne présente pas deux sites absolument semblables : chacun a son attrait, sa physionomie particulière, dont l'ensemble forme une harmonie dans on demeure émerveillé.

Dans sa partie centrale où elle se développe en plaine elle a des sites remarquables. Ses deux extrémités par contre, très-accidentés ont leur beauté spéciale, mais la plaine ne leur cède en rien. Partout, à défaut de ravins et de côteaux, il y a la diversité des feuillages et leurs différentes colorations qui donnent aux paysages un coup d'œil particulier. La nature sait harmoniser avec génie, le vert clair des hêtres et des charmes avec le vert foncé des chênes et le noir des sapins. Elle varie l'ensemble par le différent assemblage des troncs et des branchages, l'épaisseur ou la clarté des massifs, le décor des sous-bois, les ondulations des terrains qui les porte.

Les environs de la fontaine Vilpot, où un coquet sentier ombragé, glissant à travers les chênes, mène conduit, charment par leur fraîcheur, leur solitude, le bassin de pierre, en cercle qui retient son eau limpide, le ruisseau qui s'en va à la sortie du réservoir, chantant sous les fougères et les



98. - CÉRILLY (Allier). - Forêt de Tronçais - Paysages - La Font Villejo

Mlle B. Guidault, lib.-édit., Cérilly

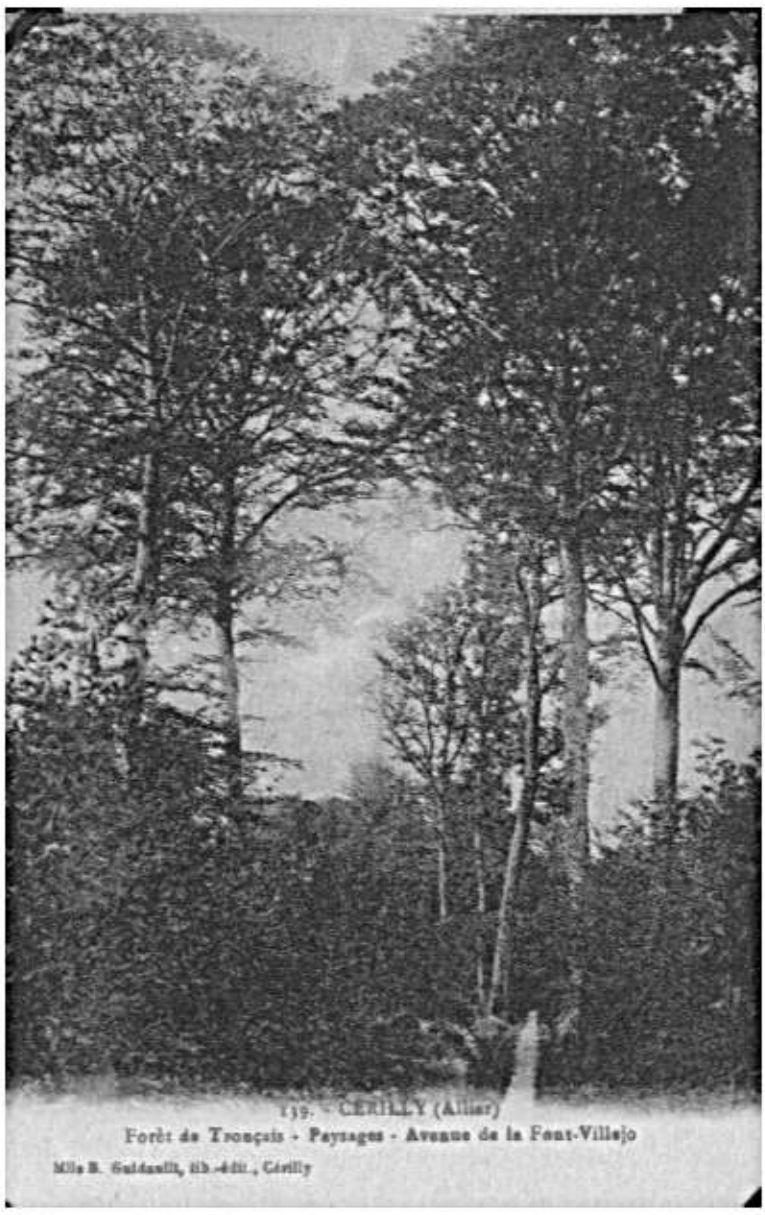

139. - CÉRILLY (Allier)

Forêt de Tronçais - Paysages - Avenue de la Font-Villejo

Mlle B. Guidault, lib.-édit., Cérilly

noyons, son profond silence qui porte à une douce rêverie. On aime à se reposer sur la borne de pierre qui l'avoisine et à se rappeler auprès d'elle, les légendes qui la concernent.

Nous savons que les rives de Mozat sont attirantes, avec leurs tapis de noyons verts, les eaux dormantes et engendrées du réservoir où se mirent les hautes futaies qui l'abritent, étoilées des étoiles d'or des nénuphars, aux larges feuilles étalées à leur surface, avec leur silence et des parfums. Jadis, comme en témoigne la haute cheminée qui demeure au milieu des ruines, les bruits du travail résonnaient, tumultueux, les bords de ce coin retiré en paraissent plus silencieux encore.

Dans les mêmes parages, c'est encore la végétation formidable des « Sentier des touristes » qui nous promène à travers les belles futaies de la Chambonnie et de la Bellotière jusqu'aux abords de Richebourt, à travers les grands Apollon, le Sylvain, Jacques Chevalier, les Jumeaux et la Sentinelle disséminés sur le promenoir, jusqu'à la Font de Lait, riante dans son minuscule chaos, au fond de la ravine.

Et tant d'autres lieux enchanteurs qu'on découvre parcourant la promenade chaque il est impossible de tous citer.

Lorsque vous vous dirigez vers le Sud-Ouest, après avoir cheminé pendant plusieurs kilomètres, sous une arcade ininterrompue de verdure, ce sont les sauvages ravins « de la Bouteille » qui apparaissent, avec leurs pentes rapides tapissées de futaies, dont on n'aperçoit que les cimes; les ruisseaux profonds qui y coulent et dont on entend le murmure sur les cailloux; les côteaux élevés qui



116. - CÉRILLY (Allier). - Forêt de Tronçais - Paysages - Sous-bois à Richebourg

Mlle B. Guidault, lib.-édit., Cérilly

LE BOURBONNAIS PITTORESQUE



2322. - *Forêt de TRONÇAIS (Allier). - Fontaine de Viljot.*

Idéal

les surplombent, côteaux d'où l'horizon surgit dans l'espace lumineux sur tout le pays environnant, jusqu'aux montagnes d'Auvergne qui barrent le ciel, dans le lointain d'un rideau violet. Et encore, sur ces côteaux, des clairières aux terrains fertiles, le village noyé dans des jardins de verdure, la vieille chapelle de l'ancien prieuré de La Bouteille, dont les premiers fondateurs ont défriché la forêt et ouvert cette clairière. Tout près la bienfaisante font Saint-Mayeul qui donne de la pluie en temps de sécheresse; la font du Tonneau sortant de l'épaisseur d'un énorme rocher. Un peu plus loin les ruines gallo-romaines d'un fortin, le Thureau Châtelus. Et, dévalant des côteaux élevés de la Bouteille, dans la direction du Brethon, la belle route en corniche aux cent détours créée par M. de Quinsserault. Enfin, non loin de là, encore, les pittoresques gorges de l'Aumance qui arrosent la lisière de la forêt

Tout cet ensemble d'attractions compose un canton de la plus grande beauté, aussi beau qu'un paysage de la Suisse lointaine

Si vous vous égarez à l'opposé, vers la partie de l'Est, ce sont les ressauts de Thiolais qui se déroulent à vos yeux, arrondissant leur dôme de feuillages dans l'azur du ciel tandis que les profondeurs dévalent, en pentes douces et vont s'unir à leur base aux prairies verdoyantes de la lisière. Ce sont les pentes tourmentées du canton de Bougimont, où coule, au grand gué, dans un profond ravin, en faisant cent détours, un petit ruisseau, affluent de la Marmande, couvert sur ses bords, en pente rapide, de fougères, de Blechnes et de Scolopendres

non loin de là, sur le coteau s'ouvrent les belles clairières qui paraissent de loin en loin, mélangeis aux fondations, les maisons de l'important village de la Corne de Rollais, aux murs blancs et aux toits vermillons.

Les étangs, comme nous l'avons vu ont aussi leurs beautés. Pinot emplit sa grande clairière abritée et Développe sa chaussée géante aux abords du village des Chamignons non loin du bourg d'Isle-et-Barbais que ses eaux surplombent. Sologne a ses rivières sauvages, son pont original sur la route de Meaulne à Cisilly dirige une courbe gracieuse et tremble prendra sa valse, toute droite et blanche au milieu de deux rangées de hautes futaies aux feuillages verts

Bonnais arrose ses paysages, adossé à la forêt et fait face aux établissements des forges et à la colline où s'étagent en gradins, les maisons ouvrières. Le joli bourg de Saint-Bonnet étreint aux habitations revêtues d'ardoises, au clocher élancé sur son église récente, développe son ensemble sur un coteau, vis-à-vis cette forêt charmeuse qui semble inviter ses visiteurs, de plus en plus nombreux pendant la belle saison, à la venir visiter. Et tout près de là, les villages de Sologne et du Sud-de-Nid, le grand étang de Saint Bonnet avec sa plage, ses rives de la Germenelle et leurs massifs de pins, ses campagnes fertiles parsemées de maisonnettes de prairies en fleurs, de maisons closes

Et partout où vous portez vos pas, ce sont des sentiers abrités sous bois, tapissés de mousse et de feuilles sèches où le pied se pose avec douceur, conduisant à quelque arbre géant ou à quelque recoin retiré plein de fraîcheur, de rêverie et de mystère...

Ces quelques indications ne sont pas exclusives. La forêt se métamorphose continuellement et produit des enchantements toujours nouveaux pour ceux qui la fréquentent et qui l'aiment. Elle inspire le philosophe, le savant, le poète, le penseur quelque il soit. Nous ne pouvons pas nous abstenir de citer ici, quelques pages empruntées à différents écrivains.

Nous prendrons d'abord M. Jacques Chevalier qui a écrit son bel ouvrage sur = la forêt de Tronçais = au fond de l'auge et s'est documenté dans son sein même : 1/

..... « L'immensité à Tronçais – nous dit-il 2/ – se révèle dès le premier coup d'œil ; la forêt surprend par son mouvement et par sa force, le voyageur qui la découvre, au sortir des plaines = désolées = du Berry. Elle l'enchante par sa beauté calme et imposante lorsqu'elle lui apparaît sur le versant des terrains primitifs qui elle revêt comme d'un manteau. Elle occupe tout l'horizon de l'ondulation de ses vagues monstrueuses ; elle ne la borne pas d'une ligne nette comme l'océan, mais elle semble le prolonger jusqu'à l'infini et s'enfoncer, suivant l'expression d'un de ses enfants 3/ = en des profondeurs au fond desquelles, on devine tous les frais du vent. »

« La forêt a ce privilège que la longue révélation de son immensité se complète, se précise et se renouvelle par

---

1/ La forêt de Tronçais – Decourtieux éditeur à Limoges
1ère édition 1913 – 2e édition – même éditeur 1922

2/ page 39 2e édition et 1ère édit.

3/ Ch. L. Philippe – Le père Perdrix page 215

la vision patiente et minutieuse de ses arbres, de ses plantes de ses insectes, par la lente observation de la vie qui circule dans la moindre de ses parties où = l'infini en petitesse n'est pas moins surprenant que = l'infini en grandeur. = Pénétrez au sein de la forêt, laissez-là se refermer sur vous. Celui qui se contente de la traverser l'ignore : elle ne se révèle pas au voyageur pressé. Qui veut la connaître doit quitter la grande route pour les sentiers couverts, et abandonner le chemin des hommes, pour suivre en se courbant ceux que ce sont frayés les sangliers. Si vous ne craignez point trop de vous arracher aux ronces qui tapissent le sol, de vous embourber en nos = tartes bourbonnaises = ou de vous égarer en ces haïllers d'où vous ferez lever peut-être quelque harde ou quelque vieux = solitaire = tapi dans sa bauge de fougères sèches, si la solitude ne vous effraie ni ne vous oppresse, alors vous éprouverez au chœur de la forêt, la pure et haute joie de l'homme qui se retrouve, pour ainsi dire, en présence de soi-même, au contact de la nature vierge, de son exubérance indisciplinée, de sa rudesse et de sa force perpétuellement jeune, à laquelle la longueur du temps communique la sérénité.

« Ici tout est grand. Les massifs sont si hauts, les arbres si bien proportionnés et si harmonieux dans leurs groupements et leurs assemblages, que nul individu ni écrase les autres ou n'attire l'attention sur lui. Dans cette société parfaite, où tous s'entraident et s'élèvent ensemble nul ne tire orgueil de sa force, mais la force de chaque individu ne semble destinée qu'à accroître la force de tous, il a vécu avec eux et mourra avec eux..... »

Après le philosophe prenons les impressions du savant: 1/

.....« Non, la forêt n'est pas sauvage, elle n'est pas déserte, elle est, au contraire, emplie d'une vie active. Quelle puissance magnifique de croissance dans ces perchis élancés dans ces futaies splendides, dont les troncs puissants et échelonnés, supportent, comme de gigantesques pilliers d'une immense cathédrale, une voûte infinie de verdure!.. Penchez-vous sur le sol, regardez dans l'espace, partout la vie intense de l'humble mousse ou du lichen lépreux, à la graminée légère, à la fougère délicate, au buisson épineux, à l'arbre géant; de l'oiseau léger au farouche sanglier, du cerf alerte au chevreuil craintif, au reptile caché dans l'herbe, à l'insecte xylophage, à la mouche éphémère à l'araignée agile ou tapis dans sa toile. Le sol est couvert des dépouilles des grands arbres qui y forment une couche épaisse d'humus. Et là, encore, la vie se manifeste; les êtres inférieurs, les champignons, les vers, les insectes, les cloportes, les myriapodes fouillent et triturent les feuilles, fabriquent de l'humus, source nouvelle de fertilité qui, de la mort recrée de la vie. Et tous ces êtres ont leurs parasites, leurs ennemis

« En somme que tout cet ensemble est loin de former une association au sens général donné à ce mot; c'est un formidable champ de bataille, sur lequel dominent les puissants, les vainqueurs.

1/ Lanimone Botaniste, naturaliste - Bulletin de la Revue scientifique du Centre no, 3 - octobre 1923 - Excursion dans la forêt de Troncais.

« Que de sujets d'études, toutes plus attachantes les unes que les autres se présentent au chercheur, simple curieux ou savant obstiné

« Et voilà pourquoi, nous l'aimons tant, la grande forêt toujours si belle, soit que les chênes géants tordent en gémissant leurs grands bras noueux et puissants sous la rafale ou que la brise légère bruisse dans leur feuillage sombre, soit que le soleil nimbe d'or la cime des grands arbres et joue entre les fûts ou que la neige les ensevelisse ... »

Harry Alis (Hyppolite Percher, le grand écrivain colonial Bourbonnais né à Blanes-fossés sur la commune de Couleuvre) affectionnait aussi votre belle forêt. Au courant d'un de ses premiers ouvrages (Petite ville) dont la trame se déroule dans nos environs, il fait une excursion dans la forêt de Troncais dont il fait ressortir la beauté et la solitude. Cette page d'Harry Alis date d'une soixantaine d'années, alors que la forêt moins bien percée de lignes forestières ~~avait~~ offrait un coup d'œil plus sauvage qu'aujourd'hui.

Nous écouterons enfin le veneur, aimant à y courir le sanglier :1/ ... « En suivant la route de Lucy-Levy, on rencontre une immense pièce d'eau qui coupe la forêt en deux. C'est là, dans ces parages que commencent et finissent toutes les chasses. C'est l'étang de Pireau ... De chaque côté la vue domine une immensité de bois dont le sommet se confond avec l'horizon. L'étang majestueusement placé au milieu paraît se per-

---

1/ – P. Barreyre – Les grands veneurs de l'époque – page 14 Saint-Amand – Imprimerie et stéréotypie de Destenay 70 Rue Lafayette – 1882

se perdre dans l'infini!

« Celui qui examine la majesté de ces belles choses ne peut se défendre de lever les yeux au ciel et demander au Tout-Puissant de lui accorder de longs jours pour pouvoir toujours les admirer!!!...

« Près de l'autre extrémité de la pièce d'eau, partie sud, on trouve un ~~point~~ pont à plusieurs arches en pierres taillées (le pont de la Pierre, qui n'a qu'une arche) bien qu'à cet endroit le réservoir soit plus étroit et couvert d'épais roseaux et arbrisseaux qui ne permettent pas à la vue de voir où commence et finit le large ruisseau qui l'alimente

« C'est dans cette partie resserrée de la forêt que se trouve le passage habituel des animaux sauvages, pour aller d'un côté à l'autre chercher leur nourriture ou pour s'abriter dans les fourrés d'épines, de houx et de hautes bruyères

« Ce passage est considéré par les chasseurs à tir comme un véritable anomoir. Il existe en effet, à cet endroit, une partie marécageuse que les sangliers ne traversent jamais sans se souiller! aussi l'a-t-on surnommée = la souille des sangliers = A côté, dans un groupe d'arbres une petite hutte en branches de genévrier et de fougères traîtreusement arrangée pour cacher le tireur. C'est à cet endroit que les maîtres d'équipage portaient les amis qui venaient les visiter et n'avaient pas l'habitude de voir fauves et noirs, se réjouissant à l'avance d'entendre raconter à la veillée les émotions des uns et les regrets poignants des autres!...

« C'est au point central de cette vaste et majestueuse forêt nommé le = point du jour = que sacrifiant le faste des châ-

des châteaux, l'agrément des villes ou plaisir de la chasse, un veneur incomparable (le marquis de Beaumaire) a transporté ses chenils afin de pouvoir s'adonner tout entier au culte de Saint-Hubert. ...»

Non seulement la forêt se métamorphose sans cesse dans son immensité, mais elle se métamorphose encore davantage dans la révolution d'une année. Chaque saison la fait différente, et lui donne une beauté spéciale. Nous allons, à ce sujet donner de nouveau la parole à m. Jacques Chevalier qui nous a laissé de ces changements, une poétique et savante description: ..... «Le printemps et surtout l'automne sont à Fontainebleau les époques où la lumière est la plus magique. Suivez la lisière des bois vers Thomery, un soir d'avril, tandis que le soleil baisse et qu'une lumière orange imprègne les brumes à l'horizon; d'un côté la campagne familière étale ses blés verts, ses vergers en fleurs, ses toits de velours; de l'autre se dresse la forêt grandiose dont le dôme commence à rosir, et qui égrène par place les bouleaux, les trembles et les saules. Sur la lisière, au premier plan, luisent les houx; le second plan répète le ciel sur le vert tendre des charmes, le vert sombre des bois, le vert chaud des mousses et sur les bruyères fanées; dans le fond, au-dessus des fougères mauves, s'élève un massif gris de hêtres et, par dessus les pins, sous le couvert des cimes noires qui les abritent du ciel, le soleil met à leurs troncs une lumière rouge, ardente, vibrante ..... Quelques semaines plus tard, allez voir la futaie; le rouge perle portant aux pétales, la jeune végétation des sous-bois, la belle mousse des hêtres où entre du jaune indien, du bleu de Prusse et de la terre de Sienne mêlent leurs vives couleurs à la rouille de l'automne qui ont maintenu les chênes; le soir, allant

vers l'Ouest les Pins contre le ciel vous apparaîtront mauves presque violets; approchez, regardez-les à l'Est ils sont d'un gris mat - c'est l'air qui fait ce violet - couleur complémentaire du vert jaune de l'herbe et des sous-bois combiné avec le bleu pâle du ciel sur le gris des troncs, seule couleur susceptible de prendre toutes les valeurs. Bientôt, dans la Futaie rajeunie se répandra l'or des genêts qui en juillet se mariera à la pourpre des bruyères et des callunes.

« Voici novembre : la brise balaie la campagne dénudée et muette et fait mugir la Forêt; dans l'universelle agonie la Forêt a retenu tous les parfums et tout le relief, les riches couleurs rouges et cuivrées des tapis de feuilles mortes, l'or vert, le grenat, le rang, les flammes éclatantes des hêtres, l'or massif et lourd des chênes ruissellent sur tous les côteaux, les troncs nus, droits et forts s'enlèvent d'un trait sur le fond d'une chaleur invraisemblable, que semble alimenter un foyer sourd; la lumière saute, s'épandant tout à coup par une déchirure de nuages, le bois s'illumine, tandis que la rafale obscurcit le ciel, sous un vol de feuilles rouges....

« L'hiver va venir; les arbres s'engourdissent; la Forêt se recueille; mais un perpétuel printemps règne au cœur de la ~~Forêt~~ Futaie apaisée, où nos oiseaux sédentaires chantent tout l'hiver. C'est alors qu'on voit le mieux l'architecture de la Forêt, les voûtes en berceaux et les voûtes d'arêtes, les assises, les colonnes et les nervures de ces cathédrales aux perspectives infinies; c'est alors que se révèle le mieux la beauté du paysage, la grandeur des lignes, l'immensité des horizons. Je connais peu de vues en Europe qui soient supérieures à la vue qu'on a du haut de Sied-du-nid, sur les étangs de Saint-Bonnet et de Morvat, sur les vieilles cimes

de la forêt et sur les clairs massifs de pins. J'en connais peu qui soient comparables à l'horizon qu'on découvre au Chemin des Carrières rouges, près du Rond gardien, sur la Plantonnée, Tronçais, les côtes de Saloup et de la Bouteille ....»

La Forêt Scientifique

Faune

La forêt de Tronçais est peuplée des hôtes habituels aux forêts de France. Le terrible auroch des temps gaulois que nos ancêtres affectionnaient tant de chasser a disparu depuis longtemps. Le loup, le seul carnassier à redouter dans notre contrée, qui était très-commun dans nos environs où il a commis de nombreux dégâts et méfaits a disparu également, grâce aux nombreuses battues faites, tant par les particuliers, que par les officiers de louveterie, lequel officier était, pour nos environs, le marquis de Beaucaire; grâce aussi à la multiplication des routes, à la fréquentation plus intense de la forêt qui ne laisse plus suffisamment de sécurité aux animaux sauvages. Ce n'est plus que de temps à autre, et excessivement rarement qu'on a connaissance du passage d'un de ces animaux, venant sans doute de quelque forêt de la Creuse ou du Périgord, sans s'y arrêter. Pendant le grand hiver de 1870-1871, ces animaux sont venus, la nuit, jusque dans la ville de Cérilly, et dans les beaux bourgs environnants.

Comme autres carnassiers on y rencontre =

- Le Renard - (Canis Vulpes) assez commun;
- Le Blaireau - (Meles taxus, Schr. do,
- Les Fouines et putois (mustela putorius) L. A.C.
- La Belette - (mustela vulgaris L. C.
- La marte commune - (mustela martha L, qui affectionne les Forêts auprès des hautes futaies.
- Le chat sauvage - (felis catus, L. de plus en plus rare

—— Comme pachydermes et ruminants :

- Le Sanglier - (Sus Scrofa) gibier de chasse à courre
- Le Cerf - (cervus elaphus) L. do,
- Le Chevreuil - (cervus capreolus, L. do.

—— Comme rongeurs :

- L'écureuil - le Lièvre - le Lapin -
- La Loutre (lutra vulgaris) qui vit dans des terriers près des étangs et des cours d'eau
- Le Loir (Myoxus glis) assez rare - gracieux animal ayant un peu la forme d'un écureuil, orné comme lui d'une queue garnie de longs poils étalés qui grimpe sur les hautes futaies de hêtres, dont il est friand des fruits)
- Le Lérot (myoxus nitela)

On peut ajouter aussi, le Hérisson et la Taupe, plus communs sur la lisière.

Durant toute la belle saison et jusqu'au mois de Novembre, on peut observer aussi de nombreuses noctules (Vesperugo noctula) la plus grande des chauves-souris françaises, qui volent rapidement au-dessus des futaies, faisant la chasse aux insectes crépusculaires comme elles; elles passent la journée, immobiles, tapies sous des écorces ou dans les cavités des troncs d'arbres; elles peuvent atteindre la taille d'un merle,

(C. Olivier - La forêt de Tronçais - Revue scientifique des Centre)

— Les reptiles et les batraciens appartiennent aux espèces qu'on trouve dans le département :
- La vipère aspic (Vipera aspis) malheureusement de plus en plus commune parce qu'on néglige de la détruire.
- La Couleuvre vulgairement serpent d'eau - inoffensive
- L'orvet (anguis fragilis) vulgairement Lanvet
- Le Lézard vert (lacerta viridis
- Le Lézard gris (lacerta muralis - vulgairement Lisette
- La rainette (hyla viridis) arboree
- Les grenouilles vertes et rousses (rana viridis et temporaria)
- La Salamandre - Les Tritons, auprès des sources du ravin de la Bouteille - Les Crapauds

— Les Oiseaux —

Il n'y a pas, non plus, dans notre forêt, d'espèces spéciales d'oiseaux à signaler. Ce sont elles qui fréquentent les Forêts du Centre, assez nombreuses, du reste, et renfermant beaucoup de rapaces =
- La Buse (buteo vulgaris
- Le milan noir (milvus niger) Bris
- Le milan royal (milvus regalis - Bris
- Le Circaëte Jean le Blanc (circaëtus gallicus
- L'autour des palombes (astur palumbarius - Brhem
- Le Busard montagnet (blanc avec le bout des ailes bleues)
- L'épervier (accipiter nisus) Kerp (accipiter)
- La Hulotte (syrnium aluco) Brhem
- La Bondrée apivore (pernis apivorus) Cuv.
- L'aigle criard (aquila nævia) Bris - que l'on rencontre surtout dans les Forêts de l'Est et de l'allemagne
- L'aigle botté - aquila pennata) Bris

- L'aigle pêcheur - Le moyen-duc - Le Chat-huant - La Chouette Le corneau, etc...

On y a tué, paraît-il un Syrapte paradoxal qui avait émigré du Caucase dans la Forêt de Trancais.

Parmi les autres nombreux oiseaux on y rencontre :

- La Sitelle (Sitta caesia) Mey
- La Corneille (corvus corone) L.
- Le Casse-noix (nucifraga caryocatactes L. Les
- L'étourneau (sturnus vulgaris) L.
- Le Loriot (oriolus galbula) L.
- Le merle (turdus merula) L.
- Troglodyte (troglodytis parvulus) Koch
- Fauvette (genre Phyllopneuste) Meuste
- mésanges (genres parus - picula - et orites)
- gobe-mouches (genre muscicapa) (muscicapa)
- Tourterelles (turtur auritus) Ray.
- Faisans (phasianus colchicus) sur la lisière

— Comme oiseaux migrateurs :

- La Bécasse (scolopax rusticola) ainsi que la Bécassine qui font l'objet de chasses à l'affût aux heures de leur passage au-dessus des futaies.
- Les becs-croisés - coqs de bruyères, ramiers, etc...

Et comme sédentaires toute la gent ailée : Engoulevents - Pics-verts, le long des cours d'eau - grives, huppes, geais - pies corbeaux - Linots - Bouvreuils - Pinsons - Chardonnerets - Fauvettes, etc...

— Palmipèdes et Echassiers :

On a remarqué que les Palmipèdes et les Echassiers étaient peu nombreux, malgré les beaux étangs de la Forêt qui

seraient beaucoup moins visités que les étangs du Nivernais et ceux des environs de moulins. Sans doute parce qu'ils sont trop abrités par les épaisses futaies. On y rencontre -
- Les canards sauvages
- Les Judelles - (fulica atra) L qui fréquentent les étangs de Saint Bonnet, La Pacaudière et Tranais
- Quelquefois, on rencontre aussi, dans ces étangs, la tortue d'eau (cistudo europaea) Schn
- Quelquefois aussi le Héron cendré, et comme oiseaux de passage le Butor et la grue cendrée.
— Poissons - Dans les étangs, beaucoup de poissons :
- Les anguilles - (anguilla vulgaris)
- Les carpes - (cyprinus carpio)
- Les perches - (perca fluviatilis)
- Les tanches - (tinca vulgaris)
- Les brochets - (esox luceius)
- Les brèmes - (abramis brama)
et quelques coquillages. Dans les ruisseaux foisonnent -
- gouyons - (gobio fluviatilis)
- ablettes - (alburnus lucidus)
- gardons - (leuciscus rutilus)
- Vérons - (proxinus laevis)
- Barbeaux - (barbus fluviatilis)
- Loches - (cobitis barbatula)
- Lottes - (lotu vulgaris)
Etc... ainsi que beaucoup d'écrevisses.

– Entomologie –

Sous le rapport entomologique, la Forêt demanderait à être sérieusement explorée et étudiée. Les insectes de tous les genres y abondent; névroptères et libellules pullulent autour des nombreux étangs, les coléoptères peuplent les massifs forestiers, les papillons aurore annoncent le printemps, y sont très-répandus, les Vanessa habitent les prairies de la Bouteille jusqu'à la fin de l'année, la mante religieuse s'y rencontre souvent immobile sous les feuilles dont elle a la couleur. Peut-être aussi la nomenclature des insectes, comme celle des plantes est-elle un peu réduite par un milieu toujours semblable. mais les captures d'insectes n'ont lieu que de loin en loin, au cours de quelque excursion précipitée, organisée par quelque société scientifique du département, ce qui est bien insuffisant pour en connaître la richesse.

Nous réunissons ici tous les renseignements que nous avons pu trouver sur ce sujet:

M. l'abbé Berthoumieu a signalé parmi les insectes les plus nuisibles à la forêt =

- Liparis monachia (Zig Zag à ventre rouge)
- Bombyx auriflua (cul blanc)
- Tortrix cerasana (pirale des pousses)
- Bombyx processionnea (processionnaire)

Après ces chenilles, les larves des coléoptères Carabus bifasciatus – melolantha vulgaris – Hannetons etc... Les bois résineux sont plus sujets aux dégâts que les feuillus.

On y rencontre encore, signalés par M. A. Dauphin dans le Bulletin de la Société scientifique du Centre du mois d'octobre 1923 :

- Une grosse Cétoniide (asmoderma eremita)
- Calosoma indagator (à la Bouteille)
- Calosoma sycophantus (dans les pins)
- Carabus auromitens
- Obtia caerulea
- Rosalia alpinus
- Cerophytum elateroïdes - Latr.
- Corymbites haematoides - Fab.
- Prianus Coriaceus . L.

} dans les souches en décomposition; les écorces d'arbres morts

- Oegosoma scabricorne - Scop.
- Rhophalopus femoratus . L
- Calidium violaceum - L.

} aux mêmes endroits

- Noteophylus aquaticus - L.
- do palustris - Dupt.
- Elaphrus aureus - Mult.

} Etang du Ris près Braize, sous les pierres

- Leistus ferrugineus L

} Etang de Pirot. sous les pierres

- Carabus mesocarabus (problematicus. Herbst.
- Carabus autocarabus (variété Sudresé (auratus - Lap.
- Carabus chaetocarabus (intricatus L
- Cychrus rostratus L

} Dans les souches - sous la mousse au pied des arbres.

- Oodes helopioïdes - Fabr
- Anchomenus lugens - Duft.

} Etang du Ris

- Aesalus scarabaeoïdes - Panz.
- Sinodendron cylindricum L.

} Souches cariées

- Sisyphus Schaefferi - L } clairières sablonneuses
- Cetonia speciosissima - L } dans une souche pourrie
- Cerophytum elateroïdes Labr.
- Corymbites haematodes - Fabr } souches pourries - écorces
- Prionus coriarius } d'arbres morts
- Aegosoma scabricorne
- Galerucella lineola F. (lineola) } Etang du Ris
- Hyppodamia 13 punctata L.

A cette liste s'ajoutent tous les différents insectes pullulant dans la contrée

Flore

Sous le couvert des colosses végétaux vit tout un monde de plantes, hautes ou humbles qui varient selon la nature du peuplement, les essences dominantes des massifs et, surtout, selon la nature du terrain. Dans son ensemble la flore de la forêt est, en somme peu riche, à cause de l'unité géologique en grande partie de granit, peut-être aussi, à cause du manque de lumière et de soleil, sous les vastes frondaisons. Cependant on y rencontre assez communément des plantes beaucoup plus rares ailleurs et quelques espèces qui lui sont un peu particulières. La flore est sensiblement plus riche sur les lisières du Nord-est et de l'Est où l'on s'avance vers la couche calcaire du Berry. Nous allons résumer tout d'abord les essences forestières par ordre d'importance :

- Chêne rouvre et pédonculé - utilisés comme bois d'industrie, meubles robustes ; comme merrain pour le barricage, le plus estimé des chênes de toute la France ; enfin les débris comme bois de brûle ;
- Hêtres et Charmes - utilisés également comme bois d'industrie pour les travaux de boissellerie, meubles plus ordinaires

pour le charronnage, la sabotière, et les déchets également comme bois de brûle

- Bouleaux - mêmes emplois que ci-dessus
- Pins maritimes un peu abandonnés comme trop fragiles
- Pins sylvestres employés pour les étais et les parquets; mauvais bois pour la construction parce que les insectes le rongent trop facilement.

Parmi les arbres plus rares en forêt, poussant plutôt sur la lisière, le Frêne, utilisé pour meubles élégants - la loupe du Frêne rivalisant avec l'acajou - Châtaigniers peupliers, saules, érables, merisiers, sorbiers, ces derniers utilisés pour les manches d'outils.

Parmi les arbrisseaux garnissant les sous-bois, le buis utilisé par les tourneurs pour une foule de menus objets, peignes, tabatières, cuillers et fourchettes, etc..; le genévrier et le houx très-communs sous les futaies ombrant les chênaies, ainsi que la Bourdaine ou Nerprun, appelée aussi morelle ou bois noir; enfin, la ronce qui encombre le sol et la bruyère qui l'embellit.

Si l'on pénètre sous les futaies, si l'on parcourt les nombreuses routes, toute une flore se révèle aux regards. Les fougères dominent partout, depuis la géante fougère aigle (pteris aquilina) aux feuilles finement découpées jusqu'aux minuscules capillaires, doradilles, mousses et lichens tapissant le sol et les vieux troncs, choisissant pour y végéter les recoins ombragés et humides. La belle fougère Osmonde royale (osmunda regalis), un peu particulière à notre forêt, avec ses tiges rameaux aux folioles arrondies, en groupes de fleurs, est assez commune à la Gorette d'Argent

derrière la maison forestière du Rond de Thiolais, et aux environs de la fontaine Viljot. Lors de l'aménagement de cette fontaine dans son bassin de pierre, en 1900, l'administration forestière avait planté autour de la petite clairière des massifs d'Osmonde royale qui seraient remarquables aujourd'hui; ils ont été malheureusement détruits par le public.

Le Blechne en épis (Blechnum spicant) abonde dans les ravins humides, sur le bord des ruisseaux, à la base du côteau de Bougimont. Il dresse ses touffes pittoresques de feuilles fertiles très découpées et garnies de sporanges, mélangées, sur un même pied de feuilles stériles, longues et étroites comme des rubans. A côté abondent les scolopendres aux touffes de feuilles également rubannées.

Dès le printemps venu, les sous-bois sont décorés à profusion par les étoiles blanches des anémones aux feuilles gracieusement découpées, en même temps que se montre timidement, un peu partout la petite fleur de la violette, dissimulée dans les fourrés et les feuilles mortes, au bord des chemins

A ces premières fleurs annonçant le retour des beaux jours succèdent bientôt, groupées en épais massifs les clochettes blanches et parfumées du muguet porte-bonheur que les foules viennent cueillir et celles du Polygonier ou Sceau de Salomon. Sous les futaies un peu aérées, et le long des lignes forestières, abondent les Euphorbes, dont la plus vigoureuse, l'Euphorbe d'Islande présente ses grosses touffes à chaque pas.

Le soleil monte de plus en plus à l'horizon, la flore se multiplie. Ce sont les agraphides aux épis de fleurs

bleu pâle, dignes concurrentes de nos jacinthes cultivées, les lobélies aux fleurs bleuâtres, communes au Rond de la Cave. Puis la floraison continue. Tandis que le Lierre grimpe aux troncs et les étreint de son manteau de feuilles luisantes, tandis que le chèvre-feuille rampe parmi les ronces, le fraisier sylvestre étale partout ses minuscules étoiles blanches et mûrit ses petits globes rouges; la mélitte à feuilles de mélisse, un peu spéciale aussi à notre forêt, commune aux environs du Rond de Morat, entoure sa tige anguleuse de ses grosses fleurs blanches, tachées de carmin, aux lèvres ouvertes comme des gueules prêtes à mordre; l'Androsème ou Toute Bonne aux fleurs pâles suivies de baies noires, qui peuple la ligne des Chafreins au pont de la Pierre, et celle du Point du jour à la fontaine Viljat affectionne aussi notre forêt de Tronçais. C'est la parenté très-rapprochée des nombreux mille-pertuis aux feuilles perforées, aux ombelles d'étoiles dorées qui l'entourent; connue par les bonnes femmes de la contrée, sous le nom de = catafia = elles emploient ses feuilles en cataplasmes, sur les plaies et contusions, avec succès.

Ce sont encore, les Valériane aux bouquets de fleurs roses, l'Ancolie aux clochettes violettes réunies en anneaux au bout des branches, les Silènes aux calices globuleux et transparents, les genêts aux papillons dorés, les bruyères et les callunes aux tapis épais de fleurs roses, les Euphraise, les Rinanthe, les Orchidées aux épis de fleurs diverses, les Pulmonaire aux feuilles tachées, en forme d'oreilles de lièvre et, dans les fossés humides du bord

des chemins, les Lysimaque aux épis de fleurs jaunes, les Salicaire aux longs épis de fleurs roses.

Dans les endroits marécageux abondent les prêles ou = queues de rats = aux feuilles filiformes, ainsi qu'une petite plante aux feuilles sétactiles, assez dissimulée, le Drosera à feuilles rondes que nous rencontrons aux Cherons près Saloup et aux environs de Brauze. Le Drosera rotundifolia, connu anciennement des nombreux sorciers de nos campagnes, sous le nom de = matago = jouissait alors de nombreuses propriétés occultes; mais pour lui conserver toutes ses vertus il fallait le cueillir, le matin de la Saint Jean, avant soleil levé, et n'être vu de personne.

Sur les bords des nombreux étangs c'est une flore un peu spéciale de joncs et de carex aux multiples variétés, tandis que sur leurs eaux flottent les larges feuilles des Alisma des Nénuphars, des macres et autres plantes aquatiques

Enfin, dans les sous-bois frais et aérés, ce sont des champignons de toutes espèces et de toutes couleurs vénéneuse et comestibles, qui attirent de très-loin à l'époque de leur apparition une foule considérable d'amateurs dans la forêt

Cette revue, à vol d'oiseau de la flore forestière, assurément bien incomplète, demande une liste succinte des plantes qui, sans être spéciales à la forêt s'y trouvent cependant plus communément que partout ailleurs; plantes que nous avons eu l'occasion de recueillir nous-même, en grande partie dans nos herborisations :

- Batrachium radians (rayonnante)
- d°, trichophillum (capillaire)
- Ranunculus nemorosus (des bois)

- Cucubalus bacciferus (baccifère)
- Silena armeria (armérie)
- Androsæmum officinale (vulgairement = toute bonne =)
- ~~Sarothamnus~~ genista pilosa (genêt velu)
- melilotus alba (mélilot blanc)
- Comarum palustre (des marais)
- Rubus villicaulis (velu) Rond du Chevreuil)
- Valeriana dioïca (dioïque)
- Senecio eraticus (divarique)
- Erica tetralix - cinerea (bruyères)
- Calluna vulgaris (bruyères) (Calluna)
- Lysimachia nemorum (des bois)
- anagallis tenella (délicat) bords étang de Tronçais
- Chlora perfoliata (perfoliée) la Bouteille
- menyanthus trifoliata - étang
- Polygala dubia (à ailes aiguës)
- myosotis Strigulosa (rude) Tronçais et Civrais
- Pulmonaria icongifolia - (à longues feuilles)
- Euphrasia officinalis - Tronçais et Civrais
- do, Campestris - do, melampyrum
- Rhinanthus ~~hirsutus~~ pedicularis - palustris - cristatum
- Clandestina rectiflora - Lathrée clandestine - bords du ruisseau de Biozais dans Civrais - La Pelloterie dans Tronçais
- mélitis melissophilum (à feuilles de mélisse) Rond de moral
- Salvia sylvatica (des bois)
- Euphorbia platyphillos - angulatus - Hyberna (d'Irlande) pilosa
- Orchis cariophora - purpurea - bifolia - incarnata - antropophora (homme pendu)
- Alisma natans - repens (nageant et rampant) ou reptans (forme de a. natans

- Polygonatum multiflorum et vulgare
- Convallaria maïallis (muguet)
- Anemone sylvestris (des bois)
- Scirpus multicaulis, sétaceus - Pluriers - sylvaticus
- Rhynchospora alba (blanc) Tronçais et Civrais
- Eriophorum latifolium (linaigrette à larges feuilles)
- do, angustifolium (à feuilles étroites) les deux se trouvent dans Tronçais et Civrais
- Carex pulicaris (puciet) - vulpina (jaune) muricata (rude), paniculata (paniculé) remota (espacé) laevigata (lisse) sylvatica (des bois) amputacea (amputé) paludosa (des marécages, etc...
- Comme graminées : Milium effusum (étoilé)
- Phalaris arundinacea (alpiste roseau)
- Aira praecox (canche précoce)
- Bromus asper (rude) - giganteus (géant) - Tronçais et Civrais
- Poa sylvicola (paturin forêt)
- Potamogeton polygonifolia (à feuille de renouée) - étang de Tronçais - Civrais à l'Ermitage.
- Potamogeton acutifolius (à feuilles aiguës)
- Comme fougères :
- Osmonda regalis (royale) - Thélaire - Villot
- Polypodium officinalis (vulg. Langue de cerf
- Blechnum spicant (ruisseau du grand qui à Bourgimont
- Comme prêles :
- Equisetum telmateya (des marais) Hyemale (d'hiver)

Nous savons que les champignons y sont très-nombreux, ce serait pour eux seuls, toute une longue étude à faire. Nous nous bornerons à citer les espèces comestibles que l'on y rencontre le plus communément :

- La Chanterelle comestible (cantharellus cibarius) vulgairement = Girolle, qui y est très commune.
- Les Clavaires jaunes et rosées (clavaria botrytis) vulgairement = Barbe de chèvre, sur les souches et les vieux troncs abattus
- La Cratelle corne d'abondance (craterellus cornucopioïdes vulgairement = Trompette des morts = assez abondante sur les bords de l'étang de Pirot - se conserve très bien par dessication.
- L'helvelle crépue (helvella crispa) vulgairement = Oreille de Chat = que l'on rencontre plus rarement.
- La morille, trouvée, paraît-il aux environs de Meaulne poussée sans doute par hasard.
- L'Hydne sinué (hydnum répandum), vulgairement : pied de mouton, langue de vache, commune
- L'amanite des Césars (amanita Caesarea) vulgairement Orange = Le plus fin des champignons, assez rare. Son chapeau est uni, d'une belle couleur orange, ses lamelles et son pied sont jaunes, ce qui le distingue de l'amanite tue-mouches ou fausse orange, champignon mortel, dont le chapeau est parsemé d'écailles blanches et dont les lamelles et le pied sont blancs.
- Le Bolet comestible (boletus edulis) vulgairement cèpe très-commun. Surabondant en 1933, ainsi que la pratelle rosée des prés.
- Le bolet bronzé (boletus aereus) vulgairement Tête de nègre) le plus fin des cèpes, assez commun.
- Le Bolet raboteux (boletus scaber) comestible peu délicat, dont la cassure verdit.
- Les psalliottes des bois et des champs
- Les Lactaires délicieux et poivré
Différentes sortes de Russules et de Tricholomes

- Les Lépiotes appelées vulgairement Cocherelles
- Les Coprins (coprinus comatus) au chapeau allongé
- Les Collybie (collybia fusipes) aux pieds fortilles, poussant sur les vieilles souches
- Les Clitocybes au chapeau en entonnoir
- Les Pleurotes ou oreilles de chardon
- La Continaire violette qui a son rôle suspect.
- Les Vesses de Loup et les Polyporés cependant comestibles mais peu ou pas consommés

On a trouvé dans le jardin de l'hôpital au mois d'octobre 1933 un champignon Vesse de loup phénoménal. Ce champignon de forme d'une boule allongée mesurait 81 c. de circonférence, pesait 2 k. 300 et avait une chair ferme, très faiblement comestible

La plupart des champignons comestibles cités ci-dessus demandent à être ramassés avec précaution et un peu d'expérience, car ils ont presque tous leurs rôle vénéneux ou mortel.

Météorologie
Influence de la Forêt sur le Climat

La Commission météorologique du Département de l'Allier a établi dans la Forêt de Tronçais des postes d'observations pour tout ce qui concerne la météorologie :

1° pour l'étude du climat local

- Les Brays (à 224 m. d'altitude) sous la direction du brigadier forestier
- Cérilly (294 m.) sous la direction de l'instituteur
- Bougimont (300 m.) sous la direction du brigadier forestier

- 2° pour l'étude des pluies :
- Les Brays - Cérilly - Bougimont
- Richebout (246m) sous la direction du garde forestier
- Marcin (294m) sous la direction du chef cantonnier de Cérilly
- 3° pour l'étude des orages :
Les Brays - Cérilly, Marcin
Saint Bonnet Troncais 224m sous la direction du brig. forest.
Saint Bonnet Troncais, sous la direction du chef cantonnier
- ~~4° pour l'étude~~ Urçay (239m)
- 4° pour l'étude de la végétation et migration des oiseaux
Urçay (205m) direction du chef cantonnier
Landes Blanches (225m) direction du brigadier forestier
Les Brays - Richebout - Saint Bonnet - Cérilly - Bougimont

De tous ces postes d'observations, il est résulté que, pendant les années 1901-1902 et 1903 que nous connaissons, ceci ;
1° la température moyenne a été pour le canton forestier de 10°
2° que le nombre de jours de pluie - bassin du Cher - a été en moyenne de 145 (Bougimont 161 - Richebout 125)
3° que la hauteur d'eau tombée a été de 742.4 en moyenne (Bougimont 792 - Marcin 713)

La différence d'altitude est considérée comme la principale cause déterminante de l'écart entre les hauteurs d'eau reçue par les diverses stations, mais il peut y avoir des exceptions

Pour étudier plus spécialement l'influence des massifs boisés sur le climat local du Bourbonnais, où les expériences portent sur des futaies de deux siècles, la Commission a organisé :
1° au Nord - Ouest du Département, en forêt de Troncais

les stations de Bouginont à 300m d'altitude, des Brays à 227m de Richebourt à 246. La première au centre des deux autres sur les lisières du grand massif feuillu. Elles devaient noter :
- La relation entre la quantité d'eau qui tombe pour un même lieu sur le sol couvert par le bois et sur celui qui est dénudé
- L'influence de l'état boisé d'une contrée sur la quantité d'eau pluviale qui tombe
- L'influence de la forêt sur la température du lieu.
- La relation entre l'évaporation de l'eau sous bois et en plein champ - L'influence des forêts sur les chutes de grêle.

Après quelques observations, il a été reconnu :
Que la température hors bois était plus élevée que sous bois
Que la quantité d'eau tombée sous bois était moindre que celle tombée hors bois, les feuilles et la ramure retenant une partie de l'eau tombée

Il est à remarquer que c'est pendant le printemps et l'été que la différence s'accuse, époque à laquelle les arbres sont feuillus.

Depuis longtemps, un certain nombre de personnes pensent que les forêts exercent une influence bienfaisante sur les orages et grêle et sont capables d'en atténuer les dégâts On croit qu'elles auraient pour effet, soit d'arrêter et de faire dévier leur marche, soit de diminuer la grosseur des grêlons, voire même de transformer ces redoutables phénomènes météorologiques en simples averses de pluie ou en inoffensives giboulées de grésil.

La direction suivie par les orages qui ravagent notre pays de Bourbonnais est généralement du Sud Ouest (65 pour

environ) C'est le chemin suivi par les orages nés au golfe de Gascogne et traversant la France en diagonale. Ils pénètrent dans le département par les vallées de la Bouble, de la Sioule et de l'Andelot pour gagner le Nord Est de la France et de là, l'Allemagne.

Puis vient la Direction Ouest à Est (18 pr% environ) Ces orages qui viennent de l'Océan pénètrent chez nous par les affluents de gauche du Cher, surtout par la vallée de la Tarde et se perdent dans les vallées du Rhône et en Suisse.

La Chasse à courre en Forêt de Tronçais

Ainsi que nous l'avons vu la Forêt de Tronçais est tout-à-fait propice pour la chasse à courre, étant donné sa grande étendue, ses merveilleuses hautes futaies, ses nombreuses routes, ses clairières ensoleillées peuplées de hauts et de genêtières, ses fourrés impénétrables pour abriter le gibier. On y a chassé longtemps le sanglier = la bête noire = et le chevreuil, et depuis un certain nombre d'années, le cerf.

Nous ne possédons aucune donnée, nous dit M. Olivier sur l'existence ancienne du cerf dans la Forêt de Tronçais et nous n'y avons pas connaissance de sa présence avant l'année 1864. A cette époque la Société Rallye Bourbonnais, obtint de l'Administration de la Vénerie Impériale, la cession de 20 biches et de 4 cerfs qui furent transportés à Saint-Germain et amenés en voiture jusqu'au Rond gardien où ils furent mis en liberté. En dépit de quelques meurtres commis par les braconniers ou peut être aussi par des chasseurs indélicats les cerfs se multiplièrent et devinrent assez nombreux pour entretenir la chasse d'un équipage spécial qui fut monté en 1877 et qui avait la ferme de la chasse. Le bail achevé, en 1881 l'administration au lieu de la renouveler procéda autrement : la chasse fut partagée en trois lots. Les enchères vivement

---

1/ Bulletin de la Revue scientifique du Centre de la France 1908 - 4e Trimestre = La Forêt de Tronçais =

fournies par les veneurs et les chasseurs à tir, montèrent à plus de 30.000 francs, mais les lots adjugés à des sociétés forfaits nivelés, rendirent la chasse à courre impossible et, cerfs et biches chassés avec quelques chiens furent tués à coups de fusil jusqu'au dernier.

Quand il fallut renouveler la ferme, en 1890 il ne se trouva aucun preneur et c'est grâce à quelques compagnies de sangliers et à quelques chevreuils qui avaient survécu à la destruction, qu'elle fut faite à l'amiable, avec un rabais considérable par un propriétaire de vautrait qui en était encore titulaire en 1908 (Sans doute le Comte de la Roche, habitant Saulzais-le-Potier,

Mais les veneurs regrettaient la disparition de ce charmant animal et ses belles chasses à courre dans la grandiose décor de la forêt de Tronçais. Ils résolurent d'en faire un nouveau peuplement. 30 biches pleines et quelques daguets furent lâchés au mois d'avril 1902. La réussite fut également complète et, quelques années après, on pouvait voir de nouveau de majestueux dix cors et des hardes de biches traverser les routes et les carrefours de la forêt, aux yeux des promeneurs.

Les chevreuils y sont généralement peu abondants, étant d'une destruction plus facile par les braconniers, épris sans doute aussi par la multiplication des cerfs aux mœurs à peu près identiques et affectionnant les mêmes refuges

Les sangliers existent en compagnies nombreuses et font des randonnées dans tous les bois environnants, sans compter les dégâts qu'ils causent dans les propriétés riveraines. Leur peuplement est normal, ayant sans doute plus de tranqui-

lité que les cerfs, lorsque l'adjudicataire de la chasse ne chasse que le cerf et ne sous-loue pas celle du sanglier. On en trouve des individus tout blancs provenant sans doute de croisements avec notre porc domestique, et d'autres roux cuivreux

En 1908 trois grands équipages découplaient à Tronçais : le vautrait Rallye Bourbonnais, le Rallye Franchard qui chassait le cerf, le Rallye Champroux qui chassait le Chevreuil, surtout dans le bois de Champroux et la forêt de Civrais. A cette époque, le Prince de la Tour d'Auvergne vint en personne suivre de belles chasses à course dans la forêt de Tronçais. Il offrit à la curiosité des habitants de Cérilly, le curieux spectacle d'une cérémonieuse curée sur la place François Péron, à la nuit tombante, avec toutes ses péripéties et les nombreuses sonneries de trompe qui résonnaient au milieu des maisons. La superbe tête de l'animal, ornée de bois volumineux fut offerte au « Cercle de la Bourgeoisie » où on put la voir longtemps. A la dissolution du cercle arrivée un peu par épuisement de l'élément bourgeois dans la localité, elle passa dans la maison de M. Alexis Mourtous.

Depuis la guerre 1914-1918 un M. Morel, grand industriel du Nord, enrichi paraît-il pendant la tourmente fut adjudicataire de la chasse et vint s'installer au château de la Pacaudière, près de Braize, dont il fit l'acquisition. Il chassait le cerf deux ou trois fois par semaine à jours réservés et avait sous-loué la chasse du chevreuil et du sanglier à des sociétés de chasseurs à tir de Cérilly et des environs, qui chassaient avec quelques chiens, les jours ré-

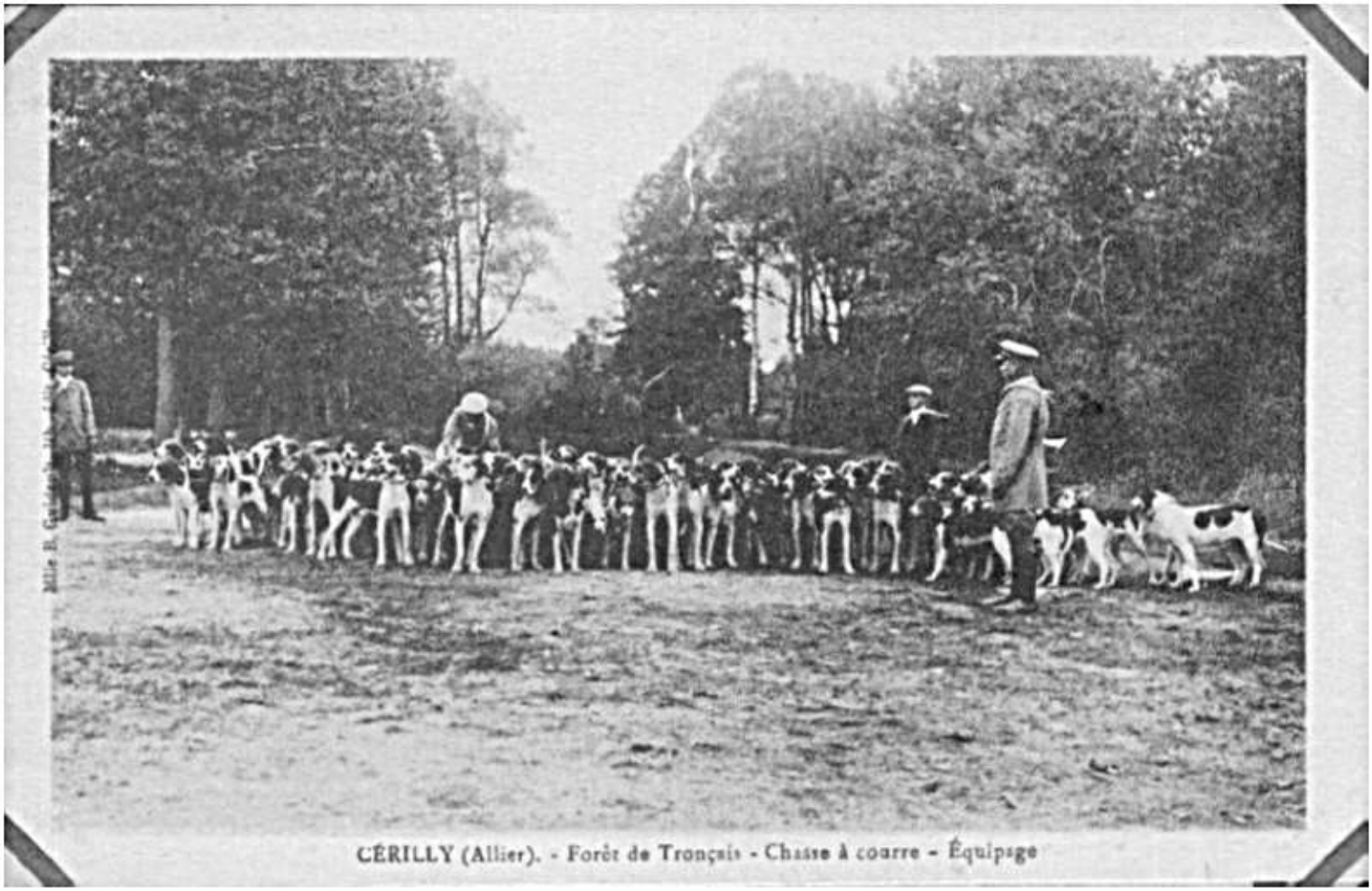

CÉRILLY (Allier). - Forêt de Tronçais - Chasse à courre - Équipage



servis pour la chasse aux cerfs - M. Morel chassait à courre, selon la méthode anglaise, avec piqueurs anglais et chiens anglais, à la meute, sans aboiements, sans sonneries de trompes, sans invités, sans apparat. Ces chasses sans attraits suivies par aucun curieux, passaient inaperçues. Cela semblait être le désir du veneur.

Au renouvellement du bail il fallait arriver ce que arriva en 1881 la rivalité des chasseurs à tir fit monter les enchères et le prix du bail monta à 40.000 francs. L'adjudication eut lieu à la Préfecture le 15 décembre 1928 et M. Morel fut encore l'adjudicataire mais, pour représailles il ne fit aucune sous-location. Chevreuils et sangliers furent peuplés en paix 1/

L'adjudicataire qui suivit - encore actuellement peut-être M. Gaston Lévis, aurait pris la suite de M. Morel abandonnant. Ce nouvel adjudicataire a organisé de très belles chasses avec chasseurs et piqueurs richement costumés, nombreux invités, grosses meutes de superbes chiens, sonneries de trompes, curées en grandes cérémonies, veneurs très savants aimant les curieux. La multiplication des voitures automobiles, permettant aux amateurs de venir de très loin donne de l'animation à la chasse. On en compte généralement de 2 à 300 chaque fois

M. Lévis aurait mis de nouveau, dans la forêt 30 biches et 20 cerfs.

La journée s'achève généralement par la prise de la bête assaillie, presque toujours à l'étang de Pivot ou aux environs. Alors commence la curée au Rond-point vers un cep

---

1/ M. Gaston Lévis serait compromis dans une grave affaire de vol de timbres fiscaux, qui se juge en ce moment (Janvier 1934)

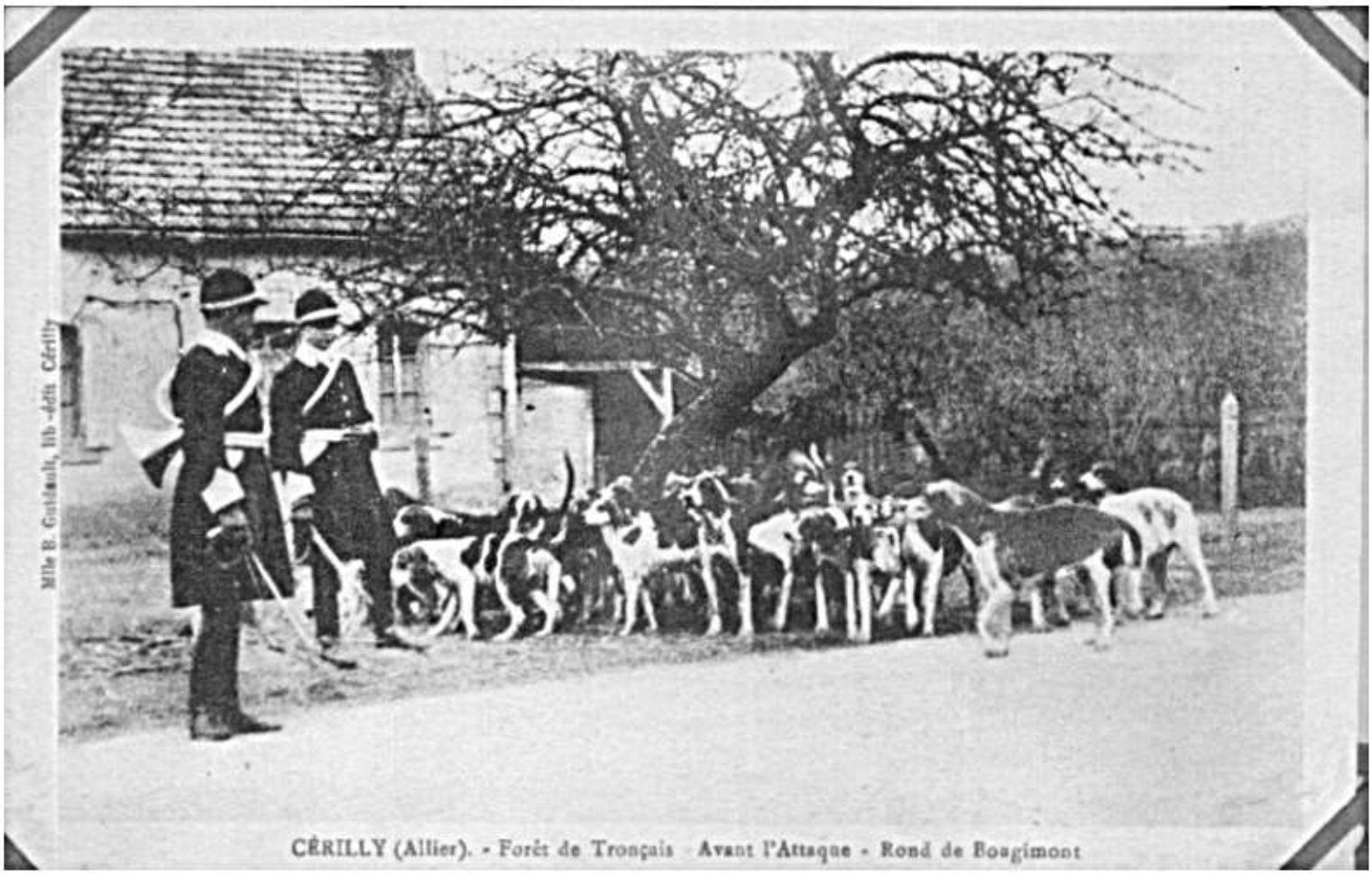

CÉRILLY (Allier). - Forêt de Tronçais - Avant l'Attaque - Rond de Bougimont



CÉRILLY (Allier). - Forêt de Tronçais - La Chasse à courre avant l'attaque - Rond-Gardien

Chamignaux. Quelquefois aussi la chasse s'est prolongée, la nuit approche, la curée se fait à la lumière vive des phares d'autos réunis en un grand cercle, avec tous les rites accoutumés. Le dépouillement de la victime, au son des cors, les aboiements des chiens impatients que le fouet des piqueurs contient à proximité, la révérence du veneur, tête découverte, à la meute, l'invitant à ripailler, la ruée des animaux qui dévorent les chairs en hurlant et en se mordant ... pendant ce temps les sonneries des trompes. Tout cela, donne à la forêt un décor fantastique, avec les feuillées pleines de l'éclat des lumières, les ombres épaisses des sous-bois, les échos qui multiplient et grossissent la voix des cuivres, la foule assemblée qui contemple la scène.

Suivre une chasse à courre qui se développe normalement avec l'automobile d'aujourd'hui est un spectacle toujours captivant. La veille, le piqueur avec son limier a fait le pied et sait où gîte la bête. Le lendemain elle est ressuée et lancée, les chiens aussitôt découplés, hurlent à la vue et couvrent sur les traces, chasseurs et piqueurs suivent la chasse qui commence. On sait généralement où passera le cerf, des piqueurs apostés signaleront la vue et rallieront les chiens. Le cerf, rapide au début, va quelquefois très loin; chasseurs et piqueurs se déplacent en même temps. La chasse est souvent longue et animée. L'animal ruse et cherche à dépister les chiens à sa suite; il fait des détours, revient sur ses pas, fatigue montures et meute, s'arrête, tend l'oreille et espère.... Vain espoir! au relais attendent les montures fraîches, une meute nouvelle et impatiente qui est découplée. Le pauvre cerf après une admirable traversée, chassé furieusement, de nouveau,

succombe de fatigue, acculé par les chiens, et reçoit le coup mortel bramant et larmoyant. La bête est prise et servie. Chasseurs et piqueurs réunis sonnent l'hallalé triomphal.

Pendant ces courses rapides, ces tours et ces détours, ces marches : avant et arrière, passent et repassent sans cesse, à la queue leu, leu, au galop de leurs montures, chasseurs et piqueurs gardant le contact de la chasse. Suivent ensuite les cent ou deux cents autos, bondées de curieux avides d'assister à toutes les phases qui se déroulent, surtout à la prise définitive, tandis que dans la forêt en grande rumeur retentissent les sons des cors

Puis, c'est la curée ; enfin la dislocation : chasseurs, piqueurs et meutes s'en vont, au son des sonneries triomphales à l'allure martiale de leurs montures. Les autos s'éloignent, rapides, dans toutes les directions, luttant de vitesse, au bruit des cornes ; les nombreux curieux de tous les environs venus à pied, s'en retournent, en devisant sur les intéressantes péripéties de la journée....

×

Parler de la Chasse à courre dans la forêt de Tronçais c'est nécessairement évoquer le souvenir du légendaire marquis de Beaucaire, le grand veneur de la forêt, pendant une longue période, lequel avait alors, dans un rayon très étendu, la plus grande renommée.

Le marquis de Beaucaire était le dernier rejeton de la noble maison de Beaucaire, originaire du Languedoc, installée depuis plusieurs siècles dans nos environs, entre autres lieux, à Liénesse (Cher) et alliée à plusieurs familles nobles de la contrée 1/ (voir note 1/ page suivante)



83. - Forêt de Tronçais. - La Chasse à courre - 3. Le Lancer, près le Rond Gardien

...dard, lib.-édit., Gérilly - N° 50

Il resta seul, très-jeune. Gâté par sa mère qui n'avait que lui, d'un caractère naturellement emporté, il préférait courir qu'assister aux leçons de ses précepteurs, aussi son instruction fût-elle fort négligée, et à vingt ans, il savait à peine signer son nom. Cette ignorance accentua son caractère sauvage, car se sentant mal à l'aise dans la société qu'il fréquentait, il recherchait l'isolement et la solitude. Grand et bel homme, d'une force athlétique, non moins grand seigneur, il avait conservé de nos jours les allures de ses ancêtres féodaux. Veneur intrépide, riche et fougueux, il aimait passionnément la chasse pour apaiser son besoin d'activité. Téméraire et violent, son regard d'un éclat insoutenable = lançait des éclairs, dans ses moments de surexcitation.

Il habita successivement Liessesse, la Pommeraie et Bardais et vint, sur les dernières années de sa vie, alors qu'il était quasi-ruiné, après avoir dissipé, par ses extravagances, une grosse fortune, s'installer au = Point du jour = Il habi-

---

1/ Le marquis de Beaucaire était né à Couzon (Allier)

Les armes des de Beaucaire étaient = écartelé aux 1 et 4 d'azur, au léopard lionné d'or, et aux 2 et 3 de gueule, à la croix ancrée d'argent. Un des ancêtres du marquis François de Beaucaire de Peyguillon, seigneur de la Crète à Chazemars (canton d'Hérisson, où il mourut, était évêque de Metz, orateur et savant. Il avait été, en même temps, prieur commandataire du prieuré de la Bouteille dans la forêt de Tronçais, cité par Nicolas de Nicolaï, en 1569) (Voyage au pays et duché de Bourbonnois =



CÉRILLY (Allier). - Forêt de Tronçais. - Chasse à courre

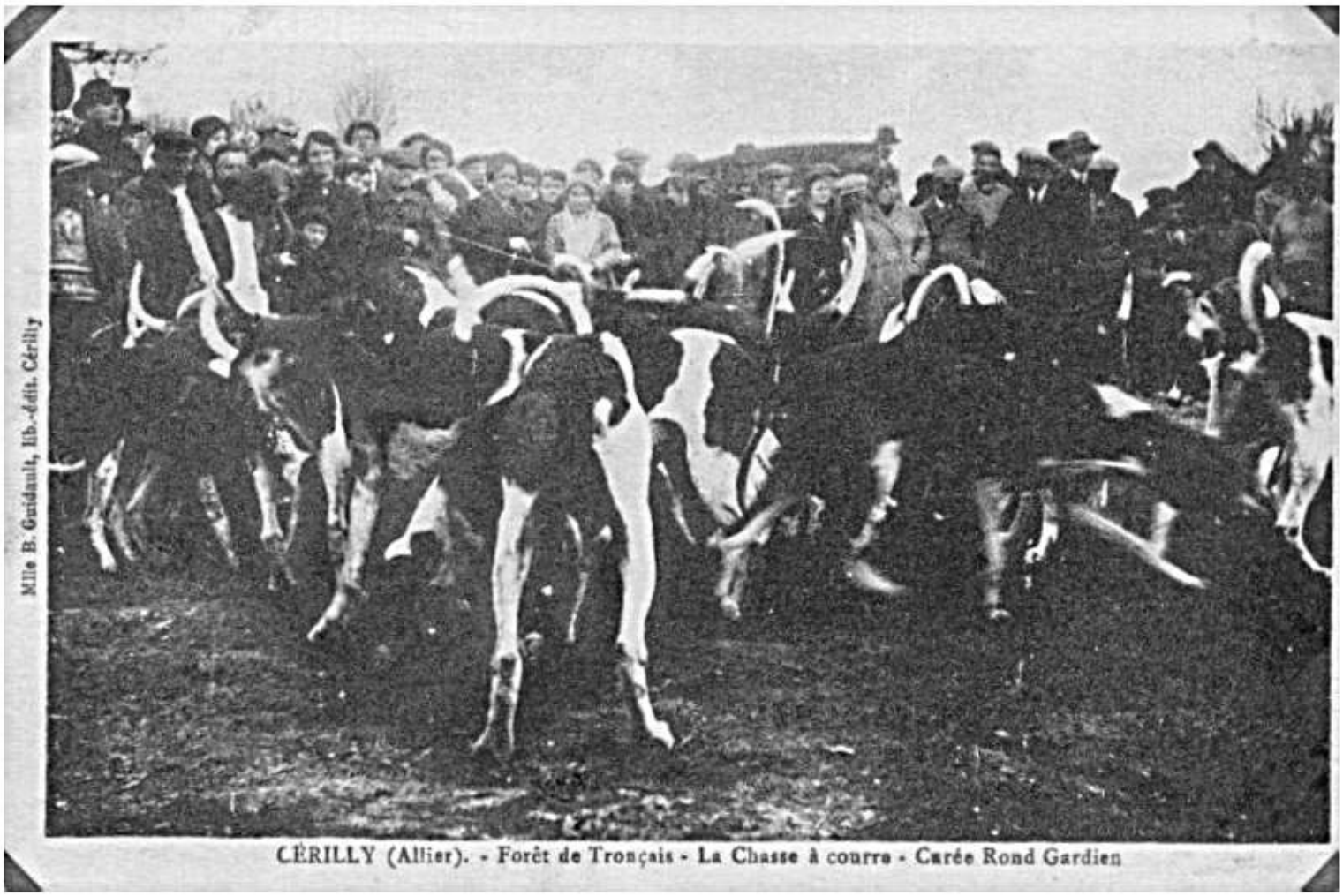

CÉRILLY (Allier). - Forêt de Tronçais - La Chasse à courre - Curée Rond Gardien

trait là, à l'orée de la forêt un modeste pavillon qui a été remplacé, dans la suite, par le château qu'on y visite aujourd'hui, édifié par M. Georges Michel et son épouse Marguerite Froissard de Broissia, en avril 1877.

Le marquis de Beaucaire aimait particulièrement courre le sanglier = la bête noire =; il était non seulement grand veneur, mais aussi, officier de louveterie pour la région. Il accomplissait des prouesses qui faisaient l'admiration de ses nombreux invités. Mais à côté, il faisait des choses déconcertantes, désordonnées, fantastiques, qui lui ne se faisait pardonner qu'en jetant l'argent à poignée ce qui accélera sa ruine.

Dans son pavillon du Point du jour où il continua à recevoir amis et invités, c'étaient continuellement de pantagruéliques agapes et des orgies de champagne. Le marquis grand buveur se plaisait à voir ses convives rouler sous la table et, impunément, pour les entraîner, buvait de champagne dans une coupe à fromage qu'il remplissait jusqu'aux bords. Il aimait beaucoup la flatterie, des courtisans de Cirilly étaient rares et savaient l'encenser mais, le marquis Fantasque, en pleine soirée, jetait brutalement : = allez vous en !.. et il fallait saluer et partir immédiatement.

A la chasse il bravait toutes les difficultés, traversait à la nage les étangs sur la glace mouvante, s'approchait de la bête noire, pour la servir en s'avançant dans la vase jusqu'aux reins, pénétrait à pied dans les fourrés impénétrables au commun des mortels pour débusquer le solitaire qui n'en voulait pas sortir, se battait avec lui, corps à corps,

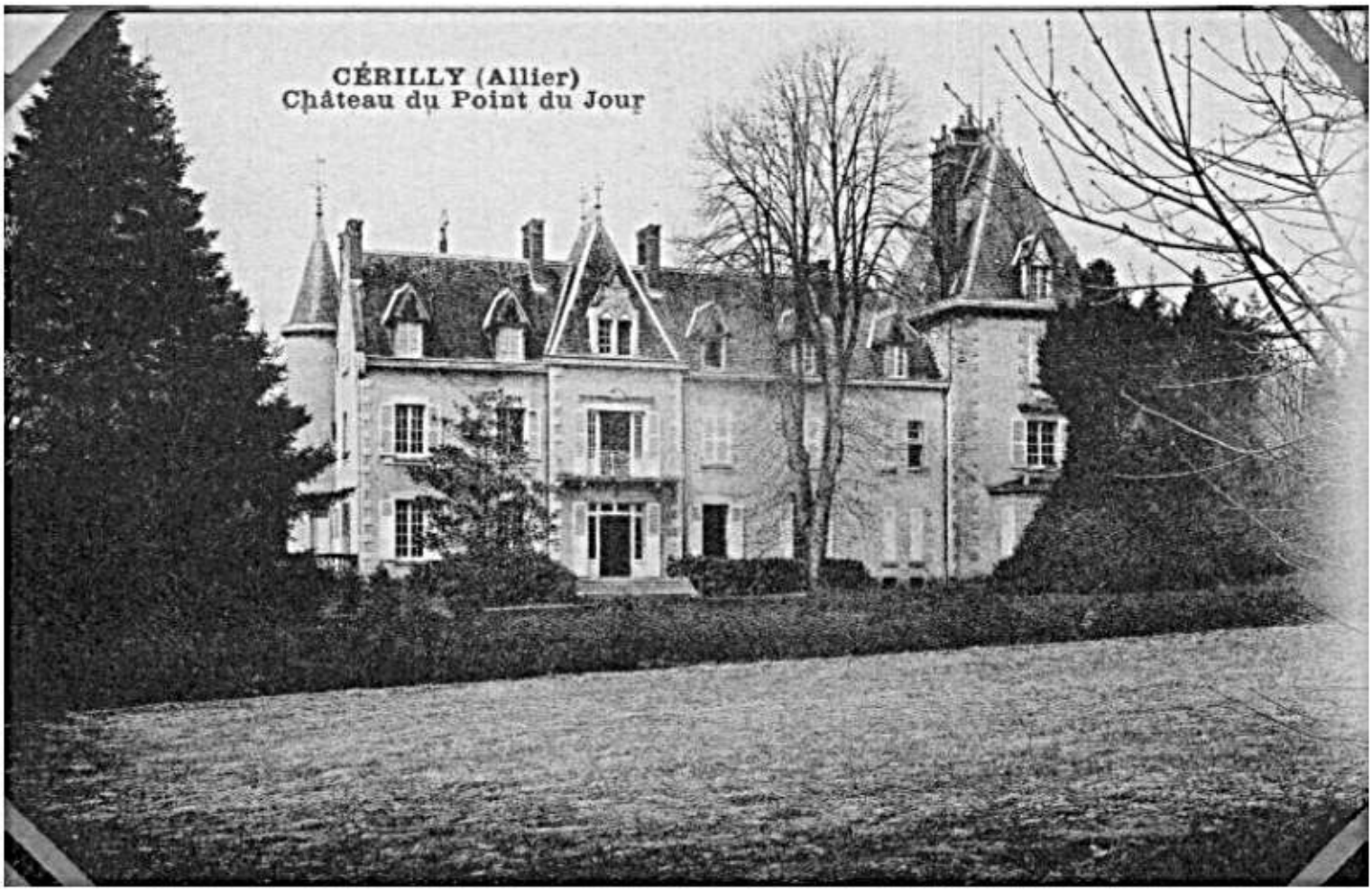
CÉRILLY (Allier)
Château du Point du Jour

et, la bête servie faisait retentir la Forêt de savoir de stentor et des sonneries formidables de sa trompe

On compte qu'il tua, pendant ses cinquante années de chasse, environ 1500 sangliers, à raison de 30 par an, sans compter de nombreux loups

M. Paul Barruyre, dans son livre des grands Veneurs que nous avons cité précédemment nous a laissé beaucoup de souvenirs du marquis de Beaumaire, non seulement comme grand veneur, mais aussi concernant ses exploits fantastiques : Un jour il franchit, à cheval, le canal du Cher près de l'écluse ; une autre fois, cheval et cavalier tombent à l'eau et s'en tirent avec peine ; à Lurcy-Lévy, un jour de foire, il fait caracoler son cheval dans l'étalage, par terre, d'un marchand de poterie et de vaisselle ; à Bourbon-l'Archambault, pour une réunion de Veneurs fêtant la Saint-Hubert, il monte à cheval au 2e étage de l'hôtel rendre visite à un ami, et descend de même ; à la fin du repas il fait monter son cheval sur la table du banquet et casse ainsi toute la vaisselle .... et cent autres prouesses aussi extraordinaires que coûteuses, largement payées pour ne pas être inquiété par la police - qui était alors, à son égard, bien indulgente.

C'était, à côté de cela, un grand artiste comme joueur de musette ou cornemuse. Un vieux cornemuseur des pays lui avait donné les premières leçons et il avait acquis beaucoup de talent. Il avait une cornemuse faite sur ses données, avec bien des notes, qui rendait un son retentissant. Il se plaisait à faire des randonnées dans les environs monté sur un break, accompagné d'autres cornemuseurs

et de jouer tout le long du chemin. Jeunes gens et jeunes filles, en entendant la musette du marquis = qu'ils connaissaient bien = se réunissaient aux carrefours et sur la place des villages. Le marquis, alors souriant arrêtait sa voiture et les jeunes gens dansaient à perdre haleine, tandis que la musette invitait souvent aux embrassades, par de nombreux = gygouis = Le jouer jamais fatigué jubilait et tout le monde était contenta .... Encore une sauteuse, monsieur le marquis ?... Et la musique continuait jusqu'à la fatigue des danseurs Pendant que les cornemuseux qui l'accompagnaient jouaient la dernière bourrée, le marquis descendait du break, pour passer = le beau sexe en revue. =

malgré ces singularités qui n'étaient pas toujours agréables, le pays a conservé du grand Veneur, le marquis de Beaucaire, un inoubliable souvenir...

La Forêt de Tronçais

Les ouvriers de la Forêt

Au milieu de la forêt, vivait toute une population sylvestre qui se livrait exclusivement aux industries qui dérivent de l'exploitation du bois. Il y avait anciennement les charbonniers, cercliers, sabotiers, cintriers, tanneurs, briquetiers et bûcherons, fournier, forgerons, potiers, vanniers, verriers et bûcherons pour de multiples travaux primordiaux. Nous voyons encore, près le rond de Chiolais, sous des chênes centenaires les débris d'un atelier de potier gallo-romain. Les forges de Tronçais demandèrent à une certaine époque l'installation de nombreux ouvriers de toutes sortes pour l'exploitation des bois nécessaires aux forges, ainsi que de forgerons.

Nos registres paroissiaux de Cérilly nous ont conservé les noms de plusieurs ouvriers, tels que charrons, menuisiers et sabotiers demeurant sur la lisière de la forêt, aux Naudins, aux Brays et autres lieux. Ils avaient la matière première à pied-d'œuvre et se servaient probablement eux-mêmes à leur convenance. Le village du Brethon doit son origine à de nombreuses loges occupées par des ouvriers; il en est de même de celui des Chamignoux, encore occupé par beaucoup de sabotiers, malgré les sabotières mécaniques qui se multiplient de plus en plus. Telle fut aussi l'origine des gros hameaux de la Corne de Rollais, des Cabottes et des Loges.

A mesure que l'industrie se transformait, certaines catégories de ces ouvriers disparaissaient et aujourd'hui on ne voit plus, dans la forêt, à part quelques sabotiers qui

persistent sur les lisières que des ouvriers bûcherons, fendeurs scieurs de long et charbonniers, réunis en un syndicat au lieu des corporations des nombreux ouvriers des temps passés. Beaucoup dans ces temps révolus étaient autorisés par leur Seigneur à s'établir dans ces loges primitives de bois; quelques-uns de ces seigneurs, tel le seigneur du château de Mazières avaient fait élever de ces loges à leurs frais, sur leur propriété riveraine de la forêt, loges dont ils tiraient, un certain revenu en les louant. Mais, dans la suite, à cause des nombreux étrangers qu'elles attiraient, il y eut, dans la forêt beaucoup de voleurs et de gens sans aveu qui devinrent une cause de désordre et d'insécurité.

M. de Gozeran entrepreneur de défrichement de la Lande de Mazières = appartenant à l'Etat, fit faire pendant les années 1816 et 1817 et 1818 différentes perquisitions pour vols et prit plusieurs voleurs. Les nombreux vols commis, les querelles fréquentes, les dégâts causés, amenèrent, vers 1820 l'expulsion de tous les ouvriers des loges installées sur les lisières de la forêt. Elles reculèrent un peu et se groupèrent davantage. A cause de la forme spéciale d'un certain nombre d'entre elles, près le bourg du Brethon, elles formèrent un village qu'on appela = la Marlacière =

Si cette population sylvestre avait l'avantage de protéger des fauves qui pullulaient dans la forêt à cette époque, comme on le voit, elle avait aussi ses désagréments et remplaçait une cause d'insécurité par une autre.

Déjà, sous François Ier alors que notre forêt ducale était sur le point de devenir forêt royale, par la défection de Charles III, le Connétable, duc de Bourbonnais, lequel Bourbonnais

confisqué allait être réuni à la Couronne, le chiffre des loges s'était tellement accru que l'autorité s'était vue dans l'obligation de publier une ordonnance (janvier 1518) enjoignant aux officiers des forêts, défense absolue = de bailler congé et permission d'attelages (ateliers) à tuiliers, potiers, verriers, cerchiers, tanneurs et autres, et de prendre = terreinne en les dites forêts = Cette ordonnance fut renouvelée en 1536 avec défense absolue à ces différents artisans = sous peine de 100 livres d'amende d'ouvrir des ateliers à moins de demie-lieue de la forêt = Car, tous ces nouveaux venus mettaient la forêt au pillage s'attribuaient des droits d'usage pour le bois à bâtir et à brûler, des droits de pacage pour leurs animaux et de panage pour leurs porcs.

Chacun avait sa façon de piller; chacun avait une façon spéciale d'exploiter les troncs abattus: ferrons, tourneurs charrons, hûchers et charpentiers fabriquaient salives, moyeux, brancards, planches et meubles; les tanneurs s'appropriaient l'écorce, et l'on sait que les riverains prenaient les bois à bâtir et pour le chauffage et quelquefois aussi du terrain.

Il y a cinquante ans, quelques-uns de ces ouvriers, surtout charbonniers, fendeurs et bûcherons passaient leur vie presque constamment au sein de la forêt, ne paraissant à la ville que quelque dimanche pour renouveler leurs provisions. Les boulangers portaient le pain aux ateliers des ouvriers, dans de lourdes = cariales = bâchées. aujourd'hui, avec la journée de huit heures et la bicyclette, ils reviennent tous les soirs et repartent tous les matins.

Alors, chacun avait sa loge comme habitation sylvestre

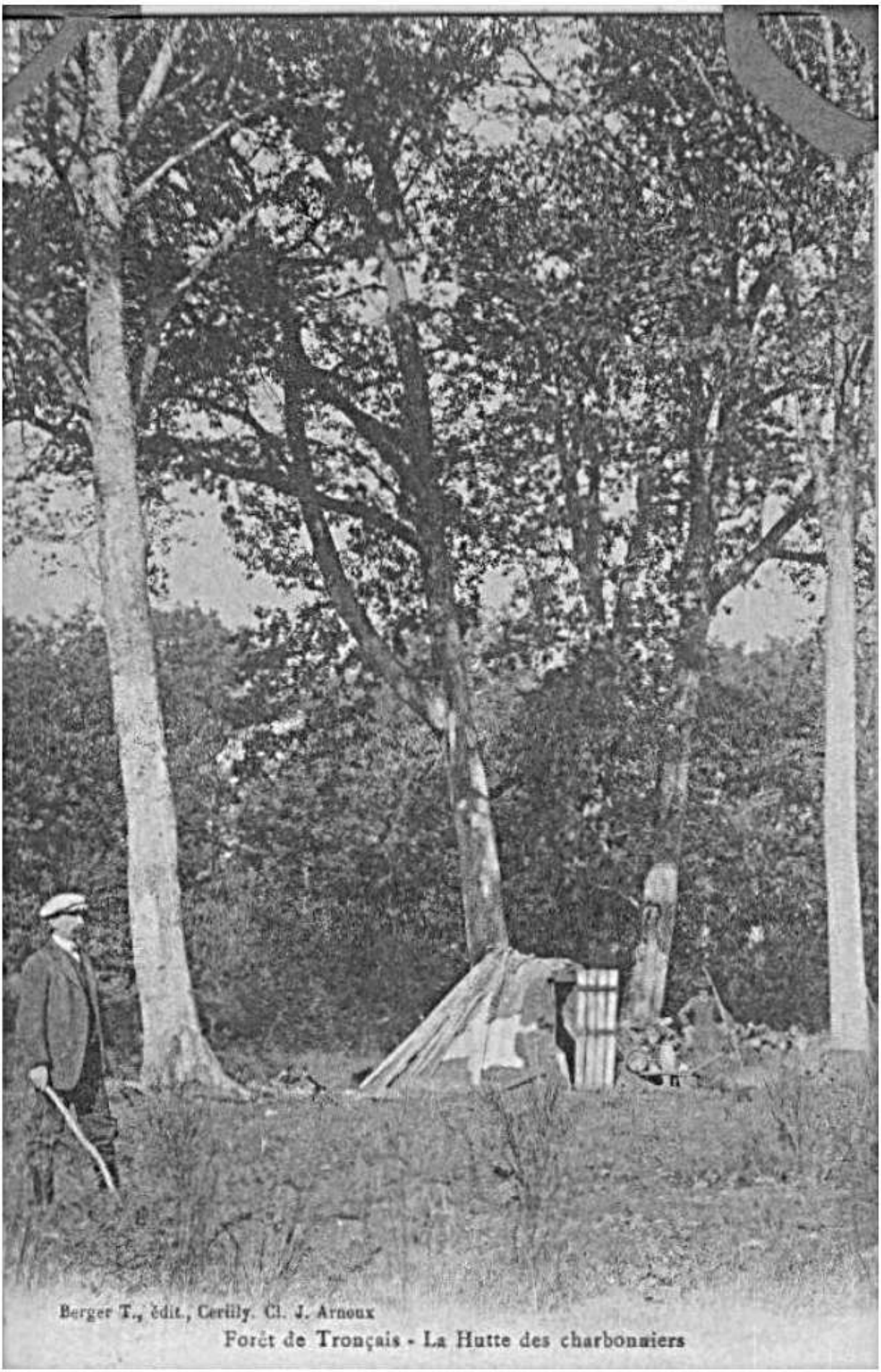

Berger T., édit., Cerilly. Cl. J. Arnoux

Forêt de Tronçais - La Hutte des charbonniers

loge qui n'a plus sa raison d'être, que comme abri tout-à-fait éphémère pour le charbonnier et le fendeur

Anciennement, nous dit le charbonnier interviré par M. Jacques Chevalier (La forêt de Français) = chacun des ouvriers du bois avait sa manière de faire son nid, comme l'oiseau. Ces loges ne se ressemblaient pas et se distinguaient à première vue. Il y avait des différences de détails : la loge du bûcheron était formée de deux pyramides triangulaires supportées par une perche, couverte de rondins avec entrée au milieu ; celle du fendeur était à plan incliné couverte de copeaux, avec ouverture pour la fumée ; celle du charbonnier, plus compliquée, adossée à un arbre, élevée sur quatre perches fourchues, réunies en forme de cône, couverte de branches et de feuilles. A l'intérieur, ainsi que dans les autres loges, un lit de fougères sèches pour y dormir à l'aise.

Certes, ces abris étaient rustiques, mais, sous les frondaisons solitaires que de sérénité ! Le silence de la forêt avec ses parfums ; l'été, la douceur des crépuscules, la nuit la fraîcheur de la brise, la lumière argentée de la lune dans les feuillages en dentelles, la blonde clarté des aurores, avec les mille chants du réveil de toutes les choses ; dans le lointain, multipliés par les échos, le rire moqueur de la chouette et du chat-huant, et le jeu du coucou ! — Le printemps avec l'éclatement de toutes les sèves, le bourgeonnement de toutes les branches ; l'automne avec ses lumières adoucies, et les décors féeriques de ses feuilles décoloriées. Mais l'hiver, hélas ! quelquefois la morsure du froid dans les épaisses couvertures de fougères, les gémissements plaintifs de la bise dans les arbres décharnés, se glissant à travers les parois dans la loge, le piétinement des

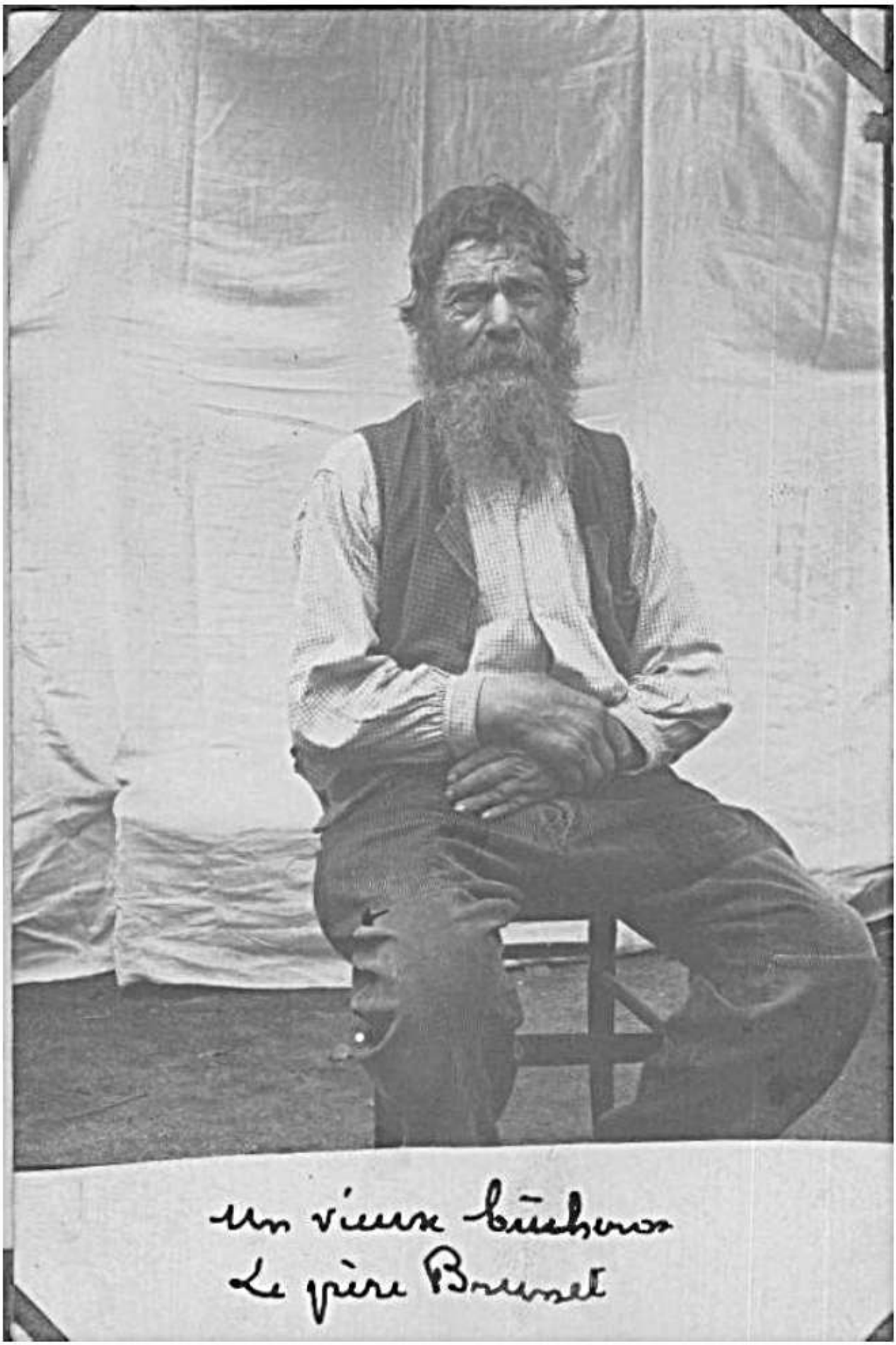

Un vieux bûcheron
Le père Brunet

animaux sauvages cherchant un gîte et quelquefois dans la forêt dénudée et d'aspect plus sauvage, le hurlement de quelque loup rôdant aux environs.... mais, ces ouvriers étaient endurcis par leurs rudes travaux...

La forêt, aujourd'hui, s'exploite un peu différemment : le bûcheron, généralement travailleur des champs, pendant la saison des ouvrages, vient travailler au bois, pendant la morte saison. C'est lui qui fait l'abattage des arbres condamnés, casse la rigale, fauonne la cimée et les tronçons inemployés, en cordes de bois de brûle et en fagots. Les billes sont enlevées pour les travaux d'ébénisterie et vont se faire débiter au loin, dans quelque manufacture spéciale avec une destinée inconnue. Puis, vient le fendeur de merrain qui l'apprête pour barricages de tous calibres, selon sa qualité ; puis le scieur de long s'empare de tout ce qui a encore de la valeur, et le débite en planches, lames de parquets, traverses de chemins de fer, etc...

Enfin, le charbonnier, le seul qui soit resté l'homme des bois avec le fendeur, le charbonnier qui passe dix ou douze mois = dans les branches = comme il le dit, avec la seule compagnie des bêtes, qui connaît, à cause de cela, tous les bruits habituels de la forêt hospitalière. Son travail est de tous les instants, pendant la journée, pendant la nuit pour dresser ses fourneaux, les surveiller, les modifier, le cas échéant pour arriver à un bon travail, chose dont il a l'orgueil mais le charbonnier devient de plus en plus rare même dans la forêt de Tronçais -

Et ainsi disparaissent ces belles futaies, l'ornement de la forêt après une existence de cinq cinquante à deux cents ans. 1/

1/ Voir J. Chevalier - La Forêt de Tronçais

La Forêt de Tronçais légendaire

Le massif de Tronçais, impénétrable aux primitifs indigènes véritable forêt vierge était, à l'origine, beaucoup plus étendue que nous le connaissons aujourd'hui et couvrait tous nos environs. Il était peuplé seulement par les dieux et les déesses de l'Olympe, faunes et sylvains, dryades et bacchantes qui y folâtraient et faisaient retentir les échos de leurs sarabandes effrénées.

L'imagination de ces premiers habitants, menacés par de continuels dangers était constamment surexcitée, et la crainte et l'ignorance engendraient beaucoup de superstitions. La tradition nous a conservé de ces temps reculés une foule de légendes, se rattachant jusqu'ici une époque assez rapprochée de nous. Quelques-unes que nous rassemblons ici, très brièvement concernent la forêt de Tronçais.

C'est d'abord la sarabande infernale de la = Chasse gardée : qui se donnait dans le mystère des hautes futaies et se répercutait à l'entour : pendant la nuit, au-dessus des frondaisons centenaires, couraient en bandes, des esprits infernaux, faisant un épouvantable tapage, se poursuivant, allant et revenant sans cesse, jetant de grands cris mettant toute la forêt en grande rumeur, semant partout l'effroi et ne disparaissant qu'à l'aurore

C'est la forêt gauloise ; les dieux de l'Olympe l'ont abandonnée. La forêt sauvage a, dans ses profondeurs, l'aurochs féroce que poursuivent les guerriers, pour avoir

de sa corne, leur casque de combat, et les loups carnassiers. Dans une petite vallée très-encaissée, à la base de collines arrondies, sont assemblées les huttes de terre et de branchages du clan gaulois de Cerealis, qui fera plus tard le = Vieil Cérilly = Dans ce coin solitaire, les habitants ont une vie facile et calme, les moissons mûrissent avec facilité, la forêt fournit, à portée de la main tous ses trésors. Ils accomplissent leurs sacrifices humains à Teutatès, le grand dieu, sur un autel consacré à = la Pierre = leurs sacrifices animaux en l'honneur de Cérès, la déesse protectrice de leurs lares sur = la chaise du loup = énorme rocher de la vallée. Ils ont, sur le plateau de Chappe, entouré d'énormes rochers = apportés là un matin, par quelque Titan, leur lieu d'assemblée et de jeux, plus tard, de combats de fauves. Les lions sont détenus = aux Lionnaires = on a dit longtemps = yonnaires = on dit aujourd'hui = néallaires = La forêt fournit, chaque année, le gui sacré du chêne que le druide cueille en grande pompe, accompagnée de festins. Le clan gaulois de Cerealis vivait libre et heureux ; mais, à l'horizon approche l'invasion romaine et, malgré la construction hâtive, sur la côte, d'un oppidum fortifié, poste de signaux, il sera vaincu et asservi.

Les conquérants envahissent la contrée. Sur le chemin d'Avaricum (Bourges, la demeure du grand chef gaulois, ils dressent leur camp à Saint-Bonnet-le-Désert. César y est en personne. Pour se venger de la rébellion d'un chef gaulois, il lâche, dans le pays, le premier renard animal métisé de lynx et de chacal. Impossibilité désor-

mais, pour les habitants d'élever des poulets et tous abeilles. Et, en option, par le chef gaulois rebelle, du coq comme emblème, pour s'opposer à l'aigle romaine.

César et ses légions continuent leur route; la forêt immense et sauvage est pleine de mystère et d'embûches. Le chef gaulois, Rall ou Rollais, au casque orné d'une corne d'aurochs, leur fait une guerre acharnée; le barde Thiol, le grand, excitant par ses chants, les guerriers contre l'envahisseur. Il fallut, pour en venir à bout, leur tendre des pièges et pour faire un exemple, les pendre aux branches des chênes, Rollay donna son nom à la = Corne de Rollais = le barde Thiol à la = Thiolais =

Encore quelques marches et voilà notre armée romaine campant près de Valigny, nommé par eux Valis ligni (vallée du bois) sur le plateau de Venaux où s'étalent encore de nos jours, les ruines du camp de César =

Après la conquête ce fut l'installation des vainqueurs. La forêt parcourue et affectionnée vit s'élever une cité gallo-romaine, Villa jovis avec un temple dédié à Jupiter; de là Viljot. Puis, à l'implantation du christianisme dans la contrée, une belle église remplaça le temple de Jupiter et la forêt résonna du carillon des cloches.

Mais, pendant ces temps barbares, ce ne sont que ravages et ruines. Voici les goths qui envahissent notre contrée. Ils passent comme un fléau dévastateur auquel rien ne résiste. Puis du Châtelet ils détruisent de fond en comble la belle cité gallo-romaine de Condat (al. Gordes), décapitent Saint Principius, nouvellement converti au christianisme, lequel, comme Saint-Denis, portant sa tête dans ses mains, alla se faire inhumer dans la chapelle

de Chateloy. Non loin de là, le chef barbare avait bâti sa demeure, le Château du goth fit, dans la suite, le château du Goût, paroisse du Brethon.

Les goths pénètrent dans la forêt; ils égorgent à Vilajovis, la nuit de Noël, tous les habitants réunis à l'église pour fêter la naissance du Sauveur. Aussitôt l'église s'enfonce dans terre, un immense bourbier surgit d'où sort une source d'eau limpide qui sera = la font Viljot. Tous les ans, à minuit, la nuit de Noël, en penchant l'oreille au dessus du bourbier, on entend sonner à toute volée, les cloches de l'église disparue. Aujourd'hui, captée dans un bassin de pierre elle a la visite continuelle des jeunes filles qui désirent se marier. Il suffit de jeter des épingles dans l'eau limpide; si elles se tiennent verticales dans le fin gravier du fond, elles procurent le fiancé rêvé dans l'année.

Mais voici les Franks qui chassent les goths. Ils assiègent le château du chef. La femme et ses filles sont seules. Folles de peur, pour échapper à leurs ennemis, elles sautent par une fenêtre, et bras enlacés, courent en jetant de grands cris. En passant sur un mauvais pont, elles se noyèrent. L'endroit s'appelle encore = le pont aux folles. Tous les ans, au jour anniversaire, à minuit, leurs fantômes apparaissent, jetant de grands cris.

Dans l'épaisseur de la forêt, la petite agglomération de Nitray vivait ignorée, calme et heureuse sous l'égide d'un génie particulier qui s'y était attaché. Mais, celui-ci, en apprenant la naissance du Sauveur, jeta de grands cris pendant plusieurs jours et disparut pour ne plus revenir.

Le christianisme fait des progrès, et devient lui-même une autre source de légendes, où, très-souvent Satan ou le diable joue un grand rôle. Aux environs de la Pacaudière, un pauvre religieux, venant de Palestine se trouve isolé parmi les païens et voudrait fonder un monastère pour répandre la vraie religion, mais il est sans ressources. Satan, sous la figure d'un mandiant lui construit une vaste demeure, aux allures d'un château en trois jours, et lui prodigue des tentations qui le font reconnaître. Le pauvre moine retourne en Palestine où il meurt bientôt de remords. Ces successeurs, à la Pacaudière, seront astreints, dans la suite, à fournir tous les ans, à minuit, au carrefour voisin de la forêt, = dix deniers et une poule noire = pour chasser le diable et sa bande qui font, toutes les nuits, un vacarme effroyable, dans une des ailes du château

Saint Martin évangélise la contrée : il boit à une fontaine que lui indique un paysan, aux environs de Vilhain, et voilà la font Saint Martin dont l'eau guérit la fièvre et les enfants rachitiques. Il parcourt la forêt monté sur une mule, dont le sabot marque son empreinte sur les cailloux et voilà un peu partout = les pas de la mule = ineffaçables. Il fonde l'ermitage de Saint Maurice dans la forêt de Civrain, où l'on va aujourd'hui encore demander une grâce, un mari ou un enfant, en cas de stérilité. Dans Français il fonde l'Ermitage, dont = la font de l'ermite = rappelle le souvenir, et l'ermitage de la Bouteille qui deviendra bientôt prieuré.

A la Bouteille, dans ce coin accidenté et sauvage de

la grande forêt, c'est un pauvre ouvrier bûcheron, du nom de François Varin sauvé de la misère par une = merveilleuse bouteille = que lui remet un petit homme inconnu, lequel, à l'aide d'une seconde = et mauvaise bouteille, fait châtier de = coups de triques = son maître sans pitié. La mauvaise bouteille placée dans un énorme rocher, devant la = font du tonneau = dont l'eau sort par un trou quand le blé doit se vendre cher, par un autre quand il doit se vendre bon marché. En récompense de ces bienfaits François Varin fonde le prieuré de la Bouteille et bâti le château du Montais. Saint Mayeul abbé de Cluny et prieur de Souvigny visite le prieuré; sur la demande des moines il se met à genoux et en prières, et fait sourdre de terre = la font Saint Mayeul = laquelle donne de l'eau pendant les années de grande sécheresse quand on y va prier en procession et qu'on asperge l'officiant.

La fontaine des Naudins a, un peu la même vertu.

La font = des Andars = guérissait la lèpre et les dartres de mauvaise nature. En récompense d'une guérison ou pour l'obtenir, chacun plaçait son obole dans les interstices des pavés qui la captent; oboles que l'on retrouve aujourd'hui nombreuses.

D'un autre côté sur les rives d'une rivière qui arrose notre forêt, s'avance, à la conquête de ses clairières une troupe de moines guidés par Baboline. Ils établissent de nombreuses cellules - ou mandraes - de là, le nom de cette rivière qui de mille mandraes deviendra = marmandre = puis = marmande = sur ses bords, ou aux environs, ces moines fonderont trois monastères = à Jouy, à Charenton, à

à Isle sur Marmande (Insula super Milmandram) dans notre forêt.

Au Pendu un garde forestier avait une fille qu'on appelait « la belle forestière » Deux jeunes gens de Cérilly la courtisaient ; l'amoureux évincé se vengea en tuant le garde forestier et en faisant adroitement retomber le crime sur le fiancé préféré, qui fut condamné à être pendu. Le moment du supplice approchait ; la belle forestière se donne à Satan, prouve l'innocence de son fiancé, confond le coupable lequel fut pendu séance tenante aux branches d'un chêne. De là, le Pendu. Satan change la belle forestière en mule et parcourt la contrée. Arrivé à Braize il lui fait mettre un fer en or. La mule blessée crie et se découvre. Satan déguisé en chat noir qui a tout vu et tout entendu est furieux. Il paye l'orfèvre-maréchal avec de l'or qui [illegible] en braise, de là le nom du pays. Il part frap[illegible]talement la mule qui, dans sa douleur impré[illegible]bot dans le rocher. De là le « pas de la mule » [illegible] ne peut combler, sur le chemin qui conduit à [illegible]ne chapelle des Templiers 1/

[illegible]aize fut anciennement une cité importante, du nom de Villamars (ville de mars) il y avait un orfèvre qui ferrait les mules, un huissier, un collège et des foires renommées ; il y avait une commanderie de Templiers, moines religieux et guerriers venant des Lieux Saints, parcourant la campagne au galop de leurs agiles chevaux numides, laissant flotter au vent, les pans de leurs longs manteaux

1934 **BRAIZE**

Un site classé. — Comme suite aux récentes propositions du Comité départemental des sites, le ministre de l'éducation nationale vient, par arrêté du 19 février, de classer parmi les monuments naturels et sites de caractère légendaire, « Le Pas de la Mule », à l'angle des chemins de l'Eglise et de la route de Montaloyer à Braize.

1/ Le pas de la mule, site classé par arrêté du 19 février 1934 du ministre de l'Education nationale, sur la proposition du Comité départemental des sites

priant Dieu dans cette jolie chapelle, seul souvenir qui demeure de leur passage en ce lieu, à proximité de la forêt.

En quittant Braize, Satan poursuivi par le maréchal et le fiancé fut arrêté, démasqué et = roué de coups = aux Chamignoux - car Satan est toujours battu et bafoué. Il rendit la belle forestière à son fiancé, lesquels, en reconnaissance bâtirent un oratoire. On dit aujourd'hui = la Ratoire = Le maréchal reçut de l'or qui ne se changea pas en braise et ne fit plus que le = monsieur. =

Voici le moyen-âge, époque critique pour le pays de France; les puissants Seigneurs sont en guerre avec le Roi le Roi est en guerre avec l'anglais pendant un siècle. Les seigneurs féodaux font peser leur mains lourdement sur les manants. Cette époque serait bien sombre, s'il n'y avait pas, pour l'illuminer, les troupes de joyeux troubadours, promenant à l'aventure leurs = doulces chansons d'amour = et la chevalerie avec son courage et son point d'honneur.

Pendant cette guerre de Cent ans, ce sont des hostilités intermittentes sur tous les points du territoire et, continuellement, dans nos campagnes l'avalanche de troupes de Brabançons, de Pastoureaux, de soldats en maraude, mettant nos populations à rançon, tuant et pillant. L'insécurité est partout, dans la forêt isolée plus qu'ailleurs, et sans moyen de répression.

Un jour, au château du montais, sur la lisière, une troupe nombreuse de Brabançons vient demander l'hospitalité. Les soudards ont mauvaise mine. Le châtelain faisant, contre fortune, bon cœur accepte, effrayé. Il se concerte

avec ses voisins, et prend un rendez-vous, où chacun amènera sa troupe. Il invite alors les Brabançons à le défendre contre un ennemi qui vient l'attaquer leur abandonnant tout le butin. On part; on se met en bataille; elle va commencer mais, sur un signe convenu, tous se précipitent sur les Brabançons qui sont exterminés

En pleine forêt, à l'endroit où est aujourd'hui le Rond du Chevreuil, avec sa maison forestière, s'élevait, à la même époque une loge sylvestre, toute en bois, habitée par un truand de la pire espèce du nom de François. C'était un espèce d'hôtellerie à l'enseigne de = la Bouteille = hôtellerie sinistre où François attirait les voyageurs pour les dévaliser et les tuer. Ceci se passait sous le règne du Roi Jean le Bon. Après le traité de Brétigny qui amena un peu d'accalmie, François fut pendu = haut et court = aux branches d'un chêne, comme exemple.

La loge à François, inhabitée demeura. Elle servit d'abri provisoire aux voyageurs égarés; le portant laissait toujours quelques provisions pour le voyageur futur. Ce bon geste attira des loups qui pullulaient dans la forêt et plusieurs voyageurs furent dévorés. Des bûcherons qui s'y étaient réfugiés, assaillis par une bande nombreuse ne durent leur salut qu'au hasard qui leur en fit tuer un.

Trois brigands, par une nuit profonde, sur les bords de la Salogne, secouèrent la porte d'un meunier pour voler et assassiner. La porte résiste; ils allaient l'enfoncer; affolé, le meunier prend son fusil et tire au hasard. à travers la porte, un brigand est frappé à mort. La famille du meunier est sauvée. Une croix est plantée pour rappeler cet épisode.

Au XIVe siècle, au Brethon, un capitaine de Compagnie franche, enrichi plus ou moins honnêtement par la guerre se retire et fait bâtir un château ; il devient le Seigneur du pays. Très-avare, il ne paye pas ses serviteurs qui, de ce fait se mettent à dévaliser les voyageurs. Il les laisse tout d'abord faire, puis partage le butin. Devenu immensément riche, il creuse des souterrains et y cache ses trésors. Se privant de tout, il ne tarde pas à mourir. Son fils, très-prodigue, ignorant sa fortune, vend son âme à Satan pour avoir de l'or. Satan lui fait soulever une tapisserie et les trésors cachés lui apparaissent. Un jour d'orgie Satan se montre et lui crie = à bientôt ! = Epouvanté il fait depuis des rêves affreux, donne sa fortune à un monastère et part en Palestine où il meurt.

Petit à petit, les légendes se rapprochent de nous, et le diable est un peu banni. La méchanceté des humains les alimentent.

Vers le XVIe siècle, le manoir de mazières est habité par un seigneur redouté à cause de sa cruauté ; on le nommait pour cette raison = le sale loup de mazières = Il fait périr beaucoup de moines des monastères ou prieurés environnants, venant demander l'aumône, en les forçant à monter un cheval indompté. Trompé lui-même par un maquignon il périt, tragiquement, de la même façon, dans une vallée profonde où il y a maintenant un étang. Vallée qui garda le nom de = Sale loup = dont on fit, plus tard, Saloup. =

Pendant la fronde, un des chefs de l'armée assiégeante disséminée autour de mont-Rond, vint s'établir à la

Pacaudière. Il avait avec lui sa femme, accompagnée de ses suivantes. Elles se promènent sous les ombrages de la forêt. Un jour, un soudard déserteur les poursuit. Les suivantes affolées s'enfuient; la femme du chef que ce bandit passionné guettait, est violée, et il prend la fuite. Bientôt découvert et prisonnier, il est jugé séance tenante et pendu devant la porte du château. Le chef est condamné aux grands jours d'Auvergne, pour s'être fait justice soi-même.

Dans plusieurs endroits des lieux que nous venons de parcourir rapidement, dans les chapelles, dans les châteaux, un trésor est caché dans quelque souterrain dont la porte ne s'ouvre que pendant quelques secondes, le jour des Rameaux pendant l'élévation de la Sainte-Messe. Les monceaux d'or accumulés brillent et sont tentateurs, mais, malheur à l'imprudent qui se hasarde, la porte se referme sur lui et l'emprisonne pour toujours. Ce qui existait aux chapelles de la Bouteille, de Broize, de Sainte Catherine de Labruyère Laubépin, et, un peu plus loin, à l'oratoire du Romié ou Roc-mié, dans la pittoresque vallée de l'Aumance.

Notre géant de la forêt, le Bouquet, doit aussi son nom à la légende. C'est la tourmente révolutionnaire; une jeune et belle fille, accompagnée de parents d'adoption vient s'abriter avec sa famille, sous l'ombrage du vieux chêne solitaire, craignant d'être traqués comme suspects. Un représentant du peuple, en mission à Cerilly les découvre et admire la beauté de la jeune fille. Pour ne pas être inquiétés, elle et les siens, elle consent des sacrifices, pour le

salut de sa famille. Revenue à la forêt, ne voulant pas survivre à son déshonneur, elle plante le bouquet qui elle porte à son corsage dans le tronc de l'arbre qui les avait abrités, elle et ses parents de adoption et se suicide....
On a dit longtemps, par erreur = le Rouquet =

Ce représentant du peuple avait été envoyé à Cerilly avec la mission spéciale de surveiller étroitement, et au besoin d'arrêter, le citoyen Rambourg, maître de forges à Trouvois dénoncé comme aristocrate dangereux, vivant grassement dans un château, de la sueur de ses ouvriers. C'est en allant aux renseignements qu'il avait rencontré cette jeune fille dont la beauté l'avait séduit. Poursuivant son chemin, il arrivait dans une loge construite de bois et de branchages, où travaillait avec ardeur, un ouvrier, manches retroussées. C'est l'heure de se mettre à table, l'ouvrier invite sans façon l'étranger à partager son frugal repas. Tout en mangeant, on cause. Le représentant demande des renseignements sur l'aristocrate Rambourg. Puis interroge : le connaissez-vous ?... - Parbleu, dit l'ouvrier, Rambourg, c'est moi !... Le représentant interloqué jura qu'il ferait pendre désormais, tout dénonciateur du citoyen Rambourg...

Il faudrait ajouter à cette légende, celle de l'Ermitage dans la forêt de Cuvais, où la statue de la Sainte, découverte dans un chêne abattu, et renfermée dans un local retourna plusieurs fois de suite, dans les branches de ce chêne hospitalier. Elle y est aujourd'hui, dans une coquette chapelle, aux abords de la forêt on y vient en pèlerinage. Les ménages stériles viennent lui demander un enfant, les

jeunes gens, vieux aussi, filles et garçons, viennent lui demander le mariage. On apporte à la sainte, un grand ruban qu'on lui met au cou, en un coupe en ligue morceau de ceux qui elle a sur elle, lequel devient un talisman. Mais, tous les jours on vient lui demander beaucoup plus de choses.

Il faudrait citer la fontaine de Saint-Sardaux, auprès de la forêt de Cîteaux, dont les eaux merveilleuses = rajeunissent de moitié, les femmes qui en boit pendant trente matins =, où, avant la Révolution, certains malades des environs, même assez éloignés venaient faire une cure, en associant à la vertu des eaux minérales, l'influence de Saint Sardaux, le patron de la fontaine, auquel on faisait en même temps, une neuvaine, dans son temple, tout proche.

Et, au courant de notre cueillette de légendes, on ne peut s'empêcher de faire ressortir les avantages et délices, à la disparition constante du bois sacré dans notre contrée : la font Viljet qui procure dans l'année, le fiancé rêvé, le vierge de l'Ermitage qui donne un enfant aux unions stériles, et la fontaine de Saint-Sardaux, dont les eaux délicieuses, rajeunissent de moitié ....

Il faudrait enfin, ajouter encore, à ces légendes dues pour la plupart à l'influence de la forêt, les nombreuses histoires de meneux de loups, dont la petite ville connait les noms ; les innombrables récits concernant les revenants et les sorciers qui intriguaient les naïfs habitants et quelquefois les effrayaient, dans les demeures riveraines de la forêt supérieure, réunis autour de la cheminée spacieuse, où flambait une énorme bûche

qui les provenait, aux longues et affectionnées veillées de l'hiver, pendant que la bise soufflait au dehors, et que parfois, dans le lointain, hurlaient les loups !...

Aménagement de la forêt de Tronçais

Ces renseignements ont été tirés et résumés très-brièvement, d'une étude sur ce sujet, par M. Raffignon, alors Inspecteur de la forêt, publiée dans l'ouvrage sur la Forêt de Tronçais, en collaboration avec M. J. Chevalier

×

Les chênes de la forêt de Tronçais sont régénérés de deux façons: par rejets de souches ou semences. On obtient le taillis avec le premier mode, la futaie avec le second. C'est celui qui est employé dans la forêt de Tronçais

La semence est naturelle ou artificielle; dans le premier cas on obtient des semences des arbres précédents; dans le second, la place préparée, on introduit des jeunes plants élevés dans les vastes pépinières aménagées en face le pavillon des Brays. Dans le premier cas on a laissé le plus de beaux sujets comme porte-graines: c'est la coupe d'ensemencement. Peu à peu, on donne plus d'air et de lumière, ce sont les coupes secondaires. Au bout d'environ six ans, la partie ensemencée peut vivre d'elle-même sans souffrir des intempéries

Il faut procéder à des nettoyages pour empêcher ronces et broussailles d'étouffer les jeunes chênes, puis, on les dégage pendant huit ans, en enlevant progressivement les bouleaux trembles et coudriers, puis, les charmes et les hêtres qui, au début se développent plus vite que les chênes, parce qu'ils sont moins sensibles aux brouillards et aux gelées tardives. La lutte en hauteur, est en faveur du charme jusqu'à 45 ans, du hêtre, jusqu'à 80 ans, après, le chêne est maître. On compte deux générations de hêtres pour une de chênes Tous les dix ou douze ans, grâce aux éclaircies des coupes

des chênes malingres et mal venus, les chênes se forment en perchis, et ensuite en hautes futaies, Vers 200 ans, la futaie arrivée à maturité a besoin d'être rajeunie et remplacée par de jeunes semis. Le cycle recommence.

Les commissaires réformateurs, trouvèrent, en 1670 dans la forêt de Tronçais :

- 300 arpents bien plantés en futaies de chênes
- 1600 arpents de vieilles futaies de chênes clairs et sur le retours
- 16340 arpents exploités en vieilles ventes ruinées ou des vides couverts de bruyères, avec quelques vieux chênes de mauvaise nature et des jeunes bois abroutis. Ils proposèrent : de conserver les 300 arpents pour les ventes de hautes futaies et pour les besoins de la marine ; d'affecter les 1660 arpents aux ventes ordinaires, et de les couper en 33 ans, à raison de 50 arpents par an ; de faire recéper et planter par repiquage de glands, les 1634 arpents en 80 ans, à raison de 200 arpents par an, avec réserve de dix baliveaux par arpent.

Après recépage, les coupes dans toute la forêt devaient se faire à 200 ans, à raison de 100 arpents de hautes futaies par an.

Cet aménagement dura jusqu'en 1779 ; c'est à lui que l'on doit les belles futaies de la Plantonnée, de Morat, de la Pelloterie, du Trésor, exploitées depuis 80 ans, dont les emplacements sont indiqués en 1670, comme vides et très-mauvais.

A partir de 1779, une modification fut apportée, par un arrêt du Conseil d'Etat du 14 septembre. Les parties Est et Ouest – la Remenanche et Montaloyer – furent aménagés à la révolution de 45 ans et l'on y prescrivit

deux coupes égales de 127 arpents ½ par an, l'une à l'Est et l'autre à l'Ouest. Heureusement, la partie centrale de la forêt, située entre la marmande et la Sologne, et comprenant 6827 arpents, dont les trois triages de Morat, la Jarry et Mesler, fut mise = en réserve = et son exploitation réglementée à 200 ans. C'est ce qui sauva la forêt, alors fortement mise à contribution, par les forges établies dans la Nièvre et à Tronçais.

Cet aménagement dura jusqu'en 1788, époque de l'établissement des forges à Saint-Jean-de-Bouis par M. Nicolas Rambourg, qui obtint, comme nous le savons la concession de 15 arpents de forêt pour leur construction auxquels se joignirent 65 hectares pour achever l'établissement, moyennant 70 hectares de brandes ensemencées en chênes, achetées par lui à Richebout. De plus il reçut, par arrêt du 16 février 1788, le droit d'exploiter pendant 40 ans, et par quarantaine 5112 arpents de futaies dans les triages des Landes Blanches et de la Bouteille, et la jouissance pendant 30 ans, des vides existant dans ces triages, à la charge de les cultiver, de les ensemencer en glands dans les dix dernières années et de les rendre repeuplés à la fin de la concession.

Les forges et la mauvaise administration révolutionnaire causèrent à la forêt beaucoup de dégâts. En 1804, l'état était celui-ci :

7595 arpents de superbes futaies (dont 1500 de demi-futaies, à conserver et à surveiller.

2615 arpents à récéper et à repeupler

2747 arpents dans les parties exploitées depuis 1779 à semer et à repeupler.

(Les 5314 arpents de belles futaies sont situés dans la =réserve= dûe à l'amenagement de 1670

Bourdeye, écrivait en l'an IX, au moment où, comme sous Inspecteur, il recevait le service des mains des Maîtres des Eaux et forêts : « Les mesures prises en 1670 sur l'ordre de Colbert furent des plus heureuses ; elles ont été couronnées d'une grande réussite ; grâce à elles, la forêt produit de superbes futaies, et est parvenue au plus haut degré de perfection. Les mesures prises en 1779 furent déplorables ..... »

En 1821, par pénurie de bois, appel fut fait à la =réserve= on décida une coupe annuelle de 30 hectares avec grosse réserve de 80 à 100 baliveaux à l'hectare

En 1833, une ordonnance royale prescrivit la régénération de la réserve, et le repeuplement des vides. L'aménagement de 1833 reconstitua la forêt. Des lignes forestiers furent construites, des routes ouvertes, le sol assaini par un réseau de fossés de 200 Kilomètres le long des affleurements horizontaux de l'argile

En 1868, la forêt présentait :
7000 hectares de beaux bois et bois venants
2400 hectares de bois moyens
800 hectares de vides

L'aménagement du 7 avril 1869, toujours en vigueur présentement (1912) prescrit la méthode des éclaircies et des ensemencements naturels. La forêt est divisée en VI séries, à des révolutions de 140 à 180 ans, avec six périodes de 24 et 30 ans, pendant lesquelles on exploite successivement les 6 affectations

En mai 1883, l'état de la forêt était :

9000 hectares de beaux bois bien venants, dont 1200 de vieux futaies
900 hectares de bois moliveaux
600 hectares de vides

Grâce à l'activité et aux soins de l'Inspecteur Duffobert depuis 1883 il n'y a plus un seul vide dans la forêt, qu'aux emplacements où le sol s'y oppose absolument.

Le pin maritime réussit mal à Tronçais. Détruit par le rigoureux hiver de 1879-80 sa culture a été abandonnée.

Le pin sylvestre, en revanche y a une très belle végétation on le reproduit par semis

La forêt a produit, en moyenne, de 1906 à 1912:

En coupes principales	21.168 m³ vendus	413.608 F.
En coupes d'amélioration	15.028 m³	117.738 F.
	Volume 36.196 m³ v.	533.346 F.

Les Ecoles Forestières des Universités Britanniques, depuis quelques années, viennent faire de longs séjours à Tronçais (logeant à Saint-Bonnet), pour en étudier l'aménagement et l'appliquer à leurs forêts des Dominions et de l'Inde.

La Forêt de Tronçais pendant la guerre 1914-1918

Pendant la guerre de 1914-1918 la forêt de Tronçais fut mise largement à contribution

De 1914 jusqu'en 1917, les exploitations furent faites par la Service des Mines pour fournir aux armées les rondins et les piquets, les traverses de chemins de fer, etc.

Dans les derniers mois de la guerre, les Américains ins-

tallés dans la région Nord-Est, exploitèrent les résineux et les feuillus qu'ils sortaient par Couleuvre, avec transport par camions.

Les installations des exploitations militaires furent d'abord établies à Mreay pour Tronçais et Civrais.

A Saint-Pardoux, où l'Ecole des Chemins de fer avait des scieries pour les traverses qu'on embarquait sur le canal à Mreay ou qu'on enlevait à Saint-Pardoux, par la voie étroite jusqu'à la Guerche.

Plus tard, des installations furent créées en forêt, à Beignerault, au Rond du Chenevil, à Montaloyer, à la Font Bégoult, au Bois Laid, au Rond de Richebout, au Rond de la Cave où l'on aménagea des scieries, des baraquements pour nos hommes et des casernements pour les prisonniers Allemands, Polonais et Alsaciens-Lorrains. Les sapeurs du génie ornaient pittoresquement ces installations et les baptisaient. Il y avait : Rondiville-les-Eaux — Les Pins du Désert — Caillebotainville-les-Bains — au Palu de la Forêt — etc..

On put sans trop nuire à la forêt prendre plus de 8000 m³ à Valigny — plus de 2000 m³ à Montaloyer — plus de 7000 à la Vernigeole..

Plus de dégâts furent faits dans les parties de Richebout et du Bois-Brochet.

Voici le relevé complet des bois exploités dans la forêt de Tronçais pendant la guerre :

Exploitations normales		En plus
1ère Série. Thiolais	28.029 m³	14.283 m³
2e Série - Perot	19 046 -	11 220
3e Série - Bouys	3.040 -	3.040
4e Série - Les Forges	15.823 -	5.439



5e série - Montaloyer	49.371	—	28.348
6e série - Vitray	33.328		21.912
Totaux	140.637 m³		81.247 m³

Produits fournis à l'armée en m³.

- 30.000 m³ de traverses soit 210,000 traverses normales, grands réseaux
- 60.000 m³ de sciage : planches, bastings, voliges, chevrons, caillebotis
- 18.000 m³ ayant fourni 500.000 rondins, poteaux, perches de téléphones
- 14 000 m³ soit un million de piquets ordinaires
- 20 000 m³ représentant 30.000 stères de chauffage.

Aménagement actuel - Vœux

Il y a intérêt de premier ordre, tant au point de vue de la production utile que du rendement annuel à faire les gros bois préconisés par tous les forestiers qui ont étudié Tronçais depuis 1600, ce qui permettra d'avoir de gros arbres, de 0.80 et plus de diamètre.

Après un vœu de la Société d'Emulation du Bourbonnais, et un rapport remarquable de M. de Méry Inspecteur à Montluçon, et contresigné par M. Carmantrand Conservateur à Moulins, un décret du 29 Janvier 1926 prescrivit pour les 6 séries de la forêt de Tronçais, une révolution de 225 ans, divisée en neuf périodes de 25 ans, correspondant à des affectations qui seront à déterminer au commencement de chaque période. Ainsi : les coupes

définitives, ne porteront dans toute la forêt, que sur des arbres âgés de 200 ans.

Sept parcelles de l'ancienne Réserve (les parcelles 60-61-62 de la Cellotière - 5-6-7 et 19 de Morat) sont été conservés pour la première période qui commencera en 1953. De plus, sont réservés pour un laps de temps indéterminé, la parcelle d'angle n° 2 de Morat, le beau massif de la Montonnière, 18, au-dessus des forges de Troncais et, dans les parcelles en régénération, une bordure de 25 mètres, le long du ballon des étrangers (aujourd'hui, le sentier des touristes), ainsi que des bouquets d'arbres importants.

Enfin, en avril 1930, en présence de M. de Cammarthond Conservateur, de M. Mieny Inspecteur, de M. Viviers brigadier forestier, de deux gardes, et de M. Jacques Chevalier ont été marqués d'une ceinture rouge, entre Richebourt et Morat, 390 arbres pour être conservés, et il a été convenu avec le Conservateur, qu'un sentier artistique serait ouvert pour permettre de parcourir à pied les beaux massifs du ravin de Richebourt aux forges de Troncais, le long duquel seraient marqués d'autres arbres réservés.

C'est probablement au cours de cette circonstance qu'a été baptisé le chêne dénommé « Jacques Chevalier. »

Bibliographie

Les ouvrages consultés sont marqués d'une x

x - Les forêts de la France - Alfred Maury - Paris 1867

x - La forêt de Tronçais - Jacques Chevalier 1913 chez L. Grégoire 2 R. François Péron à Moulins - Décourtieux Editeur à Limoges - 2e édition 1920 revue et augmentée, Decourtieux editeur à Limoges

x - La forêt de Tronçais par Ernest Olivier (Revue Scientifique du Bourbonnais 1908 - no, du 4e Trimestre)

x - Procès verbal de visitte générale faite par les sieurs de Saint-Denis et Leferon des forêts de Bourbonnais (Inspection des forêts de Montluçon 1670 Inventaire ch 4 no, 1

- Extrait du procès verbal fait par M. Doguerre, conseiller du Roi (Bibliothèque nationale Mo Français 18574 F° 171 (207)

- Mémoire de la quantité de bois 1645 - Mo Français 18574 F° 189 (226)

- Glossaire du Centre de Jaubert (2e édition - 1864 aux mots Tronçais, Tronce, Chagnaie

x - Réplique aux observations faites par S.A.R. Mgr le duc d'Aumale appelant contre le domaine de l'État - pièce datée de Montluçon 1er juillet 1842 - Moulins chez Desrosiers -

x - Description du païs et duché de Bourbonnais de Nico

las de Nicolaï en 1569 - publié en 2 volumes par l'archiviste Vaynière _ T. 11 - pp.
_ Inventaire des titres de la maison de Bourbon (Huillard Bréholles, où il y a un grand nombre d'articles relatifs à Tronçais et aux paroisses usagères
_ Le livre journal du citoyen Bourderye sous inspecteur du Canton de Cérilly, en 99 feuillets paraphés par l'inspecteur de Montluçon Déléages en l'an IX de la République, à l'Inspection des Eaux et forêts de Montluçon
× _ 6e fascicule des = Cahiers nivernais = (mars 1900 Le mouvement bûcheron
_ Bibliothèque nationale m° Français 18574 f° 229 pour coupes de bois à Tronçais pour les constructions des vaisseaux de guerre, années 1639-1690-1691.1692 et pour les bâtiments du Louvre
_ Desjobert _ Revue des Eaux et forêts 10 mai 1893
× _ Voyage pittoresque autour de la forêt de Tronçais par A. Lasnier (broch. éditée par Pivoteau à Saint-Amand
× manuscrit de l'abbé Bordel, ancien curé du Vilhain intitulé = Un coin du Bourbonnais
× _ Notes du curé J. Bte Hérault (Registres paroissiaux de Saint Bonnet Tronçais)
_ E. Desjobert _ Les forêts de Tronçais et de Civrais (Revue scientifique du Bourbonnais (octobre et novembre 1890
_ E. Reclus _ Atlas pittoresque de la France (fasc 2 p 56
× _ abbé Berthaumieu - Les forêts domaniales du Bourbonnais (Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais janvier 1906.

- Flore des étangs de Tronçais par E. Olivier (Revue Scientifique du Bourbonnais décembre 1908 p. 142
- Bulletin de la commission météorologique du département de l'allier 1909 p. 11 moulins au progrès de l'allier
- Voyage pittoresque de l'ancien Bourbonnais
- Dictionnaire Larousse illustré de Claude Augé
- Annuaires de l'allier
- Archives Communales de Cérilly
- Archives départementales
- Derjobert - Trois descriptions de la forêt domaniale de Tronçais, Revue des Eaux et forêts 1886 p. 535
- Procès-verbal de la généralité de moulins - Le Voyer
- abbé Berthaumieux - Atlas géologique des départements de l'allier
- Coiffier de moret - Histoire des Bourbonnais
- Barbanger